

C.R.A.C. N° 81 (2021-2022)

4e session de la 11e législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2021-2022

COMPTE RENDU

AVANCÉ

Séance publique de commission*

Commission du logement et des pouvoirs locaux

Mardi 7 décembre 2021

*Application de l'art. 161 du règlement

Le compte rendu avancé ne peut être cité que s'il est précisé qu'il s'agit d'une version qui n'engage ni le Parlement ni les orateurs

SOMMAIRE

<i>Ouverture de la séance</i>	1
<i>Organisation des travaux</i>	1
<i>Examen de l'arriéré</i>	1
<i>Ordre des travaux</i>	1
<i>Projets et propositions</i>	1
<i>Projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2022 (Doc. 728 (2021-2022) N° 1 et 1bis) ;</i>	
<i>Exposé particulier afférent aux compétences du ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville (Doc. 727 (2021-2022) N° 1 – Annexes 7 et 7bis) et (Doc. 728 (2021-2022) N° 1 – Annexes 7 et 7bis) ;</i>	
<i>Budget des unités d'administration publique (Doc. 727 (2021-2022) N° 1 – Annexe 10ter partim) et (Doc. 728 (2021-2022) N° 1 – Annexe 10ter partim) ;</i>	
<i>Question orale de M. Antoine à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « l'entretien et la rénovation des ouvrages d'art »</i>	1
<i>Désignation d'un rapporteur</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Devin.....	1
<i>Exposé de M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....	2
<i>Observations de la Cour des comptes - Exposé de M. Selleslagh, Auditeur adjoint de la Cour des comptes</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Selleslagh, Auditeur adjoint à la Cour des comptes, MM. Dispa, Beugnies, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....	3
<i>Discussion générale</i>	
Intervenants : M. le Président, MM. Beugnies, Dispa, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, MM. Antoine, Evrard, Mme Galant, M. Demeuse, Mme Delporte, MM. Lomba, Devin.....	7
<i>Reprise de la séance</i>	21
<i>Organisation des travaux (Suite)</i>	
Intervenants : M. le Président, MM. Dispa, Antoine, Devin, Mme Galant, M. Beugnies.....	21

Projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2022 (Doc. 728 (2021-2022) N° 1 et 1bis) ;

Exposé particulier afférent aux compétences du ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville (Doc. 727 (2021-2022) N° 1 – Annexes 7 et 7bis) et (Doc. 728 (2021-2022) N° 1 – Annexes 7 et 7bis) ;

Budget des unités d'administration publique (Doc. 727 (2021-2022) N° 1 – Annexe 10ter partim) et (Doc. 728 (2021-2022) N° 1 – Annexe 10ter partim) ;

Question orale de M. Antoine à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « l'entretien et la rénovation des ouvrages d'art ».....22

Discussion générale (Suite)

Intervenants : M. le Président, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, MM. Beugnies, Dispa, Lomba, Antoine, Mme Delporte.....22

Reprise de la séance.....31

Projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2022 (Doc. 728 (2021-2022) N° 1 et 1bis) ;

Exposé particulier afférent aux compétences du ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville (Doc. 727 (2021-2022) N° 1 – Annexes 7 et 7bis) et (Doc. 728 (2021-2022) N° 1 – Annexes 7 et 7bis) ;

Budget des unités d'administration publique (Doc. 727 (2021-2022) N° 1 – Annexe 10ter partim) et (Doc. 728 (2021-2022) N° 1 – Annexe 10ter partim) ;

Question orale de M. Antoine à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « l'entretien et la rénovation des ouvrages d'art ».....31

Discussion générale (Suite)

Intervenants : M. le Président, MM. Beugnies, Demeuse, Dispa, Evrard, Mme Galant, M. Antoine, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, Mme Delporte, M. Lomba.....31

Vote.....64

Confiance au président et au rapporteur.....65

Reprise de la séance.....65

Projet de décret modifiant le Code des impôts sur les revenus concernant les dépenses pour habitation propre et unique (Doc. 731 (2021-2022) N° 1).....65

Désignation d'un rapporteur

Intervenants : M. le Président, M. Devin.....65

Exposé de M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville

Intervenants : M. le Président, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....65

Discussion générale

Intervenants : M. le Président, M. Evrard, Mme Delporte, MM. Dispa, Beugnies, Devin, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....66

Examen et vote des articles.....67

Vote sur l'ensemble.....67

Confiance au président et au rapporteur.....67

Débat sur le plan Oxygène.....67

Exposé de M. Collignon, ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville

Intervenants : M. le Président, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....68

Échange de vues

Intervenants : M. le Président, MM. Beugnies, Dispa, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, Mme Galant, MM. Lomba, Antoine.....70

Interpellations et questions orales.....82

Interpellation de M. Beugnies à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la vente de Voo à Orange »

Intervenants : M. le Président, M. Beugnies, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....82

Question orale de M. Demeuse à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « le dispositif d'aide aux pouvoirs locaux pour l'exécution de marchés publics responsables »

Intervenants : M. le Président, M. Demeuse, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....84

Organisation des travaux (Suite).....86

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites.....86

Interpellations et questions orales retirées.....86

Liste des intervenants.....87

Abréviations courantes.....88

COMMISSION DU LOGEMENT ET DES POUVOIRS LOCAUX

Présidence de M. Courard, Président

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 9 heures 37 minutes.

M. le Président. – La séance est ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Examen de l'arriéré

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen de l'arriéré de notre commission.

À l'arriéré de notre commission figure la motion portant la candidature à l'octroi du titre de Ville pour la Commune d'Ans. Étant donné que le titre de ville a été octroyé par décret à Ans, je propose de supprimer cette motion de l'arriéré.

Quelqu'un demande-t-il la parole à propos de l'arriéré ? Personne. Merci.

Ordre des travaux

M. le Président. – Nous avons prévu, en point 4 de notre ordre du jour, le débat sur le plan Oxygène. Renseignements pris, ce plan Oxygène va être discuté à travers le budget. Des questions vont être posées, donc j'ai un peu l'impression que l'on va faire deux fois le débat : une fois dans le budget et une fois de manière un peu réchauffée par la suite.

Je propose donc de l'inclure dans le débat budgétaire et de demander à M. le Ministre de faire, dans le cadre des réponses, ses réponses sur le plan Oxygène et de permettre à l'ensemble des parlementaires de poser leurs questions, ainsi nous aurions un débat budgétaire complet avec le plan Oxygène inclus.

J'ai fait un petit sondage et cela rencontrait l'intérêt de tout le monde. Je vérifie si tout le monde accepte cette proposition d'intégrer le débat sur le plan Oxygène dans l'examen du décret budgétaire. Ai-je votre accord ? Je vous remercie.

PROJETS ET PROPOSITIONS

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2022 (DOC. 728 (2021-2022) N° 1 ET 1BIS)

EXPOSÉ PARTICULIER AFFÉRENT AUX COMPÉTENCES DU MINISTRE DU LOGEMENT, DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE (DOC. 727 (2021-2022) N° 1 – ANNEXES 7 ET 7BIS) ET (DOC. 728 (2021-2022) N° 1 – ANNEXES 7 ET 7BIS)

BUDGET DES UNITÉS D'ADMINISTRATION PUBLIQUE (DOC. 727 (2021-2022) N° 1 – ANNEXE 10TER PARTIM) ET (DOC. 728 (2021-2022) N° 1 – ANNEXE 10TER PARTIM)

QUESTION ORALE DE M. ANTOINE À M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT, DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR « L'ENTRETIEN ET LA RÉNOVATION DES OUVRAGES D'ART »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle :

- l'examen du projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2022 (Doc. 728 (2021-2022) N° 1 et 1bis) ;
- l'examen de l'exposé particulier afférent aux compétences du ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville (Doc. 727 (2021-2022) N° 1 – Annexes 7 et 7bis) et (Doc. 728 (2021-2022) N° 1 – Annexes 7 et 7bis) ;
- l'examen du budget des unités d'administration publique (Doc. 727 (2021-2022) N° 1 – Annexe 10 ter partim) et (Doc. 728 (2021-2022) N° 1 – Annexe 10 ter partim) ;
- la question orale de M. Antoine à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « l'entretien et la rénovation des ouvrages d'art ».

Désignation d'un rapporteur

M. le Président. – Nous devons désigner un rapporteur. Quelqu'un a-t-il une suggestion à faire ?

La parole est à M. Devin.

M. Devin (PS). – Je propose M. Lomba comme rapporteur.

M. le Président. – À l'unanimité des membres, M. Lomba est désigné en qualité de rapporteur.

Exposé de M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville

M. le Président. – Je vous propose de scinder la discussion générale comme on le fait habituellement en différentes thématiques : les propos généraux, la thématique « dépenses de cabinet », la thématique « politique de la ville », la thématique « logement », les pouvoirs locaux. Je le dis pour les collaborateurs, c'est à l'intérieur de cette thématique « pouvoirs locaux » que l'on demandera à M. Antoine de venir développer sa question.

Au point 5, nous aurons la recommandation et la confiance au président et au rapporteur. C'est le programme pour l'examen du projet de décret budgétaire.

La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Suivant un usage qui n'a rien de formalisé, je tiens à remercier l'ensemble de mes services qui ont mené à bien l'exercice toujours compliqué de l'élaboration du budget. C'est particulièrement vrai cette année où les crises se sont succédé, pour complexifier et accroître la charge de travail sur les équipes. Si l'actualité passe, la réalité demeure, notamment celle relative aux inondations du mois de juillet. Nos agents y font face, tout en continuant à répondre aux autres impératifs.

Cette présentation budgétaire est l'occasion de les remercier pour le travail qu'ils ont fait tout au cours de l'été dans les mois qui suivaient ces inondations, pour y faire face et adapter le budget.

Sur le fond, l'intérêt de l'exercice réside surtout dans l'échange que nous allons avoir sur base des documents qui vous auront été transmis. Je m'en tiendrai à l'essentiel dans le cadre d'une présentation introductive.

Je commence par un mot sur les masses budgétaires globales des compétences qui m'ont été confiées. Vous pourriez être étonnés d'observer une certaine diminution des budgets. Je vous rassure immédiatement et en préambule : les moyens dévolus aux compétences « pouvoirs locaux » et « logement » sont en augmentation. Il s'agit d'une différence d'inscription budgétaire des crédits qui sont liés au Plan de relance wallon.

Un nouveau programme comptable et budgétaire sera mis en place au début de l'année 2022, en remplacement de l'historique GCOM. Pour avoir un *monitoring* précis des dépenses du Plan de relance, il était nécessaire de les inscrire toutes au sein de la provision qui se trouve dans le département du ministre-président.

Compte tenu de cette précision, vous noterez une certaine stabilité, voire une légère augmentation des crédits fonctionnels traditionnels. Cela étant, 2022 sera surtout une année pivot pour la mise en place des mesures du Plan de relance de la Wallonie pour les compétences « pouvoirs locaux » et pour celles du logement.

Sur le milliard et demi d'euros qu'il me revient de mettre en œuvre, près de la moitié seront engagés cette année. Sans prétendre être exhaustif, ils viseront à :

- lancer un vaste appel à projets pour les rénovations des bâtiments publics qui concernent les pouvoirs locaux ;
- augmenter la création de logements, via notamment un mécanisme de PPP ;
- favoriser les filières locales dans une dynamique innovante et écoresponsable ;
- mettre en œuvre l'allocation Loyer de l'ordre de 20 millions d'euros annuels pour laquelle le ministre Henry interviendra également en ce qui concerne l'aspect énergétique à concurrence de 6 ou 7 millions d'euros annuels ;
- alimenter diverses enveloppes visant le développement du territoire, suivant le triptyque que vous connaissez et qui ne néglige aucune portion du territoire wallon à la politique intégrée de la ville, à la simplification du mécanisme de rénovation urbaine ou encore à l'amélioration du cadre de vie des communes rurales dans le cadre d'un appel à projets appelé « Cœur de village ».

Concernant plus précisément les crédits inscrits pour les programmes qui me concernent, sans entrer là non plus dans le détail et avant notre effort, j'évoquerai quelques politiques dont nous avons fréquemment souligné l'importance. Tout d'abord en matière de pouvoirs locaux, je n'ai pas besoin de revenir sur les difficultés auxquelles ils font face, et pour lesquels nous avons régulièrement des discussions au sein de cette commission. Vous connaissez mes convictions et mes intentions et elles se traduisent, par ailleurs, dans mon budget. Vous avez identifié le lancement du plan Oxygène dont nous allons pouvoir débattre lors non pas du débat spécifique en point 4, mais qui sera intégré à la discussion budgétaire si j'ai bien retenu la décision qui vient d'être prise.

À côté de cela, je le souligne chaque fois, mais je crois que c'est essentiel de le dire, j'ai encore d'ailleurs été récemment interpellé par le collègue Antoine, vous avez noté que l'indexation du Fonds des communes est maintenue à 1 % au-delà de l'inflation. Le Fonds des

communes c'est plus d'un 1,346 milliard d'euros pour l'année 2022.

Pour avoir une idée de ce que représente ce pour cent additionnel sur la période 2019 et 2024, ainsi pour indiquer que ce combat n'est pas anecdotique, cela représente plus de 67 millions d'euros. Cela porte l'augmentation du Fonds des communes sur la législature à 165 millions d'euros au lieu des quelque 98 millions d'euros induit la seule inflation.

J'attire encore l'attention sur l'amplification de l'aide informatique et de la sécurisation des données aux pouvoirs locaux. Elle passera par deux appels à projets à hauteur de 10 millions d'euros. Ils seront lancés cette année encore et bénéficient d'un cofinancement des opérateurs de téléphonie mobile.

J'en viens ensuite à la rubrique « Logement » qui est une priorité depuis le début de la législature, j'aurais même tendance à dire que les inondations ont renforcé ce défi et que c'est la législature du logement.

Je referai aujourd'hui le bilan de la question que nous dressons très régulièrement ici au Gouvernement et vous le connaissez. Il y a plus de 600 ménages sinistrés qui ont été relogés grâce aux logements publics. Les divers dispositifs portent le total à quasiment 3 000 personnes.

La rénovation rapide de quelque 550 logements inoccupés, des aides exceptionnelles tant aux SLSP qu'aux CPAS pour financer des mesures liées au relogement qui répondent à la réalité de terrain, des mesures réglementaires et financières et de communication en faveur des AIS pour les mobiliser face aux défis des incitants pour inscrire, dans cette dynamique du relogement, des biens qui sont d'ordinaire affectés à l'hébergement touristique.

Une plateforme de mise en relation de l'offre et de la demande de logements, une opération d'acquisition de logements en vue de leur mise à disposition pour les ménages sinistrés, des marchés-cadres pour la location ou encore l'acquisition de logements modulaires dont nous avons d'ailleurs inauguré les premiers à Chaudfontaine il y a peu. Ce ne sont évidemment là que quelques exemples parmi les plus marquants à côté de nombreuses autres mesures, notamment d'ordre financier, déployées dans des délais les plus brefs. Cela dit, la pression sur le logement est évidemment antérieure à un défi que nous connaissons suite aux inondations. Elle ne fait que renforcer ce défi.

Nous continuons, bien entendu en parallèle, à travailler via une approche multiple. Cela passe d'abord par l'augmentation de l'offre de logements. Tout d'abord la création. Cette année 2022 verra ainsi naître un nouveau plan en ce sens, via un droit de tirage qui doit offrir la souplesse nécessaire à l'opération tout en garantissant une certaine maîtrise du budget régional par la rénovation, et vous connaissez évidemment le grand

plan de rénovation à hauteur d'un milliard deux qui vise à améliorer les performances énergétiques de quelque 25 000 à 26 000 logements.

D'autre part, vous avez été attentifs au fait que nous ayons contracté, pour ce faire, un prêt auprès de la BEI très récemment.

Cela passe également par l'intensification de la politique des agences immobilières sociales. Vous savez que notre objectif d'accroissement du parc passe aussi par la prise en gestion de davantage de logements par les AIS.

Nous soutenons le parachèvement de la couverture du territoire wallon et la montée en puissance de ce secteur. Cela se traduit par une augmentation de crédits de l'ordre de 2 millions d'euros.

Enfin et toujours dans ce but d'actionner tous les leviers, nous soutenons une intensification des missions des captations logement.

À côté de ces mesures en faveur de l'augmentation de l'offre, nous voulons renforcer l'accès au logement locatif privé pour des ménages affectés par la précarité. Cela se traduira par la mise en œuvre de l'allocation loyer que j'évoquais, mais aussi, par l'élargissement des conditions d'accès aux prêts sociaux. C'est dans ce sens que nous avons créé le prêt à taux zéro pour constituer la garantie locative. Prenons les mesures pour les logements d'étudiant par exemple.

C'était un panorama introductif qui me permettra de ne pas être plus long.

Vous disposez du détail des propositions, et je ne doute pas que ce sera débattu dans nos échanges à la suite de ma prise de parole et de la présentation par la Cour.

*Observations de la Cour des comptes -
Exposé de M. Selleslagh, Auditeur adjoint de la Cour
des comptes*

M. le Président. – La parole est à M. Selleslagh.

M. Selleslagh, Auditeur adjoint à la Cour des comptes. – Monsieur le Ministre, Mesdames et Messieurs les Députés, je commencerai mon intervention par un commentaire sur l'impact des financements alternatifs et des missions déléguées sur le solde de financement de la Région wallonne repris dans la section 3.3 « Calcul du solde de financement » du rapport de la Cour des comptes.

Dans cette catégorie, on retrouve les emprunts communaux gérés par le Centre régional d'aide aux communes, les financements alternatifs gérés par le CRAC et la SOWAFINAL, ainsi que les missions

déléguées par le Gouvernement wallon à la SOWAER, la SRIW, la SOWALFIN, la SPAQuE ou encore la SOGEPA.

Les montants inscrits et liquidés annuellement au budget général des dépenses de la Région wallonne vers les organismes chargés de la mise en œuvre de ces mécanismes constituent des transferts internes au sein du périmètre de consolidation. Pour déterminer le solde de financement, des corrections doivent être réalisées, afin de comptabiliser ces opérations conformément aux règles SEC.

L'impact de ces opérations sur le solde brut du périmètre de consolidation est estimé à 97,6 millions d'euros par le Gouvernement wallon, contre 205,9 millions d'euros au budget ajusté 2021, soit une diminution de 108,3 millions d'euros. Cette diminution n'intègre pas l'impact des efforts d'économie demandés à hauteur de 10 millions d'euros. La répartition des efforts d'économie sera fixée lors de l'ajustement du budget 2022.

Je vais passer aux commentaires pour trois programmes du projet de budget général des dépenses repris dans le chapitre 6 du rapport de la Cour.

Les crédits du programme 07 de la division organique 14 « Travaux subsidiés » baisse de 35,3 millions d'euros en engagements, et de 44,9 millions d'euros en liquidation par rapport au budget ajusté 2021. Cette diminution globale des crédits consacrés aux travaux subsidiés se répartit sur trois articles de base.

Le crédit de l'article de base 63.03 « Subvention aux communes dans le cadre du fonds régional pour les investissements communaux » augmentent de 2 millions d'euros en engagements, mais baissent de 47,9 millions d'euros en liquidation. Le montant en engagement correspond à la première part du plan d'investissement communal 2022-2024, montant auquel s'ajoutent 20 millions d'euros qui seront transférés de la provision Plan de relance de la Wallonie. Les crédits de liquidation sont à zéro, car la troisième tranche du pic 2019-2021 a été liquidée anticipativement en 2021 à hauteur de 47,9 millions d'euros.

Les crédits de l'article de base 63.05 « Subvention aux communes dans le cadre du fonds régional pour les investissements communaux, Plan wallon d'investissement » baissent de 20 millions d'euros en engagements uniquement. De même, les crédits de l'article de base 63.06 « Appel à projets relatifs aux équipements des zones reprises en habitat permanent » baissent de 20 millions d'euros en engagements uniquement.

Par rapport au budget ajusté 2021, les crédits de la division organique 16 baissent de 464,3 millions d'euros en engagements et de 361,1 millions d'euros en liquidation. Cette baisse se répartit principalement sur

trois programmes, dont deux concernent cette commission.

Au sein du programme 3 de cette division organique « Rénovation urbaine, Politique de la ville et sites d'activité économique désaffectés », les crédits d'engagement régressent de 98,7 millions d'euros, et les crédits de liquidation de 17,7 millions d'euros. Cette diminution est répartie sur plusieurs articles de base, notamment les crédits d'engagement de l'article de base 63.01 « Subvention aux pouvoirs et organismes publics en matière de rénovation urbaine » baisse de 7,7 millions d'euros et les crédits de liquidation sont en hausse de 1 million d'euros.

Les crédits repris sur l'AB 63.08 « Subventions relatives à la politique de la ville » sont nuls au budget initial 2022, ce qui correspond à une diminution de 115 millions d'euros en engagement et de 5,8 millions d'euros en liquidation. Ces crédits seront transférés vers des articles de base spécifiques pour chacune des villes concernées par un projet subsidié. Les neuf nouveaux articles de base 63.27 à 63.35 ne sont toutefois pourvus d'aucun crédit au budget initial 2022. Ils devraient être alimentés en cours d'année au départ de l'article de base 01.02 « Plan de relance de la Wallonie » du programme 11 de la division organique 10.

Les crédits de l'AB 63.22 « Subventions FEDER 2014-2020 Axe III » sont nuls au budget initial 2022 en raison de la fin de cette programmation.

Au sein du programme 12 « Logement – secteur public », les crédits baissent de 198,9 millions d'euros en engagement et de 204,5 millions d'euros en liquidation. Cette diminution concerne principalement l'article de base 61.08 « Subvention à la SWL destinée au financement du Plan de rénovation » dont les crédits diminuent de 209,1 millions d'euros tant en engagement qu'en liquidation. Ce crédit est destiné à couvrir le volet 2022 du Plan de rénovation du logement public 2020-2024. Le financement de l'encours en 2022 s'effectuera depuis les crédits de la provision dédiée au Plan de relance dotée de crédits à hauteur de 206 millions d'euros.

Enfin, ma dernière intervention va porter sur les projets de budget des UAP repris au chapitre 9 du rapport. Je vais en effet terminer mon exposé par un commentaire sur le projet de budget de la Société wallonne du logement qui a été annexé à l'exposé particulier du ministre.

La SWL présente un budget initial 2022 qui aboutit à un résultat SEC de 169,5 millions d'euros alors que le budget ajusté 2021 présentait un solde de 38,5 millions d'euros, soit une augmentation du solde de 131 millions d'euros.

Les recettes budgétaires hors opérations neutralisées en SEC – les codes 0, 8 et 9 – diminuent de 19,7 millions d'euros. Cette baisse s'explique

principalement par la diminution de 17,3 millions d'euros des crédits de l'article de base 46.10 reprenant la subvention de la Région wallonne destinée à l'augmentation de l'offre de logements publics du programme 6.

Les dépenses budgétaires hors opérations neutralisées en SEC diminuent de 150,2 millions d'euros. Cette baisse résulte de la réduction des crédits de 125,8 millions d'euros de l'article 51.11 « Liquidations Programmes 2020-2024 » du programme 9 et de 16,6 millions d'euros de l'article 51.11 « Liquidations Programmes autres » du programme 6. Ces articles sont consacrés aux liquidations aux sociétés de logement de service public dans le cadre des programmes d'investissements subventionnés décidés par le Gouvernement wallon. Selon le cabinet de tutelle, les prévisions de dépenses ont été revues à la baisse en raison des retards dus au nombre de chantiers en cours constatés lors des derniers monitorings de l'évolution du Plan de rénovation du logement public.

Cette dernière remarque met un terme à mon intervention.

Je vous remercie, Monsieur le Ministre, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés, pour votre attention.

M. le Président. – La parole est à M. Dispa.

M. Dispa (cdH). – Je n'ai pas vraiment de question à poser à M. l'Auditeur de la Cour des comptes, mais je voudrais attirer l'attention sur ce qui vient d'être dit concernant le budget de la Société wallonne du logement. Si je lis bien, les moyens dévolus à la Société wallonne du logement, c'est ce qui est dit dans le rapport de la Cour des comptes en page 87, diminuent sensiblement de 150 millions d'euros, hors opérations neutralisées en code SEC. C'est une baisse qui résulte notamment de la réduction de crédits de 125 millions d'euros sur l'article 51.11 du programme 9 et de 16 millions de l'article 15.11 du programme 6. Ce sont des articles qui sont consacrés aux liquidations aux sociétés de logement de service public dans le cadre des programmes d'investissements subventionnés par le Gouvernement wallon.

L'explication donnée par les collaborateurs de M. le Ministre, qui est reprise dans le rapport de la Cour des comptes, c'est qu'en réalité, toutes les prévisions de dépenses ont été revues à la baisse en raison de toute une série de retards liés à des chantiers qui tardent à se concrétiser, de sorte que l'on peut réellement s'inquiéter sur la mise en œuvre de ces différents plans, on sait bien que faire l'annonce d'un plan, c'est une chose, et que la concrétisation, c'est autre chose. Il y a toute une série d'étapes par lesquelles il faut passer, mais ici, c'est quand même un constat d'échec qu'il faut tirer, ou en tout cas un constat de retard. C'est pénalisant et

préoccupant, quand on sait les besoins importants en matière de logement. Je voulais insister sur ce point.

Je me permets aussi de reprendre une observation de la Cour des comptes, parce que je m'en inspirerai tout à l'heure, dans l'intervention sur le budget de M. le Ministre, intervention qui constate un manque de transparence dans le budget, c'est en page 55 de son rapport que la Cour des comptes souligne que de nombreux crédits sont comptabilisés en provisions, notamment sur les programmes du Plan de relance, sur les programmes logement.

La Cour des comptes observe, je cite : « Le recours aux provisions ne permet pas d'avoir une vision correcte des moyens prévus pour la mise en œuvre des politiques publiques, et nuit de ce fait à la transparence du budget ».

Je trouve qu'effectivement, cela m'a frappé en analysant les documents budgétaires cette année-ci, qu'il y a un vrai problème de lisibilité et de transparence, dans la mesure où l'on voit des crédits qui passent de l'enveloppe de M. le Ministre, qui retournent vers l'enveloppe du ministre-président, qui seront transférés en cours d'exercice pour revenir vers l'enveloppe du ministre. Honnêtement, au moment de l'examen du budget, cela empêche d'avoir une vue très claire des moyens qui sont dévolus aux différentes politiques. Cela empêche d'avoir les informations dont on a besoin, notamment dans les compétences de M. le Ministre, pour faire toute la clarté sur les projets et les moyens qui leur seront dévolus.

Voilà deux éléments que je voulais mettre en exergue sur base des constats de la Cour des comptes. D'une part, des retards importants dans la mise en œuvre des programmes de logement, et d'autre part un manque de transparence lié notamment à ce recours très important au mécanisme des provisions.

M. le Président. – La parole est à M. Beugnies.

M. Beugnies (PTB). – Je remercie le représentant de la Cour des comptes pour son analyse du budget, c'est toujours très intéressant.

J'avais deux questions sur le rapport, qui s'adressent à la fois à vous, Monsieur, et à M. le Ministre. Vous faites à nouveau la remarque de l'utilisation de la technique du cavalier budgétaire, c'est une remarque qui est faite chaque année, et je me demande pourquoi cette remarque n'est pas prise en compte par la majorité et le Gouvernement. J'aurais voulu savoir si la Cour disposait d'autres moyens pour que cette remarque soit entendue.

Une autre question plus spécifiquement pour M. le Ministre, par rapport à ce que vous pointez au niveau de la Cour. Vous pointez une baisse de réduction de crédit de 150,2 millions d'euros à la Société wallonne du logement. Apparemment, ce serait en

raison de retards dus au nombre de chantiers en cours constaté lors des derniers monitorings de l'évolution du plan de rénovation du logement public. M. le Ministre peut-il donner plus d'explications sur ce point ? Est-ce des retards dus au covid ou pour d'autres raisons ? Cela me semble quand même être des montants très importants.

Peut-être aussi pour faire la même remarque que mon collègue, un problème de transparence au niveau du budget. Des articles budgétaires sont mis dans le Plan de relance, on ne sait pas très bien à quoi cela va servir, il n'y a pas d'information. On ne sait pas ce qui va être utilisé pour 2022, je crois que c'est quelque chose que l'on doit déplorer. C'est limite un manque de respect pour les parlementaires, parce que l'on n'arrive pas à déterminer à quoi va servir tout cet argent.

M. le Président. – La parole est à M. Selleslagh.

M. Selleslagh, Auditeur adjoint à la Cour des comptes. – Je ne peux que confirmer que la Cour des comptes a le devoir d'attirer l'attention du Parlement et du Gouvernement sur l'utilisation des cavaliers budgétaires. C'est effectivement ici que se limite notre pouvoir.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Tout d'abord, je remercie la Cour des comptes pour son rapport. D'ailleurs, dans son expression, il aborde certaines questions et donne certaines réponses, donc je le remercie.

Quant aux questions qui me sont adressées, la première, relativement au manque de transparence, je l'ai expliqué dans mon propos introductif, l'important est que les projets se fassent. Puisque l'on a expliqué que, relativement au changement d'un système de comptabilisation, tout cela se retrouve chez le ministre-président. D'autre part, à l'ajustement, il n'y aura plus de souci à ce niveau-là. L'explication a été donnée, elle se suffit par elle-même.

Deuxièmement, par rapport au Plan de rénovation, d'une part, vous n'ignorez pas que ce plan est le plus ambitieux que l'on a mis en œuvre depuis des années. Suis-je responsable qu'il y ait un certain retard ? Non, c'est la réalité. Il ne vous aura pas échappé que le covid est toujours là. Il ne vous aura pas échappé qu'il y a une crise mondiale sur les prix. Il ne vous aura pas échappé qu'il y a eu des inondations. Oui, certains projets avancent et d'autres ont pris du retard. Ils se feront et sans doute qu'ils seront un peu décalés dans le temps. On ne peut pas faire autre chose que s'adapter à la réalité.

La question principale est de savoir s'il y a toujours la volonté politique d'aller au bout du *process*, s'il y a toujours les moyens nécessaires. À ces deux questions,

il y a une double réponse affirmative, donc pour moi il n'y a pas de souci.

M. le Président. – La parole est à M. Dispa.

M. Dispa (cdH). – Je vous remercie Monsieur le Ministre pour votre réponse.

Vous confirmez en quelque sorte le propos, en constatant qu'il y a une difficulté de transparence parce que le système de comptabilisation fait que l'on renvoie toute une série de crédits vers le ministre-président. D'autre part, vous reconnaissez les retards importants qui justifient le report de toute une série de crédits, mais vous confirmez la volonté de poursuivre.

J'aurais souhaité de votre part des réponses pour corriger les effets que l'on doit constater. En termes de transparence, par exemple, ne pourrait-on pas imaginer, sans attendre l'ajustement, d'avoir une annexe à vos documents budgétaires qui permettrait notamment d'avoir une vision claire sur les moyens qui figurent dans les crédits du ministre-président pour que l'on ait la capacité d'avoir une vision d'ensemble sur ces politiques-là ? Ce serait intéressant pour qu'au moins on puisse, dans le périmètre qui est le vôtre, avoir une information aussi complète que possible.

Pour ce qui concerne les retards, allez-vous attendre patiemment que les retards se résorbent ou envisagez-vous des mesures pour accélérer les process et pour faire en sorte que la réponse à apporter aux besoins intervienne le plus rapidement possible ? On peut laisser s'écouler le temps et se dire qu'in fine des crédits finiront bien par être engagés, mais ce serait peut-être plus efficace d'adopter une série de mesures, si c'est possible, pour remédier à ces retards, sauf à considérer que nous sommes ou que vous êtes impuissant par rapport à cette problématique.

Si je peux élargir le propos, je voudrais dire, toujours sur base des observations de la Cour des comptes, que les diminutions de crédits s'expliquent sans doute par ces retards, mais on peut aussi se demander, parce que j'ai eu du mal à réconcilier les chiffres, si finalement vous ne réduisez pas les dotations à la SWL plus qu'il ne le faudrait. N'y a-t-il pas là comme une façon d'utiliser – cela pourrait s'envisager – les moyens de trésorerie de la SWL de façon à soulager le besoin de financement régional de la Région wallonne pour 2022 ?

Enfin, puisque l'on a évoqué les cavaliers budgétaires, je voudrais revenir sur ce cavalier qui autorise les pouvoirs locaux à procéder au recouvrement selon les modalités qui étaient en place avant la loi de 2018. Chaque année, depuis 2018, on nous dit que l'on travaille à une solution décrétole plus satisfaisante. Votre prédécesseur, M. Demargne, l'avait dit, vous l'aviez dit vous-même. La question n'est toujours pas réglée, puisque l'on reproduit ce cavalier qui vise en quelque sorte à pérenniser le cadre légal auquel on avait pourtant

voulu mettre fin. Y a-t-il alors, du côté du Gouvernement, une information ou une précision sur la façon par laquelle vous apportez une solution à cette question ? Ce sont les questions complémentaires que je voulais poser.

M. le Président. – Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? M. le Ministre prend bonne note de vos demandes.

Il y a quelques autres éléments que vous avez indiqués par rapport au logement. Je crois qu'il faut y revenir dans le débat logement que l'on va avoir dans quelques instants, puisque je vous propose d'emblée de démarrer par les propos généraux, puis les dépenses de cabinet, la politique de la ville, le logement, les pouvoirs locaux. Cela permettra de scinder les thématiques. Si vous êtes d'accord, je vous propose de démarrer par vos propos généraux concernant le budget.

Je présume que l'on peut libérer M. l'Auditeur. Vous êtes le bienvenu. Comme tout citoyen, vous avez le droit de rester et de profiter de nos débats, ils sont publics. Vous nous quittez dès que vous le souhaitez, parce que je mesure bien que vous vous avez certainement beaucoup d'autres éléments importants à faire. Merci de votre participation ce matin.

Discussion générale

M. le Président. – Je déclare la discussion générale ouverte et cède la parole à M. Beugnies.

M. Beugnies (PTB). – Merci à M. le Ministre pour sa présentation, même si elle a été courte et peu explicite. Je remets le cadre global qui me semble important à rappeler pour comprendre où l'on va dans ce budget.

La situation est sans précédent, je le disais déjà l'année passée. C'est à nouveau sans précédent. On constate que la crise sanitaire n'en finit pas, elle épuise le moral des gens. Elle a mis au chômage temporaire de nombreuses personnes, et a fait perdre leur travail à d'autres. De nombreux commerces ont fermé. On voit des vitrines abandonnées dans les rues commerçantes dans toutes les villes. Des restaurants sont en difficulté, et des barmans comptent leurs clients sur les doigts d'une main derrière le comptoir. C'est la réalité des conséquences de la crise telle qu'on la voit tous les jours.

Il y a eu aussi les inondations de juillet, dont les sinistrés ne voient toujours pas le bout des conséquences. Trop de personnes ne sont pas encore relogées. Les indemnisations des assurances qui ne suffisent pas à mener des travaux sont une souffrance que l'on n'imagine pas quand le seul capital que l'on avait est une maison pour soi et sa famille. Les territoires communaux ont toujours l'air aussi dévastés,

abandonnés, avec des sinistrés qui se sentent également abandonnés.

On espère que ces crises sont ponctuelles, qu'il n'y aura pas une nouvelle pandémie ou de nouvelles inondations en 2022. Ces crises ponctuelles se passent sur un fond qui est un fond de crise aussi. La crise du logement affecte la vie des gens dans notre Région. Devenir propriétaire est devenu impossible pour de nombreuses personnes, une situation à laquelle on ne pense même plus.

Se loger à un prix correct dans des conditions décentes devient...

M. le Président. – Excusez-moi, Monsieur le Député, vous êtes dans les propos généraux ? Comment voulez-vous faire votre présentation ?

M. Beugnies (PTB). – C'était dans les propos généraux.

M. le Président. – OK, j'ai essayé de découper les éléments, pour ne pas faire de la soupe dans tout, ce qui manquerait de clarté. Il y a les propos généraux, les dépenses de cabinet, la politique de la ville, le logement puis les pouvoirs locaux. C'est parce que vous abordez de manière précise le logement, c'est comme vous le souhaitez.

M. Beugnies (PTB). – Je ne sais pas si c'est de manière précise.

M. le Président. – Je vous laisse continuer, mais vous reviendrez dans la rubrique logement.

M. Beugnies (PTB). – Je ne vais pas citer de chiffres. J'aurai des remarques précises sur les AB par la suite par exemple.

Je disais que devenir propriétaire est devenu impossible pour de nombreuses personnes. Se loger à un prix correct dans des conditions décentes devient aussi de plus en plus difficile.

La difficulté croissante d'accès au logement n'est pas abstraite, puisqu'en 10 ans, les loyers ont augmenté de 10 % hors inflation. L'année passée, la hausse des loyers représentait en moyenne 159 euros en plus par an pour le locataire wallon.

On a des chiffres clairs et durs de Statbel qui nous montrent que ce sont les plus précaires qui sont les plus touchés : de moins en moins de propriétaires, de moins en moins de gens qui sont en mesure d'épargner un peu au bout du mois, et de plus en plus de personnes qui ont recours aux aides alimentaires.

Pour les pouvoirs locaux, la situation n'est guère meilleure. Les Provinces réduisent massivement leurs personnels et leurs services suite au transfert d'une partie du financement des zones de secours, à la grande

colère justifiée du personnel qui mène d'ailleurs des actions et qui seront devant votre Gouvernement le 16 décembre.

Les communes sont également dans une situation financière difficile, coincées entre des manques de financement structureaux et des crises – covid, inondations, énergie – qui leur demandent à la fois d'être encore plus présentes pour les citoyens touchés, mais qui diminue en même temps leurs recettes. On aura l'occasion d'en reparler avec le plan Oxygène tout à l'heure. Je ne sais pas si je peux en parler maintenant. Je suis un peu perdu avec...

M. le Président. – Vous pouvez l'évoquer, M. le Ministre aura une réponse aussi par rapport au plan Oxygène.

M. Beugnies (PTB). – Je ne savais pas si je pouvais le mettre dans les considérations générale ou pas.

M. le Président. – Comme vous le voulez.

M. Beugnies (PTB). – Je voudrais quand même rappeler les mots du président de l'Union des villes et des communes qui disait : « Non seulement on observera l'an prochain l'impact de la diminution de l'IPP en raison de la crise du covid, mais vient également s'ajouter cette crise de l'énergie qui aura un impact conséquent sur les finances communales. Certaines communes n'auront malheureusement pas d'autre choix que de faire passer certains investissements à la trappe ou de procéder à une hausse d'impôt ». C'est cela le contexte.

Monsieur le Ministre, quand on a regardé le budget, ce que l'on a voulu savoir, c'est si le budget allait répondre à ces réalités. C'était cela l'angle d'attaque, l'analyse que l'on a voulu en faire, car c'est cela qui est le plus important pour nous. C'est que les politiques menées et les budgets alloués répondent à la réalité, au vécu, au quotidien et au portefeuille des habitants de notre Région.

Je vais revenir sur plan Oxygène. Vous l'avez dit, les finances communales vont mal. Les recettes, déjà insuffisantes, sont réduites à cause du covid tandis que les dépenses ne font qu'augmenter. Pour faire face à toutes ces dépenses, les communes sont déjà largement endettées : plus de 8 milliards d'euros. Si l'on regarde les derniers chiffres de WalStat, Charleroi a 765 millions de dettes, Liège 1,2 milliard d'euros, Mons-Borinage, les communes ont plus de 466 millions d'euros de dettes avec Mons qui est à plus de 300 millions d'euros. On peut d'ailleurs constaté que ces communes ne veulent plus s'endetter davantage quand on voit le peu d'entre elles qui ont sollicité un prêt du CRAC pourtant sans intérêt en 2020 et 2021. Alors qu'il avait été envisagé que le montant des prêts que le CRAC pourrait octroyé s'élèverait à maximum 160 millions d'euros sur la période 2020-2021, seulement 14,5 millions d'euros sont été sollicités sur les 160 millions d'euros alors que

toutes les communes étaient concernées. Seuls Charleroi, Liège et Seraing ont finalement demandé l'aide en question.

Pourtant, votre plan pour plus de 200 communes qui n'auront pas droit à des aides en capital est exactement similaire. Pourquoi des communes qui n'ont pas sollicité les prêts mis en place pendant le covid voudraient le faire ici ? Quel est l'intérêt pour elles ? C'est une question importante d'autant plus les conditions pour les prêts sont beaucoup plus exigeantes. Ainsi, vous demandez des réformes structurelles aux communes participantes. On parle de mutualisation, de rationalisation, et cetera. Pour ce que j'en connais, cela signifie souvent des pertes d'emplois au bout du compte. C'est en tout cas ce que j'ai toujours vécu quand je travaillais à l'usine quand on parlait de rationaliser et de moderniser. Cela ne sentait jamais bon pour les travailleurs. C'était toujours des pertes d'emplois ou plus de flexibilité.

Dans les décisions de votre Gouvernement, on voit que le Plan de gestion devra être fait pour le 30 juin 2022. On espère que vous pourrez déjà nous fournir des éléments de ce plan. On constate également qu'un mécanisme de sanction à l'égard des bénéficiaires sera adopté en cas de non-exécution desdits plans alors que les communes, on le sait, ont déjà la tête dans l'eau et l'on ne prévoit que des emprunts et des sanctions.

Il me semble que la comparaison que l'on avait faite avec le FMI n'était pas exagérée. Enfin, il n'y aura que 34 communes qui pourront prendre à une aide de 15 % en capital sur les montants empruntés.

C'est mieux que rien, mais ce n'est pas grand-chose. En calculant le montant maximum que cela pourrait représenter, on arrive à 320 millions d'euros, si l'on prend cela sur 20 ans, soit la durée sur laquelle la Région dit qu'elle s'occupera des charges d'intérêts, cela fait 16 millions d'euros par an. Moins de 500 000 euros par an et par commune. C'est une toute petite bouffée d'oxygène.

Dans les documents, l'on voit qu'un montant de 780 millions d'euros est prévu pour le paiement des intérêts. Ce sont encore une fois les banques qui vont s'en mettre plein les poches avec l'argent du contribuable. Vous dites également que vous allez saisir le Comité de concertation dans le but créer un groupe de travail pour définir des réformes, afin d'équilibrer les finances des communes, alors que cela fait plus d'un an et demi que le travail de la *task force* Finances locales se réunit. Comment peut-on encore être dans l'étude quasiment deux ans après le début de cette *task force* ? Comment est-il possible de n'avoir encore aucune mesure structurelle sortie de ce groupe de travail ? Quand aurons-nous une quelconque présentation du travail qu'elle a accompli ? Nous attendons cela. Pourquoi attendre autant de temps avec de saisir le Fédéral ?

Il est également question de créer un fonds de pension, à l'initiative de la Wallonie, M. le Ministre peut-il nous en dire plus ?

Pour conclure, j'ai l'impression que cela fait deux ans que nous en sommes au même point, que les choses n'avancent pas pour les communes. Au contraire, au vu des crises qu'elles ont subies et que la seule chose qu'on leur propose, c'est d'attendre encore un peu, avec comme seule solution l'endettement, ce qui me semble d'ailleurs la marque de fabrique du gouvernement. Ce week-end, sur un autre dossier, on pouvait entendre ceci de la part du Président du collège provincial du Hainaut, je cite : « Le ministre des pouvoirs locaux dit que l'on peut avoir recours à l'emprunt pour assumer ce financement, sans toucher à nos autres missions ». Je lui réponds que cela ne serait pas sain de reporter le problème sur nos successeurs avec une dette supplémentaire. Je vous remercie de m'avoir écouté.

M. le Président. – Qui souhaite poursuivre ?

La parole est à M. Dispa.

M. Dispa (cdH). – Il y a des commissions où l'on se répartit le temps de parole entre les groupes de la majorité et les groupes de l'opposition, selon leurs importances relatives. Dans ce cas-là je suis prêt à intervenir en dernier lieu, mais si les représentants de la majorité préfèrent se murer dans le silence, je ne voudrais pas laisser croire que nous n'avons rien à dire sur ce projet de budget. Je vais courtoisement formuler un certain nombre de critiques ou de regrets à l'égard de ce projet de budget.

Je comprends que nous sommes ici dans la discussion générale, je ne vais donc pas être trop long, mais je voudrais vous dire à quel point j'ai été surpris à la lecture de tous les documents budgétaires qui nous ont été envoyés, à quel point il n'y avait pas la moindre trace d'une volonté politique.

J'ai lu les nombreuses pages de votre exposé particulier, il y en a plus de 300. A aucun endroit, je n'ai vu l'expression d'une ambition, l'affirmation d'une volonté, l'expression d'un choix politique clairement assumé et l'annonce d'une détermination. Ni dans les différents commentaires sur les programmes ou les articles, ni même dans l'introduction, qui est d'un laconisme désespérant, puisque vous vous contentez d'y dire que les crédits qui se trouvaient en 2021 dans votre enveloppe, en lien avec le Plan de relance, ont basculé dans l'enveloppe du ministre-président, ce qui explique la chute, en apparence, des montants dévolus à vos compétences, Monsieur le Ministre.

Hormis ce constat, qui n'est même pas une explication, car on n'a pas beaucoup d'informations sur les moyens qui transiteront par ce Plan de relance, il n'y a aucune ambition, aucun volontarisme, aucune détermination et votre propos introductif n'a pas nourri davantage cette vision que l'on attendait de votre part

dans des compétences aussi importantes que celles que vous gérez.

Deuxième considération, je veux prolonger ce que j'ai dit tout à l'heure, en lien avec les constats de la Cour des comptes.

Il est quand même très difficile d'avoir une vision claire sur les moyens réellement dévolus à vos politiques et surtout de l'inscrire dans une vision pluriannuelle puisque, d'une année à l'autre, les choses changent, on passe d'un article à un autre, d'une enveloppe budgétaire à une autre et donc c'est objectivement difficile – notamment à cause de ce recourt aux provisions – d'avoir une vision un peu cohérente des moyens qui sont dévolus et comment ils sont dévolus dans le temps.

Troisième réflexion en termes de méthodologie. Je n'ai vu non seulement aucune expression politique déterminée, mais je n'ai vu aucune mention des opérations liées au budget base zéro. Je crois que le terme n'apparaît pas une seule fois dans vos documents ou, s'il apparaît une fois, cela doit être de façon tout à fait marginale. J'avais compris qu'en termes de méthodologie budgétaire, ici on est quand même ici dans le cadre de l'examen d'un budget, c'était vraiment l'angle d'attaque que le Gouvernement wallon voulait se donner. Qu'en est-il dans vos compétences ? Quels sont les glissements d'enveloppes ou les réductions de crédits qui résulteraient de cette analyse, dont le Gouvernement wallon nous avait dit qu'elle était vraiment très importante et qu'elle allait pouvoir, avec une approche scientifique, jeter les bases d'un redéploiement budgétaire de la Région wallonne ? Pas un mot. On a un peu l'impression, finalement, que si d'aventure le ministre du Budget, comme il l'a laissé entendre, devait rendre son tablier, le budget base zéro passerait à la trappe avec le ministre qui l'a porté et que finalement, les ministres du Gouvernement ne se sont pas approprié la méthodologie. En tout cas, cela n'apparaît pas dans vos documents et je voudrais vous demander, Monsieur le Ministre, s'il y a des réaffectations, des redéploiements budgétaires qui résulteraient de cette méthodologie.

Dans le même ordre d'idée, toujours en termes de méthodologie, à aucun moment vous ne faites mention des efforts d'économie que le Gouvernement wallon a pourtant annoncés. Si je ne me trompe, 150 millions d'euros par an. Dès 2022, c'était vraiment la ligne de conduite pour que l'on puisse tant bien que mal et vaille que vaille tenter de répondre à tous les signaux d'alarme relatifs à l'endettement régional. Donc 150 millions dès 2022. Qu'en est-il de votre enveloppe budgétaire, Monsieur le Ministre ? Y a-t-il des réductions de crédit que vous auriez décidées, éventuellement à contrecœur, mais en application de cette ligne de conduite ? Ou bien les efforts de réduction viendront-ils ultérieurement en cours d'année ? Je trouve que nous manquons d'information sur ces points alors que ce sont des points

qui ne sont pas insignifiants puisque ce sont des axes structurants de la politique budgétaire comme annoncé par le Gouvernement lui-même. Je ne vais pas rentrer dans le détail des politiques. On y reviendra à chaque fois que l'on abordera un chapitre de vos compétences. Mais je ne veux pas ici passer sous silence l'immense déception que je ressens par rapport à certains renoncements. Je ne dis pas que tout est négatif. J'ai notamment constaté avec satisfaction un effort incontestable dans une politique qui vous est chère, Monsieur le Ministre, qui est la politique de la rénovation urbaine. Il y a, en moyens d'action, une augmentation de crédits assez significative. Reste à desserrer le frein à main administratif puisque vous savez, et vous l'avez dit vous-même, que les lenteurs de toutes ces procédures de rénovation urbaine sont assez désespérantes. Vous avez annoncé un processus de simplification. Là, ici, on voit des moyens additionnels qui sont dégagés, mais on ne sait rien encore de ce processus de simplification qui devrait permettre d'accélérer la mise en œuvre des processus de rénovation urbaine. Sur ce point-là, je voudrais vous interroger sur l'état d'avancement de cette réforme et, le cas échéant, vous inciter à accélérer vous-même ce processus de réforme, sans quoi les moyens que vous aurez dégagés vont se heurter à la même force d'inertie que les communes connaissent bien. Mais il y avait en tout cas là quelque chose de positif que je voulais souligner. Quand j'évoque les renoncements qui me chagrinent et qui chagrinent le groupe cdH, je voudrais en évoquer deux et puis on en abordera d'autres.

On en a déjà parlé, et vous avez assumé pleinement cette décision, c'est la suppression du crédit pour l'assistance aux victimes dans les zones de police, je veux le redire ici, parce que ce sont 2 millions de moyens qui sont purement et simplement supprimés. On a l'impression que vous avez voulu compenser un peu votre frustration, puisque les problèmes des pouvoirs locaux sont notamment, pas totalement, imputables à des décisions prises au niveau fédéral, en matière de zones de secours, de zones de police, de pension. Sans doute, ne voyant venir aucune réponse, aucun signal positif du Fédéral, vous êtes-vous dit : « Après tout, il n'y a pas de raison que la Région continue à financer cette politique, qui est essentiellement menée par les zones de police, donc relevant du Fédéral ». Vous avez donc supprimé ces 2 millions, et ce faisant vous n'apportez aucun élément de compensation par rapport aux frustrations liées au Fédéral, mais surtout, vous privez les zones de police, et à travers elles les services d'assistance aux victimes, et à travers ces services, les victimes elles-mêmes, de moyens qui n'étaient pas exagérés, 2 millions d'euros, qu'est-ce que c'est par rapport à votre masse budgétaire, mais qui avaient vraiment une utilité pour les victimes. Je veux ici dire aux collègues qui sont ici présents que je ne comprends pas ce renoncement, je ne comprends pas la facilité avec laquelle vous avez, au sein de la majorité, peut-être au sein du groupe MR en particulier, accepté de supprimer cette politique. Lorsque nous nous réunissons au

Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, tous les groupes – majorité, opposition – ne cessent, à chaque séance, d'intervenir contre les violences faites aux femmes en particulier, contre les souffrances et les difficultés auxquelles elles doivent faire face. Ce mécanisme d'assistance aux victimes vient en aide en particulier aux femmes, et aux femmes qui en ont le plus besoin, puisqu'elles sont victimes de violences conjugales, intrafamiliales, et cetera.

Ce double discours où, à la Fédération, on pleure pour des moyens supplémentaires et des actions importantes pour l'assistance et l'aide apportée aux femmes, et c'est un discours bien légitime, et les décisions que l'on prend ici, où froidement, on supprime ainsi les modestes crédits, mais ils avaient une telle valeur symbolique, au bénéfice de l'assistance aux victimes, ce renoncement-là, je trouve qu'il est presque déshonorant.

Puis, il y a un deuxième renoncement que je veux épinglez ici dans le cadre de cette discussion générale, parce que c'est particulièrement frappant. Là, à nouveau, je ne comprends pas la facilité avec laquelle certains collègues, peut-être en particulier au sein du groupe MR, acceptent de sacrifier ce qu'ils avaient engrangé, c'est la réduction, voire la suppression des crédits pour le deuxième pilier de pension. Je peux comprendre que pour certains, le deuxième pilier de pension ne soit pas une bonne option, et qu'il faille maintenir l'attachement au statut de la fonction publique, mais ces incitants régionaux au deuxième pilier de pension avaient tout leur sens, puisqu'ils permettaient justement d'encourager les communes à réduire le différentiel entre leurs agents statutaires et leurs agents contractuels. On sait bien que même quand les pouvoirs locaux mènent une politique équitable à l'égard de leur personnel, il reste un différentiel très important en matière de pension. Le deuxième pilier de pension vise notamment à garnir un peu la pension des agents contractuels, dans une logique de rééquilibrage progressif. C'est une politique qu'il faut encourager, par souci d'égalité de traitement, c'est une politique que la Région wallonne a encouragée par ces incitants régionaux, et elle fait maintenant tomber un couperet en renonçant à ces incitants. Franchement, c'est une immense déception, parce que finalement, la fonction publique locale, c'est peut-être la principale ressource dont disposent les pouvoirs locaux. Il y a le problème des ressources budgétaires, et on va y revenir à travers votre plan Oxygène, mais les ressources humaines sont finalement les principales ressources dont les pouvoirs locaux disposent. Je me souviens avoir entendu un de vos prédécesseurs, illustre prédécesseur, M. Paul Furlan, qui, à l'époque où il présidait l'Union des villes et des communes, avait plaidé, avec justesse, pour que l'on rapproche le statut des agents de la fonction publique du régime contractuel, que l'on puisse tendre vers un système un peu commun et qui permet de préserver les avantages d'un système et de l'autre.

Comme ministre, lorsqu'il est devenu ministre des Pouvoirs locaux, il a lui-même ouvert ce chantier-là. Je pense que c'est une vraie nécessité, que ce serait une vraie réponse à des besoins au niveau des pouvoirs locaux. Il n'y a rien. Il n'y a rien à cet égard-là par rapport à la fonction publique locale, notamment par rapport à cette problématique des pensions. Au contraire, il y a un recul avec cette mise à néant d'un certain nombre de crédits qui étaient dévolus à des incitants dont pouvaient bénéficier les communes. C'est une grosse déception sur les ressources humaines des pouvoirs locaux et c'est une immense déception sur les ressources budgétaires et les moyens financiers.

Je ne sais pas trop comment vous souhaitez organiser les débats sur le plan Oxygène. Honnêtement, j'ai un peu de mal à vous suivre puisque l'ordre du jour avait été fixé, il nous avait été communiqué, on devait avoir un débat cet après-midi. Je comprends maintenant que l'on va réintégrer le débat dans le cadre de cette discussion. Je ne sais pas si c'est dans la discussion générale ou si c'est dans le cadre du chapitre sur les pouvoirs locaux. On a un peu l'impression que l'on veut noyer les choses.

En tout cas, ce qui est sûr, c'est que nous n'avons jamais, malgré nos demandes réitérées, eu le privilège d'entendre un exposé de la *task force* qui planche, depuis des mois, sur ce plan à destination des communes.

À ce jour, nous n'avons toujours pas reçu de présentation de la part du ministre. Elle était prévue, j'imagine, pour cet après-midi. Dans votre exposé introductif, vous n'avez pas dit grand-chose. On n'a donc pas d'exposé de la *task force*. On n'a pas d'exposé du ministre. On n'a pas des avis aussi importants que celui de l'Union des villes et des communes, qui, évidemment, attend avec impatience ce plan, qui n'a pas été interrogé, en tout cas il n'a pas été finalisé sur base de l'avis de l'Union des villes et des communes.

Si je ne me trompe pas, l'Union des villes et des communes réunit son conseil d'administration ce midi pour exprimer son avis sur le sujet. Nous allons vite avoir en catimini un petit débat « à la va-vite » pour voir un peu...

M. le Président. – Excusez-moi, je vais vous interrompre quand même. La volonté n'est pas de brimer qui que ce soit ou d'empêcher qui que ce soit d'exprimer.

C'est parce que je me dis que le plan Oxygène est quelque chose qui va intervenir dans les discussions budgétaires. J'ai été prévenu que tout le monde allait le faire. On va refaire « pratiquement le même débat », peut-être plus approfondi, me dites-vous, dans un quatrième point.

Il me semblait dès lors, pour la cohérence des discussions, que l'intégrer dans le registre des pouvoirs

locaux permettait d'avoir ce débat et poser les questions et demander la présentation du ministre. Donc, je regroupais les choses pour n'en parler qu'une fois à travers le budget, ce qui permettait un gain de temps, me semble-t-il, et ne pas avoir une répétition de discussion. Ce n'est toutefois pas pour empêcher le débat. Si vous me dites tous en cœur : « Non, non, c'est le point 4, on le fait au point 4 ». Moi, je n'ai pas de problème.

M. Dispa (cdH). – Je ne vous fais pas de grief, Monsieur le Président, et je me plierai à l'organisation des travaux. Je ne vais pas faire de difficulté sur l'organisation de nos travaux.

Je constate en tout cas que débat s'invite à travers une discussion budgétaire sans que l'on n'ait jamais pu, en bonne méthode, poser les jalons de ce débat ni par l'exposé de la *task force* ni par une présentation en bonne et due forme.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Je comprends le souci méthodologique. Je peux suggérer ceci. On a un débat sur la discussion générale que l'on fait d'ordinaire, tenons-la. De toute façon, il y a souvent des reprises de parole. Tenons-la en deux temps : on fait ce qui est générique, puis je fais une présentation, que j'avais prévue, du plan Oxygène et vous me posez les questions à ce moment-là. On laisse le débat ouvert, comme cela on n'a pas de frustration et l'on a gagné du temps dans le débat général parce que ce n'est pas tout à fait faux que cela participe de l'équilibre des communes.

Je réponds à vos questions dans la discussion générale. On termine cela. Je fais la présentation du plan Oxygène, que j'avais prévue. Vous me posez les questions, et l'on clôt le débat général. Comme cela, on a réconcilié les points de vue.

M. le Président. – La parole est à M. Dispa.

M. Dispa (cdH). – Cela me convient. On peut procéder de la sorte si cela arrange les collègues.

M. le Président. – Cela convient-il aux autres partis ?

M. Dispa (cdH). – Ce plan était un peu le plat de consistance.

M. le Président. – On fait un premier tour sans Oxygène, puis le ministre intervient sur le plan Oxygène, en suite vous revenez sur Oxygène, et ce, dans la présentation du budget. Sommes-nous d'accord avec cela ?

M. Dispa (cdH). – Si c'est votre proposition, je peux y souscrire. En tout cas, je crois vraiment que, dès lors que, dans le budget proprement dit, il n'y a pas vraiment

d'avancée politique majeure, le débat va se reporter sur le plan Oxygène, qui est un peu votre grande œuvre, en tout cas dans ses intentions.

Je ne vous cache pas, à l'analyse, mon immense déception, mais c'est à la faveur du débat que je pourrai expliciter mon propos, entre l'effet d'annonce un peu gonflé à l'hélium et la réalité de ce plan pour l'immense majorité des communes, il y a un tel écart que l'effet ne peut être que décevant.

Pour expliciter ce propos, lorsque nous aurons entendu la présentation du plan et que l'on aura pu faire le constat que ce plan n'agit pas sur les causes des difficultés, mais plutôt sur leurs conséquences en termes de déficit. Ce plan crée un droit de tirage, qui a priori est bien venu, mais qui est en réalité largement illusoire, puisque tel qu'il est conçu, l'immense majorité des communes ne solliciteront pas ce droit de tirage. Ce plan, finalement, dégage des moyens pour recourir à l'emprunt de façon à couvrir les déficits ordinaires des communes. Il y a donc une approche qui me paraît réellement inquiétante et décevante. Je ne veux pas anticiper sur la présentation que M. le Ministre fera et sur le débat qui s'en suivra.

Monsieur le Président, je n'irai pas beaucoup plus loin dans ce propos introductif et général. J'ai essayé, en tout cas sur la méthodologie budgétaire, de constater un volontarisme assez inexistant ou pour le moins timide, une approche peu transparente, une méthodologie qui fait fi des débats et des échanges sur la mise en œuvre d'économies ou sur le budget base 0, ainsi que quelques renoncements qui sont assez symptomatiques, significatifs et qui laissent un goût amer à tous ceux qui ont examiné votre budget.

M. le Président. – Je repasse à la parole à M. Beugnies qui voulait terminer son propos, puis on continue le tour.

La parole est à M. Beugnies.

M. Beugnies (PTB). – J'avais omis d'émettre une critique générale sur le budget, je voulais le faire maintenant et cela sera assez rapide.

Simplement pour dire que la première analyse que l'on a faite de ce budget, c'est qu'il est pour le moins opaque et illisible. On retire toute une série de montants qui étaient présents pour les mettre dans un énorme Plan de relance et il n'y a aucune note introductive disponible pour expliquer comment seront répartis les fonds qui vous seront réservés au sein de cette réserve pour 2022.

L'exposé que vous venez de faire ne nous donne pas beaucoup plus d'informations. Comment voulez-vous que l'on fasse un travail budgétaire correct avec si peu d'informations ? Probablement que l'on est censé vous faire confiance en disant : « Ok, M. le Ministre a dit qu'il y avait 700 millions d'euros pour ses projets. Ce seront sûrement de bons projets. Pas de besoin de savoir

comment il va faire ». Nous ne sommes pas les seuls à critiquer ce manque de transparence, puisque la Cour de comptes, je la cite : « Observe que le recours aux provisions ne permet pas d'avoir une vision correcte des moyens prévus pour la mise en œuvre des politiques publiques et nuit de ce fait à la transparence du budget. Afin de respecter le principe de spécialité budgétaire, la Cour recommande de recourir aux provisions uniquement lorsque la destination du crédit n'est pas suffisamment déterminée au moment du dépôt du projet de budget ».

On commence à être habitués à ce manque de transparence dans votre action. D'abord sur l'aide aux communes, maintenant sur le budget. C'est clairement un manque de respect envers les députés qui essaient de faire leur travail. On se demande si vous ne voulez pas cacher des choses. C'est le manque de transparence qui crée la suspicion.

Enfin, le ministre du Budget expliquait que des économies de l'ordre de 150 millions d'euros allaient devoir être faites l'année prochaine, cependant l'on n'a aucune indication d'où sont réalisées de ces économies. Monsieur le Ministre peut-il nous dire cela ou cela doit-il encore être discuté ?

M. le Président. – La parole est à M. Antoine.

M. Antoine (cdH). – J'ai bien compris que nous aurons l'occasion de revenir tout à l'heure sur les pouvoirs locaux et le plan Oxygène.

Je ne sais pas s'il y a une séquence sur le logement est prévue ou si l'on peut le décliner ? C'est prévu aussi, je vous remercie. Voilà qui me permet de mieux comprendre la rationalité de nos débats.

Je voudrais juste intervenir sur le budget général et emboîter le pas à M. Beugnies qui a emboîté le mien hier, car nous avons bien dû constater que nous allons porter aujourd'hui une dette colossale puisque, en 2026, selon les chiffres de la Cour des comptes, nous serons à peu près à une dette équivalente à 300 % de nos recettes.

C'est du jamais vu et cela nous place dans le concert européen comme une des régions les plus exposées à la précarité financière et, le cas échéant, à la convoitise ou à une réaction forte des marchés. C'est exactement ce que le groupe Jean Hilgers est venu nous dire : « Attention à une réaction certes tardive, mais brutale des marchés à l'égard des régions qui ont une situation extrêmement fragile ».

La soutenabilité de notre budget dépend de plusieurs éléments : d'une part, que nous ayons chaque année 424 millions d'euros – de mémoire – de sous utilisation de crédit, donc on va faire des blocages administratifs parce que ce n'est pas l'effet du hasard ni d'une non-consommation des crédits ; d'autre part, il faudra être particulièrement attentif aux corrections SEC et aux

emprunts d'un certain nombre d'UAP. Vous êtes directement concernés, Monsieur le Ministre.

On voit que la Société wallonne du logement fait un transfert de plus de 120 millions d'euros de ses crédits ordinaires, mais elle va les recevoir dans le Plan de relance. Autrement dit, ce qui est ordinaire devient extraordinaire. Je rappelle quand même que le Plan de relance est appelé à disparaître à un moment donné. C'est un boost que l'on donne à un moment donné sur le plan budgétaire puis l'on doit retrouver une trajectoire beaucoup plus normale.

N'est-ce pas dangereux, Monsieur le Ministre ? Parce que vous ou votre successeur ou peut être vous-même, je vous le souhaite, vous allez devoir vous remobiliser le moment venu pour recréer des courants financiers dans le budget ordinaire simplement parce qu'ils ne seront plus dans le Plan de relance tel que vous l'avez fixé. C'est donc, me semble-t-il, un premier élément qui me paraît difficile.

Le deuxième élément, c'est qu'il faut bien sûr que le Gouvernement réalise ces économies. Je voudrais que les choses soient claires pour avoir entendu un billet à la radio où un journaliste, peut-être complaisant ou mal informé, vous choisirez, disait : « Finalement, la situation de la Région wallonne n'est pas très grave. Elle devra faire 150 millions d'euros d'économie par an ». Mais non. C'est faux. C'est totalement faux. C'est 150, 300, 450, 600 millions d'euros et ainsi de suite. Or, la plus petite marge, puisque jusqu'en 2026, c'est la trajectoire que la Cour a reprise, conformément au décret de 2011, on va devoir faire 2,250 milliards d'euros d'économie. La plus petite marge, c'est celle de 2022 : 150 millions d'euros. Cela paraît dérisoire. Du reste, c'est ce que le groupe d'expert a appelé le pour cent des recettes.

Monsieur le Ministre, même cette petite marge paraît insurmontable pour le Gouvernement. C'est dire les difficultés qui vous attendent pour l'avenir. Nous avons tenté, M. Beugnies et d'autres en sont témoins, hier – ce n'était sans doute pas un bon jour pour Jean-Luc – nous avons tenté de savoir où se trouvaient ces économies, où était la trajectoire structurelle de maîtrise des dépenses. Je cite ici les propos de Jean Hilgers : « Une trajectoire structurelle ».

Nous avons posé des questions à trois ministres : à M. Jean-Luc Crucke, à M. Elio Di Rupo et à M. Philippe Henry. Vous n'allez pas me croire, Monsieur le Président, nous avons eu trois réponses différentes, ce qui prouve la difficulté de l'appréhension et de la perception des économies à réaliser au sein de ce gouvernement. Pour Elio Di Rupo, il a fait sa part. Il va retirer 20 millions du Fonds de rayonnement. Au passage, j'en ris, quand je pense que l'on a fait, par décret et en même temps par cavalier budgétaire, on est fort, à l'article 87 on a créé deux fois ces fonds en SACA et nous apprenons que le Fonds de rayonnement

et le Fonds de pauvreté, malgré que l'on ait annoncé un plan gigantesque, ainsi que le fonds Bas-carbone, il n'y a pas eu une seule dépense sur les deux dernières années.

On peut donc comprendre que l'effort d'Elio Di Rupo de dire : « Je renonce à 20 millions d'euros » est assez faible. Sauf que ce n'est pas vraiment une économie puisque, comme vous le savez, et pour ceux qui sont spécialistes de la question budgétaire, comme l'on n'a pas utilisé l'argent, cela tombe dans la sous-utilisation des crédits. On nous présente là une économie qui n'en est pas une.

Quant à M. le Ministre Henry, il faut lui reconnaître qu'il a toujours le mérite de la sincérité et de la franchise. Qu'a-t-il dit ? C'est très simple : « On n'a décidé de rien, sauf de se voir à l'ajustement ». Je pense que c'est vrai, parce que lorsqu'on lit un certain nombre de documents budgétaires, on retrouve que, notamment pour les UAP, les économies seront délibérées à l'ajustement budgétaire.

La troisième réponse est celle du ministre Crucke. Après vous me direz laquelle vous choisirez. Il dit : « Non, nous on l'a mis dans le solde brut budgétaire, je l'ai enlevée ». Financièrement, mathématiquement, il a enlevé 150 millions. Puis, quand on lui demande : « Qui va porter politiquement ces réductions ? » Il a bien dû répondre à cette question : « Nous nous reverrons à l'ajustement ».

À un moment où ce Gouvernement et le ministre du Budget annonçaient une règle d'or sous forme de décret, c'est à dire l'obligation d'une crémaillère 150, 300, 450, 600. À la première marche, vous avez déjà trébuché.

J'en viens donc à mes questions, Monsieur le Ministre. Je vous ai, avec M. Dispa, interrogé il y a 15 jours sur le Fonds des communes. Vous nous avez dit : « Cela, pas touche ! » L'indexation +1, c'est garanti. C'est ce que vous nous avez dit. J'imagine que, dans le paquet d'exemptions des efforts d'économie, je dois déjà inscrire : « Fonds des communes, pas touche ». Pour votre gouverne, Mme Morreale a dit la même chose sur l'AViQ : « Pas touche ». Cela fait déjà de gros morceaux. La fonction publique, non seulement c'est pas touche, mais c'est 45 millions en plus. Je ne sais pas si l'on s'en rend compte, on est dans une situation budgétaire inextricable, mais le Gouvernement s'offre 45 millions d'euros pour recruter du personnel. Franchement, quand on voit la situation délicate de certaines communes aujourd'hui, je me demande s'il n'y aurait pas eu d'autres priorités, je parle des communes, mais il pourrait y en avoir d'autres en la matière.

Donc pas touche aux 630 millions d'euros de la fonction publique. Pas touche aux charges d'intérêts, car ces dernières vont augmenter. On se rend compte alors, Monsieur le Ministre, que, tout doucement, cela diminue. Quant à vous, il reste le paquet logement. On

vous a déjà pompé les moyens disponibles à la Société wallonne du logement, et je cite, ce qui m'amène à une question auprès de vous : « La Société wallonne du logement n'avait pas besoin de ces fonds parce qu'il y a eu du retard dans les travaux, notamment en alimentation de SLSP ».

Quel ordre de grandeur ces retards présentent-ils ? Vu que vous avez, dans le Plan de relance, l'objectif de créer 1000 logements, vous ne m'en voudrez pas, il faut remonter à une période que nous aimons bien M. Courard et moi-même, pour voir un gouvernement qui fut capable d'en produire autant. C'est relativement atypique.

Comment allez-vous faire, sur le plan budgétaire...

M. Evrard (MR). – Je comprends que cela soit compliqué, mais on entre parfois dans le...

M. Antoine (cdH). – Là, nous sommes dans les grands équilibres budgétaires du ministre...

M. Evrard (MR). – Oui, enfin, vous posez des questions concrètement sur le logement à M. le Ministre donc ces questions ne vont pas revenir dans le titre « Logement ».

M. Antoine (cdH). – Très bien, je vous obéis avec plaisir. Sur la question des retards, il peut me répondre tout à l'heure. Je ne garderai donc, à ce stade, que l'opération d'utilisation des réserves. Il me semble que c'est une question de grand équilibre budgétaire.

Que puis-je encore trouver chez vous, Monsieur le Ministre ? On pourrait vous demander – c'est une question que je vous pose –, les compensations « précompte immobilier » qui représentent près de 200 millions dans votre budget, est-ce pas touche ou bien allez-vous accepter à un moment donné une révision de ce montant et sur base de quels critères ?

Ce n'est pas du tout pour être inquisiteur, Monsieur le Président, mais vous pensez bien que la crédibilité du Gouvernement wallon ne réside plus aujourd'hui que dans sa maîtrise des dépenses publiques. Au niveau des plans, je pense que l'on a vu clair avec la réaction de la FGTB et l'Union wallonne des entreprises. C'est une grande première, ce Gouvernement est parvenu à réconcilier durablement syndicats et patronat. C'est quand même un exercice assez extraordinaire. Moi qui aime les formules, entendre M. De Wasseige venir parler de plan zigzag, que le Gouvernement a préféré la clé D'Hondt à la clé du succès.

Je pense qu'à force de faire des plans, plans et plans, cela devient Rantanplan.

Ce n'est pas de moi, mais cela explique, Monsieur le Ministre, la panne de confiance et d'adhésion d'un certain nombre de partenaires. Si j'évoque cela, c'est parce que ce plan est adopté en négligeant

complètement les partenaires sociaux du Conseil économique, social et environnemental. Ici, nous qui aimons les communes, au moins on a un point commun, et pour certains d'entre nous nous siégeons à l'Union des villes et communes, et tous vos prédécesseurs se sont appuyés sur l'Union des villes et communes. C'est un atout considérable d'expertise, pour commencer, et de soutien politique. Néanmoins, ici, je n'ai pas le sentiment, pardonnez-moi, Monsieur le Ministre, qu'il y a eu une étroite collaboration, une étroite association, pour définir les axes politiques qui sont les vôtres.

Enfin, quant à la *task force*, excusez-moi, pour moi c'est un fantôme.

Mme De Bue en a parlé. M. Dermagne en a parlé. Vous en parlez. Pour paraphraser aussi une grande série, c'est comme la femme de Colombo, on en parle, mais on ne la voit jamais. Ici, c'est à peu près la même chose.

Voilà quelques éléments à la fois sur l'équilibre budgétaire. Je souhaite, Monsieur le Ministre, que vous soyez, comment vais-je dire, exempté d'effort.

Je pense que fondamentalement tous vos collègues le souhaitent aussi. Probablement, je vous accorde que vous pourrez passer 2022 avec 150 millions d'euros, mais quand il faudra en faire 300 et puis 450, là je me pose des questions parce qu'il faudra faire des choix.

Je vais finir par une fleur, même si nous l'avons contestée. Le seul ministre qui a annoncé une politique qu'il abandonnait, c'est vous. On a pas beaucoup apprécié, c'est l'aide aux victimes, mais au moins il faut reconnaître qu'il y a 2 millions et demi que vous avez supprimés. On peut le contester, on peut discuter et M. Dispa a fait cela brillamment.

Vous êtes le seul qui a eu le courage de dire : « Moi, j'arrête une politique ». Tous les autres, enfin M. Beugnies et d'autres ici sont très attentifs, je n'en ai pas entendu un seul qui est venu dire : « Moi j'ai entendu Jean-Luc Crucke et voilà à quoi je renonce ».

Voilà le petit intermède d'équilibre général sur lequel je voulais vous interroger.

M. le Président. – On poursuit notre tour de propos généraux. Je vous demande, si c'est possible pour vous, de garder vos questions logement, pouvoirs locaux, dépenses cabinet, et cetera pour les thématiques.

La parole est à M. Evrard.

M. Evrard (MR). – Simplement, une considération assez courte et générale comme vous le suggérez pour donner un petit peu le pendant aux propos parfois pessimistes, parfois critiques, mais c'est le rôle de l'opposition par rapport au contexte difficile qui a été rappelé. On a tendance parfois à l'oublier. J'entends aujourd'hui des propos qui pourraient avoir une certaine pertinence si l'on était dans un schéma classique

budgétaire. Or, on est bien loin du compte, voire extrêmement loin du compte.

J'ai entendu un manque de transparence, un manque de lisibilité. Ce n'est pas faux. Pour les parlementaires que nous sommes, analyser un budget tel que celui-ci est plus compliqué que par le passé parce qu'on doit faire face à ce qu'on pourrait appeler un budget quatre en un, qui intègre à la fois un budget ordinaire classique sur lequel nous avons chaque fois été amenés à travailler et à débattre. Il y a évidemment le budget du Plan de relance, il était nécessaire de donner une impulsion à ce niveau-là. On le sait aussi, la crise covid a obligé à créer des lignes budgétaires et toute une dynamique pour répondre à cette crise covid. Puis, finalement, on l'a dit et je crois que tous les partis en étaient évidemment extrêmement favorables, dégager des moyens dans le cadre des inondations que nous avons connues.

Donc, pour être vraiment beaucoup plus positif, c'est retenir qu'effectivement il y a des inquiétudes notamment au niveau de la dette, au niveau de la manière de la soutenir dans le futur, comme dans d'autres assemblées d'ailleurs avec une grande différence sur d'autres institutions c'est que nous avons évidemment un pouvoir en tout cas fiscal ou la possibilité de dégager des moyens.

Mais, on l'a dit aujourd'hui et le ministre l'a rappelé, les moyens qui sont mobilisés n'ont jamais atteint un niveau tel que celui sur lequel nous débattons aujourd'hui avec, il est vrai, toute une série de programmes, toute une série de lignes directrices que l'on sent au niveau de la volonté du Gouvernement et qui vont nécessiter ... C'est clair et l'on vous interrogera aussi, Monsieur le Ministre, sur vos intentions par rapport à toute une série de nouvelles dynamiques que vous souhaitez insuffler, que ce soit dans le domaine du numérique, que ce soit au niveau de la création de logements PPP, vous y avez fait référence, que ce soit au niveau de l'allocation loyer ou autre.

Avec la responsabilité qui est la nôtre de pouvoir mettre rapidement en œuvre les moyens. Notre décision aujourd'hui, c'est de mobiliser les moyens. Votre responsabilité, et l'on vous accompagnera dans la dynamique, c'est mettre en œuvre justement ces moyens pour avoir des résultats concrets à l'endroit des communes en matière des plus défavorisés et faire en sorte que nous puissions traverser au mieux cette crise. C'est bien là l'intérêt des moyens qui y sont mobilisés.

Avec aussi une philosophie et une dynamique sur laquelle on sera attentif. Vous savez que l'on est, au niveau du MR, extrêmement attachés à toute cette dynamique de droit de tirage. Partout où cela est possible, je crois que nous pourrions nous inscrire dans cette dynamique chaque fois que ce sera le cas. Dans le numérique par exemple où je pense notamment à l'ancien plan d'encrage.

Je serai extrêmement positif. Je crois que nous devons avoir un gouvernement qui est proactif. En tout cas, les députés de la majorité, notre formation sera à vos côtés, Monsieur le Ministre, pour être à la fois vigilant, mais aussi vous accompagner dans cette tâche qui est extrêmement difficile, parce qu'il faut se retrousser les manches.

Je n'aurai qu'une question à vous adresser pour bien comprendre aussi en termes de timing et en termes d'obligation de résultat par rapport notamment aux moyens qui nous sont dévolus au niveau de l'Europe pour ce Plan de relance et cette dynamique.

Quel est le timing ? Parle-t-on de 2026 pour avoir engagé l'ensemble des montants qui nous sont dédiés, de manière justement à être efficaces ?

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Vous parlez du Plan de relance européen ou du Plan de relance wallon ?

M. Evrard (MR). – À la fois les moyens qui sont dévolus de l'Europe à la Belgique et en partie à la Wallonie.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – D'accord.

M. Evrard (MR). – Et qui nous obligent à respecter un timing qui est serré et notamment dans les compétences qui sont les vôtres, on a une obligation de résultat rapide. De quelle manière voyez-vous cette ligne d'arrivée, cette *deadline* ? À la fois dans la mise en œuvre des différents dossiers dont nous parlerons par département et aussi par rapport aux moyens – ce sera aussi, on le ressent, dans ce budget – que vous allez allouer, aux moyens supplémentaires que vous allez allouer aux structures de manière à pouvoir faire face à ces objectifs qui sont importants.

M. le Président. – La parole est à Mme Galant.

Mme Galant (MR). – Très brièvement. Je n'aurai pas de question dans ce premier tour. Si j'ai bien compris, c'est vraiment une considération générale et nous viendrons après dans les différents chapitres pour la discussion générale. Je me cantonnerai donc sur les pouvoirs locaux.

Ici, je voulais rester dans la même lignée que mon voisin et dans ce positivisme. Parce que, s'il y a une chose que l'on doit souligner, c'est que le ministre Collignon est arrivé il y a un an à peine, vu qu'il est arrivé au mois d'octobre 2020, en pleine crise sanitaire. Ensuite, nous avons eu les inondations. Les dossiers n'ont donc pas manqué, les dossiers urgents à gérer n'ont pas manqué.

Je pense que nous avons une chance en ayant le ministre Collignon aux pouvoirs locaux. Comme vous, Monsieur le Président, quand vous avez été ministre des

Pouvoirs locaux, vous étiez bourgmestre. C'est très important parce qu'un bourgmestre qui devient ministre des Pouvoirs locaux, il connaît la réalité du terrain. Il connaît tout ce que peut connaître un bourgmestre.

Et, en ces périodes de crise, je peux vous dire qu'il y en a beaucoup qui abandonnent. Il y avait encore un article récemment par rapport à l'abandon du mandat de bourgmestre parce que l'on nous en demande de plus en plus. On a de plus en plus de responsabilités. Cela, que l'on soit dans la majorité ou dans l'opposition, les réalités sont les mêmes, les responsabilités sont de plus en plus grandes.

Vous avez dû prendre des décisions qui n'ont pas toujours été faciles. Néanmoins, je pense qu'il y a une chose qui est sûre et certaine, c'est que ce Gouvernement, et vous en particulier, vous avez vraiment la volonté de soutenir les pouvoirs locaux et cela, c'est très important. C'est la seule chose que je voulais dire dans le cadre de cette introduction générale.

M. le Président. – La parole est à M. Demeuse.

M. Demeuse (Ecolo). – Dans la foulée de mes collègues, je voulais aussi d'abord remercier M. le Ministre pour ce budget et pour la présentation qu'il en a faite. Je voulais aussi faire part de notre soutien à ce budget en insistant sur les éléments de contexte. En effet, ce budget intervient dans ce contexte tout à fait inédit et après une année 2021 qui a été catastrophique au propre comme au figuré.

On a dû non seulement faire face à cette crise du covid à laquelle on reste malheureusement confrontés à l'heure d'entamer 2022. Cette crise n'en finit pas de redémarrer de plus belle, à tel point que l'on se demande si l'on en sortira réellement d'ici la fin de la législature. On peut vraiment se poser de plus en plus de questions.

Puis, surtout, il y a eu ces terribles inondations qui ont quasiment touché l'ensemble des communes de Wallonie et qui ont particulièrement, et je pense qu'il faut aussi pouvoir le dire, touchés M. le Ministre dans ses deux compétences particulières du Logement et des Pouvoirs locaux. Je ne pense pas qu'il y ait énormément d'autres ministres au sein du Gouvernement qui aient été touchés à ce point en première ligne dans les premières semaines des inondations. Cela aussi, on doit pouvoir le souligner en remerciant les équipes par rapport à cela, même si l'ensemble du Gouvernement a été mobilisé en première ligne par rapport à la gestion de ces inondations.

C'est clair qu'en préparant ce budget je relisais un peu ce que l'on avait raconté l'année passée. J'aime encore bien faire cela, aller revoir ce que l'on raconte l'année avant, parce que cela a toujours un peu de sens aussi pour éclairer l'année suivante.

Je lisais que l'on avait notamment dit ceci par rapport à 2021 : « On ne sait donc absolument pas de quoi 2021 sera fait. Tout ce que l'on sait c'est que, en 2021 comme en 2020, les communes et les pouvoirs locaux seront à nouveau en première ligne aux côtés des citoyens pour faire face à la crise, pour organiser la solidarité, pour venir en aide aux plus fragiles. Mais ce n'est pas tout. Les communes auront aussi un rôle fondamental à jouer avec leur statut de premier investisseur public du pays avec le redéploiement et la construction du monde d'après coronavirus ».

Voilà ce que l'on disait il y a tout juste un an lors des travaux budgétaires. Ce n'était sans doute pas prendre beaucoup de risques que d'affirmer cela, mais force est de constater que cela s'est plus que jamais confirmé et, malheureusement, assez dramatiquement avec ce que l'on pensait être le seul enjeu ou un des seuls enjeux qui était la crise du coronavirus qui s'est révélée plus longue et plus grave que prévue, et à laquelle sont venues s'ajouter ces dramatiques inondations.

Tout cela a donc fortement impacté aussi ce redéploiement que le Gouvernement voulait initier, avait déjà lancé, préparé. Tout cela, désormais, on devait préparer cet après coronavirus. On doit désormais préparer aussi, en plus, ce monde l'après inondations, dans un contexte qui est toujours aussi incertain, mais auquel malheureusement on va devoir aussi s'habituer et par rapport auquel on doit donc pouvoir se préparer tout en essayant au maximum de changer le cours des choses.

Je pense donc que, par rapport à cela, on a la responsabilité de donner les moyens, notamment aux pouvoirs locaux, de continuer de jouer ce rôle à la fois de première ligne aux côtés des citoyens, mais aussi d'acteurs du redéploiement, et ce, malgré la situation budgétaire particulièrement compliquée de la Région wallonne. Cela, on est tous d'accord sur cet enjeu et les collègues y ont fait référence.

C'est à ce sujet que je veux vraiment insister sur le véritable courage du Gouvernement de, malgré cette situation budgétaire difficile, ne pas répéter l'erreur qui a été commise collectivement à l'ensemble des niveaux de pouvoirs après la crise de 2008 de pratiquer l'austérité. Non, ici, d'investir et de préparer l'avenir.

Par rapport à cela, ce Plan de relance est véritablement important et témoigne d'une véritable ambition et d'une volonté d'impulser le redéploiement, notamment via le levier des pouvoirs locaux, via l'action locale.

Ce Plan de relance, c'est notamment 736 millions d'euros rien que dans les compétences de M. le Ministre. C'est très costaud. C'est fondamental. C'est toute une série de projets qui sont très concrets en matière d'amélioration énergétique des bâtiments communaux, en matière de politique intégrée de la ville,

de développement urbain, de moyens complémentaires pour le PIC, de soutien à la transition numérique, de soutien au budget participatif. On pourra en reparler tout à l'heure.

Ce sont donc des défis qui sont colossaux. L'ambition est réelle et l'on se réjouit de la concrétisation de tous ces projets.

Peut-être, et là pour rejoindre un peu les questions de mes collègues, que cela pourrait être intéressant d'entendre M. le Ministre sur les projets qui pourront peut-être être concrétisés dès 2022. Quel est le timing par rapport à la concrétisation de ces différents projets ? En termes de priorisation dans ces différents projets, qu'entendez-vous mettre en œuvre en premier ?

C'était pour les premières grandes questions générales que je souhaitais vous adresser. Puis souligner un autre point général, puis on entrera tout à l'heure plus dans les points spécifiques.

C'est vrai que, au-delà du Plan de relance et de l'investissement, il y a le soutien au quotidien, notamment aux pouvoirs locaux et puis Mme Delporte tout à l'heure parlera des thématiques logement plus en profondeur. Je voulais, puisque d'autres collègues y ont fait allusion et que M. le Ministre, dans son exposé général, y a fait allusion également, souligner déjà dès maintenant un point qui est fondamental. C'est le soutien aux pouvoirs locaux via ce maintien de l'indexation et du pourcentage supplémentaire d'indexation au Fonds des communes. C'est fondamental. Cela représente 46 millions d'euros et c'est un engagement fort de la DPR qui est une nouvelle fois maintenu, de nouveau dans un contexte budgétaire qui est compliqué. C'est un élément qui permet aux communes de donner des moyens d'action concrets et qui leur donne une bouffée d'oxygène également. On aura l'occasion d'intervenir sur le plan Oxygène tout à l'heure également. Je ne suis donc pas plus long pour l'instant.

M. le Président. – La parole est à Mme Delporte.

Mme Delporte (Ecolo). – Dans la continuité de ce que vient de dire M. Demeuse sur la discussion générale, moi, j'aurais voulu prendre un angle d'attaque bien précis pour broser le budget dans vos différentes compétences, à savoir à travers la note de genre.

Nous avons pu lire, Monsieur le Ministre, une note de genre très semblable à celle de l'année passée. Dans les matières du logement, on peut quand même noter l'apparition du prêt taux zéro à destination de candidats locataires qui n'apparaissent pas dans la note 2021. Pour le reste, c'est exactement identique à la note de l'année passée. Aucun budget n'est renseigné pour l'analyse de genre et pour des mesures spécifiques.

Par exemple, il y a toute une série de mesures et toute une liste de primes, mais il n'y a pas d'analyse

générée de ces mesures. On ne sait pas par exemple la proportion de femmes qui bénéficient de tel ou tel prêt via la Société wallonne du crédit social.

Dans le plan Genre 2020-2024 qui a été adopté par le Gouvernement wallon, il est indiqué, je vais citer la mesure 24 : « Garantir la prise en compte de la dimension du genre dans l'évaluation et la potentielle réforme des critères d'attribution des logements d'utilité publique ». Alors, là, nous ne voyons pas d'avancement sous l'angle de genre dans les projets 2022. Peut-être qu'il y en a, mais ce n'est pas transcrit dans la note.

Dans la mesure 25 de ce plan Genre, on parle d'augmenter le nombre de logements de transit, notamment pour les femmes victimes de violence. Dans votre note, les ménages précarisés et les familles monoparentales sont prises en compte, mais les femmes victimes de violence n'y apparaissent pas.

Alors, que faites-vous, Monsieur le Ministre, pour répondre à la mesure 25 du plan Genre wallon qui entend augmenter le nombre de logements pour ces femmes ? Qu'est-il mis en place alors que le subside global pour les logements de transit vont diminuer ?

Concernant les pouvoirs locaux, la note de 2022, comme celle de 2021, mentionne la réalisation d'un cadastre de la fonction publique locale. Suite à son analyse seront identifiées les diverses recommandations à relayer vers le niveau local en matière de gestion générée du personnel. Depuis un an, il n'y a donc pas d'avancée dans ce cadastre. Où en est-on dans la réalisation de ce cadastre de la fonction publique locale ? Par qui va-t-il être réalisé : par l'administration ou un organisme externe ? Comment cela a-t-il été budgété ?

Apparaît aussi, dans la note de 2022, le fait de promouvoir la dimension du genre dans le cadre des actions menées en matière de développement urbain et d'aménagement d'espaces publics. Cela correspond à la mesure 13 du plan Genre wallon. C'est donc un copier-coller. Ce copier-coller est cohérent et c'est heureux que cela corresponde au plan Genre du Gouvernement wallon, mais il semble que les bonnes intentions ne soient pas déclinées en actions concrètes ni budgétées ou, si elles existent, elles ne sont pas identifiées dans la note. Je trouve cela dommage, parce que je pense qu'il y a un nombre de choses qui se font, mais on ne les retrouve pas au travers de la note.

Même chose pour la troisième mesure pour les pouvoirs locaux de la note de genre, qui correspond à la mesure 15 dans le plan du Gouvernement : promouvoir la féminisation des noms de rue dans les pouvoirs locaux. Là non plus aucun budget n'est avancé.

Concernant la réalisation de cette mesure, le plan Genre propose d'organiser une large sensibilisation afin de mettre en place une dynamique locale qui peut être nourrie par des dispositifs de démocratie participative,

comme les conseils consultatifs relatifs à l'égalité des hommes et des femmes. Comment comptez-vous promouvoir les noms féminins des rues ? S'agira-t-il d'outils à distribuer dans les communes ? Combien cela va-t-il coûter ?

Une mesure que l'on trouve dans le plan Genre wallon, c'est d'organiser une journée de sensibilisation et de réflexion sur la dimension du genre à destination des pouvoirs locaux. Cette mesure-là est bien reprise dans la note, mais aucun budget visible non plus. Mes questions sont les mêmes : comment, combien et par qui vont être organisées ces journées de sensibilisation ?

Concernant les grandes villes, il y a deux mesures pour la politique des grandes villes qui sont des copier-coller de l'année passée : un recensement des initiatives locales de démocratie participative mises en œuvre dans le cadre des politiques genrées d'aménagement de l'espace public, le cadastre des conseils consultatifs femmes-hommes et l'identification des questions portées à leur avis. Cela correspond à la mesure 20 du plan Genre. Y est ajoutée une circulaire : « reprendra la méthode de mise en œuvre des conseils consultatifs femmes-hommes... »

En un an, où en sont ce cadastre des conseils consultatifs et l'identification des questions qu'il traite ? A-t-on avancé ? Par qui est réalisé ce cadastre ? Comment cela a-t-il été budgété ? La circulaire sur la manière de créer des conseils consultatifs est-elle créée ? A-t-on avancé ?

Dans cette note, suit un tableau budgétaire pour un total de 259 millions d'euros, mais dont on ne distingue pas la part qui servira à lutter contre les inégalités entre les hommes et les femmes et la part qui est utile à tout le monde, sauf peut-être pour la nouvelle ligne dans la DO 16 dans le programme 12, l'AB 01.01 « La lutte contre la discrimination dans l'accès au logement ». C'est un projet qui vous tient très à cœur, Monsieur le Ministre, qui est budgété maintenant. C'est 1 million d'euros qui sont annoncés en crédits d'engagement, mais c'est 1 million sur 259 millions d'euros, cela fait peu. J'ai donc du mal à comprendre l'utilité de ce tableau, parce qu'il ne donne pas la réelle image de ce qui est fait au niveau des politiques de discrimination homme-femme.

Par contre, on y trouve aussi la subvention aux communes et aux zones de police pour l'assistance aux victimes, bien trop souvent des femmes, qui est supprimée en 2022. Je ne sais pas si c'est une blague ou de l'ironie, mais cette ligne m'a fait sourire.

En conclusion, nous soutenons ce budget, ficelé dans des circonstances très difficiles. Néanmoins, pour la rédaction de la note du plan Genre, on peut mieux faire, surtout si l'on veut en faire un outil efficace d'évaluation de la politique de genre à travers vos compétences. Je suis sûre que cette note mériterait que l'on y retravaille de façon un peu plus approfondie, on

en tirerait beaucoup plus de renseignements que maintenant.

M. le Président. – La parole est à M. Lomba.

M. Lomba (PS). – Une intervention plutôt générale avant d'aborder de manière plus détaillée les différentes thématiques.

Je pensais naïvement que l'on allait être tous se retrousser les manches pour soutenir notre ministre. Ici même et régulièrement, nous avons plutôt tendance, majorité et opposition confondue, à le féliciter pour son dynamisme et pour la recherche de solutions et de moyens complémentaires pour les différentes politiques dont il a la charge.

Malheureusement, ce n'est pas le cas. Monsieur Evrard, vous avez dit que c'est le rôle de l'opposition de s'opposer. Je le regrette. Plutôt que de retrousser nos manches, nous avons assisté à un débat qui est un peu stérile et plus porté sur la forme que sur le fond.

Le cdH, on l'avait deviné d'emblée, a été courtoisement désagréable.

(Réactions dans l'assemblée)

On est habitué. C'est toujours cela de pris, courtoisement. Clairement, on n'a pas la même vision du budget. On n'a certainement et sûrement pas la même vision de la politique.

Je disais sur la forme plutôt que sur le fond. Vous évoquez la chute des moyens et vous ajoutez : « En apparence ». Finalement, vous dites dans la même phrase que ce que vous dites, ce n'est que de l'apparence ou quelque chose qui ne se vérifie peut-être pas.

Vous surfez sur les modifications d'affectation pour laisser à penser que des moyens se réduisent, alors que c'est l'inverse. Demandez à M. Antoine, il vient de nous faire la démonstration que l'on dépensait sans compter plus que jamais. Donc, mettez-vous d'accord ensemble. D'un côté, nous avons M. Dispa qui nous dit : « On ne sait plus, on ne s'y retrouve plus ». D'un autre côté, nous avons M. Antoine qui nous fait un exposé brillant, remarquable sur le budget. Monsieur est connaisseur et on l'en félicite. Mais arrangez-vous, discutez ensemble pour vous y retrouver.

M. Antoine (cdH). – Vous, Monsieur Lomba, vous avez été irrespectueusement agréable.

(Rires)

M. Lomba (PS). – Voilà, je sais aussi être agréable. Avec des interventions au niveau politique que je ne peux pas admettre.

Vous parlez du renoncement sur l'assistance d'aide aux victimes. Vous êtes le défenseur de la veuve et de l'orphelin. On a même cru comprendre que Mme Delporte s'en inquiétait aussi.

Je vais juste vous rappeler, puisqu'on est dans l'ordre des symboles et que vous avez l'air de faire penser au grand public que nous laissons les pauvres dames violentées sur le trottoir devant le bureau de police, et cetera. Ce qui est un peu scandaleux. C'est un peu du populisme.

Mais enfin, puisque l'on est dans l'ordre des symboles, rappelons quand même que, symboliquement, cette aide aux victimes, cette assistance d'aide aux victimes est une obligation légale fédérale. Il n'est donc pas demain possible de ne pas l'organiser. Les zones de police continueront à organiser l'assistance d'aide aux victimes. Donc, ne laissons pas à penser que ce ne serait plus le cas et qu'on laisserait les gens sur le trottoir. C'est scandaleux de dire cela.

Par contre, au niveau des symboles, que la Région wallonne renvoie le Fédéral, on en parlera sans doute à nouveau tout à l'heure sur certains autres aspects, aux obligations qu'il nous impose pour qu'il ait au moins la décence de les financer, ces obligations, ne me semblent pas inintéressant.

Symboliquement, nous disons au Fédéral : « Nous sommes absolument d'accord avec l'obligation d'organiser l'aide aux victimes. Qui ne serait pas d'accord ? Mais assumez votre obligation et financez-la ». On pourra en parler sur d'autres politiques au niveau du fédéral qui n'assume pas toujours.

Au niveau du PTB, là non plus, je ne comprends pas. Vous devriez vous réjouir de l'augmentation des investissements. D'ailleurs, vous avez été, si j'ai bien compris, fort copains avec M. Antoine qui n'arrête pas de parler du PTB comme si c'était des alliés. Oui, on augmente les investissements. Oui, on recourt à l'emprunt.

Alors, ce que je ne comprends pas, c'est que, au niveau européen, on n'a eu ce cesse de râler et de rouspéter sur les contraintes budgétaires européennes qui nous empêchaient justement des investissements, du recours à l'emprunt, de l'endettement. Maintenant qu'on le fait, vous n'êtes pas non plus d'accord.

Alors, moi, je ne sais pas ce qu'il faut faire. Je me réjouis que ce corset budgétaire se soit un peu soulagé, que l'on ait réinvesti dans le secteur public, que l'on réinvestisse dans les pouvoirs locaux, que l'on réinvestisse dans le logement.

Je ne comprends pas que le PTB ne s'en réjouisse pas. Vous préférez nous parler du manque de transparence, de la même manière que M. Dispa, en nous évoquant les difficultés et les changements

d'organisation du budget qui permettent de noyer un peu le poisson.

Nom d'une pipe, on réinvestit plus que jamais dans les services publics. Cela, je ne comprends pas que vous ne le défendiez pas. Aidez-nous à aller dans ce sens-là.

Alors, on le sait, l'exercice budgétaire auquel on assiste aujourd'hui est un exercice qui est périlleux.

Les finances régionales sont sous tension au même titre que celles des communes. Faut-il rappeler que les finances communales sont durement touchées par la crise sanitaire ? Crise à laquelle sont venues s'ajouter les inondations de juillet 2021. Ces difficultés s'ajoutent aux autres difficultés que sont – je rappelle, mais tout le monde est déjà au courant – le coût des pensions, l'impact du *tax shift*, le financement des zones de secours et des zones de police, sans oublier l'impérieuse nécessité de relancer les investissements publics des communes et de travailler à la reconstruction des villes et des communes durement touchées par les inondations de juillet.

M. Demeuse le faisait remarquer, ce que l'on peut d'ores et déjà mettre à l'actif du ministre, c'est, d'une part, l'augmentation globale des moyens – et cela je n'y reviens pas –, mais aussi le maintien du mécanisme d'indexation du Fonds des communes et du Fonds spécial de l'aide sociale. C'est important de le souligner dans le contexte.

Cela s'ajoute aux efforts qui sont déployés en vue de concrétiser la reprise du financement des zones de secours par les provinces. Reprise qui permettrait à ces dernières de recentrer leurs compétences et de regagner une certaine légitimité. On ne va pas revenir sur la difficulté que l'on a rencontrée à ce niveau-là.

Si cette reprise devait prendre du retard à la suite du recours de la Province de Namur, il conviendra de durcir le ton avec des provinces quitte à passer d'une réforme concertée à une réforme imposée.

Le Gouvernement dispose de certains leviers et nous l'encourageons vivement à les utiliser si c'était nécessaire. Cela s'ajoute au plan Oxygène dont on a compris que l'on en parlerait tout à l'heure. Donc, je ne vais pas m'appesantir maintenant et je reviendrai donc sur ce plan ambitieux que nous soutenons.

Afin d'encourager et de booster les investissements communaux, le Fonds régional d'investissement communal sera lui aussi pourvu de moyens complémentaires puisque l'on va ajouter 20 millions d'euros qui permettront aux communes de participer à l'effort de redéploiement et de relancer les investissements qui étaient en perte de vitesse.

Ce sont là les différents actes forts de soutien aux communes et au-delà de ce slogan, il y a des actes et des gestes qui sont essentiels. Ce sont des modifications

structurelles qu'il convient d'amplifier et de compléter par d'autres réformes. Un autre élément concerne le Fonds pour le numérique ; fonds qui devra permettre aux communes de poursuivre la digitalisation d'une série de procédures, de renforcer leurs outils informatiques et d'augmenter en parallèle le niveau de services offerts à tous leurs citoyens.

Là aussi, je reviens par rapport à l'efficacité des services. Je suis content que les services publics soient plus efficaces. Ce n'est pas nécessairement comme dans les usines – Monsieur Beugnies, comme dans votre usine où l'objectif est de réduire le personnel. Si l'on peut mieux rendre le service aux citoyens, il n'est pas question d'enlever du personnel. On peut tout simplement assumer d'autres missions que nous n'arrivons pas à assumer pour le moment. L'efficacité des services publics est une bonne chose. Ce n'est pas une catastrophe. Donc, il faut y travailler.

En bref, le ministre fait un travail en assurant le financement des villes et des communes, niveaux de pouvoir de proximité par excellence, bien souvent dernier rempart contre l'exclusion sociale. Il le fait bien que la majorité des transferts de charge proviennent du fédéral.

Dans ce cadre, rappelons que le Gouvernement wallon a pris la décision de saisir le Comité de concertation face à l'explosion de la facture des pensions des agents des pouvoirs locaux, mais pas seulement. L'objectif est de pouvoir mettre à plat les différents mécanismes générateurs de charges et d'envisager des solutions qui, à l'avenir, permettraient de modifier les trajectoires actuelles. Nous y reviendrons sans doute aussi tout à l'heure.

Je terminerai, pour ce qui me concerne, au niveau de la politique de la ville et de la rénovation urbaine, en rappelant que, lors de l'exercice précédent, le Gouvernement wallon a souhaité développer une véritable politique intégrée de la ville. C'était nouveau. C'était important pour répondre aux défis et aux enjeux auxquels les villes sont confrontées. C'était 125 millions d'euros qui ont été dégagés en 2021. À côté de cela, le Gouvernement donne un coup d'accélérateur en matière de rénovation urbaine puisque les moyens sont augmentés de 10 millions d'euros par rapport à 2021, soit une augmentation de 60 %. Ce n'est quand même pas négligeable non plus.

Ces politiques ont pour objectif de mettre en œuvre les politiques publiques de soutien adaptées aux villes dans certains domaines clés telles que la cohésion sociale, la lutte contre la pauvreté, la verdurisation des centres-ville, l'amélioration du cadre de vie, ainsi que la revitalisation des centres urbains.

Tout cela ne semble vraiment pas négligeable et je passe, si M. le Président est d'accord, la parole à mon

collègue, M. Devin, par rapport à la politique du logement.

M. le Président. – Oui, de manière générale.

La parole est à M. Devin.

M. Devin (PS). – En ces temps qui courent, cela vaut quand même son pesant de cacahuètes, vous aurez le plein et entier soutien du groupe socialiste.

Je tiens à vous le dire, ce qui nous permet de continuer les débats très intéressants de ce jour.

Je voudrais vous remercier très chaleureusement pour tous les pas en avant que nous pouvons faire dans un principe de réalité. Je suis quelques fois étonné, que l'on puisse demander beaucoup plus d'un côté, et dans le même groupe demander à ce que l'on maîtrise beaucoup plus les dépenses. C'est étonnant pour moi, mais chacun joue son rôle.

La deuxième chose, je tiens à rassurer les personnes qui n'ont aucune expérience en matière de pouvoirs locaux, qui n'ont jamais été bourgmestre, qui n'ont jamais été échevin. Ce n'est pas parce que l'on retire certains subsides que l'on fait plus mal son travail. Mais je pense aussi qu'à certains moments, à force de combler le manque d'action du Fédéral, on finit aussi par légitimer le fait qu'il ne fasse rien. Donc dans ce comité de concertation, c'est la que je place mes espoirs en vous Monsieur le Ministre, il faut rappeler certaines choses.

Oui, il y a des fonctions de base à la police, qu'elles puissent être assumées, comme l'a dit mon collègue, M. Lomba, elles le sont, elles le sont pleinement et entièrement. Il n'y a pas de doute là-dessus.

En matière de logement, c'est un homme de terrain. Monsieur le Ministre, vous êtes un homme de terrain, vous avez été le premier à vous rendre sur place. Vous êtes bourgmestre et vous savez quels sont les besoins premiers. On peut rêver d'être Mimie Mathy, et en un claquement de doigts, tout arranger. On peut demander à ce que la réalité soit autre. Mais à la vérité, je suis un adepte de Philippe Busquin. Chaque petit pas doit être apprécié. Plus il y en a, plus cela va vite, mieux c'est.

Avec le budget qui est le vôtre, vous pouvez répondre à une certaine urgence, pas à toutes les urgences, je me demande qui ferait beaucoup mieux entre nous, et nous avons des perspectives de développement très positives par rapport à des attentes de citoyens. Pour le vivre de l'intérieur je sais qu'il y a une mobilisation générale des acteurs du logement, non seulement par rapport au territoire radicalement touché par les inondations, mais également ailleurs pour répondre à votre appel par rapport au budget d'1 milliard 250 millions d'euros, qui, le plus tôt possible pourra voir son expression par la construction de bâtiments, la rénovation, la restauration d'autres bâtiments. J'ai déjà hâte d'entendre les uns et les autres sur un budget, je

vous le dis, que nous soutiendrons de manière unanime au groupe socialiste.

M. le Président. – Monsieur le Ministre va répondre à l'ensemble des interpellations, des propos généraux, après une petite pause technique.

- La séance est suspendue à 11 heures 33 minutes.

REPRISE DE LA SÉANCE

- La séance est reprise à 11 heures 38 minutes.

M. le Président. – La séance est reprise.

ORGANISATION DES TRAVAUX

(Suite)

M. le Président. – Pour rappeler le bon déroulement de la matinée, M. le Ministre va répondre à l'ensemble de ce premier questionnement intervenu dans vos propos dits généraux.

Ensuite, je vous donnerai le temps de la réplique, mais si possible courte par rapport à cela.

M. le Ministre prendra la parole pour le plan Oxygène et vous aurez la parole pour en débattre avec lui. On reviendra sur la thématique dépenses de cabinets, politique de la ville, logement et pouvoirs locaux, vous viendrez avec vos questions un peu plus précises sur les AB ou sur les questions politiques qui concernent ces thématiques.

M. Dispa, un souhait ?

M. Dispa (cdH). – M. le Président, merci pour votre proposition. En ce qui nous concerne, elle peut nous agréer, mais je voulais quand même vous interroger en termes de méthodes. Nous avons déposé une interpellation qui a été versée dans le débat budgétaire. On annonçait un débat cet après-midi qui est maintenant intégré dans la discussion budgétaire.

Je n'ai pas de souci avec ces choix-là.

Mais garderons-nous la possibilité en conclusion du débat, de déposer par exemple une motion ? Cela me paraît important parce que sans cela nous serions vraiment privés d'un moyen d'action parlementaire intéressant.

Ne peut-on pas considérer que le débat est en quelque sorte enchâssé dans la discussion budgétaire, mais qu'il reste un débat susceptible de déboucher sur une motion que les uns et les autres nous pourrions déposer.

Sans cela, on est vraiment privés de tout. Je ne fais pas de procès d'intention, je ne dis pas que c'est votre intention, mais il me paraît normal que sur un débat aussi important que le plan Oxygène, avec des montants aussi importants, on ait la possibilité de conclure, d'une certaine manière, avec une motion à l'adresse du Gouvernement qui reviendrait en séance plénière.

Si ce n'était pas le cas, je trouve que l'on serait amputé d'un moyen d'action.

M. le Président. – Effectivement, vous soulevez une difficulté. Je ne savais pas que vous aviez une motion à déposer parce que, normalement, dans le débat budgétaire, on ne peut pas déposer de motion à ce niveau-là. Il faut alors que l'on reprenne l'ordre du jour traditionnel et reporter le débat à la fin, mais alors il n'aura pas lieu dans le cadre du débat budgétaire. Cela me paraissait plus incohérent. Je ne sais pas ce que vous en pensez.

La parole est à M. Antoine.

M. Antoine (cdH). – Monsieur le Président, si je suis bien informé, la Conférence des présidents a déclaré recevable l'interpellation de M. Dispa et elle y a même joint très sympathiquement une petite question orale qui portait sur le même sujet ou qui a été englobée dans le cadre du budget probablement.

(Réaction d'un intervenant)

Je n'ai pas de difficulté. Au contraire, je trouve cela de bon sens que ce soit fondu sinon on va répéter deux fois la même chose.

Mais qu'est-ce qui empêche qu'au terme du développement de l'interpellation de Benoît Dispa, s'il est satisfait, peu ou prou, ou pas du tout – on verra bien – qu'il dépose une motion. C'est tout.

M. le Président. – Je pense que c'est simplement le règlement. À titre personnel, je n'ai aucun souci à ce que l'on puisse faire de la sorte, mais on ne peut pas. Vous avez vérifié, Madame la Secrétaire ?

Les interpellations sont intégrées dans le débat, donc retirées et cela fait tomber évidemment l'aspect motion.

M. Dispa (cdH). – Pour garder la cohérence, parce que l'on est tous attentifs à avoir cette cohérence globale, ne peut-on pas suspendre la discussion budgétaire après l'échange sur les orientations générales, la réponse du ministre et les répliques ? Intégrer à ce moment-là le débat sur le plan Oxygène et considérer, puisqu'une interpellation avait été déposée, elle pourrait déboucher sur le dépôt d'une motion potentiellement et puis, à la fin de ce débat-là, reprendre en quelque sorte la discussion budgétaire ?

M. le Président. – La parole est à M. Devin.

M. Devin (PS). – Monsieur le Président, la cohérence n'est-elle pas de respecter le règlement ?

M. le Président. – Si, bien entendu, mais moi par souci de clarté et pour éviter une répétition, j'ai proposé – et vous avez accepté – de « modifier » l'ordre du jour et d'intégrer le point 4 dans le point 2, mais avec la conséquence, effectivement, mais ma volonté n'était pas de brider, de vous empêcher de déposer quoi que ce soit, mais de ne pas répéter deux débats. Effectivement, il y a une conséquence en termes réglementaires.

La parole est à Mme Galant.

Mme Galant (MR). – Si l'on respecte le règlement à la lettre, alors, il faut que tous les députés s'engagent à ne pas aborder le sujet du plan Oxygène lors du budget. Parce que répéter deux fois la même chose – c'est ce que l'on a eu il y a 15 jours en séance plénière –, M. Dispa a parlé longuement du plan Oxygène et moi j'avais une question d'actualité et finalement c'était une redite.

Il faut que le point ne soit pas abordé lors du budget.

M. le Président. – La parole est à M. Beugnies.

M. Beugnies (PTB). – Je trouve que c'est une bonne proposition. On s'engage à ne pas aborder le plan Oxygène maintenant et on le fera après-midi et à ce moment-là M. Dispa pourra déposer la motion si jamais il y en a une.

M. le Président. – Si l'on est d'accord avec cela, on reprend l'ordre du jour, point 4, et tout le monde fait un petit effort pour éviter le double débat et on aura ce débat-là tout à l'heure ce qui permet de déposer la motion.

M. Dispa (cdH). – Je peux me rallier à la proposition de Mme Galant. Nous allons revenir alors à l'ordre du jour.

M. le Président. – Tous, nous allons nous rallier à la proposition de Mme Galant. J'avais eu quelques critiques de personnes qui me disaient, à juste titre, « Oxygène, c'est dans le budget, donc ce n'est pas normal de.. », mais si tout le monde est d'accord de jouer le jeu je crois que c'est le bon sens. Tous les partis autour de la table sont-ils d'accord ?

On fait cela. On reviendra au point 4 tout à l'heure et l'on va éviter la discussion Oxygène dans le cadre du budget.

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2022 (DOC. 728 (2021-2022) N° 1 ET 1BIS)

EXPOSÉ PARTICULIER AFFÉRENT AUX COMPÉTENCES DU MINISTRE DU LOGEMENT, DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE (DOC. 727 (2021-2022) N° 1 – ANNEXES 7 ET 7BIS) ET (DOC. 728 (2021-2022) N° 1 – ANNEXES 7 ET 7BIS)

BUDGET DES UNITÉS D'ADMINISTRATION PUBLIQUE (DOC. 727 (2021-2022) N° 1 – ANNEXE 10TER PARTIM) ET (DOC. 728 (2021-2022) N° 1 – ANNEXE 10TER PARTIM)

QUESTION ORALE DE M. ANTOINE À M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT, DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR « L'ENTRETIEN ET LA RÉNOVATION DES OUVRAGES D'ART »

*Discussion générale
(Suite)*

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Je vais tenter de répondre à l'ensemble de vos questions. Ne m'en voulez pas si l'un ou l'autre aspect qui m'échappe, parce que la discussion a été certes dense, mais fort variée.

Je dirais qu'en propos liminaire, je posais la question de savoir lorsque l'on présente, comme cela a été le cas les deux dernières années de la législature, un budget en diminution, quelles sont les critiques. À partir du moment où l'on est assez dynamiques et on propose un certain nombre de projets, je m'attendais à d'autres remarques, mais soit, c'est ainsi. Je m'attendais aussi à ce que – certains d'entre vous l'ont dit – ce n'est tout de même pas une législature ordinaire. Je ne dois pas vous rappeler que nous subissons toujours cette pandémie, que nous avons dû adapter nos budgets, et qui plus est pour ce qui concerne mes compétences, nous avons dû être extrêmement réactifs relativement aux inondations que nous avons connues à la mi-juillet.

Relativement à ces inondations, c'est peut-être plus à l'intention du représentant du PTB, très honnêtement, le Gouvernement était extrêmement soutenant. Dois-je vous rappeler que si les sinistrés perçoivent 100 % de l'indemnité contractuelle auxquels ils ont droit en vertu d'un contrat d'assurance, mais qui était contrecarrés par la loi fédérale, c'est uniquement grâce au fait que le Gouvernement en a fait choix. Dois-je vous rappeler que bon nombre de communes qui ont un certain

nombre de sinistres seront remboursées à 100 % de leur difficulté ? On va même jusqu'à 70 % pour toutes les autres communes qui, je vous le rappelle, représentent 209 communes.

En matière de relogement, je pourrais m'appesantir et égrainer ici toutes les mesures que j'ai prises, parce qu'à un moment donné, il faut être de bon compte : en matière de relogement, je n'avais pas la possibilité – à moins, comme certains l'ont dit, d'être Mimie Mathy et de claquer des doigts – de créer du logement par milliers. Nous avons quasiment relogé à ce stade plus ou moins 3 000 personnes par des dispositifs multiples et variés, en dopant le dispositif du logement public, en modifiant immédiatement les règles, en agissant sur le logement inoccupé – le PTB me l'a rappelé –, en agissant sur le logement inoccupé public, le logement inoccupé privé, en donnant des primes aux différents gîtes, en ouvrant aussi le champ des possibles et en changeant la façon habituelle de travailler, en demandant aux sociétés de logement de pouvoir aller sur les marchés pour acquérir des biens, ce que l'on reproduira d'ailleurs, puisqu'une des difficultés, c'est de pouvoir amener sur le marché locatif public des biens à loyers abordables, mais dans un délai raisonnable, et non pas se tenir aux timings habituels, on est relativement d'accord.

Je ne crois pas que l'on peut reprocher au Gouvernement d'avoir été inactif. Monsieur Beugnies, parfois quand je vous entends, j'ai vraiment l'impression que vous êtes hors réalité, ce qui est contradictoire. Vous observez, lorsque M. Antoine prenait la parole relativement aux difficultés budgétaires, où on nous annonce presque l'apocalypse, j'ai l'impression que vous opiniez du bonnet. D'un autre côté, vous me dites : « Vous n'en faites pas assez ».

M. Beugnies (PTB). – C'est juste une impression, Monsieur le Ministre.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Vous me rassurez par rapport à la philosophie de votre parti. M. Lomba vous l'a exprimé longuement, rarement dans une législature, on a autant délié les cordons de la bourse, rarement on a réhabilité tel que cette législature la notion d'investissement public, investissements importants pour pouvoir relancer notre territoire. Vous devriez, plutôt que de chercher des détails sur la forme, parce que j'ai vraiment l'impression que c'est cela, quand on n'a rien à dire sur le fond, on s'acharne sur la forme.

Le Plan de relance, vous le connaissez, il a été présenté.

Vous voyez, si vous suivez les ordres du jour du Gouvernement, qu'à chaque gouvernement il y a des projets qui sont lancés, des appels à projets et beaucoup à destination des communes. Je prends simplement le dernier gouvernement, ma collègue Mme Tellier vient

d'adresser des moyens aux différentes communes pour faire face à de la prévention en matière d'inondation en mettant l'accent sur la supracommunalité. Il faut, à un moment donné, rester dans la réalité. Nous avons fait de nombreux efforts et on ne peut pas à la fois se dire : « De toute façon, ouvrons toutes les écoutilles et endettons la Région », il faut quand même rester dans une certaine mesure et d'un autre côté se dire que durant cette législature on n'a pas été soutenant, que du contraire. Face aux évènements, je pense que le Gouvernement a été extrêmement réactif. Vous évoquez la crise du logement. Oui, évidemment que les inondations ont rendu une difficulté complémentaire à cette crise du logement qui est une réalité. Il manque, dans notre Wallonie, de logements à loyers abordables et la DPR est extrêmement ambitieuse.

Le plan de relance a été une occasion de capter des moyens complémentaires, à la fois au niveau de l'Europe et à la fois au niveau du Plan de relance wallon. À ce propos, je ne sais plus qui m'a interrogé sur les différents *timings* relativement à l'effectivité de ce qui doit être engagé.

Pour répondre à cela, je crois que c'est M. Evrard, les moyens au niveau du plan de relance européen doivent être engagés en 2024 sauf exception, par exemple on peut justifier certains travaux notamment à Liège sur le tram où un certain retard en termes d'engagements pourrait se justifier, ce que je ne souhaite pas. Il faut absolument que ce projet puisse voir le jour en 2024, mais si c'était le cas, les inondations, par exemple, peuvent être un justificatif à adresser à l'Europe. Donc, les moyens doivent être engagés pour ce qui concerne les moyens obtenus en Wallonie pour le plan de relance européen en 2024 et liquidés en 2026. Pour ce qui concerne la Wallonie, je dirais que l'on n'a pas les mêmes exigences techniques, mais on essaie de se cadrer sur ce *timing* tout en se disant que si c'est un petit peu reporté par des difficultés, on pourra le tolérer. Voilà un petit peu la philosophie qui a été retenue.

Donc, grande thématique, difficulté effectivement d'apporter des solutions relativement au besoin en Wallonie d'avoir du logement abordable pour notre population en permettant toute une série de politiques qui sont des politiques dynamiques qui passent par la création de logements à la fois dans des balises qui sont classiques, les plans d'ancrages, on en a déjà réalisés fin 2020. On va renouveler un plan d'ancrage à destination des sociétés de logement en matière d'écoconstruction. Je déposerai également des propositions en matière de partenariat public privé, donc donner les moyens aux sociétés de logement et donc donner les moyens aux communes également de mobiliser le foncier pour pouvoir réaliser toute une série d'opérations. Pourquoi ? Parce que ce type de formule, sur le marché, va plus vite qu'un plan d'ancrage classique. C'est aussi le fait de se dire d'aller voir sur les marchés dans une forme de prospection. On l'a

réalisé pour les inondations. On a utilisé ce qui était disponible sur le marché et j'ai fait réaliser un portage par la SWL. L'argent venait de la SWL et ce sont les sociétés de logement qui acquéraient les biens, les validations habituelles en matière de respect de salubrité, en matière de respect des différentes normes qui sont dans le Code du logement. Pourquoi via ces sociétés de logement ? Parce que les sociétés de logement peuvent bénéficier d'un taux de TVA à 6 %. Nous allons pérenniser ce type d'objectif et nous conduirons encore ce type d'opération en multipliant les champs du possible pour pouvoir donner une réponse à notre population.

Relativement à la situation dans les pouvoirs locaux, je dois dire, Monsieur Dispa, c'est vrai que votre intervention était polie, mais je trouve que vous y allez fort. On ne trouve pas de trace de volonté politique cette mandature-ci. Je n'ai pas l'impression, depuis un an que je suis à la tête de ce département, d'une part d'avoir chômé.

Vous avez rappelé ce que j'ai réalisé avec mes équipes en matière d'inondations. On a été fort présents auprès de la population. Dire que l'on n'a pas de trace de volonté politique dans mon département, on ne vit pas la même législature. Vous ne vivez pas la même législature que nous. Vous n'avez sans doute pas vu les moyens qui sont consacrés ; vous n'avez sans doute pas vu tout ce que l'on met en œuvre.

Vous avez fait une petite concession en disant qu'en matière de rénovation publique, tripler les moyens n'est pas mal. Lorsque vous étiez au gouvernement, les montants étaient beaucoup moins importants. Vous pourrez répondre après. Je vous ai écouté patiemment, même si j'étais d'accord sur peu de vos propos, vous répondrez après. Si vous pouvez rectifier un propos et dire que je vous ai mal compris, je veux bien l'entendre.

M. le Président. – La parole est à M. Dispa.

M. Dispa (cdH). – Si vous le permettez, je n'ai jamais dit que vous aviez manqué d'ambition politique dans le cadre de la législature, comme je n'ai jamais dit que vous n'avez pas été réactif par rapport à la problématique des inondations.

J'ai dit que dans les documents budgétaires que vous nous aviez remis, il n'y avait pas de trace d'un volontarisme affiché, assumé.

Cela ne veut pas dire qu'en dehors des documents budgétaires, il n'y a pas une ambition. Dans le document tel que présenté, on ne trouve pas de trace de ce volontarisme. C'est tout ce que j'ai dit, c'était courtois.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Je veux bien entendre la nuance,

mais convenons tout de même que vous êtes au courant de tout ce qui se fait au Gouvernement. Vous êtes membre actif de cette commission, et vous savez que ce qui compte n'est pas ce qui est écrit, mais surtout ce que l'on réalise et ce que l'on dégage comme budget.

La nuance est importante, mais on ne peut pas retirer que l'on a fait beaucoup sous cette législature. En matière de pouvoirs locaux, vous m'interrogez notamment sur le processus de rénovation urbaine. Je vous ai toujours dit que ma volonté était de doper ces dispositifs. J'ai réalisé la PIV avec des montants importants à destination des neuf villes wallonnes les plus peuplées – plus de 50 000 habitants – pour satisfaire la philosophie qui a été vantée par le représentant du MR, M. Evrard, avec un droit de tirage encadré.

Au dernier gouvernement, nous avons accepté les plans d'action des différentes villes qui déclineront les moyens que nous leur avons accordés pour modifier leur territoire, pour répondre aux besoins sociétaux en termes d'économie, d'énergie, de cohésion sociale pour les différents quartiers, à l'exception de la Ville de Verviers qui a demandé de rentrer son plan plus tard en raison des inondations qu'elle a connues.

Parallèlement, je me suis engagé – je le ferai – à revoir les moyens pour les villes moins denses, les villes moyennes en matière de rénovation urbaine. Je ne désespère pas qu'au cours du premier semestre 2022, je modifierai un arrêté en matière de développement urbain, pour consacrer ces différents moyens pour faire en sorte que toutes les villes participent au redéploiement wallon, que toutes les villes puissent également apporter des investissements. C'est mon objectif.

Comme je vous l'ai indiqué, je le ferai au-delà du fait que la politique rurale se trouve chez ma collègue, Mme la Ministre Tellier, laquelle a des moyens disponibles. Il y aura également un appel à projets qui devrait voir le jour en 2022 à destination des communes plus rurales. J'ai appelé cet appel à projets « Cœur de village ».

Structurellement, à longueur de commission, vous m'indiquez les uns et les autres les difficultés que les villes et les communes connaissent par rapport à l'équilibre budgétaire, à leurs missions, au *gap* entre leurs dépenses et leurs recettes. Qu'a fait le Gouvernement ? Ce n'est pas une situation qui date d'aujourd'hui, qui date de cette législature. Vous le savez comme moi, on ne va pas s'étendre sur les phénomènes.

Vous savez comme moi les différentes difficultés qui sont astreintes aux différentes villes et communes. On ne peut pas me reprocher d'avoir été inactif. J'ai terminé le dossier entamé par mon prédécesseur, M. Pierre-Yves Dermagne, relativement aux reprises des dotations aux

zones de secours, avec un équilibre à trouver entre les différents pouvoirs locaux.

On ne peut pas défendre tout et son contraire, je le dis avec humour.

Par moment, reprocher que l'on n'a pas été assez loin, et puis, d'un autre côté, nous dire : « Attention, il faut pouvoir maîtriser budgétairement la politique. En matière provinciale, il y a des clignotants ».

Nous avons réalisé tout cela – j'aurais tendance à dire, même si ce n'est plus l'expression – en bon père de famille ou plutôt en saint gestionnaire pour leur permettre d'éviter de pouvoir pratiquer et de toucher à leur personnel. Nous leur avons permis d'emprunter, comme les communes le font de tout temps, comme la Région wallonne le fait.

Je peux même aller plus loin. Je peux leur donner un conseil : elles peuvent également aller dans leurs provisions, puisque certaines d'entre elles ont des provisions assez larges, si je suis bien informé. Donc, si elles veulent réaliser leur transition, elles peuvent même aller dans ces provisions qui doivent servir avant tout aux politiques publiques plutôt que de faire des bas de laine qui ne servent pas à grand-chose.

Cela, c'est un aspect. J'avais dit que je ferais une intervention et que l'on réaliserait un plan d'aide aux communs. Je vous confesse que cela n'a pas été aisé. On en parlera tout à l'heure. Il fallait réconcilier. M. Antoine est maintenant le gardien du temple. Je vois que les finances globales de toutes les institutions le préoccupent au plus haut point. Il fallait pouvoir réaliser cet équilibre.

Je ne porte pas jugement sur le passé. Nous étions complices et en majorité pendant un certain nombre d'années, donc je ne peux m'exprimer que sur les deux dernières années de la législature passée. Je ne vous fais aucun grief, mais je veux simplement dire que ce n'est pas si aisé que cela. C'est presque même un tour de force de mobiliser des moyens à destination des villes et communes pour réaliser – convenons quand même que c'est un plan d'ampleur – et de faire en sorte aussi que l'on tienne compte de la situation de la Wallonie, que l'on impacte de manière limitée sa trajectoire et que l'on ait aussi cette préoccupation globale.

Ce n'est pas propre à la Wallonie. Vous le voyez bien dans tous les pays autour de nous. La pandémie, les événements ont fait en sorte que l'on devait agir. On avait une obligation de résultat. La Wallonie, comme les autres entités, devait pouvoir être aux côtés de leur population, aux côtés de leurs citoyens en difficulté. Nous devions aider les villes et communes. Simplement, nous devions être réactifs vis-à-vis de la pandémie.

Que devons-nous faire ? Ne pas acheter les vaccins ? Ne pas organiser les centres de vaccination ? Ne pas redoter l'AViQ pour les centres de *testing* ? Ne

pas reconstruire le territoire en suite des inondations ? Allez, il faut être de bon compte. Nous vivons une législature particulière où nous avons dû nous adapter.

Il est clair que, dans un second temps, en fonction des normes européennes, nous devons aussi essayer de revenir dans une prochaine législature à des choses qui sont plus classiques, mais nous avons aussi une obligation morale et une obligation de résultat de relancer notre territoire. C'est l'objet de notre Plan de relance.

Vous m'avez interrogé, Monsieur Dispa, relativement au *process* BBZ. Tout d'abord, vous m'avez déjà interrogé par question orale à de nombreuses reprises sur ce que j'ai fait au niveau des pouvoirs locaux, qui est la fusion entre le CRAC et le SPW. D'autre part, pour ce qui est réellement dans ce BBZ par rapport à la vague qui concerne les pouvoirs locaux, c'est uniquement passé il y a deux semaines au Gouvernement wallon, c'est-à-dire postérieurement à la préparation du budget. On aura l'occasion d'en reparler. Pour l'autre volet de mes compétences, c'est prévu au niveau du logement pour la quatrième vague. Là non plus, je ne pense pas que vous pouvez sérieusement m'en faire le reproche.

Vous m'avez interrogé avec M. Antoine : « Où avez-vous fait des économies ? Le budget global de la Wallonie va devoir être revu ». D'une part, je vous ai déjà répondu en substance. Je vous ai déjà répondu à l'entame suite à la remarque de la Cour des comptes. Je vous ai dit : « On a un Plan de rénovation qui est extrêmement ambitieux.

On vise 25 000 logements, 1,2 milliard d'euros. Je vous ai également évoqué que nous avons obtenu le prêt au niveau de la BEI, et les dossiers vont bon train.

Vous me dites que l'on ne contrôle pas. Un monitoring se fait de manière quasiment journalière à mon cabinet, avec une personne qui est affectée à cela, mais on ne peut pas nier que la pandémie a affecté les chantiers, on ne peut pas nier qu'il y a eu des inondations, on ne peut pas nier qu'il y a une augmentation du coût des matériaux.

Il y a donc une série de dossiers dont on sait que, de toute façon, il faut coller à la réalité. Cela ne sert à rien de chanter Ramona et de dire que l'on va s'en tenir absolument à quelque chose dont on sait qui n'arrivera pas. Je suis de bon compte et je vous dis tout net que des chantiers seront reportés, donc nous prévoyons un report. Un report n'est pas une économie, mais cela permet de trouver un équilibre.

Pour ce qui concerne les efforts, on a réalisé également dans mon département 15 millions d'euros de crédits en moins sur des programmes d'ancrage antérieurs qui ne se sont pas réalisés. Voilà pour la part de mon département ce qui a été réalisé.

Je suppose qu'il referra également une intervention sur le plan Oxygène relativement à l'expression de M. Antoine, qui connaît très bien le budget et les budgets. J'aurais aussi tendance à dire que l'intervention que vous avez faite à la Commission du budget s'adressait bien plus au ministre du Budget qu'au ministre des Pouvoirs locaux et du Logement.

Si je dois vous dire une chose, c'est de vous confirmer, à nouveau, que pour ce qui concerne le Fonds des communes c'est dans la DPR et dans le budget 2022, et il n'est pas dans mes intentions de renoncer aux pour cent en sus de l'inflation. Je peux répéter les choses à l'envi, c'est la position non seulement du ministre des Pouvoirs locaux, mais c'est la position exprimée dans la DPR et c'est la position ferme de mon parti.

Je trouve d'ailleurs également assez paradoxal – on fera le lien avec le débat tout à l'heure –, si j'ai bien lu vos différentes sorties de presse, le fait que vous disiez que je n'en fais pas assez et, d'un autre côté, vous me dites : « Où allez-vous trouver cet argent ? La Wallonie est extrêmement endettée. » À l'inverse, je dirais plutôt : « malgré le contexte financier compliqué, on a trouvé une formule qui apporte de l'oxygène aux communes et l'on préserve l'endettement wallon ». Je pense que c'était plutôt un tour de force.

Pour le reste, les réponses à vos questions sur le budget, vous les trouverez en 2022, mais n'anticipez pas les débats. Rassurez-vous, il y a encore 2023 et 2024, vous aurez encore l'occasion de vous exprimer. Ces débats-là auront lieu, mais à ce stade le budget 2022 est réaliste, sérieux, qui préserve les différentes politiques. Nous avons été réactifs en matière des inondations, nous avons réorienté 800 millions d'euros du Plan de relance. Ce ne fut pas nécessairement un exercice aisé, mais nous l'avons fait, parce que c'est une obligation de résultat d'être aux côtés des citoyens et des communes, et de pouvoir faire en sorte de reconstruire notre territoire.

J'ai également été sensible à l'intervention de Mme Delporte en matière de genre. Je pense que vos questions sont extrêmement précises, je vais vous répondre simplement en disant que je partage vos objectifs. Lorsque l'on mène des politiques en faveur des plus précarisés, lorsque l'on relève les minimas pour avoir un prêt social, lorsque l'on fait un prêt relativement aux garanties, ce sont a fortiori des publics plus précaires. Vous savez comme moi que ce sont des dames seules et des dames qui ont une composition de famille monoparentale.

La quantification de cette politique de genre est passée dans un dernier Gouvernement, on en est à la méthodologie.

Pour les questions plus précises, vous ne m'en voudrez pas, c'est difficile de répondre à brûle-

pourpoint, mais je vais demander que l'on y regarde, et soit vous revenez dans une prochaine question, soit on vous alimentera relativement à cela. Sachez toutefois que l'on est soucieux de ces objectifs-là.

Je peux peut-être vous répondre relativement au logement qui est destiné aux femmes battues. Un appel à projets est passé il y a peu, mais c'est du ressort de la ministre Morreale, qui a renforcé différentes associations, qui ont pu obtenir des subsides complémentaires dans ce but-là. La réponse la plus appropriée sera dès lors apportée par ma collègue. Il y a cette dimension qui a été prise en compte par le Gouvernement et c'est plutôt ma collègue, Mme Morreale, qui porte ce point. Sauf erreur, je sais que le débat est petit peu décousu, je m'en excuse, mais je pense avoir fait le tour, en termes génériques, de ce que vous m'avez adressé. Je vous remercie pour vos différentes expressions.

M. le Président. – Je propose de refaire un tour de table pour celles et ceux qui le souhaitent.

La parole est à M. Beugnies.

M. Beugnies (PTB). – Monsieur le Ministre, comme d'habitude, vous avez été caricatural vis-à-vis du PTB, mais c'est votre technique, à chaque fois vous faites la même chose : vous essayez de faire croire que le PTB dit que le Gouvernement ne fait rien. Jamais, dans mes propos, que ce soit aujourd'hui ou dans toutes les commissions – si vous avez du temps vous pouvez aller regarder les enregistrements – nous n'avons dit que le gouvernement ne faisait rien. Qu'il ne fasse pas assez, cela est une chose, mais cela n'aurait aucun sens de dire que le Gouvernement ne fait rien.

Par rapport à la transparence du budget, vous nous dites d'aller voir le Plan de relance, c'est détaillé, mais le Plan de relance – quand même, je le rappelle – est établi pour plusieurs années. Ici, on parle du budget 2022, ce n'est pas comme si c'était beaucoup plus clair non plus. Ma foi, je pense qu'il n'aurait pas été compliqué de lister les montants dévolus l'année prochaine pour chaque programme dans la note introductive pour que, à tout le moins, on puisse y voir un peu plus clair. Cela n'a pas été fait, et c'est cela que nous regrettons, c'est ce que nous dénonçons.

Sur la question des assurances, on sait bien que votre Gouvernement a fait un cadeau de 1 milliard aux assurances, mais les assurances ne remplissent pas leurs fonctions.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Pour faire une incise, la technique du PTB, quelle était-elle ? Laisser les gens avec 40 % de leur remboursement de leur sinistre ? Vous n'êtes pas sérieux quand vous vous exprimez

comme cela. Ce n'est pas sérieux et pas respectueux des personnes qui sont sinistrées, parce que, avec vous, il n'aurait pas eu leurs montants.

M. Beugnies (PTB). – Vous qui êtes sur le terrain, vous avez certainement dû entendre...

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Je suis sur le terrain, mais pas avec carte de parti comme vous.

M. Beugnies (PTB). – Vous qui êtes sur le terrain, vous avez certainement dû entendre les sinistrés, aujourd'hui, se plaindre des assurances. Que sont en train de faire les experts dans toutes les maisons ? Vous le savez comme moi. Vous l'avez entendu, on entend des témoignages. Ils sont là, tous, en train d'essayer de gratter, gratter un maximum pour voir ce qu'ils ne doivent pas rembourser aux gens. En conséquence, les gens se retrouvent avec des indemnités qui sont de moitié, voire d'un tiers par rapport aux travaux réellement effectués. C'est cela la réalité. Vous dites que l'on n'est pas dans la réalité, mais c'est ce qui est en train de se passer.

Aujourd'hui, je ne sais pas si vous avez pu entendre l'émission sur l'excellente radio de La Première, on a justement entendu des sinistrés. Avez-vous entendu le témoignage des sinistrés ? Sont-ce des gens qui ne sont pas dans la réalité ?

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – J'ai entendu, comme vous, une dame qui était dans la détresse. On a mis différents moyens sur la table avec les villes et communes, qui ne restent pas inactives. La différence entre vous et moi, Monsieur Beugnies, c'est que vous, vous êtes tout le temps dans le constat et votre propos, il n'est que politique. Il ne vise qu'à une chose : faire de la politique. Réellement soutenir les gens sur le terrain et arrêter de dénoncer, c'est fort différent.

(Réaction de M. Beugnies)

Oui, dans un but politique, dans un but partisan. La différence entre vous et moi se situe là.

M. le Président. – La parole est à M. Beugnies.

M. Beugnies (PTB). – Quand on parle de sentiment d'abandon, on part de la réalité, Monsieur le Ministre. On n'est pas en train d'inventer ce que l'on est en train de dire. Comme on a encore entendu ce matin sur la radio La Première, la personne, tellement fataliste, qui dit à la fin : « On n'attend plus rien de personne », ce n'est pas nous qui l'inventons. Ce sont quand même des témoignages que l'on entend, que l'on n'entend pas qu'à la radio, mais que l'on peut entendre sur le terrain, et que, certainement, vous entendez aussi.

Monsieur Lomba, j'ai trouvé votre intervention assez étonnante. Dites-vous que l'on ne soutiendrait pas

l'investissement ? Ai-je bien compris ? Je ne sais pas où vous avez entendu cela. En général, c'est le contraire que l'on fait, on critique le manque d'investissement, notamment dans le logement public. Je ne sais pas, peut-être pourriez-vous préciser où vous dites que l'on ne soutient pas l'investissement.

M. le Président. – La parole est à M. Lomba.

M. Lomba (PS). – Oui, tout simplement, vous avez parlé des villes dans le Hainaut que vous connaissez mieux que moi, Mons par exemple, et vous fustigiez le fait qu'ils allaient recourir à l'emprunt. Je ne comprenais pas très bien. Vous avez plusieurs fois regretté les investissements et le décorsetage budgétaire. Vous étiez d'accord avec M. Antoine sur ce coup-là. Cela m'étonnait beaucoup, mais plus rien ne m'étonne.

M. le Président. – La parole est à M. Beugnies.

M. Beugnies (PTB). – Vous n'avez, à mon avis, pas été attentif.

Vous dites aussi, Monsieur Lomba, que rationaliser ne représente pas nécessairement des pertes d'emploi. Ce n'est pas nécessairement comme à l'usine. C'est un petit peu ce que vous avez expliqué. Pourtant, regardez un peu ce qu'il se passe au niveau des provinces. On rationalise dans les provinces et je n'ai pas vraiment l'impression que les travailleurs sont satisfaits de ce qui se passe actuellement, avec toutes les pertes d'emploi qui se profilent à l'horizon. Pourtant là, ce n'est pas l'usine, c'est la province.

M. le Président. – La parole est à M. Dispa.

M. Dispa (cdH). – Merci, Monsieur le Ministre, pour cette première réponse de votre part. Pour qu'il n'y ait pas de malentendu, je ne veux en aucun cas sous-estimer la difficulté de la tâche qui est la vôtre. Vous êtes évidemment confronté à un contexte qui est particulièrement compliqué, lié à la pandémie, aux inondations et je ne sous-estime pas les efforts que vous, votre département et vos collaborateurs déployez. J'ai simplement constaté que dans les documents budgétaires que vous aviez déposés l'on ne voyait pas la trace des accents ou priorités qui sont les vôtres. Le débat permettra de rentrer peu à peu dans l'analyse de ces priorités et je m'en réjouis.

Sur le reproche de manque de transparence, formulé au départ par la Cour des comptes, je me permets de le rappeler, je fais une suggestion. Vous nous dites que le Plan de relance, par exemple, passe très régulièrement dans sa mise en œuvre devant le Gouvernement pour l'approbation d'un certain nombre de projets, très bien. Cependant, étant ici dans une vision globale du budget 2022 et puisque dans votre introduction vous nous dites que pour 2022 les crédits du Plan de relance liés à vos compétences représentent 736 millions d'euros en engagement et 328 millions en crédits de liquidation, ce qui n'est quand même pas rien, je propose que vous

puissiez joindre à vos documents une présentation qui listerait l'ensemble de ces crédits et qui nous détaillerait la ventilation envisagée pour 2022, de façon à ce que l'on puisse suivre la mise en œuvre de ce plan avec un meilleur accès à l'information et une vision plus globale. C'est une suggestion que je fais pour que la transparence, à défaut d'être au rendez-vous dès le dépôt des documents, puisse être améliorée via, par exemple, cette annexe relative au Plan de relance.

Je ne reviendrai pas sur le Plan Oxygène, on en discutera cet après-midi.

En ce qui concerne le budget base 0, puisque en termes de méthodologie, sans rentrer dans le fond, je vous avais interrogé là-dessus. Vous me dites que le Gouvernement a été saisi du sujet il y a 15 jours. Très bien, qu'en est-il ressorti ? Je suppose que nous serons contraints de vous poser de nouvelles questions orales pour en savoir un peu plus sur les conclusions de cette opération concernant les pouvoirs locaux, puisque si j'ai bien compris, c'est là-dessus que la première partie du travail a été réalisée. Concrètement, que résulte-t-il de ces discussions, de cette méthodologie, de cette analyse ? À ce stade-ci, je n'ai pas de réponse à la question.

En ce qui concerne les économies, j'ai eu du mal à vous suivre. En effet, d'une part, quand vous avez évoqué cette question des 150 millions d'euros et les économies que chaque ministre doit faire dans son champ de compétences, vous avez évoqué le monitoring des chantiers en matière de logement, en confirmant qu'il y avait beaucoup de reports de chantiers, liés à toute une série de bonnes ou de mauvaises raisons. Puis, vous avez conclu vous-même en disant : « les reports de chantiers, ce n'est pas une économie ». En effet, si votre ligne de conduite est de considérer que des reports de charge constituent des économies, je ne suis pas sûr que structurellement nous allons réellement améliorer la trajectoire de la Région. Pareil sur le deuxième point que vous avez évoqué. Vous avez été plus précis, vous dites que votre part du travail s'élève à 15 millions d'euros, si j'ai bien compris.

Finalement, vous la situez dans des plans d'ancrage antérieurs qui n'ont pas été réalisés. Là aussi, de nouveau, des projets qui ne se sont pas réalisés par le passé constituent des économies pour l'avenir. Si cette ligne de conduite là devait être suivie par l'ensemble des ministres et chaque année de l'effort à réaliser, je pense que l'on risque, à l'arrivée, de se retrouver avec beaucoup de fausses économies. Par ailleurs, je vous ai trouvé assez optimiste sur un certain nombre d'autres considérations. Vous avez dit, par exemple, que vous avez terminé le dossier de financement des zones de secours. Je voudrais l'espérer pour vous, mais je crains que ce dossier-là ne soit pas tout à fait clôturé, et qu'il connaisse, à nouveau, des rebondissements. Je ne vais pas dire que je m'en réjouis parce que l'effort qui avait été réalisé, sur ce volet-là, constituait réellement une

aide par rapport aux pouvoirs locaux. Je n'en disconviens pas et je l'ai toujours salué. Simplement, ce transfert de charges des communes vers les provinces, c'est fondé sur un socle, dont on considère depuis le début qu'il est particulièrement léger, instable, défaillant, avec une assise juridique qui fait défaut, d'où les recours qui sont en cours et les discussions qui sont toujours à l'œuvre au niveau des provinces. Malheureusement, je pense que ce dossier-là n'est pas terminé, contrairement à ce que vous espérez, et peut-être devriez-vous en passer par un travail décretaal plus important. Je vous ai trouvé aussi assez optimiste sur la fusion du CRAC et du SPW. La fusion est faite, avez-vous dit. Je ne sais pas où on en est. On aura l'occasion d'en reparler tout à l'heure puisque le plan Oxygène passe par l'entremise du CRAC. Où en est-on dans ce processus de fusion ? Je n'avais pas cru comprendre que l'opération était déjà réalisée, mais vous considérez, semble-t-il, que c'est acquis. J'espère que vous pourrez davantage nous donner des précisions sur la mise en œuvre. Je n'irai pas beaucoup plus loin. Je voudrais simplement me joindre aux propos de notre collègue, Mme Delporte, sur la note de genre parce que la note que vous avez annexée à votre exposé particulier est, grosso modo, une réplique de la note de l'année précédente, mais je ne doute pas que vous soyez, vous l'avez dit, très attentif à cette compétence. J'espère que nous aurons assez rapidement des réponses plus précises sur les engagements ou les objectifs qui figurent dans ces notes successives. Il y a notamment un cadastre de la fonction publique locale qui est mentionnée. Où en est-on de ce cadastre ? A-t-il été réalisé ? Quelles données contient-il ? C'est sur base de cette analyse que vous pensiez pouvoir déployer un certain nombre d'initiatives en matière de gestion générée du personnel. Ce serait quand même intéressant, qu'au-delà de la pétition de principe ou de la déclaration d'intentions, on puisse se voir avancer. Il y a une autre thématique sur laquelle on évoque aussi le recensement des initiatives locales de démocratie représentative, le cadastre des conseils consultatifs homme-femme, et cetera. Donc il y a une série d'annonces qui sont faites d'une année à l'autre, mais où en est-on réellement dans la mise en œuvre de ces cadastres ? Le travail a-t-il commencé ou bien le contexte, par ailleurs, très lourd auquel vous faites face, a-t-il finalement là aussi reporté un certain nombre de chantiers, qui ne sont pas des chantiers physiques cette fois, mais plutôt des réformes ou des avancées par rapport à cette politique qui est, effectivement, importante. Voilà, Monsieur le Président, quelques réactions, mais évidemment, on rentrera dans le contenu des politiques lorsque l'on examinera les différents chapitres.

M. le Président. – Je n'en doute pas. Monsieur Antoine, une réaction ?

La parole est à M. Antoine.

M. Antoine (cdH). – Oui, je ne serai pas long, rassurez-vous, Monsieur le Président, pour dire à l'un et

à l'autre que j'ai eu, dans ma carrière politique, le bonheur de travailler, tant avec vous Monsieur le Président, qu'avec le ministre dans d'autres fonctions au sein du Parlement. Je pense que nous avons toujours entretenu une très cordiale relation féconde, mais aussi responsable, avec vous au Gouvernement, Monsieur Courard, et avec vous, Monsieur le Ministre lorsqu'il s'agit de régler des questions délicates comme le Fonds des pensions. Je n'y reviendrai pas. Je voudrais une fois pour toutes que les choses soient claires, parce que je connais l'ancienne et on me la ressort à chaque fois, cette tentative désespérée de vouloir m'isoler ou m'opposer aux autres membres du groupe. Singulièrement, mon ami et voisin, Benoît Dispa, avec qui j'ai eu le bonheur aussi de travailler.

Que les choses soient claires. Qu'il ait fallu faire face au covid, aux inondations et que pour cela il fallait mobiliser des sommes considérables, je n'ai aucune difficulté. Que M. le Ministre, Mme Galant l'a rappelé, mais ce n'était pas nécessaire, n'est là que depuis un an et que depuis un an il a davantage mis des bottes que des souliers, cela me paraît évident. Qu'il ait tenté de trouver des réponses jamais je ne le contesterai. Pour ce volet-là, nous pouvons être d'accord, même si ça et là, il y a l'une ou l'autre interrogation, mais quoi de plus normal ?

Le deuxième élément est la responsabilité budgétaire et la politique d'investissement. Vous ne m'en voudrez pas, chers collègues, mais à une époque où j'étais dans la majorité, j'ai publié un document – Stéphane Hazée l'a lu, car il en parle très souvent – qui s'appelle « Palme ou manne d'investissements », où je plaçais pour que l'on puisse libérer, notamment au niveau européen, des dépenses d'investissement lorsqu'elles étaient productives, mais pas pour emprunter pour tenter de régler des problèmes de fonctionnement. C'était mon propos et je l'ai défendu au Comité des régions, devant la Commission, devant la CALRE. J'ai publié cela au sein de la majorité. Personne ne peut me l'enlever. Ces écrits me précèdent, si j'ose dire.

Dans le même temps, j'ai aussi plaidé pour que l'on soit très attentifs à l'évolution de nos dépenses. Une fois arrivé dans l'opposition, c'est un choix, mais je pense que vous deux vous auriez aimé nous conserver, Monsieur Collignon et Monsieur Courard. Peut-être que vous auriez eu M. Dispa comme collègue. Tout cela aurait été très intéressant, mais nous avons fait un choix différent, non pas pour quitter le navire, mais parce que l'électeur ne nous en avait pas donné les moyens suffisamment que pour assumer un certain rôle. Par contre, cet électoral-là nous a donné une mission importante, parce que je pense que le cdH a un sens aigu de la responsabilité, c'est de vous accompagner pour faire la lumière sur certains choix, le cas échéant pour vous critiquer, pour suggérer aussi.

Nous déposons un certain nombre de propositions qui sont responsables, sur le plan financier, et qui

coïncident avec l'attente de terrain. Vous ne m'en voudrez pas de rappeler que, en Wallonie, il y a encore un mandataire sur quatre qui porte la vareuse cdH. Nous serions les derniers à ne pas vouloir défendre de manière farouche les communes. Que les choses soient tout à fait claires.

Là où nous avons une divergence, c'est que nous sommes, vous et nous, d'accord, aujourd'hui, c'est nouveau et c'est depuis le rapport des experts qu'il faudra refroidir le moteur des dépenses. Pardonnez-moi, jusque là, j'ai eu Jean-Luc Crucke Ier, XVII, XIX qui disait : « L'équilibre budgétaire ». Je l'ai entendu. J'ai présidé toutes les séances du Parlement avec vous d'ailleurs, Monsieur le Vice-Président de l'époque. Nous l'avons entendu combien de fois ? « L'équilibre budgétaire ». Puis, nous avons eu le Jean-Luc Crucke II qui est venu dire : « Non, il faut emprunter. L'argent n'a jamais été aussi bon marché. Ce sont les soldes, allons-y ! Je ne comprends même pas que vous ne soyez pas tenté par la dépense ». Nous avons ensuite eu un Jean-Luc Crucke III. C'est celui qui a eu une révélation. Tel Samuel, quelqu'un a dû lui parler la nuit, Jean Hilgers ? Qui lui a dit : « Jean-Luc, réveille-toi ! Tu entends ? Tu vas nous conduire au krach ». Là, Jean-Luc Crucke III s'est dit : « Alala, du cash au krach, il faut que l'on fasse des mesures d'économie ». Thèse que nous soutenions de manière *ne varietur* depuis 2019.

Aujourd'hui, je reconnais à cette majorité qu'enfin, elle a pris la mesure des difficultés qui attendent la Wallonie.

C'est cela que je voulais vous dire, car nous divergeons : lorsque vous annoncez un programme sans pareil d'économies, sans pareil, d'ici 2026 de 2,250 milliards d'euros. Jamais la Wallonie n'a été confrontée à un tel mur d'économie budgétaire ou de recettes nouvelles. Jamais.

Je constate, vous ne m'en voudrez pas, je le dis à notre collègue, ce n'est pas être désagréable en courtoise, que de dire que la toute première marche, la plinthe pose déjà problème après 150 millions d'euros.

Vous pensez bien que l'on a des doutes. C'est la première divergence que nous avons. Ce Gouvernement a enfin pris connaissance des maux qui allaient tenailler la Wallonie, mais il n'en prend pas nécessairement les mesures qui l'accompagnent.

Deuxième élément, M. le Ministre, vous disposez quand même, au-delà de cet effort d'économie, d'un volant budgétaire qui est considérable. Il est quand même normal, cela n'est pas irrespectueux que, M. Dispa, qui est un fin connaisseur du budget par son passé à la Cour des comptes et comme un mandataire dont la confiance de ses habitants n'a jamais été démentie, vienne vous dire, et je tente de faire voix avec lui : « M. le Ministre, nous aurions peut-être d'autres idées de dépenses dans ce budget-là ». Je ne vois

vraiment pas quelle est la difficulté. Nous partageons l'analyse, mais peut-être avons-nous une divergence peu ou prou, ou beaucoup, sur la manière avec laquelle vous utilisez les moyens financiers. C'est exactement le propos qu'a tenu M. Dispa à plusieurs reprises. Vous ne pouvez pas non plus lui en vouloir avec M. Bastin de vous dire et de répéter – peut-être que c'est lassant j'entends bien – que les zones de police de secours, cela n'est pas réglé. Cela n'est pas réglé malgré votre volonté de progresser sur ce dossier.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Accordez-moi au moins que, pour 2022, tous les montants sont mis par les provinces.

M. Antoine (cdH). – Oui, vous savez bien, comme moi, combien la marmite provinciale, le chaudron provincial est en train de se secouer. Pas simplement dans notre parti, dans le vôtre également. Dans le vôtre. Il faut voir ce que certains mandataires provinciaux hennuyers et brabançons wallons – et pourtant ils n'ont pas l'habitude d'élever souvent la voix – viennent dire : « Cela ne va pas. Cela ne va pas ». Je m'excuse. Pour nous, c'est facile. Je sais bien que c'est plus facile de critiquer ses adversaires que d'appeler ses amis à la rescousse. On en a appris tous les jours, encore hier. Je veux simplement, pour la qualité de nos relations humaines, que vous mesuriez qu'un parlementaire, majorité et opposition, a le devoir – souvent austère dans l'opposition – de dire : « Nous avons des doutes, voilà les propositions que nous défendons ».

J'en termine parce que je tiens par-dessus tout à votre considération, cela n'enlève rien à la qualité de nos relations, au respect que nous avons pour vous, au courage qui est le vôtre et à l'amitié que nous portons à votre égard. Mais « tolérer », cela c'est l'ingratitude du ministre qui rentre tard, déjà il se fait chapitrer parce qu'il rentre tard alors qu'il aurait du rentrer plus tôt parce qu'il avait promis de le faire chaque jour, je suis passé par là, et qui se dit : « En plus demain, je vais encore me farcir ces cocos du cdH ». Bon, les cocos, c'est plutôt mes amis ici. Mais bon, je comprends tout cela. Être ministre, c'est être un berger. De temps en temps, vous devez accepter que le troupeau se fasse entendre, que le chien ne soit pas toujours au rendez-vous. Aujourd'hui, je plaide pour que l'on ait un débat contradictoire, d'autant que vous avez pris un certain nombre de mesures – et cela vous ne pourrez pas le contester – sans avoir l'assurance et la confiance des milieux concernés. Nous aurons l'occasion cet après-midi, avec M. Dispa, de vous en faire la démonstration, mais je crois que nous ne serons pas seuls.

(Réactions dans l'assemblée)

Bien sûr que je reste. Quand j'entends : « Beugnies, celui-là et ces trois-là, hop dehors ». J'ai lu dans la presse Mme Cassart-Mailleux, autre mandataire de qualité, venir dire : « Les petites, les moyennes

communes et la ruralité sont abandonnées ». Attendez, Mme Cassart-Mailleux est membre de la majorité.

Elle ajoute : « On nous avait promis un fonds d'investissement dont je ne vois toujours pas le jour ». Elle ajoute, parce qu'elle tire à gauche et à droite, que pour Mme Tellier, elle a confiance, mais que, malgré tous les programmes communaux de développement rural, elle n'a pas avalé. C'est Mme Cassart-Mailleux qui dit cela, ce n'est pas Benoit Dispa, ce n'est pas André Antoine, c'est une voix dans le troupeau qui dit au berger : « Cela ne va plus ». Effectivement elle a le mérite de soulever un certain nombre de questions, vous avez l'obligation d'y répondre, M. le Ministre. C'est tout ce que je voulais dire dans la plus grande des cordialités, la plus grande des courtoisies et de respect.

M. le Président. – Merci beaucoup. Je propose, sauf si vous avez des interventions très longues, de poursuivre avec les quatre, cinq derniers intervenants, et puis de clôturer la matinée.

La parole est à Mme Delporte.

Mme Delporte (Ecolo). – Si certains comprennent, analysent le budget comme ils comprennent la phrase « Je ne serais pas long », cela m'inquiète.

Sinon, blague à part, merci pour votre attention à la politique de genre. Je sais bien que vos réponses viendront plus tard. Ce n'est pas possible de les faire dans ce cadre-ci, mais nous y serons attentifs.

M. le Président. – La parole est à M. Lomba.

M. Lomba (PS). – Quelques mots quand même et trois en particulier.

Je suis étonné de la vitesse avec laquelle les débats se sont accélérés d'un coup.

Trois mots : dynamisme ... Alors, Monsieur le Ministre, je cite : « On ne peut pas vous reprocher de ne pas avoir été ambitieux et réactif », M. Dispa, aujourd'hui, là maintenant. Je tenais quand même à le rappeler.

Augmentation des moyens. Multiplication des outils. Créativité et j'en passe et des meilleurs.

Continuons comme cela. Donc, dynamisme.

Autonomie : que ce soit auprès des pouvoirs locaux, l'autonomie des pouvoirs locaux – on a senti une grande confiance aussi dans les moyens qui sont consacrés et qui sont octroyés aux pouvoirs locaux pour mener un certain nombre de stratégies et de politique – mais également aux sociétés de logement de service public puisque là aussi on respecte l'autonomie des sociétés et on leur donne des possibilités nouvelles notamment l'acquisition de logements.

Enfin, mutualisation parce que l'on ne se limite pas à faire de l'autonomie, ce qui pourrait laisser à penser que l'on abandonne les uns et les autres à leur triste sort. On mutualise aussi et on crée aussi, avec cette mutualisation, toute une série d'outils qui peuvent aider à être plus efficaces et notamment, je cite deux exemples, les marchés dont vous avez parlé qui ont été initiés par la Région et qui ont servi aux sociétés pour aller plus vite sur notamment le relogement des sinistrés. Un autre exemple, c'est l'intercommunale IMIO sur laquelle on a investi davantage de moyens pour permettre aux communes d'avoir davantage d'outils informatiques mutualisés.

- La séance est suspendue à 12 heures 38 minutes.

REPRISE DE LA SÉANCE

- La séance est reprise à 14 heures 3 minutes.

M. le Président. – La séance est reprise.

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2022 (DOC. 728 (2021-2022) N° 1 ET 1BIS)

EXPOSÉ PARTICULIER AFFÉRENT AUX COMPÉTENCES DU MINISTRE DU LOGEMENT, DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE (DOC. 727 (2021-2022) N° 1 – ANNEXES 7 ET 7BIS) ET (DOC. 728 (2021-2022) N° 1 – ANNEXES 7 ET 7BIS)

BUDGET DES UNITÉS D'ADMINISTRATION PUBLIQUE (DOC. 727 (2021-2022) N° 1 – ANNEXE 10TER PARTIM) ET (DOC. 728 (2021-2022) N° 1 – ANNEXE 10TER PARTIM)

QUESTION ORALE DE M. ANTOINE À M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT, DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR « L'ENTRETIEN ET LA RÉNOVATION DES OUVRAGES D'ART »

*Discussion générale
(Suite)*

M. le Président. – Comme il avait été dit, nous allons poursuivre notre ordre du jour, et donc aborder les questions plus spécifiques, commençant par les dépenses de cabinet. Y a-t-il des questions, des interventions concernant cette rubrique ? C'est donc la division organique 2, programme 6. Personne ?

Nous allons passer à la politique de la Ville. Y a-t-il des demandes, des interventions ?

La parole est à M. Beugnies.

M. Beugnies (PTB). – C'est concernant la DO 14, programme 7 « Travaux subsidiés ». Je voudrais vous demander, dans l'AB 12.03, on a une majoration de crédit qui vise le lancement d'un marché destiné à recenser, cadastrer les ouvrages d'art communaux.

Ma question était de savoir pourquoi l'administration ne peut pas le faire elle-même, plutôt que de lancer un marché public de 1 million d'euros.

M. le Président. – La parole est à M. Demeuse.

M. Demeuse (Ecolo). – J'avais aussi une question relative à ce cadastre des ouvrages d'art. Je me réjouis que ce soit à l'ordre du jour du budget de 2022, c'est un sujet sur lequel on était intervenus, et j'avais interrogé M. le Ministre suite aux dernières inondations, c'est un problème qui avait été mis en évidence.

Je voulais savoir comment, concrètement, M. le Ministre envisageait d'avancer dans la réalisation de ce cadastre, comment il envisageait de convaincre les communes de participer à ce cadastre, puisque l'on sait que lors du précédent appel à projets, très peu de communes s'étaient réellement engagées, de mémoire 18 communes.

Comment envisageait-il de les convaincre cette fois-ci ?

J'avais une question par rapport à l'AB 63.04 « Subventions aux administrations publiques pour favoriser l'amélioration du cadre de vie, déplacements doux, accessibilité des bâtiments publics, et cetera » où en crédits d'engagements on passe de deux millions d'euros à zéro et je voulais savoir – il y a sans doute une raison technique – ce qui expliquait ce changement.

M. le Président. – La parole est à M. Beugnies.

M. Beugnies (PTB). – Toujours concernant la politique de la ville, j'avais une deuxième question sur la DO 16 programme 3 concernant les « Subventions relatives à la politique de la ville ». On voit l'AB qui se vide. On imagine qu'il est remis dans la cagnotte Plan de relance chez M. Di Rupo, mais on aimerait avoir plus d'informations sur l'utilisation de ces moyens par les grandes villes. On sait les besoins en infrastructures qu'elles ont, mais on voudrait s'assurer que cet argent sera vraiment utilisé pour les besoins des citoyens et pas pour des projets bling-bling genre marinas, palais des expositions, et cetera.

Monsieur le Ministre, j'aurais voulu savoir quelles étaient les balises qui étaient mises en place pour s'assurer de cela.

M. le Président. – Il y avait M. Dispa, M. Evrard et peut-être M. Antoine pourra-t-il développer sa question sur les ouvrages d'art à ce moment-ci.

La parole est à M. Dispa.

M. Dispa (cdH). – S'agissant de la politique de la ville, j'aurais voulu demander à M. le Ministre de bien vouloir faire un état des lieux puisque vous nous aviez annoncé un plan d'action ciblant les différentes catégories de communes. Pour les grandes villes, votre budget prévoit des allocations de base qui seront les réceptacles des moyens transférés depuis la provision du ministre-président.

Si je ne me trompe pas, ces grandes villes devaient faire approuver par le Gouvernement wallon, avant la fin de l'année, leur projet. Tous les projets ont-ils été rentrés ?

Vous avez, tout à l'heure, évoqué la commune de Verviers qui avait peut-être demandé un allongement du délai. Pouvez-vous faire un petit point de la situation pour ce qui concerne ces grandes villes ? Sont-elles toutes en ordre à ce stade-ci ?

Ensuite, pour les communes, je veux dire de moyenne importance, on se comprend, je caricature un peu, mais vous aviez misé plutôt sur les crédits de rénovation urbaine et de revitalisation. On voit que pour la rénovation urbaine, il y a effectivement une majoration des crédits, en particulier ceux d'engagement. Sur les processus de simplification, d'accélération que vous aviez envisagés, je l'ai évoqué tout à l'heure dans la discussion générale, pourriez-vous être plus précis peut-être sur le calendrier qui est le vôtre pour essayer de rendre ces moyens plus efficaces et plus rapides dans leur utilisation ?

Toujours dans cette catégorie de communes, les crédits pour la revitalisation urbaine sont inchangés, sauf erreur ils sont toujours de l'ordre de 2,5 millions d'euros.

Je voulais vous entendre sur la différence que vous établissez entre la politique de rénovation urbaine et la politique de revitalisation. Si je ne me trompe pas, la politique de revitalisation a quand même un grand avantage : elle permet non seulement de réaménager les espaces publics comme le fait la rénovation urbaine, mais elle a aussi un effet levier sur la création de logements.

Je me disais qu'en étant ministre à la fois du Logement et politique des villes c'était a priori peut-être un levier qui vous paraîtrait particulièrement intéressant. Quelle est la raison pour laquelle, finalement, pour la revitalisation urbaine les moyens restent objectivement aussi faibles ? Puisque 2,5 millions d'euros, c'est peut-être une ou deux opérations de revitalisation urbaine, mais c'est objectivement peu de chose. Est-ce une volonté de votre part ou est-ce simplement le constat

que là aussi le dispositif est finalement peu attractif, peut-être peu sollicité et qu'il faudrait là aussi le revoir.

Est-ce aussi votre intention de simplifier ce dispositif de la revitalisation urbaine ?

Enfin, en ce qui concerne les communes plus modestes, si je puis dire – mais je simplifie évidemment le propos – vous aviez laissé entendre que vous feriez un tour de ces communes rurales, que vous iriez les voir les unes après les autres pour un peu saisir leur réalité, leurs difficultés.

Hormis les communes qui ont souffert des inondations, avez-vous déjà pu entamer ce processus ? Quels sont les enseignements que vous en retirez à ce stade ? Comment allez-vous faire évoluer la politique qui relève de votre compétence ?

Vous avez évoqué tantôt l'opération « Cœur de village ». Pouvez-vous nous en dire un peu plus sur les principes qui régiront cette opération et l'appel à projets dont j'ai cru comprendre qu'ils seraient lancés l'année prochaine ?

M. le Président. – La parole est à M. Evrard.

M. Evrard (MR). – J'avais la même question que mon collègue, M. Dispa. Il l'a résumée. J'aimerais en savoir plus sur la problématique de la simplification administrative et sur le programme de rénovation et de revitalisation urbaine.

M. le Président. – La parole est à Mme Galant.

Mme Galant (MR). – Je ne savais pas qu'il y avait une visite des communes rurales de prévue. C'est avec plaisir que l'on vous accueillera, vous n'avez pas encore pris rendez-vous.

J'ai une question très précise par rapport aux ouvrages d'art. Mon collègue en a déjà parlé, j'aimerais avoir davantage d'explications sur le lancement de ce marché par rapport à la révision : recenser le cadastre et faire un cadastre des ouvrages d'art communaux. Avez-vous lancé le marché ? Cela s'inscrit-il dans le cadre du suivi des inondations ou est-ce différent ? Quel est l'objectif visé ? Comment ce recensement sera-t-il organisé ? Quelle sera la contribution éventuelle des pouvoirs locaux à ce recensement ?

Par rapport au plan de travaux subsidiés que l'on appelle maintenant PIC FRIC, vous savez que les communes ont besoin de ces fonds pour réaliser des travaux qui demandent énormément de moyens. Quand on voit le coût d'une rénovation de voirie pour une petite commune, dans un plan de travaux subsidiés par trois ans avec plusieurs projets mis par priorité, on ne peut parfois pas en réaliser un seul, tellement cela prend du temps – la problématique de la simplification administrative – et les montants demandés et nécessaires pour réaliser ces travaux. C'est de pis en pis.

Par rapport au plan PIC FRIC, avez-vous des propositions pour une simplification administrative et une redistribution des moyens ? Si l'on met de la rénovation de voirie dans un plan par exemple, on ne peut pas mettre en même temps pour du bâtiment. C'est parfois compliqué. Y aura-t-il un plan plus spécifique pour tout ce qui concerne la rénovation de bâtiments publics ?

M. le Président. – La parole est à M. Demeuse.

M. Demeuse (Ecolo). – Mes collègues ont cerné les questions que je souhaitais poser par rapport à la revitalisation et à la rénovation urbaine. Je voudrais insister sur un point. Si j'ai bien compris, la nouvelle façon dont vous envisagez de travailler est de réserver ces budgets et ces programmes spécifiquement aux communes en dessous de 50 000 habitants, puisque les communes de plus de 50 000 habitants vont bénéficier des moyens qui leur sont spécifiquement consacrés. C'est logique sur les plans du financement et budgétaire.

Je me posais la question sur le plan technique de l'utilisation des outils juridiques qui sont accessibles dans le cadre des opérations de revitalisation urbaine : par exemple, le droit de préemption et des outils juridiques comme cela qui sont offerts par le CoDT et qui sont utiles dans le cadre de ces opérations menées par les villes et communes. Quid pour les villes de plus de 50 000 habitants qui n'auront plus accès à ces opérations de revitalisation ? Qu'est-ce qui va être possible pour elles ? L'outil technique du CoDT sera-t-il toujours accessible, sans les subsides qui seront accessibles d'une autre manière ?

Par rapport à la question plus sociale liée à la revitalisation urbaine, cette dimension sera-t-elle malgré tout toujours intégrée ?

Cela me semble être un enjeu qui reste important et qu'il faut garder à l'œil et ne pas perdre dans la démarche.

C'était deux points complémentaires que je souhaitais soulever.

M. le Président. – La parole est à M. Antoine.

M. Antoine (cdH). – Je voudrais revenir sur la rénovation urbaine.

Au détour de l'encours, puisque, tout à l'heure, j'évoquais la dette abyssale qui sera la nôtre en 2026, mais nous savons que, derrière celle-ci, il y a aussi une dette sous la carpe, qui s'appelle l'encours.

Nous étions déjà à un montant d'encours très conséquent, de près de 4,771 milliards, auxquels va s'ajouter 1,962 milliard en lien avec les différents plans de relance, ce qui fait que nous avons un encours de 6,733 milliards, ce qui est évidemment colossal.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Vous parlez de global ?

M. Antoine (cdH). – Oui, bien sûr, global, rassurez-vous.

Dans ce global, la rénovation urbaine est bien présente. C'est cela que je voulais dire. C'est bien parce que j'ai un miroir qui m'aide à bien poser ma question.

Nous savons qu'il y a quelques secteurs de la Région wallonne qui sont plus exposés que d'autres à l'encours, et vous n'y êtes pour rien. Des opérations de rénovation rurale ou de rénovation urbaine prennent du temps. Entre le moment où le ministre X, et cela peut être Philippe Courard, dont je vous assure qu'il y a encore certaines décisions qui s'appliquent, et tant mieux pour lui et pour les communes, cela peut être Christophe Collignon, cela ne veut pas dire que, d'ici un an, deux ans, vous serez amenés à devoir payer, donc ma question très simplement est : à combien s'élève l'encours de la rénovation urbaine ? Quel type d'opération allez-vous mener pour nettoyer – passez-moi l'expression – le bois mort ?

Il y a évidemment des conventions qui n'ont plus beaucoup d'intérêt et j'estime que, passé un certain délai raisonnable, le ministre peut dire : « Écoutez, j'ai attendu pendant quelques années, je ne vois rien venir, je réattribue à la faveur d'une clause de performance en la matière ».

Par ailleurs – je le dis pour votre conseiller budgétaire, qui m'aide à poser la bonne question, et je l'en remercie –, vous savez que le décret 2011, que je connais bien, prévoit des plans de liquidation. Ici, par rapport à un encours – rassurez-vous, Monsieur le Ministre, vous n'avez qu'une petite part, mais une part que vous avez héritée – quel est votre plan d'apurement de la rénovation urbaine ? De quoi aussi pouvoir, à un moment donné, favoriser une nouvelle politique.

Cela, c'est un premier élément.

J'ai une deuxième question de Mme Cassart-Mailleux qui interroge le ministre et qui voudrait savoir : « Cher Ministre – et je vous aime bien, vous le savez – dans combien de temps allez-vous lancer le programme de fonds d'investissement pour les communes rurales ? » Fin de citation. J'attends votre réponse avec plaisir et impatience. Je me joins à elle, mais je lui attribue la question parce qu'elle lui revient.

Les questions sur les ouvrages d'art, je crois que c'est tout à l'heure, que je les pose ou est-ce maintenant ?

M. le Président. – La parole est à M. Antoine pour poser sa question.

M. Antoine (cdH). – Moi, j’obéis, vous savez. Je suis comme cela. Les présidents, j’obéis toujours, qu’il s’appelle Maxime ou Philippe, j’obéis.

Monsieur le Ministre, nous avons eu l’occasion, il y a six mois, d’aborder cette question sur les ouvrages d’art, leur rénovation, leur réfection et leur financement et je relayais à cette époque, du reste pour l’essentiel, des propos de différents responsables de contrats de rivière qui se plaignaient de l’état des ouvrages d’art qui enjambent ces rivières dont ils ont la responsabilité.

Du reste, Marc Bastin, que vous devez connaître, qui est le Président du Contrat de rivière Dyle-Gette disait : « Le problème, c’est le budget. La Province assure la gestion des cours d’eau et nous avons œuvré de manière favorable, notamment pour les cours d’eau de deuxième catégorie, mais ce sont les communes qui restent responsables de la sécurité sur leur territoire et notamment des ponts. La situation, disait-il, n’a guère évolué dans le bon sens » puisque, en 2013, pour le contrat de rivière dont il a la charge il précisait que seule la moitié des 178 ouvrages d’art dégradés faisait l’objet d’un réel suivi.

Il est vrai que les budgets sont conséquents : avec 15 000 à 30 000 euros, sinon plus, on comprend mieux la difficulté pour les communes qui sont assaillies de demandes et il faut départager les priorités, que d’aller refaire tel ou tel ouvrage d’art sur un cours d’eau.

Vous m’aviez déclaré, parce que je vous suis avec autant d’amour que de critiques, que les cours d’eau navigables de troisième catégorie : « C’est la responsabilité des communes et elles disposent de crédits de subvention à travers les enveloppes PIC pour y pourvoir. Si elles ne les sollicitent pas, c’est de leur faute. »

Vous vouliez et vous annonciez dans le même temps votre volonté d’établir un cadastre précis et actualisé de l’ensemble des ouvrages d’art appartenant aux communes et ainsi vous pourriez avoir un inventaire beaucoup plus complet de la situation et des investissements qu’il faudrait réaliser, notamment dans certaines communes, eu égard aux récentes catastrophes que nous avons connues. Mieux même, vous concluez votre réponse en m’indiquant que vous alliez organiser une réunion entre le cabinet et le SPW et que d’ailleurs vous alliez y associer l’Union des villes et communes de Wallonie à cette démarche.

À travers cette question, c’est de savoir si ce cadastre est en cours. Je n’imagine pas qu’il soit terminé, eu égard au délai passé et à l’importance de la tâche, mais au moins a-t-il commencé ? Avez-vous déjà des premiers résultats pour certaines sous-régions de Wallonie ?

Enfin, vous m’aviez annoncé, et c’est là que cela devient très intéressant, au début de l’année : « Je compte, dans le budget 2022 – nous y sommes –

dégager une enveloppe budgétaire afin de subventionner les communes impliquées dans la démarche. » Ma question est simple : quand Christophe Collignon parlait de cette façon-là, il y a six ou sept mois, annonçant une enveloppe budgétaire, quel est le montant de cette enveloppe ? Comment allez-vous la répartir et selon quels critères ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Plusieurs d’entre vous me posent des questions relativement aux ouvrages d’art et au recensement, au cadastre qui doit être dressé. La première des choses est qu’il y a eu, en suite des inondations, beaucoup de dégâts relatifs à certains ouvrages d’art et certains ponts. Compte tenu des budgets communaux, certaines communes sont dans l’impossibilité, si l’on ne les aide pas, de réaménager ces différents ponts et ouvrages d’art.

Dans l’arrêté d’exception, il est prévu, puisque ce sont des biens qui ne sont pas assurables, que l’on puisse intervenir pour des communes qui ont été impactées de plus de 30 % de leur territoire. On pense à des communes telles que Limbourg, par exemple, qui a un budget relativement limité. On va intervenir à 100 % sur la réfection.

Pour les communes impactées qui sont déclarées en catégories, pour la catégorie 1, qui ont moins de 30 % de leur territoire impacté, ce sera 90 % d’intervention, et jusqu’à 70 % d’intervention pour l’ensemble des communes wallonnes qui ont été déclarées au Fonds des calamités naturelles. C’est ce qui concerne l’action sur la réaction suite aux inondations et aux événements. Il n’y a pas que les communes qui sont fortement impactées, qui ont eu des ouvrages d’art qui ont été endommagés. Je vous prends un exemple dans la commune que je connais le mieux : à Huy, on a eu quelques réflexions qui seront prises en charge à hauteur de 70 %.

Cela signifie que cela impacte beaucoup de communes.

Concernant le montant au budget, c’est un montant d’un million d’euros qui est prévu pour réaliser le cadastre. Pourquoi passe-t-on par un marché public en termes d’expertise ? Très honnêtement, je ne suis pas nécessairement pour le fait d’utiliser ou de contourner l’administration, mais on n’a tout simplement pas les ressources nécessaires pour le faire. C’est l’unique raison qui conduit à réaliser ce cadastre-là qui devra être réalisé de la meilleure manière, la plus optimale possible.

Concernant la réflexion des ouvrages d’art, je sais que ce n’est pas non plus la prise en charge totale, mais je pense qu’en ce qui concerne l’arrêté d’exception il y a déjà beaucoup de choses qui peuvent intervenir. Il y a aura effectivement un marché public global dans le

cadre duquel les communes pourront profiter de ce marché de consultation par rapport au bureau d'étude.

Premièrement, des moyens conséquents sont débloqués pour ce qui concerne les communes qui ont été sinistrées. Il ne faut pas être spécialement dans les plus sinistrées, puisque 209 communes c'est évidemment énorme par rapport à notre nombre de communes. Il y aura une action prégnante.

Deuxièmement, il y aura un marché public qui sera réalisé en vue d'opérer cette expertise des différents cadastres.

Troisièmement, Les communes peuvent bénéficier d'un marché global de consultation de bureaux d'études, si à tout le moins vous validez le budget que l'on vous propose.

Tout cela portait sur les ouvrages d'art.

M. Antoine (cdH). – Est-ce uniquement pour les zones sinistrées ou pour toute la Wallonie ?

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Ce qui a été sinistré, j'ai pris un exemple concret. Ce sont toutes les communes, toutes celles qui sont retenues et qui font l'objet du Fonds des calamités.

Pour le reste des communes dans lesquelles se trouve un ouvrage qui n'aurait pas été impacté et qu'il faudrait refaire, à ce stade, c'est plutôt le PIC. L'enveloppe qui est dédicacée – 1 million d'euros, c'est trop court évidemment – est pour le marché public en vue de réaliser le cadastre, l'expertise et le marché conjoint par rapport aux différents bureaux d'étude.

De toutes les façons, j'entends bien que la problématique est prégnante, mais je pense qu'il faut quand même prendre le dossier par un bout.

D'une part, avoir le cadastre.

D'autre part, cela ne se fait pas sur quelques jours ou sous quelques mois d'avoir un bureau qui désigne les choses. Tous les dossiers ne sont pas prêts. Ceux qui sont prêts peuvent alors rentrer leur demande dans le PIC, s'ils le souhaitent.

M. Antoine (cdH). – Est-ce un cadastre systématique ou à la demande des communes ?

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Le cadastre sera réalisé. Je suppose qu'il faudra la collaboration des communes, si l'on n'a pas réussi jusque-là. C'est pour un tenir un, je suppose, de manière systématique. Je ne suis pas dans le détail, pour être très franc, je ne sais pas aller plus loin dans la réponse, mais, si cela vous intéresse, je demanderai à ce que l'on précise les choses.

Pour ce qui concerne la politique de la ville, on me demande l'état des lieux. Comment cela a-t-il fonctionné ? Nous avons dégagé des moyens importants pour la PIV : 240 millions d'euros, plus 40 millions d'euros pour les friches, ce qui fait un sérieux montant. C'est une forme de droit de tirage encadré et les villes ont été amenées à dresser leurs plans d'action ; plans d'action qui devaient être soumis au Gouvernement. Ce plan d'action est passé au dernier Gouvernement et a été validé par celui-ci.

Cela serait fastidieux de vous détailler aujourd'hui l'action exacte de chaque commune ou chaque ville, plus exactement. Cela fera l'objet d'une communication par les villes et par le Gouvernement concernant le plan d'action.

S'ils ont été validés, c'est parce qu'ils rentraient dans les créneaux que l'on a fixés, à savoir les créneaux relativement aux économies d'énergie, à la concentration dans certains quartiers, bref, par rapport aux différents objectifs.

On pourra vous faire parvenir le détail de tout ce que les villes ont fait. Ce n'est pas d'initiative du Gouvernement, donc c'est justement l'objet et la façon dont j'essaie de travailler, c'est que ce soit les territoires qui amènent leurs différents projets.

Pour répondre à la question, c'est de manière générique. Dans le détail, tout cela va arriver dans les jours à venir, et très honnêtement, je voudrais vous répondre, mais c'est déflorer le travail des différentes villes. Le détail va arriver, et les plans ont été validés. Il y a une ville qui a demandé à ne pas rentrer sa PIV, c'est Verviers, qui estimait ne pas avoir, compte tenu des inondations, à la fois de temps et qui voulait peut-être le réorienter, ce que nous avons accepté.

Pour la question de M. Demeuse, je confirme que les grandes villes seront exclues du prochain dispositif que l'on évoquera, celui consacré au développement urbain. Je trouve, Monsieur Dispa, que votre remarque est intéressante par rapport à la revitalisation urbaine. Je trouve aussi que c'est un dispositif extrêmement intéressant, à la fois stable et stimulant, mais force est de constater qu'il est peu ou pas utilisé. Il y a peu de villes qui l'utilisent, ou en tout cas pas assez à ma connaissance, et je ne suis pas encore tout à fait dans le détail de l'arrêté qui vise la rénovation urbaine, mais je crois qu'il faudra, comme vous le suggérez, maintenir, en tout cas pour partie, ce qui concerne la revitalisation urbaine. Ce serait idiot de se priver de ce dispositif où il faut un certain nombre d'investissements privés jusqu'à une limite de 1 250 000 euros, pour permettre des investissements collectifs. À titre personnel, je trouve que c'est un dispositif qui est intéressant et simple.

Je vise à faire quoi ? Je vise à simplifier le dispositif de rénovation urbaine, cela rejoint ce que vous évoquez. Je dirais même qu'il faut raccourcir les délais,

simplifier, parce qu'il en va tout simplement d'une question de crédibilité de l'action publique. Vous faites une commission, avec vos citoyens, que vous avez sélectionnés, et vous vous basez sur un territoire, et le chemin est extrêmement long pour définir le périmètre, pour vous faire corriger le périmètre, pour rentrer vos plans d'action et pour les exécuter dans un délai de 15 ans, où finalement, peut-être même que ceux qui ont participé ont déménagé. Tout cela est très compliqué, c'est la même chose pour les PCDR. Je suis pour le fait d'avoir plus de simplification relativement à cela. Je vais être très franc avec vous : l'idéal est de réaliser des droits de tirage, mais il faut aussi qu'il y ait encore des budgets qui soient suffisamment conséquents pour parler de rénovation urbaine. Le tissu doit être réservé à ce qui est de la rénovation urbaine. La question est : les grandes villes en sont exclues, on a fixé une limite aux communes de plus de 12 000 habitants. Je dois vous avouer que l'on doit aussi voir que le tissu soit urbain, il faut un tissu urbain pour bénéficier de la rénovation urbaine, il faut qu'il y ait une certaine urbanité, dans le sens où il faut une certaine concentration de population.

Les moyens ont été triplés. Je vais revoir l'arrêté, et mon objectif, c'est que l'on utilise les moyens. Si je dégage des moyens dans le Plan de relance, si je dis que cette politique est importante, c'est pour que les villes et communes s'en saisissent, et je serais relativement déçu si cela n'arrivait pas.

Voilà où cela en est. Le timing, je souhaite faire cela lors du premier semestre, je voudrais vraiment que l'arrêté soit revenu pour le premier semestre de l'exercice 2022.

Pour ce qui concerne la politique de la ruralité, je n'ai pas en titre la politique de la ruralité, mais je ne m'en désintéresse absolument pas, puisque le territoire wallon est maillé de communes rurales et semi-rurales. Je suis ministre des Pouvoirs locaux de toutes les communes, y compris des plus petites entités.

Pourquoi ai-je envisagé le fait d'aller à leur rencontre ? Parce que je ressens que les plus petites entités ont des difficultés à fonctionner de manière structurelle. Je m'explique. Bien souvent, les retours que j'ai de bourgmestres plus ruraux, c'est : « On ne sait pas répondre à l'ensemble de vos appels à projets. On a des difficultés pour rendre des services primaires et répondre à toutes les obligations ». Ce n'est que mon ressenti. Qui suis-je pour avoir une vérité révélée ? Au cours du premier trimestre, dans une phase que l'on verra accompagner, on ira à la rencontre de ces territoires pour bien cerner quels sont leurs besoins.

Pour avoir un triptyque complet pour viser tous les territoires et faire en sorte que chacun puisse bénéficier de la relance, je lancerai dans le premier semestre, le plus tôt possible d'ailleurs, cet appel à projets qui visera les communes les plus rurales pour qu'elles modifient leurs places ou que sais-je. Je n'ai rien inventé. C'est un

appel à projets qui se situera dans le droit fil de ce que ma prédécesseure avait fait avec des moyens plus limités, mais j'estime que les territoires ruraux doivent aussi bénéficier de cette relance et y participer pour améliorer leur cadre de vie. En tous cas, voilà comment je vois les choses relativement à cela. J'ajouterai que je souhaite que ce soit souple parce que, in fine, quand vous avez des projets et que vous êtes à la tête d'une ville, vous avez sans doute entré l'un ou l'autre plan et parfois vous êtes en difficulté sur un complément d'enveloppe ou sur le fait que vous n'avez pas l'ingénierie. Je veillerai donc à ce qu'il y ait aussi des possibilités relativement à des frais de fonctionnement.

Voilà un peu l'état d'esprit dans lequel je suis. Les équipes travaillent. Je ne vais pas vous dire que tout est prêt et finalisé. Je vous livre l'état de mes réflexions, la philosophie dans laquelle je suis. Je suis même prêt, parce que je pense que l'intérêt collectif le commande et je pense que l'ensemble des membres de cette commission sont au fait de la réalité des villes et des communes. Je suis prêt à intégrer l'une ou l'autre de vos remarques puisque tout n'est pas encore finalisé.

Les différentes communes de plus de 50 000 habitants sauront prouver des outils, c'est une bonne question. Je n'ai pas la réponse exacte, mais je me dis qu'elles sont de toute façon droites lorsqu'il y a un dossier à réaliser, l'une ou l'autre procédure, notamment d'expropriation. Techniquement, je vérifierai. Monsieur Demeuse, votre remarque me paraît faire sens. Je ne sais pas vous donner la réponse exacte, pour être très franc.

Les outils du CoDT sont inchangés. Ce qui veut donc dire qu'elles y ont toujours droit.

M. le Président. – La parole est à M. Demeuse.

M. Demeuse (Ecolo). – Je disais : il faut du coup y avoir accès. Maintenant, vous me rassurez si c'est bien le cas. J'en prends bonne note et je m'en réjouis.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Je pense que M. Antoine pose une question importante. Il est vrai qu'il y a notamment, dans cette matière-là, en matière de rénovation urbaine, un encours important. Depuis que je suis au Parlement et dans cette commission, je vois le rythme des liquidations des différents budgets. Ce n'est pas de ma faute si les villes et communes...

(Absence d'enregistrement)

Ce que je disais sur l'encours, il est vrai qu'il y a un encours important en matière de rénovation urbaine. Vous savez que la dernière modification est de limiter les opérations à 15 ans.

De mon expertise et pour suivre la matière depuis un certain nombre d'années, les budgets qui y sont consacrés étaient jusqu'alors suffisants, de par la procédure qui est relativement lourde, de par le fait que chaque dossier doit être validé. Je pense donc que cet encours ne pose pas de problème à mes yeux en fonction des législations actuelles.

Personnellement, si je ramène des montants importants dans une politique – accordez-moi la faveur de dire que je l'ai fait, puisque l'on multiplie par trois les montants habituels –, c'est pour qu'ils soient utilisés, j'ai envie qu'ils le soient. Amener des montants pour que les villes et les communes ne s'en saisissent pas ne m'intéresse pas.

Pour répondre à votre question, cela ne pose pas de problème à ce stade. Je vois que depuis des années, le rythme des liquidations ...

M. Antoine (cdH). – Quinze ans, c'est trop.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Quinze ans, c'est peut-être trop, mais il ne faut pas modifier les règles en cours de jeu, et pénaliser ceux qui ont fait l'effort de réaliser cela. Oui, il faudra se poser la question de l'encours si l'on modifie la législation, si l'on simplifie et accélère le rythme.

À titre personnel, je ne pense pas qu'il y ait un problème pour tous les anciens dossiers à ce stade par rapport à cela.

Pour ce qui concerne l'encours, il serait de l'ordre de 50 millions d'euros, me dit-on. Il était de 80 millions d'euros en 2019.

M. Antoine (cdH). – Il a diminué.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Il a diminué.

M. Antoine (cdH). – Dans ma tête, il y avait pratiquement 100 millions d'euros.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Il a diminué, parce que l'on a une politique plus proactive et que l'on accompagne les villes et les communes, mais c'est réel.

(Rires)

M. le Président. – On va reprendre le tour de table pour les réactions.

La parole est à M. Demeuse.

M. Demeuse (Ecolo). – Je voulais simplement remercier M. le Ministre pour ses éléments de réponse.

C'était sur la question des ponts, sur l'enjeu pour lequel il faudra mobiliser et sensibiliser les communes, pour qu'elles jouent le jeu et participent. La technique

qui sera mise en place pour la réalisation de ce cadastre sera importante.

Je remercie pour les éléments de réponses sur la question de la rénovation urbaine et de la revitalisation urbaine. Sur l'enjeu du financement, je comprends parfaitement. J'entends les réponses sur l'accès aux outils juridiques, et je me réjouis du maintien de l'accès à ces outils juridiques.

Il reste l'enjeu social, notamment en termes de revitalisation. Cela rejoint ce que disait aussi M. Dispa. Il faudra être attentif à la rédaction des arrêtés, on y reviendra à l'avenir.

M. le Président. – La parole est à M. Dispa.

M. Dispa (cdH). – Permettez-moi d'attirer votre attention sur la nécessité de traiter avec une égale considération les communes, quelle que soit leur taille. Vous l'avez dit, vous êtes le ministre de tous les pouvoirs locaux.

Pour le plan intégré de la ville, vous avez dégagé une enveloppe de 240 millions d'euros. C'est le montant que vous avez rappelé. Les décisions ont été prises par le Gouvernement très récemment. Les montants sont considérables, et seront mis en œuvre rapidement.

Pour les communes rurales, les montants sont très inférieurs. La circulaire ou l'appel à projets est toujours en cours d'élaboration. Je ne voudrais pas que s'installent des pouvoirs locaux à double ou à triple vitesse, et qu'il y ait des procédures accélérées, de moyens très importants pour les uns et que cela avance très lentement pour les autres. On aura l'occasion d'y revenir lorsque l'on évoquera le plan Oxygène.

En ce qui concerne la rénovation, vous dites que les crédits sont triplés. Si je regarde les montants qui sont dans votre exposé particulier, je vois qu'en moyens d'action, on passe de 14 millions d'euros à 23 millions d'euros et en moyens de paiement de 11 millions d'euros 10 millions d'euros. C'est à long terme ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Comme je m'exprime pour la PIV, ce n'est pas 240 millions d'euros pour 2022, c'est jusque-là fin de la législature.

Pour ce qui concerne la rénovation urbaine, quand je parle de tripler – 150 millions d'euros de mémoire –, c'est à l'aune de l'exercice 2024.

M. Dispa (cdH). – Ah bon ? En 2024, vous allez tripler les budgets ?

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Non, on ne compare pas des poires et des pommes.

Vous me parlez de la PIV, et je vous dis que pour l'ensemble de la législature, c'est 240 millions d'euros. Je parle de développement urbain...

M. Dispa (cdH). – Ces 125 millions d'euros...

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Je vous dis que pour l'ensemble de la législature c'est 240 millions d'euros.

Je parle de développement urbain.

M. Dispa (cdH). – Ce sont 125 millions d'euros pour 2021.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – C'est 150 millions d'euros.

M. Dispa (cdH). – Pour ce qui est du triplement de la rénovation urbaine, c'est à l'horizon 2024 ?

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Oui, c'est jusqu'à la fin de la législature, donc en réalité, si je me rapporte à ce qui s'est fait la législature passée – je ne vais pas à chaque fois m'appesantir sur le fait que l'on n'était pas là en fin de législature –, c'est 33 millions d'euros que la rénovation urbaine aurait promérité de 2021 à 2024 et le comparatif fait qu'aujourd'hui ce sera 150 millions d'euros.

A priori, c'est plus que fois 3.

M. Dispa (cdH). – En tout cas, les chiffres qui sont ici dans notre document budgétaire pour 2022, pour la rénovation urbaine, ils sont de 23 millions d'euros soit plus que les 14 millions d'euros de 2021 et les moyens de paiement sont en réduction, ce qui est à mettre en lien...

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – OK, mais tout à l'heure vous m'aviez dit que c'était un point positif.

M. Dispa (cdH). – Oui, absolument. Je vais même en ajouter un autre. Je veux vous dire, témoignage du terrain, que les dossiers suivent, en tout cas à votre niveau. Les dossiers sont rentrés et les décisions ministérielles tombent à intervalles réguliers donc je veux plutôt être positif par rapport à votre approche des choses.

Je me permets simplement de constater que le triplement des crédits ce n'est pas entre 2021 et 2022 et que, par ailleurs, la simplification reste bien nécessaire parce que, si les choses sont traitées à heure et à temps à votre niveau, il n'empêche que les procédures seront très très longues. Je prends rendez-vous pour le premier

semestre de l'année prochaine puisque c'est à ce moment-là que vous espérez modifier l'arrêté du gouvernement.

En ce qui concerne la revitalisation urbaine, quand vous dites que c'est simple et efficace, c'est simple dans le concept, mais ce n'est pas du tout simple dans la mise en œuvre. J'ai expérimenté une opération de revitalisation urbaine, c'est 10 ans. Comme c'est un partenariat entre le public et le privé, c'est vraiment assez fastidieux. C'est dans l'absolu vraiment une opération intéressante, une démarche qui mérite d'être encouragée, mais c'est tout sauf simple à mon sens.

Je pense que là aussi il y aura matière à alléger un peu les procédures et à réfléchir vraiment de manière approfondie pour voir comment booster l'efficacité de ces dispositifs puisque les crédits sont une chose et leur utilisation en est une autre. Je tiens à vous dire que, tant en ce qui concerne la rénovation qu'en ce qui concerne la revitalisation, nous sommes dans une approche positive puisque les objectifs que nous exprimons les uns et les autres sont largement convergents.

L'objectif est de rendre ces politiques plus efficaces et il y a, de ce point de vue là, encore du chemin à accomplir.

M. le Président. – La parole est à M. Evrard.

M. Evrard (MR). – Je voulais remercier le ministre pour sa réponse et souligner en tout cas son attention. Les échanges que nous avons par rapport à cette revitalisation où, M. le Ministre l'a annoncé dans son propos général, sa volonté d'augmenter les logements à travers les partenariats publics-privés, je voulais souligner qu'effectivement la revitalisation est une forme de partenariat public-privé, certes complexe à mettre en œuvre, mais c'est vraiment un programme qui doit contribuer notamment à l'augmentation du logement.

Je suis heureux que le ministre en soit bien conscient.

M. le Président. – La parole est à Mme Galant.

Mme Galant (MR). – Par rapport à tous les appels à projets, tantôt vous parliez de la difficulté pour les communes de répondre à tous ces appels à projets et je vous en ai déjà parlé, une solution serait peut-être aussi, via la supra-communalité, d'avoir des agents qui préparent tous ces dossiers.

Le problème des petites communes, c'est que quand il y a l'appel à projets on n'est pas prêts et donc cela nous passe souvent sous le nez vu que l'on n'a pas des équipes très conséquentes. Ce qui serait peut-être bien, via plusieurs communes ou même avec les provinces ou les intercommunales – elles sont là aussi pour cela –, que l'on ait des fonctionnaires qui, en amont, préparent un peu tous ces appels à projets. Comme cela, les

différentes communes seraient sur pied d'égalité quand un projet sort de terre parce que c'est vrai que finalement, on est souvent délaissés parce que l'on arrive trop tard par rapport à la proposition de projet. C'était ma seule remarque sur le sujet.

M. le Président. – La parole est à M. Antoine.

M. Antoine (cdH). – Je vous remercie. Je vois l'évolution sur le fait de résorber l'encours, c'était plutôt une bonne nouvelle. Je vois que le ministre va prendre une nouvelle mesure, parce que 15 ans je trouve que c'est beaucoup.

M. Dispa évoquait des procédures de 10 ans pour la revitalisation, je pense qu'au-delà de deux législatures ce n'est plus sérieux, sinon d'autres raisons l'expliquent.

Pour ce qui concerne les ouvrages d'art, j'ai bien compris la distinction entre les zones sinistrées, et c'est normal que vous interveniez à la hauteur que vous avez précisée.

Pour le cadastre de 1 million d'euros, je voulais vous entendre préciser, mais probablement suis-je allé trop vite pour poser ma question. Est-ce que ce sera un audit ou un cadastre systématique des 262 communes, moins les germanophones, ou allez-vous proposer aux communes de faire appel à ce bureau d'études pour étudier la qualité de leurs ouvrages d'art, ce qui n'est pas la même chose ?

Les deux réponses peuvent me convenir, parce que, si une commune ne se soucie pas de ses ouvrages d'art, après tout ce qu'il s'est passé, c'est assez incroyable. Maintenant, si toutes les communes wallonnes y répondent, je crains que, avec le million d'euros et les délais nécessaires à l'évaluation de la qualité des ouvrages d'art, cela ne soit trop peu.

Je ne vous incrimine pas de ne pas dégager des moyens déjà pour la réfection. Vous dites vous-même qu'il faut commencer par un bout, je le comprends. Mais, si vous commencez par ce bout-là, allez-y franco, c'est-à-dire donnez-vous les moyens et vous resterez dans l'histoire le ministre qui a fait le cadastre des ouvrages d'art, dont jusqu'à présent peu de responsables politiques au niveau régional, et même parfois au niveau local, se soucient. Aujourd'hui, avec les conditions climatiques et les risques d'inondation, la donne a changé. Je vous encourage donc à aller de l'avant. Commençons par le cadastre. Je pense que ce sera déjà une très belle étape à franchir.

M. le Président. – Nous passons à présent au logement.

La parole est à M. Beugnies.

M. Beugnies (PTB). – C'est en effet un sujet important. Je vais aller dans l'ordre et parler d'abord du programme 11 du secteur privé, puis je continuerai avec

le secteur public, ou préférez-vous que l'on fasse secteur par secteur ?

M. le Président. – Allez-y, en vrac, tout ce qui concerne le logement.

M. Beugnies (PTB). – Je vais commencer par l'allocation-loyer. Je vois que le budget destiné aux allocations-loyer augmente. On rappelle qu'à l'ajusté 2021 la Cour des comptes avait critiqué le manque de base légale pour ce dispositif. On doutait alors que ce dispositif existe avant la fin de l'année. Finalement, les doutes se sont avérés justifiés. On se demande donc où en est le projet et sur quelle base sont faites les estimations des montants.

D'ailleurs, en parlant de montants, on a un problème. En fonction d'où l'on regarde, on a des chiffres différents : 14,2 millions d'euros dans votre budget, 21 millions d'euros dans le Plan de lutte contre la pauvreté et 26 millions d'euros dans le Plan de relance. On aimerait savoir ce qu'il en est réellement, puisque l'on a trois sources officielles qui nous donnent trois chiffres très différents. Qui a raison ? Pourquoi a-t-on des sommes si différentes ? Je parlais tantôt du manque de transparence budgétaire, de lisibilité. Cela questionne pas mal.

Je voudrais également revenir sur nos craintes qui sont partagées par plusieurs acteurs du secteur et qui avaient également été mises en avant par le pôle Logement du CESE, qu'une telle allocation, sans encadrement contraignant des loyers, finisse par provoquer une hausse des loyers.

Concernant la garantie locative, on voit aussi que vous ajoutez 4 millions d'euros pour les avances de garanties locatives. On trouve que c'est bien d'avoir ces avances, mais il y a tout de même un problème. La manière dont la garantie locative est réglée convient à ceux qui n'ont pas trop de moyens, mais qui n'ont pas de gros problèmes. C'est bien, il faut un fonds de garantie pour ces gens, mais il faut aussi que ceux qui sont dans des situations en plus grande difficulté puissent également avoir ce genre d'aide. Qu'est-il prévu pour cela ?

J'en viens au secteur public. Pour anticiper, je ne vais pas aller mettre la crise du logement sur votre dos. Même si vous avez une carrure assez large, vous portez certainement des charges bien lourdes.

Cela je ne vais pas faire évidemment, cela n'aurait pas de sens. Je ne vais pas non plus dire que vous ne faites rien actuellement pour essayer de résoudre la crise du logement. Cela non plus n'aurait pas de sens. Par contre, pour les moyens que vous utilisez cela j'aimerais quand même bien en discuter avec vous.

Cela fait longtemps que l'on sait que le processus de création de logements publics ne va pas assez vite. Cela fait très longtemps qu'on le sait même. Cela ne va pas

assez vite, on ne crée pas assez de logements. La procédure de marché public, d'accords de construction, la paperasse, et cetera. Bref, la durée qui sépare le moment où l'on dit on va faire du logement public du moment où l'on a les premiers ménages qui rentrent dedans, cette durée-là elle est vraiment beaucoup trop longue. Ce sont souvent plusieurs années à chaque fois, parfois plus de 5 ans.

Alors je me demande pourquoi on n'a rien fait. Tous les partis ici présents ont un jour dirigé la Wallonie, tout le monde a eu un ministre du logement, ici d'ailleurs, le problème était connu, pourquoi n'a-t-on rien, pourquoi personne n'a été chercher, ou essayer de déceler, quels étaient les mécanismes qui ne fonctionnaient pas. C'était une première question.

Monsieur le Ministre, il est vrai que si tous les partis sont visés ici, je dois vous dire que le vôtre l'est particulièrement. Pourquoi ? Parce que depuis 2004, on a quand même eu 5 ministres socialistes du logement, et qu'est-ce qui a été fait face à ce problème ? J'ai l'impression que l'on a attendu d'être au pied du mur. C'est ce qui se passe aujourd'hui. Ces dernières années, le nombre de créations de nouveaux logements ne décolle pas. On constate quand dans les rapports annuels de la Société wallonne du logement, que seuls 360 nouveaux logements ont été mis en services en 2019, 332 en 2020. Concernant les nouveaux logements mis en chantier, ils étaient 418 en 2019, et 365 en 2020. Alors aussi, maintenant on est en 2021, donc j'espère que cela sera différent. Mais il y a quand même une tendance finalement qui se poursuit, et même ce faible objectif de 3000 logements, on a l'impression qu'il ne sera pas atteint en 2024.

Comme je vous l'ai dit, aujourd'hui on est vraiment au pied du mur, et l'on dit que l'on ne peut pas faire autrement. Donc on va faire des partenariats public-privé. On fait appel au privé pour avoir des logements publics. J'ai l'impression que l'on a entendu cela plutôt que de régler le problème à la base.

En bref, j'ai presque envie de dire que c'est une logique libérale qui consiste à ne rien faire pour que le public fonctionne. On dit, voilà le public cela ne fonctionne pas, cela ne marche pas, attendre d'être au pied du mur, et ensuite dire que l'on doit faire appel au privé pour s'en sortir, que l'on n'a plus le choix. Passer par du privé cela coûte quand même cher, Monsieur le Ministre. Les privés ce ne sont quand même pas des philanthropes, si on leur demande de faire du logement à prix abordable pour faire du bénéfice, ils n'auront pas d'autres choix que de faire du logement de moins bonne qualité, de rogner un peu sur la qualité du logement pour quand même faire du bénéfice.

On a déjà pu citer en commission l'étude du Syndicat européen, pourquoi les partenariats public-privé ne fonctionnent toujours pas. Cette étude pointe plusieurs problèmes à ce sujet, et je ne résiste pas à citer

la conclusion de l'étude qui dit : « si vous êtes un bon secteur public, vous ne devriez pas avoir besoin des PPP, si vous êtes mauvais, vous ne devriez pas vous en approcher ». En attendant nous, notre position c'est que l'on estime toujours qu'une société de construction publique, des investissements plus massifs, et surtout plus réguliers, ce sont de vraies solutions, cela c'est notre position, c'est notre vision.

Maintenant, on voit que dans le Plan de relance que vous comptez mettre 174 millions d'euros dans des PPP pour construire du logement. C'est sur plusieurs années, on est d'accord ? Ce n'est pas sur le budget 2022, ici on parle du budget 2022. Donc, ma question, Monsieur le Ministre, on peut se demander quel prix cela va coûter, quelles modalités vont être mises en place. Voilà deux questions que je vous pose. Comme dit précédemment, il n'y a pas beaucoup d'informations dans votre budget.

Je veux en venir à présent à la dotation à la Société wallonne du logement destinée à l'augmentation de l'offre en logements publics, ainsi que la subvention toujours à la SWL destinée à des projets particuliers liés aux logements d'utilité publique et aux subventions pour la création innovante de logements d'utilité publique. On voit que l'AB CAWA et l'AB dédié à la création innovante de logements d'utilité publique sont en baisse. Si l'on imagine que celui pour la création innovante est rapatrié dans le budget Plan de relance, on se demandait ce qu'il en était pour celui de la CAWA, est-ce une fin de programme ?

On constate que 40 millions d'euros sont mis dans la construction de nouveaux logements sous forme de droit de tirage. Est-ce par un mécanisme classique de marchés publics ? Pourquoi ces montants ne sont-ils pas dans le Plan de relance ?

Enfin, de façon plus générale et c'est malheureusement dû au peu de lisibilité du budget, j'aimerais vous demander quel montant est-il prévu, actuellement, pour construire de nouveaux logements en 2022 et pour combien de logements ? Quel montant pour des marchés publics, pour combien de logements ? Quel montant avec des PPP ? Pouvez-vous nous dire combien cela coûtera en plus de passer par des PPP, plutôt que par des marchés classiques ?

Enfin, l'augmentation des prix des matériaux est-elle prise en compte dans vos estimations ? Je termine tout doucement, Monsieur le Président.

Concernant la subvention à la SWL, destinée au financement du Plan de rénovation. On voit que, comme à d'autres endroits, les montants sont rapatriés dans le budget du plan de relance. Dans le document du plan de relance qui est sorti il y a quelque temps, une chose m'a interpellé sur ce plan de rénovation. On peut ainsi voir que le montant affiché est de 721 millions d'euros, alors qu'il avait été annoncé que la Région subventionnerait ce plan à hauteur de 883 millions d'euros. Où sont partis

les 162 millions d'euros de différence. Est-ce dans une autre fiche du Plan de relance ou doit-on constater une diminution du Plan de rénovation ? J'aimerais en savoir plus et avoir votre explication, car dans le même temps, nous avons vécu une énorme augmentation des matériaux de construction, ce qui impacte très fortement le secteur. J'aurais également voulu savoir quelles conséquences cette augmentation allait avoir sur le Plan de rénovation. De l'argent supplémentaire sera-t-il donné pour que l'on puisse rénover les 25 000 logements promis ou ce nombre sera-t-il revu à la baisse ?

M. le Président. – La parole est à M. Evrard.

M. Evrard (MR). – Merci, M. le Président, je vais essayer de synthétiser, car il y a des choses qui vont probablement également être dites par mes collègues.

En ce qui concerne le logement privé, on s'interroge aussi sur les modalités de mise en œuvre de la garantie locative universelle, ainsi que l'allocation de loyer. Monsieur le Ministre, ce serait intéressant d'avoir vos précisions.

On le sait, le Plan de rénovation représente pratiquement 25 000 logements publics dans un contexte extrêmement délicat. Le pilotage va être confié à la Société wallonne du logement ainsi qu'au SLSF, notamment avec le transfert de 206 millions d'euros vers le ministre-président. Comment allez-vous opérer le contrôle et donner l'impulsion, notamment à ces opérateurs ? C'est un des objectifs du programme de logements publics, donc renforcer l'offre de logements.

Le deuxième volet vise à aider et poursuivre l'équilibre financier des opérateurs. Je voulais avoir votre avis sur la situation au niveau de la Société wallonne du logement. Je crois que ce matin, c'est peut-être M. Dispa, ou un autre collègue, qui évoquait la question du budget base 0. On voit notamment, à travers l'un ou l'autre article budgétaire, qu'il y a des moyens complémentaires pour couvrir le déficit de la Société wallonne du logement. Puis, au-delà de la couverture du déficit, des moyens supplémentaires sont également octroyés pour différentes actions. On sait que le programme est ambitieux. Donc je voulais essayer, Monsieur le Ministre, de faire la part des choses entre les problèmes structurels que pourrait rencontrer la Société wallonne du logement – voir si vous aviez identifié l'une ou l'autre faiblesse, ce qui permettrait de résorber ce déficit qui existe déjà depuis quelques années –, et de voir quels sont les moyens que vous allez octroyer de manière supplémentaire pour faire face à un volume de travail qui va être nécessaire si l'on veut rencontrer les objectifs de ce Plan de rénovation 2020-2024.

Je voulais également avoir...

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Parlez-vous des frais de fonctionnement de la SWL ?

M. Evrard (MR). – Ma question était relativement plus globale. On le voit dans la DO 16 « Logement public », il y a toute une série d'articles budgétaires qui concernent systématiquement la Société wallonne du logement, dont l'AB 41.06.40 qui concerne pratiquement 850 000 euros de crédits de liquidation pour compenser et couvrir le déficit. Il s'agit de voir si, derrière cela, il y avait un problème structurel à la SWL. Puis, avec les moyens supplémentaires qui sont octroyés, j'imagine, sur le renforcement éventuel des effectifs, je voulais avoir des questions plus précises sur le plan opérationnel.

L'autre question que j'avais à vous adresser concerne la problématique de la discrimination d'accès au logement. On voit qu'il y a 1 million d'euros supplémentaires qui sont mobilisés. Dans cette matière, souhaitez-vous entamer ou revoir la législation, notamment par rapport au décret de 2008 ? Quelle est la dynamique que vous souhaitez insuffler en la matière ?

À l'AB 41.07.40, on retrouve, là aussi, des moyens supplémentaires pour les référents sociaux qui doivent jouer ce rôle de relais ô combien important entre les sociétés de logements publics et les locataires. De quelle manière allez-vous renforcer, voire revaloriser la fonction de ces référents sociaux ?

Enfin, par rapport à deux autres articles, notamment un nouvel article budgétaire, le 61.09.41, 40 millions d'euros sont consacrés à la création de nouveaux logements d'utilité publique. Monsieur le Ministre, dans ce cadre, avez-vous déjà retenu toute une série de projets ? Le Plan de relance engendre-t-il des dispositions plus spécifiques par rapport à cet article budgétaire ? Quelle est la mécanique ? Est-ce via un droit de tirage que l'on va accéder à ces crédits ?

J'ai aussi une question parallèle. À l'article précédent, on évoque le programme d'encrage communal qui est déjà un vieux programme. Envisagez-vous, Monsieur le Ministre, de le moderniser ? Quels sorts souhaitez-vous lui destiner ? On a beaucoup évoqué la question ou la possibilité de mettre en œuvre ce que l'on appelle un *community land trust*. Là aussi, avez-vous des initiatives particulières en la matière ?

Enfin, pour ne pas être trop long, on a un article budgétaire qui concerne les avances remboursables pour la construction. Le crédit passe à zéro. J'aurais voulu avoir les explications de ce choix politique. C'est l'AB 85.01.71 qui concerne les avances remboursables pour les constructions.

M. le Président. – La parole est à Mme Delporte.

Mme Delporte (Ecolo). – Monsieur le Ministre, malgré les tuiles des années 2020 et 2021, qui ont de

grosses répercussions sur les finances de tout un chacun, mais aussi sur les finances de la Région wallonne ou sur la mise en œuvre de certains projets, qui prennent parfois du retard, je salue le maintien des politiques sociales au travers du budget pour le logement, comme annoncé dans la Déclaration de politique régionale, notamment la décision d'octroyer une allocation loyer pour les ménages disposant de revenus précaires et étant valablement inscrit sur la liste d'attente d'un logement social depuis une certaine durée sur base de critères précis.

Par ailleurs, des montants ont été prévus dans le cadre du Plan de relance wallon et viendront optimiser les mesures prises dans ce budget que nous étudions dans cette commission.

Dans la division organique 16, au programme 11, je voudrais aussi souligner l'augmentation des moyens destinés aux AIS et aux APL au travers des différents articles budgétaires.

Je pointe à l'AB 41.02, 1 571 000 euros de plus pour la dotation Fonds du logement pour couvrir les frais de fonctionnement des organismes à finalité sociale. Il y a aussi à travers d'autres AB comme la 61.08 et la 85.01. Cela correspond aux ambitions que vous avez annoncées de passer par ces organismes à finalité sociale pour augmenter l'offre de logements.

J'ai malgré tout une inquiétude devant la diminution des subsides pour la création de logements de transit ou d'insertion dans le secteur privé. C'est au programme 11 à l'AB 52.01. On passe de 430 000 euros à 150 000 euros, alors que pour le même objectif dans le secteur public – la création de logements de transit et d'insertion –, le subside reste au même niveau.

Le subside est très élevé – 4 134 000 euros –, mais la diminution dans le secteur privé n'est pas compensée par le secteur public, alors que l'on manque de logements d'insertion et de transit. Qu'est-ce qui explique ce choix ?

J'avais des inquiétudes devant la diminution des primes aux particuliers pour la réhabilitation, la restauration, l'acquisition de logements, comprenant les travaux économiseurs d'énergie. C'était à l'AB 53.04. Elle est compensée par des primes simplifiées du Plan de relance wallon. J'ai donné la réponse avec la question, si vous n'y voyez pas d'inconvénient.

Par rapport à des questions précises dans les articles budgétaires concernant le logement, je voulais revenir à la division organique 14 dans le programme 7 « Appel à projet relatif aux équipements des zones reprises dans HP ». C'est la 63.06. Sur cette AB, 5 millions d'euros étaient consacrés en 2020 aux frais d'étude et d'essais préalables pour les huit communes, avec leurs 17 zones de loisirs qui vont passer en zones vertes qui ont de l'habitat permanent. Elles sont concernées par la conversion en habitats verts au plan de secteur.

Où en est-on plus précisément ? Quelles sont les aides concrètes apportées par la Région wallonne aux communes ? Quels sont les travaux éligibles ? Un planning a-t-il été transmis aux communes pour ce nouveau budget pour 2022 ?

Je voudrais le mettre en parallèle avec l'AB 63.07 qui veut aussi réduire l'habitat permanent dans les zones touristiques où il y a un budget de 100 000 euros. J'aurais voulu avoir quelques exemples d'actions concrètes pour réduire cet habitat permanent. Où en est-on dans ce dossier ?

Dans la division organique 16, au programme 11 « Logement dans le secteur privé » à l'AB 33.01, il y a 100 000 euros pour les organismes ou groupements qui participent par leur action à la promotion et à l'aménagement du logement. Pourquoi augmente-t-on de 100 000 euros quand on voit que l'encours augmente d'année en année et que les montants ne sont pas utilisés ? Comment va-t-on gérer cela ?

Pour l'AB 41.09, c'est 75 000 euros en plus pour le CEHD. Une fois que les moyens financiers du CEHD seront intégrés dans ceux de la Société wallonne du logement, de quelle manière sera garantie l'indépendance scientifique du CEHD une fois regroupés ? Vont-ils bénéficier d'économies d'échelle pour les frais de gestion, d'informatique, de tiers comptable, de secrétariat social, et cetera ?

Sur quelle base légale pourra s'appuyer l'indépendance scientifique ?

Est-ce qu'il y a quelque chose de prévu par rapport à cela au niveau du regroupement du CEHD au sein de la Société wallonne du logement ? Est-ce qu'il y a quelque chose ? Comment va-t-on garantir cette indépendance scientifique ?

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – La Société wallonne du logement a une indépendance scientifique, jusqu'à preuve du contraire.

Je veux dire, l'administration, a priori, est neutre, en tout cas à mes yeux.

Mme Delporte (Ecolo). – Oui, mais du CEHD par rapport à la Société wallonne ? Puisque la CEHD parfois étudie, analyse la Société wallonne.

Voilà, c'est une question est posée.

Par rapport aux subsides « Relais sociaux pour les capteurs de logement », c'est l'AB 43.01, ce que je ne comprenais pas trop, c'est qu'il y a 500 000 euros, on parle de subvention facultative de 25 000 euros pour les six relais sociaux, cela fait 150 000 euros, mais dans le commentaire je ne comprenais pas très bien comment est réparti le reste.

C'est vrai que le sans-abrisme doit être éradiqué, par principe, mais aussi parce que les euros investis dans cette lutte seront économisés en soins de santé, en aide d'urgence, et cetera. C'est vraiment important de faire le lien aussi avec le budget chez Mme la Ministre Morreale par rapport aux capteurs de logements.

Je le disais dans mon introduction, j'étais un peu inquiète par rapport, l'AB 52.01 « Subventions de création de logements de transit ou à insertion » qui diminuent et ce n'est pas compensé par le secteur public.

Je continue pour le programme 12 « Logements secteur public », à l'AB 01.01, la nouvelle ligne d'un million qui concerne la lutte contre la discrimination dans l'accès au logement. Je me posais une question. Pourquoi l'ensemble de ce budget est-il mis dans le secteur public alors que les luttes contre la discrimination, a priori, c'est plus dans le secteur privé puisque dans le secteur public, à mon avis, ne peut pas faire de la discrimination. On a un contrôle direct dessus. Je ne comprenais pas pourquoi on l'avait mis là dans le secteur public plutôt que dans le secteur privé. C'est peut-être juste un petit détail.

Je pense que j'en ai fini avec mes questions.

M. le Président. – La parole est à M. Dispa.

M. Dispa (cdH). – Je vais essayer d'être synthétique parce que beaucoup de questions ont été posées. Elles sont toutes intéressantes. D'une manière générale, Monsieur le Ministre, dans la discussion générale, sur base de l'analyse de la Cour des comptes, on a dû constater pour le déplorer qu'un certain nombre de programmes d'investissement accusaient des retards très très importants. Je voudrais donc vous demander s'il est possible de faire un peu un état des lieux de la mise en œuvre des différents plans. On sait que votre prédécesseur avait lancé le plan ...

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Vous parlez du plan de rénovation là ?

M. Dispa (cdH). – Je parle de l'ensemble des plans notamment celui de la rénovation avec le milliard 2 qui avait été annoncé par votre prédécesseur pour la rénovation de 25 000 logements publics.

Où en est-on dans la mise en œuvre de ce plan ?

Par ailleurs, vous avez ajouté des plans dans le cadre du plan de relance avec, là aussi, un montant très important d'un milliard 2 qui se ventile sur différents projets. Je me dis qu'au-delà de la réponse sur des questions ponctuelles ici, ce serait peut-être bien que l'on réfléchisse ensemble à une espèce de monitoring. Je ne doute pas que vous-même l'effectuez avec vos services et vos collaborateurs et qu'au jour le jour vous avez la possibilité de suivre un peu la mise en œuvre de

ces différents plans, mais peut-être qu'à intervalles réguliers, cela peut être dans le cadre de la discussion budgétaire ou de manière récurrente au sein de cette commission, ce serait peut-être bien que l'on puisse avoir un état d'avancement pour que l'on puisse, le cas échéant, ensemble se réjouir de ce qui est mis en œuvre ou éventuellement constater qu'il peut y avoir des points de difficulté et voir comment on peut y remédier. C'est vrai pour le plan de relance, pour le plan de rénovation, mais il y a aussi beaucoup d'objectifs très ambitieux dans la DPR. Pour ne pas que ces projets restent lettre morte ou un effet d'annonce, je crois que ce serait bien que l'on puisse bénéficier d'une sorte de pilotage et d'information sur le suivi de ces différentes actions.

Plus concrètement, je voudrais aussi vous poser, comme les collègues, un certain nombre de questions sur les articles des programmes logement, secteur privé, secteur public. En ce qui concerne la location de loyers, où en est-on ? Le commentaire de l'article, en l'occurrence l'article 34.11, est identique à celui de l'année précédente. Donc, on annonce un projet de décret visant à créer la base légale avec des arrêtés d'exécution. Où en est-on dans le dossier ? Finalement, à quel stade d'élaboration en est-on ?

À l'article 61.03 du même programme, la dotation à la Société wallonne de crédit social diminue. Elle passe de 6 millions d'euros, qui est un montant relativement stable depuis 2019, à 1,668 million d'euros. C'est un crédit qui est destiné à octroyer une dotation spéciale à la SWCS pour lui permettre de faire face à l'ampleur des remboursements anticipés, conjoncturels, dus à la faiblesse durable des taux hypothécaires sur le marché des capitaux. Quels sont les facteurs qui permettent de considérer que les montants nécessaires pour 2022 seront moins élevés que par le passé ?

À l'article 85.02 concernant la garantie locative, je constate que 4,32 millions d'euros sont inscrits au budget. C'est nettement moins que ce qui a été inscrit à l'ajustement 2021. Sauf erreur de ma part, on était là sur un montant d'un peu plus de 15 millions d'euros. Quel est le succès de cette mesure, donc ces avances remboursables pour la garantie locative, et pourquoi cette diminution entre 2021 et 2022 ? Le succès n'est-il pas à la mesure de ce qui avait été espéré ?

Comme Mme Delporte, je voudrais revenir, en ce qui concerne le programme « secteur public », sur cette nouvelle allocation. L'article 01.01 est une provision pour la lutte contre la discrimination dans l'accès aux logements. Outre la question de savoir sur quel programme inscrire l'article, je voudrais aussi en savoir plus sur ce que vous envisagez d'en faire. C'est quand même un montant de 1 million d'euros. C'est un nouveau crédit, mais quand je vois l'exposé particulier, je lis que ce montant va servir à la réalisation de capsules vidéo pour sensibiliser les bailleurs et les locataires, et à l'édition de brochures. Tout cela n'est pas inintéressant, évidemment, mais 1 million d'euros

pour des capsules vidéo et pour des brochures, est-ce bien raisonnable ? N'y a-t-il pas d'autres actions à imaginer pour lutter contre la discrimination à l'accès aux logements ? Est-ce simplement une campagne de communication qui va permettre de remédier à ces discriminations ?

Ne pourrait-on pas, par exemple, s'inspirer des conclusions que nous avons pu dégager de la visite, du voyage d'études, qui avait été effectué à Gand ? C'était en février 2020. On s'était rendu compte que la ville avait joué un rôle pilote en la matière, avec des résultats très très concluants, mais avec des mécanismes plus pragmatiques et plus opérationnels. Des appels téléphoniques peuvent être utiles pour essayer de mettre en place sur le terrain une politique de lutte contre les discriminations. Ne serait-ce pas plutôt de ce type d'actions très concrètes qu'il faudrait s'inspirer, plutôt que de privilégier des actions de communication ?

En ce qui concerne l'AB 61.07 sur la dotation à la Société wallonne du logement concernant l'augmentation de l'offre en logement public, il y a là une réduction très importante puisque l'on passe d'une trentaine de millions d'euros à environ 15 millions en crédits d'engagement et 17 et quelques millions en crédits de liquidation. Pouvez-vous nous donner l'explication sur l'évolution de ce crédit ? Par ailleurs, l'encours reste assez important sur cette allocation. Y a-t-il un nettoyage à opérer ?

Voilà, Monsieur le Ministre, les quelques questions que je voulais vous poser en matière de logement. Si vous le voulez bien, mon excellent collègue, M. Antoine, souhaiterait prolonger le questionnement.

M. le Président. – Et bien, non.

M. Antoine (cdH). – Pardon ?

M. le Président. – Si, avec grand plaisir, Monsieur Antoine.

M. Antoine (cdH). – Merci beaucoup, Monsieur le Président, de votre gentillesse. À l'inverse, je tenterais de bien circonscrire mon propos. Deux considérations, Monsieur le Président, l'une renvoie à la politique des taux.

M. Dispa vient de soulever l'alimentation de la SWCS, en regard des taux pratiqués. Cette perspective m'étonne. Elle m'étonne puisque la Direction générale du budget finances de la Région wallonne avait proposé au ministre du Budget un complément de charges financières de 10 millions d'euros, eu égard à une évolution des taux, au regard de l'inflation constatée. La Cour des comptes elle-même, dans son excellent rapport, probablement l'avez-vous lu aussi, s'étonne que le Gouvernement n'ait pas fait une étude de sensibilité sur les taux et ses conséquences. Or, s'il y a bien un domaine dans lequel l'évolution de ces taux est capitale

et déterminante, c'est évidemment dans la politique des prêts en matière de logement.

Je ne voudrais pas, alors que le comité d'experts évoque pour notre dette régionale – qui conditionnera aussi ses propres filiales – une perspective optimiste de 100 points de base, je suis étonné que l'on n'ait pas prévu une provision de prudence quant à l'évolution des taux qui seront pratiqués. D'autant que, reconnaissez-le, Monsieur le Ministre, nos deux excellents outils, SWCS et le Fonds du logement des familles nombreuses, la perspective est d'abord sociale, c'est-à-dire offrir des taux à des conditions et maturités qui soient plus attractives que le marché bancaire ordinaire.

Ce qui m'amène dès lors, comme M. Dispa, à m'interroger, pour ne pas dire autre chose, sur cette alimentation budgétaire et cette perspective que vous appréhendez pour les taux qui seront pratiqués dans ces deux outils.

Deuxième élément, vous m'avez déjà entendu sur la question

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Vous voulez dire que nous ne sommes pas suffisamment prudents, compte tenu de l'inflation et de la variation des taux, c'est bien ça ?

M. Antoine (cdH). – Non, je dis simplement que l'administration du budget wallonne a soulevé le problème, que la Cour des comptes l'a répercuté à son tour, voilà deux organismes qui me paraissent avoir pignon sur rue et qui disent : « nous ne comprenons pas que la Wallonie n'ait pas fait une étude de sensibilité sur les taux pratiqués ». Je ne dis rien d'autre, Monsieur le Ministre, je n'accuse pas, je ne condamne pas. Je pose une question et m'abrite, pour ne pas avoir d'ennuis, derrière des organismes dont vous avez la responsabilité ou tout au moins qui aident le Parlement.

La deuxième considération renvoie à une préoccupation majeure, pour laquelle nous nous sommes déjà entretenus, sans vraiment nous convaincre l'un et l'autre et touche à l'évolution de la condition des prêts sociaux dans certaines régions. Je considère qu'aujourd'hui, la Wallonie du crédit social et le Fonds du logement des familles nombreuses ont dû abandonner certaines régions de Wallonie. J'avais cité Luxembourg, mais je pourrais bien sûr épingler le Brabant Wallon. Il y a, en fonction de la valeur vénale constatée des maisons constatées, et qui enrichissent la Wallonie, puisque M. Crucke nous a dit lui-même qu'il était étonné de l'augmentation considérable des droits d'enregistrement. Il avait demandé à ce que l'on vérifie le montant au Fédéral, parce que cela lui semblait important. Quand on va chercher pas loin de 300 millions d'euros de droits d'enregistrement, je pense que la moindre des choses, c'est que pour les régions qui participent à cette évolution favorable, il y ait un retour pour ces populations et pour les moins nantis de ces

populations, d'une politique de prêts qui soit volontariste.

Or, je vous l'ai dit, en partant des rapports d'activité de la Wallonne du crédit social et du Fonds des familles nombreuses, pour des prêts hypothécaires d'achat de maison, et non pas de rachat de prêts, on en est à 40 prêts sur la totalité des opérations consenties par la Région wallonne. Avouons que c'est quand même dérisoire. Huit sur 2 663 à la Wallonne du crédit social et 32 sur 1 924 au Fonds du logement. Le Brabant Wallon représente 0,8 % de ces prêts alors que nous représentons 11 % de la population.

Je suis d'autant plus chagriné que vos collègues à Bruxelles ont fait une opération majeure sur les prêts, car aujourd'hui à Bruxelles, avec des prêts qui ont une longue maturité, on constate que 24 % des emprunteurs bénéficient de revenus de remplacement et que le volume des prêts a augmenté de 40 %.

Je ne suis pas souvent d'accord avec Bruxelles, mais je dois bien le reconnaître, on voit qu'il y a une politique volontariste pour permettre au plus grand nombre d'accéder à la propriété, sachant qu'une baisse de 1 % des taux augmente de 10 % la capacité d'emprunt.

Vous m'aviez répondu, je le sais, que vous aviez déjà revu une première fois le plafond des valeurs vénales, mais, quelque part, j'ai bien senti dans votre réponse et dans l'intervention de M. Olivier Maroy qui, – reconnaissons-le avec un ton plus diplomatique, parce qu'il est dans la majorité, il ne va pas tout le temps dans la majorité parce que parfois il y va plus gaillard, mais quand même –, il vous incitait et il vous invitait, il vous pressait à revoir la politique. Il se disait même confiant en indiquant qu'une décision allait très prochainement tomber dans le chef du Gouvernement.

Ma question, Monsieur le Ministre, est très simple. Allez-vous revoir le volume des prêts puisque l'on sait très bien que, au Fonds du logement, il y a un volume défini ? Allez-vous revoir le volume des prêts pour les augmenter ? Allez-vous reconsidérer la maturité de certains prêts ? Allez-vous permettre enfin, en revoyant le plafond des valeurs vénales, en les adaptant aux prix moyens, même si je veux bien accéder au prix médian si vous le souhaitez ?

Pour nous, dans le Brabant wallon, aujourd'hui, le prix moyen, pardonnez-nous, c'est 385 000 euros. Cela veut donc dire qu'il y a encore de la marge au-delà et qu'il y en a en dessous. J'en conviens avec vous.

Très honnêtement, Monsieur le Ministre, et j'ai fait la recherche en rentrant hier soir sur Immoweb. Cela vaut ce que cela vaut, mais pour trouver, dans le Brabant wallon, un logement qui est de moins de 300 000 euros et qui ne comporte pas de frais de rénovation énergétique, autant oublier.

Ce n'est pas propre au Brabant wallon. J'ai pointé le Luxembourg. Je pourrais pointer d'autres régions ou d'autres localités de Wallonie. Là aussi, je ne voudrais pas qu'il y ait une politique à deux vitesses. Je vous demande en insistant pour que vous ayez une politique d'accessibilité publique aux prêts sociaux qui soient accessibles à tout un chacun.

Pardonnez-moi de revenir là-dessus, mais entre 2004 et 2009, j'avais eu le bonheur, comme ministre du Logement, d'introduire cette dérogation en fonction de la valeur vénale. Je pense qu'il faut les retravailler à la lumière de l'évolution du marché.

Voilà, Monsieur le Ministre, pour ne pas être trop long, les deux questions que j'avais l'honneur de vous soumettre.

M. le Président. – Merci beaucoup, Monsieur Antoine. Y a-t-il quelqu'un d'autre qui voulait s'exprimer sur le Logement ?

La parole est à M. Lomba.

M. Lomba (PS). – Je voudrais juste préciser que le groupe socialiste a déjà fait toutes ses remarques. On va donc être très attentif aux réponses de M. le Ministre à celles formulées de manière supplémentaire dans le deuxième tour de table.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Je vous remercie pour vos interventions multiples et variées. Ne m'en voulez pas s'il n'y a pas les réponses à tout, mais je reste disponible et mes équipes pourront éventuellement pallier s'il y avait l'un ou l'autre manque.

Vous avez été plusieurs à évoquer le dossier relatif à l'allocation loyer. Comme je l'ai exprimé, ce dossier verra le jour. Où en est-on ? En juillet 2021, un avant-projet a été approuvé par le Gouvernement wallon qui vise à instaurer la notion d'allocation d'aide au loyer aux candidats à l'attribution du logement d'utilité publique qui est donné en location. Il y a d'abord l'aspect législatif à modifier qui n'est pas le plus compliqué, mais comme je l'avais exprimé, le plus difficile est d'avoir une démarche sûre.

Je m'explique. Vous savez que dans les sociétés de logement, il y a souvent beaucoup de demandes, beaucoup de personnes en attente. Leurs données varient également. Il faut combiner de manière informatique pour ne pas se tromper. Je ne voudrais pas annoncer quelque chose qui ne fonctionne pas. Il faut que tout cela soit compatible. Il y a donc ce travail informatique qui avance. Il y a d'ailleurs différents appels d'offres qui ont été réalisés. Malheureusement, il y avait un appel d'offres qui n'a pas pu convenir. Nous

avançons toujours relativement à cela pour mettre en œuvre les choses.

Reste alors la question des moyens. Il y a des moyens qui se trouvent dans mes budgets et des moyens complémentaires qui viendront de M. le Ministre Henry : 6 millions d'euros en 2022 et 7 millions d'euros de manière pérenne pour intégrer la notion de charge énergétique.

Toute la question est de savoir de quelle hauteur sera cette aide, même si, une fois n'est pas coutume, j'entends la remarque du PTB. Il ne faudrait pas que l'on ait non plus un effet pervers qui ferait en sorte que les loyers sur le tissu locatif privé puissent s'en trouver augmentés en conséquence. Il faudra être attentif également à cette donnée.

En résumé, le dossier, même s'il est compliqué, chemine, il avance. C'est une obligation de résultat donc il aura lieu. Nous dresserons donc une allocation loyer aux personnes qui sont sur liste d'attente. Il reste encore à déterminer, mais j'en réserve la primeur au Gouvernement, la hauteur de cette aide et les conditions d'accès. Voilà ce que je pouvais vous dire aujourd'hui par rapport à ce dossier.

M. le Président. – La parole est à M. Beugnies.

M. Beugnies (PTB). – Monsieur le Ministre, excusez-moi, si je peux me permettre, comme on est dans l'allocation de loyer, les différences dans les différents budgets, le fait qu'il y ait 14 millions 2 dans votre budget et 21 millions d'euros dans le plan de lutte contre la pauvreté ...

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – C'est-à-dire qu'il y a 14 millions d'euros qui proviennent du budget ordinaire, 6 millions d'euros qui viennent du plan de relance et les moyens complémentaires que j'ai annoncés qui émanent de M. le Ministre Henry.

Ensuite, comment allons-nous nous y prendre pour augmenter l'offre de logements publics, l'offre de logements à loyer abordable ?

Je pense que la DPR est extrêmement ambitieuse. Le Plan de relance nous a donné l'occasion de récupérer des moyens importants et, comme je l'ai toujours dit, je crois que si l'on veut aboutir à un résultat il faut sortir des sentiers battus.

En d'autres termes, Monsieur Beugnies, vous faites le reproche à mon parti et peut-être à mes prédécesseurs de ne pas avoir eu suffisamment de résultats, mais je vous répondrai que vous pourriez au moins aussi reconnaître que c'est mon parti qui est à la base de la création de la notion de logements publics et que de nombreux prédécesseurs ont beaucoup œuvré dans la matière.

Je suis quelqu'un de pragmatique. Je pense qu'il y a toute une série de législations et de difficultés qui font en sorte que les programmes d'ancrage mettent en moyenne entre 6 et 7 ans. Je veux des résultats. La crise du logement, elle est prégnante et actuelle. Je serais déçu si, au terme de mon mandat, je ne suis pas parvenu, non pas à résoudre tous les problèmes, soyons de bon compte, mais à faire en sorte d'avoir atteint un taux de création, d'effectivité, de mise sur le marché de logements à loyer abordable.

Ce pour quoi je pense qu'on doit viser l'efficacité et ouvrir tous les champs du possible. Vous l'avez dit vous-même, la statistique c'est un tiers des Wallons, d'abord, n'ont pas accès à la propriété, au-delà du Brabant wallon, c'est une réalité. Ces gens-là sont en difficulté, sont en demande, se retrouvent sur le tissu locatif privé où il y a la loi de l'offre et de la demande qui fait que les loyers sont trop hauts et pour lequel on doit agir à la fois sur le logement public et à la fois sur la régulation du logement locatif privé.

Pourquoi j'ouvre les champs du possible ? Parce que je veux des résultats. Parce qu'il y a, notamment, en travaillant avec le privé, mais je ne veux pas faire un débat théorique, les PPP ont des avantages et des inconvénients comme dans tout.

Certains ont au moins une efficacité qui nous permet d'avoir des résultats rapides.

La première mesure est d'aller sur les marchés, ce n'est pas un PPP. Je l'ai fait au niveau des inondations. C'était la première fois dans l'histoire du logement public que les sociétés de logement allaient acheter des appartements sur le tissu privé, pour les mettre à disposition de gens qui en ont besoin. C'est en rupture avec ce qui s'est fait par le passé. Mon ambition est d'en amener 650 au terme de la législature.

Je l'avais déjà prévu, les inondations ont fait en sorte que l'on a pu le réaliser de manière différente par un portage, je passe les détails de l'opération.

Il faut convaincre les sociétés de logement d'aller sur un programme privé, d'acquérir des appartements, parce qu'elles se retrouvent dans une copropriété privée. C'est plus compliqué. Il y a parfois un contraste entre la qualité de l'offre sur son parc public et le nouveau parc qu'elle va intégrer. Je pense néanmoins que ce sont des solutions qui vont offrir une solution à de nombreuses familles à court terme.

L'objectif de 650 peut paraître ambitieux, mais ce sera 650 familles qui bénéficieront de cette mesure. On a dégagé 100 millions d'euros dans le Plan de relance.

Pour l'opération PPP, mon objectif est d'être ouvert. Quand vous voulez construire, M. Antoine finit de le dire, le marché est sous tension. Le jeune qui veut acquérir ou construire une maison, louer, s'il n'a pas la maîtrise foncière, il ne peut rien faire. Dans ma

réflexion, on doit mobiliser ou acquérir du foncier public. À partir du moment où vous enlevez le coût du terrain – c'est là que le PPP fonctionne – et que vous commandez des programmes, le coût de la construction en est déduit d'autant.

Mon objectif est de faire baisser le coût de cette construction pour que le partenaire privé y trouve une rentabilité dont on déduira le coût notamment du terrain. Cela peut être une opération. Cela peut être un démembrement du droit de propriété ou un opérateur privé qui accepte d'avoir une rentabilité plus longue dans le temps. L'objectif est de faire baisser le coût du loyer et de faire une opération qui permette aux opérateurs publics de mener ce type d'opérations dans un seul et unique but : amener sur le marché du logement à loyer abordable dans un délai plus raccourci.

On donnera des boîtes à outils par rapport aux différentes formules de PPP. Je n'essaie pas de vous convaincre, mais j'espère que, si l'opération est un succès à terme, vous aurez l'honnêteté intellectuelle de reconnaître que l'idée n'était pas si mauvaise.

On n'abandonne pas l'objectif de créer du logement dans des opérations plus classiques. C'est ce que l'on a rentré dans le plan européen, plus les programmes que l'on a pu récupérer qui étaient les programmes ordinaires, avec des montants qui sont relativement importants. On arrive à 115 millions d'euros.

Un premier appel à projets va être lancé dans celui du programme européen pour les logements qui sont relatifs à de l'écoconstruction. On n'abandonne pas la vocation du logement public d'en créer. On élargit le panel des solutions.

Je pourrais m'étendre sur les différents programmes que l'on a mis en place pour soutenir les agences immobilières sociales. La DPR prévoit avant les inondations : 3 000 logements en création pure, 3 000 logements réaffectés par rapport aux immeubles inoccupés.

Les inondations ont d'ailleurs été à cet effet quelque part une difficulté, mais aussi une opportunité, ce qui m'a permis de dégager des moyens importants et de remettre d'ici janvier, sur le tissu locatif, plus ou moins 500 logements, ce n'est pas rien non plus. Ces logements ont été réhabilités soit parce qu'ils avaient été réaffectés, ou parce qu'il y avait quelques difficultés dans les sociétés de logement pour réaffecter ces logements qui étaient inoccupés sur le tissu locatif public.

Nous avons agi également avec le dispositif « Agence immobilière sociale », vous le savez, en adaptant le dispositif pour les sinistrés, pour faire en sorte d'attirer des privés. La DPR est très ambitieuse, c'est un dispositif qui fonctionne bien et qui a une croissance naturelle. Maintenant, je l'ai déjà annoncé en commission, à titre personnel, de mon analyse, je pense

que l'on doit aussi renforcer ces structures. C'est donc l'objet des moyens complémentaires, que l'on a mis à la fois pour les AIS qui étaient sur les territoires concernés par les inondations, mais aussi de se dire que si l'on demande à ces structures d'avoir de tels résultats, il faut les aider à se professionnaliser. Il faut de la communication, communication importante pour faire comprendre au propriétaire bailleur qu'il a un intérêt majeur à nous rejoindre. C'est une opération *win-win*. Le propriétaire que veut-il ? Il veut juste que son loyer soit remboursé à coup sûr, ce que les AIS lui garantissent. Il aura un avantage fiscal en termes de précompte, et l'AIS ou la société de logement si elle est accolée à une société de logement, à une dotation du Gouvernement.

Ce dispositif doit être ventilé et essayer de faire en sorte qu'il puisse grandir pour que l'on puisse amener directement du logement. Parce que cela est un avantage aussi. Pas besoin d'attendre 6-7 ans pour que le logement soit créé. Il existe et peut être mis en disponibilité pour de nombreux citoyens qui sont en attente.

Je pourrais aussi vous parler d'un focus qui m'est cher, celui de la lutte contre les logements qui sont insalubres. Parce que cette dimension est souvent peu évoquée, et on a d'ailleurs adopté les différents décrets. J'attends de l'Union des villes et communes qu'elle se saisisse des dispositifs pour faire en sorte que l'on puisse se dire qu'en Wallonie, chacun et chacune puisse vivre à la fois dans un logement, ou ait la perspective de vivre dans un logement qui soit adapté à sa bourse, qui soit suffisamment décent, et dimension dont on parle assez peu, c'est que le bâti est dans un tel état que parfois la sécurité n'y est même pas. Nous voulons donc œuvrer et mettre des dispositifs relativement à ces différents objectifs. Avec les moyens que nous avons obtenus dans le cadre du Plan de relance, et avec mes équipes, nous travaillons à faire en sorte de rencontrer ces objectifs.

Vous m'avez demandé ce que devenait le budget CAWA qui était en réduction. Je l'ai exprimé en entame de commission, ce sont les 15 millions qui ont été retrouvés, ce qui n'était pas vraiment un effort puisque ce sont des ancrages antérieurs qui ne se sont pas réalisés. Donc quelque part c'est 15 millions en moins, mais c'est une régularisation d'écriture.

Vous m'avez demandé les montants *in concreto* qui sont prévus au budget 2022 en termes de logement. Je puis vous répondre, au-delà de ce que je viens de vous exprimer en termes de philosophie de la politique que je défends. En crédit classique, il y a 50 millions d'euros qui sont prévus et qui intègrent le plan de création qui débute en 2022. Il y a, issus du Plan de relance, 280 millions, c'est 174 millions dans les PPP que je vous ai décrits. Il y a 6 millions pour les AIS, et la dynamique de filière locale, 101 millions. Voilà donc le détail. Cela c'est dans le Plan européen, je pense que M. Beugnies avait bien suivi.

Concernant la question de Mme Delporte sur les zones vertes. L'année dernière, nous avons, de mémoire, liquidé 5 premiers millions d'euros. Les zones vertes c'est la fameuse reconversion de ces zones en habitat vert. Vous savez que huit communes concernées visent la reconversion de 17 sites.

Nous avons donc un montant global qui s'étale, pour les années 2020 à 2024, de 25 millions d'euros. Pour ce qui concerne l'avancement du dossier, je puis vous annoncer que, au Gouvernement de cette semaine, nous allons répartir une nouvelle enveloppe de 10 millions d'euros qui vise la reconversion en zones d'habitat vert qui se répartissent entre ces 17 sites qui sont concernés. Ce sera donc une subvention de l'ordre de 10 millions d'euros qui sera ventilée en 2021, exercice 2021 et 2022. On est dans ce que nous avons dit par rapport à cette matière.

Concernant le Plan de rénovation, l'explication est simple. Je l'ai donnée tout à l'heure.

En réalité, on a un monitoring de ce Plan de rénovation et, par la suite, je vous ferai l'état des lieux. D'une part, il y a eu le covid, il y a eu les inondations et le coût des matériaux. Il y a certains projets qui ont pris du retard, il ne faut pas s'en cacher. Cela veut-il dire que l'on abandonne les choses ? Non, cela veut dire que l'on va étaler un petit peu plus donc on va étaler sur 2025 au lieu de 2024 certains projets.

Je ne demanderais pas mieux que ce ne soit pas le cas, mais c'est juste la réalité et de temps en temps il faut y faire face.

Les projets auront bien lieu, simplement, compte tenu de la période spécifique que nous avons vécue, on doit étaler une partie sur 2025.

Globalement, je peux vous donner quelques chiffres. Il y a 139 projets sur les 409 programmés au Plan de rénovation ont été initiés, ce qui représente 25,62 % des logements retenus au Plan de rénovation, soit 7 572 logements sur les 25 656 répertoriés. Il y a 483 logements qui sont en chantier ou complètement rénovés. Il y a 7 089 logements qui sont au stade de l'étude de travaux. Financièrement, les 139 projets déjà en cours de mise en œuvre couvrent 222,195 millions d'euros, soit 25 % du total subsidié du Plan rénovation. En ce qui concerne la programmation 2021 qui planifiait le lancement des rénovations dans 2 806 logements, soit 10,84 % des logements, on constate que les projets en cours d'étude et de réalisation portent sur 2 126 logements, soit 75,7 % de la programmation de l'année qui, convenons-en, pour un programme de cette ampleur, sont des chiffres rassurants.

Globalement, à ce stade, on ne relève pas de retard prévisible par rapport à l'échéance du 31 décembre, étant donné que les projets qui portent sur les 4152 logements, soit 16,2 % de la programmation totale, ont été initiés anticipativement. Il y avait donc

toute une série de dossiers qui ont été retenus. Voilà un peu l'état pratico-pratique du dossier du Plan de rénovation.

Je crois que j'ai encore quelques questions. Si j'en oublie, dites-le-moi.

Pour ce qui concerne la problématique relative au Plan de discrimination, Mme Delporte et M. Evrard m'ont interrogé, avec M. Dispa, me semble-t-il ? J'ai eu l'occasion de développer le Plan de lutte contre la discrimination devant vous. Pourquoi le montant de 1 million d'euros se retrouve-t-il sur le programme public ou le programme privé ? Très objectivement, je ne fais pas de distinguo. Le plan est global. C'est une écriture. Le Plan de lutte contre la discrimination est un plan important. Il est question d'équité dans la société. Nous continuons à le mettre en œuvre.

Je pense avoir répondu, il y a peu, à une question qui visait une difficulté juridique par rapport à l'administration, à ceux qui vont réaliser les contrôles mystères. On doit encore cheminer par rapport à la législation. Le plan de 1 million d'euros est prévu, de mémoire, pour toute une série d'actions. Il y avait des formations destinées aux acteurs de terrains, notamment aux acteurs privés. Les agences immobilières sont en première ligne dans cette matière-là. Cela leur permet d'avoir des documents types, si je me souviens bien, et toute une série de communications et de brochures. Je crois que le million n'est pas un million de trop pour une matière qui est essentielle. Il est inadmissible, en 2021, que l'on puisse être discriminé dans la recherche d'un logement, que ce soit pour son origine ethnique, sa conviction philosophique ou pour son état. Parfois, on refuse des dames enceintes ou parce que l'on est en situation d'infériorité économique.

Le Plan de lutte contre les discriminations avance. La preuve en est : ce million sera bien utilisé et viendra en appoint pour développer la politique que nous souhaitons mener.

De mémoire, M. Evrard m'a interrogé sur les frais de fonctionnement de la SWL. Je n'ai plus la réponse devant les yeux, mais je pense qu'il n'y a honnêtement pas de souci par rapport à la SWL quant au montant qu'ils reçoivent et à leurs frais de fonctionnement. Je pense qu'ils ont, avec l'alimentation qui leur revient, c'est-à-dire 10 millions d'euros et 7,7 millions d'euros, pas de difficulté à la SWL. J'attire tout de même votre attention sur le fait que, au-delà de cela, les organismes publics concernés dont l'action est dévolue sont les bras armés du Gouvernement pour mener nos politiques. S'il y avait l'une ou l'autre difficulté, je pense que le but n'est pas de les mettre en difficulté. S'il faut compenser à un moment donné, je compenserai.

En résumé, pour répondre à votre question, il n'y a pas de vrai souci quant à l'équilibre des frais de fonctionnement de la Société wallonne du logement.

Ai-je encore des questions ? Peut-être la question plus technique : le taux d'une provision prudente. Est-ce cela ?

M. Antoine (cdH). – Oui.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – C'est-à-dire qu'il y avait les taux et qu'il y avait le fait que l'on m'a aussi posé la question de M. Beugnies, si je me souviens bien, en me disant : « Quel public visez-vous avec la garantie ? ».

(Réaction de M. Beugnies)

Je pense que c'est au moins la troisième ou la quatrième fois que vous me posez la question. La réponse sera donc la même. Nos organismes publics sont aussi soumis au Code économique, qui prévoit que ces organismes ne peuvent pas prêter aux personnes qui sont fichées. J'ai dit, lorsque j'ai présenté le dossier, que – d'ailleurs, d'expertise, pour avoir été président de CPAS – l'on octroyait des garanties avec une seule banque, qui est la banque Belfius. Toute une série de personnes serait déchargée de ce travail. Je ne sais pas changer ces règles-là. C'est aux CPAS alors à agir.

Pour ce qui concerne la provision prudente, des contacts avec la Société wallonne du crédit social et le Fonds du logement, il ressort que les primes en capital prévues au budget 2022 permettront de couvrir la production de l'année 2022.

En résumé, Monsieur Antoine, je comprends ce que vous voulez dire par rapport à la variation des taux et quant au marché. Apparemment, des contacts réalisés, il ressort que ce n'est pas la même analyse qui est faite dans nos organismes. Néanmoins, s'il y a des difficultés, on peut toujours agir aux différents ajustements.

J'avoue que, sur l'autre thématique que vous évoquez régulièrement par rapport à l'accès à la propriété, c'est une vraie question globale. Au-delà du Brabant wallon ou du Luxembourg, des zones à forte pression foncière, c'est un vrai questionnement – vous ne l'avez pas abordé – dans les logements encore plus spécifiques que sont les kots, les logements étudiants, où la situation est encore plus tendue, car les prix sur le marché locatif explosent, ce qui ne permet pas à certaines familles d'y faire face. C'est pourquoi nous avons décidé d'agir à différents niveaux en permettant aux sociétés de logements, aux AIS d'en prendre en charge. Je pense que des programmes publics doivent intervenir et qu'il faut aussi intégrer une grille indicative des loyers pour les kots parce que c'est une vraie difficulté.

Pour ce qui concerne l'accès générique à la propriété, c'est vrai que l'on est dans une société où il devient compliqué d'être propriétaire pour les plus jeunes d'entre nous. Quant aux quotités que les banques prêtent, nous avons, dans les moyens qui sont les nôtres, tenté d'agir en relevant à la fois les taux et les valeurs sur les biens que l'on achète en discriminant

positivement les zones à forte pression foncière. Je ne dis pas que c'est suffisant. Je ne ferme pas la porte. Je dis qu'il faut quand même laisser un temps de retour parce que je pense que je n'ai quand même pas traîné pour adapter l'arrêté, en tout cas les montants et les minima, ce qui n'avait plus été fait depuis un certain temps. Laissez-nous le temps du recul par rapport à cela.

Je suis assez sensible à ce que vous dites par rapport aux fonctions en disant : « Finalement, dans le Brabant wallon, on utilise très peu les prêts à vocation sociale. Par voie de conséquence, ce qui risque d'arriver, c'est que les plus jeunes risquent de quitter la jeune province pour descendre dans l'arrondissement de Huy-Waremme ». On les accueillera avec plaisir. Par répercussion, les prix augmenteront donc également ailleurs. J'entends donc la remarque.

M. le Président. – La parole est à M. Antoine.

M. Antoine (cdH). – Le risque n'est pas très grand parce que le taux de sinistralité si vous parcourez la Société wallonne du crédit social et le Fonds du logement, est extraordinairement faible. Ce qui veut donc dire que les personnes qui souscrivent des emprunts dans ces deux organismes s'acquittent, avec beaucoup d'honneur et de respect, à apurer à rembourser.

J'apprécie que vous ayez déjà fait un geste, mais je veux vraiment – je vais être positif – vous encourager pour que, en 2022, vous puissiez réajuster la valeur maximale, parce que cela ne coïncide plus avec le marché.

Dans le même temps – vous le dites vous-même –, on a des banques qui se limitent à 80 % auxquels s'ajoutent les 15 % des droits d'enregistrement et des frais de notaires.

Il vous faut donc 35 %. Vous imaginez un jeune couple dans le Brabant wallon qui achète une maison à 390 000 euros. S'il doit trouver 35 %, il devra trouver plus de 130 000 euros sur fonds propres. Qui peut le faire même si vous avez travaillé cinq ou six ans et que vous avez 28, 29, 30 ans ? Comment trouver les 130 000 euros ?

Il n'y a qu'une seule possibilité, c'est que vous les receviez de vos parents ou de vos grands-parents, peu importe. Il y a un handicap d'épanouissement pour les jeunes couples qui n'est pas acceptable.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Cela a été notre réflexion. On a d'abord relevé les montants de ceux qui ont accès au crédit social qui est passé à 53 965 euros. Ce n'est jamais assez, cela ne touche jamais assez de personnes. Il faut faire face au bout d'un moment. À l'autre versant de ce que vous me disiez au précédent débat, il faut avoir une certaine maîtrise.

J'entends le raisonnement par rapport à la sinistralité.

On arrive dans les zones à forte pression foncière à un montant de 351 000 euros. Sans vouloir me répéter à l'envi, j'entends le raisonnement. C'est une problématique globale qui est encore plus vraie dans les zones à forte pression foncière. Je ne dis pas que je ne remettrais pas mon outil sur le métier. Il faut laisser un peu de temps pour analyser les dispositifs que nous avons mis en place. J'entends la remarque et je sais qu'elle vous tient à cœur. Cela me paraît légitime par rapport à ce que vous dénoncez. Laissez-moi un peu de temps et de recul par rapport aux modifications que j'ai déjà introduites.

M. le Président. – La parole est à M. Beugnies.

M. Beugnies (PTB). – Je vous remercie pour avoir expliqué votre vision sur le logement et vos objectifs d'ici la fin de la mandature, et comment vous comptez lutter contre cette crise du logement. C'était très intéressant.

Il y a une question à laquelle vous n'avez pas répondu qui me semble importante. C'est l'augmentation des prix des matériaux. J'aurais voulu savoir si votre attitude face à cette augmentation sera de soit diminuer le nombre de rénovations, soit d'augmenter les budgets pour arriver aux 25 000 rénovations.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Pour vous donner l'envers du décor, il y a chez moi un conseiller qui s'appelle Laurent Dion qui est très performant. Il suit cela au jour le jour. A priori, c'est intégré. Quand je parle de cette augmentation des matériaux avec les professionnels, certains disent que c'est un effet, que cela va retomber, et cetera. Je n'en sais franchement rien, ce n'est pas ma matière. Je fais confiance aux professionnels.

C'est intégré a priori, mais il faudra peut-être un ajustement. Faudra-t-il se soucier du fait que les sociétés de logement doivent amener une part puisqu'on leur donne une dotation ? Peut-être que oui aussi. L'objectif a été calculé dans une donnée T, avec une évolution. Pour le moment, on pense que l'on tiendra l'objectif, sous la réserve que je vous ai exprimée en vous donnant tous les chiffres qui sont à ma disposition.

Cela dépend des sociétés de logements, et vous savez qu'elles sont multiples et variées. Elles sont fortement mises sous tension, encore plus celles qui ont dû faire face aux inondations. Je dois aussi remercier la réactivité du secteur, parce que le secteur n'a pas toujours eu une bonne image, soyons de bons comptes. Je vois que lors de ces inondations, la situation a été prise à bras le corps.

Mon rôle est de mettre les dispositifs à disposition du tissu local. Dans cette matière comme la précédente, ce sont à la fois les villes et les communes, les sociétés de logement et les AIS qui sont les réceptacles des

dispositifs. Il faut qu'ils soient suffisamment performants, pragmatiques pour qu'ils puissent s'en saisir.

S'il y a une difficulté relative à cela, qu'elle soit de fonctionnement, qu'elle soit parfois financière, ce n'est pas toujours le cas, ce n'est pas toujours uniquement financier, alors c'est le rôle du ministre d'analyser et de pouvoir, avec ses équipes, tenter d'y répondre.

M. Dispa (cdH). – Je souhaite remercier M. le Ministre pour les éléments de réponse, en particulier pour les chiffres que vous nous avez communiqués concernant la mise en œuvre du Plan de rénovation. On les relira à tête reposée.

Je voudrais réitérer ma suggestion, et vous en faites ce que vous voulez. Vous avez un suivi rapproché de la mise en œuvre de ce plan via un collaborateur qui suit les choses de très près. Je trouverais intéressant que, peut-être de manière trimestrielle, l'on puisse avoir...

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Je ne suis pas contre une proposition de refaire une présentation. Honnêtement, je n'ai rien à cacher, tout cela est transparent. S'il y a des difficultés, cela ne sert à rien de dire qu'elles n'existent pas. La réalité vous revient toujours à la figure. Je n'ai pas de souci. Simplement, il faut laisser le temps de souffler à mes collaborateurs. Nous avons beaucoup de programmes à mettre en œuvre. Vous avez de l'expertise, vous savez que les Gouvernements sont chargés en fin d'année. Je n'ai aucun souci à ce que, dans le premier trimestre, avec le concours du président, l'on vienne faire une présentation et que l'on explique les choses. Je suis même disposé, si vous le souhaitez, avec la commission – la je pense à brûle-pourpoint – à aller voir l'un ou l'autre chantier.

M. Dispa (cdH). – Que l'on ne se méprenne pas, je ne fais pas du tout de procès d'intention sur le fait que vous voudriez cacher quoi que ce soit.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Je préfère répondre directement. La réponse est oui, je n'y vois aucun inconvénient. Je pense même que l'on pourra aller sur place pour s'en rendre compte.

M. Dispa (cdH). – À tête reposée, une fois que le *rush* de fin d'année sera derrière vous, s'il y a moyen de mettre un peu une petite méthodologie de *feed-back* sur la mise en œuvre, je crois que cela intéressera l'ensemble des membres de la commission que de suivre la mise en œuvre de ce plan. Ce n'est pas du tout pour vous faire le moindre procès d'intention, mais parce qu'il s'agit d'un chantier important et l'on sera attentif à son bon aboutissement.

Pour les questions un petit peu plus précises, peut-être ai-je été distrait, et dans ce cas la je m'en excuserai, mais je ne suis pas sûr d'avoir bien compris

l'explication que vous auriez peut-être donnée concernant l'évolution du crédit pour la garantie locative. On est passé de 15 millions d'euros à l'ajusté 2021 à quelque 4 millions pour 2022. Y a-t-il une raison qui explique cette fluctuation ?

Par ailleurs, je vous avais également interrogé sur la mise en œuvre de la l'allocation-loyer. Je ne suis pas sûr que vous ayez répondu sur le timing, le calendrier et l'état d'avancement de cette mesure.

S'il y avait moyen d'avoir un complément d'information sur ces deux points, je vous en serais reconnaissant.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Concernant la garantie locative, on avait été trop optimiste en 2021, donc il y a une partie de 2021 qui préfinance 2022.

Sur l'allocation-loyer, quelle était la question précise ? Parce qu'il me semblait avoir répondu.

(Réaction de M. Dispa)

Je crois que je l'ai dit.

(Réaction de M. Dispa)

Je n'ai pas de souci, mais j'ai dit que le dispositif législatif, ce n'était pas le plus compliqué, que l'on avait des difficultés par rapport à l'informatique et au croisement des données entre la façon dont on devait gérer ceux qui étaient demandeurs d'un logement public et ceux qui devraient être dans les conditions de l'allocation-loyer. J'ai exprimé que les montants étaient là, que ma volonté était d'aboutir, qu'elle verra donc le jour, mais que je réservais au Gouvernement les montants qui seront attribués à ces personnes qui sont sur liste d'attente et les conditions.

M. le Président. – Je pense que l'on a fait le tour de la question du logement. Si vous me le permettez, nous allons poursuivre avec la thématique « Pouvoirs locaux » et l'on fera aussi, dans le même développement, les UAP.

Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ?

Traditionnellement, c'est notre vice-président qui commence.

La parole est à M. Beugnies.

M. Beugnies (PTB). – Je serai plus bref parce que j'ai une seule question.

Le programme 02 « Affaires intérieures » augmente de 40 millions d'euros alors que le Fonds des communes augmente de 46 millions d'euros. On

constate des coupes à gauche et à droite au sein de ce programme. L'aide apportée aux pouvoirs locaux prévue dans ce budget n'est pas suffisante. D'où vient cette baisse de la compensation aux communes de la forfaitarisation des réductions du précompte immobilier et également de la compensation aux provinces dans le cadre de la forfaitarisation des réductions du PRI pour enfant et personne à charge ?

M. le Président. – La parole est à M. Dispa.

M. Dispa (cdH). – Je reviendrai également sur cette question, car je partage le constat qui vient d'être posé en termes de masse globale vu l'augmentation mécanique du Fonds des communes. Le budget disponible pour les autres postes au sein de ce programme 02 est globalement en diminution.

Je voudrais surtout vous poser quelques questions concrètes sur un certain nombre d'articles.

Concernant le Fonds pour le numérique, qui apparaît dans le budget 2022 et qui est alimenté à hauteur de 10 millions d'euros, dans le cadre de l'accord qui a été passé avec les télécoms, pouvez-vous nous en dire un peu plus sur l'utilisation de ce crédit ? Quels sont les types de projets qui pourraient être éligibles par rapport à un appel que vous seriez en train de préparer ? Les territoires en zone blanche pourraient-ils en bénéficier ? Pouvez-vous nous donner davantage d'informations à ce sujet ?

En ce qui concerne l'article 12.12 « Cadastre des mandats et des rémunérations et registre des institutions locales et supralocales », votre prédécesseur avait annoncé qu'une certaine forme de publicité serait donnée à ce cadastre et à ce registre. Qu'en sera-t-il précisément ? Y aura-t-il une forme de publicité ? Selon quelles modalités ?

À l'article suivant, le 31.01, je me réjouis que les crédits destinés à l'intercommunale IMIO soient en augmentation, mais si je me souviens bien, le Gouvernement précédent avait prévu une sorte de réduction progressive du financement par la Région de l'intercommunale au fur et à mesure que l'intercommunale se révélait en capacité de développer ses propres projets et donc d'augmenter ses recettes propres. Ici, le crédit repart à la hausse. Est-ce pour des projets spécifiques que vous souhaiteriez soutenir, peut-être dans le cadre de la mise en œuvre des opérations de transparence sur lesquelles nous travaillons les uns et les autres ? Y a-t-il une affectation précise pour cette majoration de crédit ou bien est-ce une ligne de financement globale sans affectation précise dans le champ d'activité de l'intercommunale ?

Je ne vais pas revenir sur l'article concernant les opérations pilotes de gestion supralocale. Pour ce que je peux en dire, il me semble qu'elles se mettent en place, en tout cas, en ce qui me concerne, de manière tout à fait intéressante. On peut espérer que cela puisse

générer des enseignements intéressants. D'ici un an ou deux, il y aura sans aucun doute une évaluation à faire pour voir comment ce dispositif expérimental peut évoluer. C'est sans doute un peu prématuré à ce stade-ci.

L'article 43.12, qui concerne le financement ou le soutien des provinces dans le cadre de la reprise des zones de secours, est en diminution. Il passe de 7,5 à 6 millions d'euros. Ce soutien est-il sujet à caution ? Pourriez-vous le remettre en question au vu de l'évolution contentieuse de ce dossier ou est-ce quelque chose qui est acquis ? Est-ce un atout que vous gardez dans votre manche et que vous pourriez monnayer en vue de convaincre les provinces récalcitrantes ou ce mécanisme se mettra-t-il en place quoi qu'il arrive ?

Je rejoins la question de notre collègue, M. Beugnies, concernant les articles de compensation. Ils sont en nette diminution. C'est en partie cela qui explique la diminution globale du budget sur le programme.

Aux yeux de l'Union des villes et des communes, dans l'analyse qu'elle fait à intervalle régulier sur la situation financière des pouvoirs locaux, par rapport aux mécanismes régionaux ou fédéraux, c'est un point d'attention. Pouvez-vous nous expliquer la raison pour laquelle les crédits sont en diminution ?

Par ailleurs, je crois que vous aviez annoncé votre intention de repenser ce système des compensations, avez-vous avancé dans cette volonté de réforme ?

Je ne reviens pas évidemment sur l'article 43.17, mais si j'avais pensé une seule seconde qu'un amendement aurait pu être accepté par la majorité, je l'aurais proposé pour rétablir les 2 millions d'euros qui étaient affectés depuis plus de 20 ans à l'assistance aux victimes. On ne va pas revenir sur le débat. Vous avez fait votre choix. Je continue vraiment à le regretter.

Ce n'est pas le Fédéral qui compensera, mais les communes qui compenseront puisqu'il y a un manque à gagner, peut-être modeste, néanmoins réel. Ce sont les pouvoirs locaux qui vont se substituer à l'intervention régionale. Vraiment, je regrette ce choix.

Je constate que vous avez également supprimé le crédit relatif à la prévention du radicalisme. Je pense que vous avez fait glisser cela dans les plans de cohésion sociale. Moi, je pense que les cellules de prévention pouvaient donner lieu à une évaluation un peu mitigée ou un peu critique. En toute hypothèse, je ne suis pas sûr, personnellement – mais c'est une question de philosophie –, que les plans de cohésion sociale soient les bons outils pour lutter contre la prévention du radicalisme. Ils peuvent y contribuer de manière très générale, dans la mesure où ils tendent vers une forme de vivre-ensemble général. De ce point de vue là, ce n'est pas inintéressant. Mais, le radicalisme est un phénomène tout à fait particulier. Vous me direz

peut-être que c'est l'affaire du Fédéral, non, c'est l'affaire de tous. Ici, il y a un renoncement qui pourrait quand même donner lieu à un questionnement parce que, cette thématique-là, malheureusement, risque tôt ou tard de refaire surface, même si l'on est pour le moment dans une période où les choses sont moins spectaculaires qu'elles ne l'ont été par le passé.

Je voudrais également revenir sur les articles concernant le second pilier de pension pour redire ce que j'ai dit dans le propos général. Ces articles sont réduits à zéro pratiquement, sauf l'un d'entre eux qui ne bénéficiera plus que d'un montant symbolique. Donc, la Région wallonne – j'en déduis au vu des chiffres – renonce purement et simplement à ce mécanisme d'incitants complémentaire qu'elle avait mis en place par rapport à des incitants en provenance du Fédéral.

Chers collègues du groupe MR, vous étiez, vous aussi, résolus à soutenir ce deuxième pilier de pension d'une manière générale parce que je crois que c'est un outil intéressant – je l'ai dit tantôt – pour réduire le différentiel entre la pension des agents statutaires et la pension des agents contractuels dans la fonction publique locale. Ici, ce dispositif passe à la trappe. Je pense que c'est un mauvais coup porté aux communes qui ont fait quelque part confiance à la Région et ont pensé que l'incitant pouvait s'inscrire dans la durée. Voilà de nouveau une aide qui est perdue, mais, surtout, il y a là un message que j'essaie de décoder. J'espère vraiment que le message sous-jacent n'est pas de dire que, pour vous, la seule voie d'avenir pour la fonction publique locale, c'est la statutarisation. On sait bien que c'est une voie qui est complètement illusoire.

Quelle est votre vision des choses ?

Plus concrètement, pouvez-vous faire un point de la situation concernant la difficulté dans laquelle se trouvent les pouvoirs locaux qui ont recouru au dispositif du deuxième pilier de pension ? Depuis le retrait d'Ethias et de Belfius, on sait qu'il y a une incertitude. Il me revient que la solution qui s'esquisse pourrait se situer au niveau fédéral où peut-être un mécanisme serait mis en place. Est-ce bien le cas ? Ou la Région est-elle associée à la mise en place de cette solution ?

On sait que vous aviez des contacts avec l'Union des villes et communes. La fin d'année est imminente, avez-vous éventuellement des informations rassurantes à communiquer aux pouvoirs locaux à ce sujet ?

Enfin, M. le Ministre, je voudrais évoquer l'article 43.28 de ce programme qui est un article intitulé : « Dotation complémentaire pour le mécanisme de garantie du Fonds des communes ». C'est un intitulé un peu sibyllin, mais derrière cet intitulé il y en fait une dotation complémentaire aux villes de Liège et de Charleroi, dans la pratique en réalité il n'y a plus que la ville de Liège qui en bénéficie selon un mécanisme qui

a été intégré dans la législation. J'attire l'attention sur le fait que c'est un article qui va monter en puissance puisque l'on est pour le moment à un montant de 14 millions d'euros. Mais au vu des projections, on va assez rapidement tendre vers les 16, 18, 23 ou 24 millions d'euros. C'est en réalité un article qui vient refinancer d'une certaine manière la ville de Liège. C'est bon qu'on le sache au moment où l'on s'interroge sur le traitement équitable de l'ensemble des pouvoirs locaux.

M. le Président. – La parole est à M. Demeuse.

M. Demeuse (Ecolo). – L'avantage de parler maintenant c'est que beaucoup de points ont déjà été évoqués donc cela me permettra d'être beaucoup plus rapide et efficace.

Je voulais aussi entendre M. le Ministre par rapport au fonds pour le numérique parce que je pense aussi que c'est un point important. On sait que l'enjeu de la numérisation des pouvoirs locaux est un enjeu important face à tous les défis qui se présentent à eux. Tant en termes de numérisation en tant que telle, notamment numérisation des documents, et cetera, mais aussi en termes de démocratisation et d'accès à l'information.

On a évoqué la question des projets de délibération. On sait que si la question de la diffusion en direct, par exemple des conseils communaux, on a vu comme la crise et le passage à distance des conseils communaux avait pu faciliter l'accès pour beaucoup de citoyens à cette capacité de suivre les conseils communaux à distance. On sait aussi qu'il y a tout l'enjeu de la cybersécurité. On a tous en tête l'attaque subie par la ville de Liège, mais aussi toute une série d'autres attaques. Je voulais savoir ce qui était contenu dans ce fonds et surtout quels étaient les projets qui pouvaient être soutenus par ce fonds pour la numérisation des pouvoirs locaux, comment ces moyens pouvaient être affectés. Cela me semblait un point important.

Un point plus ponctuel, mais toujours en lien avec des questions de démocratie locale, c'est l'AB 12.01 sur la consultation populaire. Cela ne sert sans doute à rien d'aller chercher puisqu'il n'y a pas de crédits qui sont prévus, c'est la consultation populaire communale. Il n'y a pas de crédits prévus puisque cela doit être organisé à la demande des citoyens. On sait qu'il y a un enjeu à faciliter les règles, c'est notamment prévu par la déclaration de politique régionale. Je voulais savoir si quelque chose était prévu dans votre chef à ce niveau-là pour justement faciliter ces règles et en faire un outil plus utilisé dans le chef des citoyens.

Un point plus ponctuel aussi qui n'a pas encore été relevé, c'est un détail, mais c'est peut-être pour le signaler, c'est l'AB 12.08, dans le tableau récapitulatif il est mis élections d'octobre 2014, j'imagine que l'on vise 2024 donc il faudra remplacer le un par un deux. C'est correct dans le descriptif article par article, mais je

voulais le signaler pour que la correction puisse être faite.

Par rapport à l'AB 12.12, sur le cadastre des mandats et rémunérations, là aussi j'avais une question similaire à celle de M. Dispa, mais je voulais également savoir ce qui expliquait la baisse de montant de 602 000 euros à 477 000 euros si je me souviens bien.

Par rapport à la subvention d'IMIO, au 31.01, cela a aussi été questionné, mais de mémoire en modification budgétaire on avait déjà augmenté assez significativement le montant. Je voulais savoir si c'était la continuité du projet, du budget que l'on avait évoqué au moment de la modification budgétaire ou s'il y avait eu de nouvelles évolutions ou de nouveaux projets.

À l'AB 33.01 concernant les subventions et indemnités dans le but de subsidier des organes qui mènent des projets en matière d'intégration sociale, de démocratie participative, de citoyenneté, de droits humains, il y a une augmentation assez sensible des budgets de 496 000 euros à 631 000 euros. J'aurais voulu savoir quels étaient les projets et les organismes qui étaient visés. Y a-t-il des projets spécifiques qui bénéficient de cette augmentation assez sensible ?

Puis, à l'AB 41.01, il y a une dotation supplémentaire assez significative du CRAC pour le soutien des communes pour les pensions de 3,4 millions d'euros supplémentaires. C'est pour faire le lien avec ce débat sur les pensions. Cela peut être intéressant de vous entendre sur cette problématique, même si cela fera le lien aussi avec le débat Oxygène. Sans vous demander d'entrer trop dans les détails, je voulais également vous entendre sur cette question du second pilier, les raisons qui vous ont poussées à ne plus prévoir l'incitant.

La question qui me semble surtout importante, c'est la question de la mise en place de ce fameux marché commun. On sait que l'on arrive ici à la fin de l'année. Je voulais aussi savoir où en étaient les réflexions à cet égard-là pour remplacer ce marché de Belfius et Ethias. Cela me semble important de faire le point.

Voilà pour les questions, pour ne citer que les principales, puisque la plupart des autres ont déjà été évoquées par les collègues.

M. le Président. – La parole est à Mme Galant.

Mme Galant (MR). – Pour répondre à M. Dispa, je le rassure, le MR n'a rien abandonné par rapport au deuxième pilier. Il est bien précisé que, de toute façon, il devrait y avoir une concertation entre le ministre Collignon et le ministre Crucke. Ce que l'on veut, c'est quelque chose de plus solide et qui permettrait d'alléger la facture. Nous n'avons donc rien abandonné. Je voulais vraiment vous rassurer.

Monsieur le Ministre, j'ai les mêmes questions que mes collègues par rapport au Fonds pour le numérique.

Je souhaiterais savoir un peu plus en détail ce qu'il y a dans le fonds et dans cet appel à projets de 10 millions d'euros au niveau de la consistance exacte de ce projet.

En outre, par rapport à la formation du personnel, vous maintenez un droit de tirage des pouvoirs locaux pour la formation de leur personnel, ce qui est une excellente nouvelle. Vous le savez, c'est très compliqué pour les communes aujourd'hui de recruter du personnel et aussi de le garder au niveau des pouvoirs locaux, vu la révision des barèmes. Il y avait donc des travaux qui devaient commencer. Je sais que ce sera un chantier considérable. Vous savez que, aujourd'hui, c'est vraiment très compliqué dans les pouvoirs locaux de trouver du personnel.

Je trouve qu'il faudrait vraiment inciter à la mobilité, mais pas seulement entre pouvoirs locaux, mais aussi, pourquoi pas, entre provinces et communes. On parlait tout à l'heure des zones de secours. Les provinces doivent maintenant gérer tout ce qui concerne le financement des zones de secours. Pourquoi ne pas permettre de la mobilité du personnel vers les communes également ou vers les zones de secours, par exemple ?

Par rapport à la problématique des policiers, la ministre fédérale de l'Intérieur n'a pas l'air très ouverte aux revendications des policiers et les renvoie vers les pouvoirs locaux et les bourgmestres en particulier en disant : « Allez voir vos bourgmestres, ils n'ont qu'à financer la revalorisation que vous souhaitez ». Je voulais savoir si vous aviez eu une concertation avec le Fédéral à ce niveau-là. Mes collègues diront la même chose, les communes sont incapables de financer ces augmentations qui sont revendiquées par les policiers, et que je peux comprendre, parce qu'on leur demande de plus en plus de tâches et quand l'on voit tout ce qu'il se passe aujourd'hui, on leur demande de faire respecter toutes les mesures sanitaires, qui changent parfois de semaine en semaine. I

Il y a encore eu des manifestations ce dimanche où l'on a vu la violence qui est exprimée envers la police. Ils font un travail considérable. Cependant, au niveau des pouvoirs locaux, c'est impossible de prendre en charge ce financement.

Par rapport au montant inscrit au budget 2022 pour la subvention à IMIO, n'y a-t-il pas une erreur à cette augmentation ou y a-t-il une justification par rapport à cette subvention, qui est presque quatre fois supérieure à celle de 2021 ?

Avez-vous prévu de confier à IMIO une mission en faveur des pouvoirs locaux, ce qui justifierait le montant ? Dans l'affirmative, comment garantissez-vous le respect du principe de concurrence et la loi sur les marchés publics ? Par ailleurs, tous les pouvoirs locaux ne sont pas affiliés à IMIO et leur faculté d'adhésion, même implicite, doit être préservée.

Par rapport aux plans d'urgence des communes, on l'a vu par les récentes inondations, à chaque fois qu'il y a une catastrophe sur le territoire communal, la gestion de l'urgence et la mise en place des plans d'urgence, ce n'est pas évident. Il y a encore des communes qui n'en ont pas et où il est compliqué aussi d'avoir un PLANU. Je pense que c'est le genre de fonction que l'on pourrait mutualiser et exercer la supracommunalité. Y avait-il aussi des moyens qui étaient prévus sur la formation continuée sur le risque ? On se rend compte qu'il y a de plus en plus de catastrophes et, comme je le disais tout à l'heure dans l'introduction très générale, l'on en demande de plus en plus aux bourgmestres, ils ont de plus en plus de responsabilités et, quand il arrive une catastrophe sur le territoire, ce sont eux les responsables. Je pense qu'il y a aussi des moyens à dégager pour permettre une formation continuée sur le risque pour l'ensemble des mandataires locaux.

M. le Président. – La parole est à M. Antoine.

M. Antoine (cdH). – Je crois que c'est le bon moment, suite au débat qui s'est noué avec l'intervention de M. Dispa et de Mme Galant quant au deuxième pilier, d'aborder une question essentielle. J'aurais pu le faire dans le cadre du plan Oxygène, mais je trouve qu'il a davantage sa place ici, compte tenu des défis que cela suppose pour les pouvoirs publics, singulièrement pour la Wallonie, ses villes et communes. Je veux évidemment évoquer la relation de la cotisation de responsabilisation liée à la pension et la nécessité d'un second pilier, avec, n'en déplaise à certains, la malheureuse suppression de la prime qui avait été introduite naguère par Mme De Bue.

Pour bien situer le propos, la cotisation de responsabilisation liée à la pension, si je regarde vos documents, Monsieur le Ministre, devrait, pour les communes, passer de 2020 de 96 321 654 millions d'euros, en 2030, à 357 343 592 millions d'euros. Cela, c'est pour les communes.

Si je prends la totalité des pouvoirs locaux : communes, CPAS, provinces et intercommunales, là, je passe de 221 394 453 millions d'euros à 801 101 260 millions d'euros. On voit dès lors qu'il y a devant nous un mur considérable sur le plan budgétaire, dont d'aucuns considèrent qu'il est même inaccessible pour les pouvoirs locaux.

Du reste, ces 800 millions ont déjà été contredits, puisque, dans une communication de septembre 2017, le Service fédéral des pensions évoquait 1 milliard, et bien avant 2030. C'est donc dire si les chiffres évoluent ou sont contrastés. On sait qu'il y aura un poids considérable pour les pouvoirs locaux.

Je rappelle quand même que les communes représentent 220 500 équivalents temps plein, ce qui n'est quand même pas mal dans ce pays, sur les 287 000 pour l'ensemble des pouvoirs locaux avec,

généralement, pratiquement 50 % des dépenses de fonctionnement qui sont réservés au paiement de leur personnel.

On voit, Monsieur le Ministre, une évolution, dans les communes, des statutaires et des contractuels. En 1995, les statutaires représentaient encore 53 %, en 2017, 40 %, et, aujourd'hui, ils ne sont plus que de 34 %.

Peu importe les majorités, on voit que le choix est clair : moins de statutaires et plus de contractuels puisque les contractuels sont à 66 %. Si je prends les CPAS, nous sommes à 78 % de contractuels et 22 % de statutaires. L'équilibre ne se retrouve plus qu'au niveau des provinces pour des raisons historiques probablement où vous avez encore 56 % de statutaire et 44 % de contractuels. La police, pour des raisons bien évidentes, vous avez 96 % de statutaires et les zones de secours, 88 %.

Ceci veut donc dire que là où il y a une marge de manœuvre réelle – communes et provinces –, c'est le poids des contractuels qui est de plus en plus important au détriment des statutaires. C'est important puisque les statutaires constituent le socle sur lequel est prélevé les cotisations qui vont alors payer les statutaires qui ont décidé ou qui ont pris leur pension en la matière.

C'est vrai. C'est pour cela que cette prime était importante et que nous avons soutenu Mme Galant à l'époque. Lorsqu'un salarié contractuel prend sa pension, il va avoir un peu moins que 50 % de son salaire. Le statutaire sera à un peu plus que 70 %. On a donc bien compris qu'entre Jeannine et Arlette, l'une étant statutaire, l'autre contractuelle, remplissant exactement le même métier dans le service administratif de la belle Commune de Huy. Arlette, qui a été nommée, aura plus de 70 % tandis que sa collègue aura moins de 50 %. On voit que se pose un problème quant à la justice sociale qui existe au terme de la carrière.

Il y a aussi le problème, pardonnez-moi, de la rigidité du statut. Ne soyons pas pudiques. Aujourd'hui, si un certain nombre de responsables se détournent du statut, c'est parce que, une fois nommé, et cela nous est bien connu à nous qui avons été bourgmestres ou échevins, je suis tranquille et je suis protégé. C'est vrai que dans beaucoup de cas, reconnaissons-le, il est très difficile d'aller « taquiner » un statutaire, même si pour certaines fonctions, je l'entends bien, ce type de protection peut se justifier en la matière.

Troisième élément, on a vu des communes, jusqu'il y a peu, c'était un comportement que l'on peut regretter, où Robert, qui travaillait au service des voiries, disait au bourgmestre : « Écoute, j'ai 53 ans. Tu ne crois pas que ce serait le moment de me nommer ? » On avait alors un examen peu ou prou de régularisation et voilà Robert qui devenait statutaire à 54 ans, emportant ainsi sa pension sur les dernières années de son traitement. Je

reconnais que depuis lors, le mécanisme a été changé puisque maintenant c'est *pro rata temporis* de la période contractuelle statutaire. Tout cela a fait qu'il y a aujourd'hui un grand nombre de personnes statutaires pensionnées qui n'ont pas eu de carrière statutaire.

Enfin, pour compléter le tableau, reconnaissons aussi que les communes ont été particulièrement alléchées par le modèle flamand des points APE que l'on pouvait répartir sur plusieurs têtes. On a alors vu apparaître des contractuels subventionnés puisque cela permettait une dispense de cotisation, même si, pour l'avenir, celle-ci va évoluer en la matière.

On a, aujourd'hui, pour différentes raisons, que ce soit d'évaluation de la carrière, que ce soit pour la facilité du recrutement, que ce soit parce qu'il y avait des contractuels subventionnés. Peu importe. Pour toutes ces raisons-là, les contractuels sont devenus extrêmement majoritaires dans les communes et ils le sont aussi à la Région wallonne et à la Fédération Wallonie-Bruxelles. Je n'ai pas eu le temps de retrouver les chiffres, mais de manière assez écrasante, aujourd'hui, les contractuels. Du reste, vous avez prévu 40 millions d'euros, ou plutôt votre collègue de la Fonction publique, pour des recrutements. Je vous fiche mon billet que les recrutements qui vont s'opérer en 2022 seront des contractuels. C'est à ce point vrai, Monsieur le Ministre, que votre excellent collègue, M. Frédéric Daerden, a prévu des recrutements en Fédération Wallonie-Bruxelles sur base de postes de promotion. Ce n'est même pas un niveau de recrutement. D'office, l'agent recruté aura un barème de promotion eu égard à la spécificité, à la responsabilité, on voit donc bien que ce sont des contractuels là aussi.

Face à tous ces problèmes, je suis allé faire un peu d'archéologie politique pour bien comprendre, parce que ce n'est pas simple. Il y a trois lois qui sont fondatrices. Ces trois lois ont à chaque fois été prises dans les urgences. Tenez-vous bien : la première, c'est celle du 25 avril 1933, c'est une loi qui a été prise parce qu'il y avait des communes qui n'offraient pas de pension à leurs collaborateurs communaux. Le législateur a trouvé cela indigne, quoi de plus normal ? On a donc obligé les communes à offrir une pension.

La deuxième, c'est 60 ans plus tard, c'est la loi du 6 août 1993, qui était la loi Willockx, parce que, rappelez-vous, Freddy Willockx, il y avait une problématique des pensions qui étaient assez insoutenables, et donc il a prévu à la fois un taux de cotisation à la hausse, qui est passé de 17 % à 25 %. Au passage, c'était l'affiliation à l'ONSSAPL qui, pour surmonter les difficultés du coût des pensions, a repris l'OSSOM – l'Office de sécurité sociale d'outre-mer –, et elle a empoché au passage tous les surplus budgétaires et allocations familiales. C'était à l'époque des rustines pour essayer de faire vivre et de rendre soutenables les pensions des pouvoirs locaux. À la fois augmentation des cotisations, fusion avec l'OSSOM et

enfin, utilisation des fonds excédentaires des allocations familiales. Ce n'était quand même pas rien, à l'époque c'était 1 000 300 000 euros en francs belges, vous le convertirez aisément en euros.

Du reste, pour vous dire l'évolution, Liège n'a adhéré à l'ONSSAPL qu'en 2003. Auparavant, les grandes villes géraient elles-mêmes ces fonds de pension, et donc vous aurez compris que débarquant dans un processus qui était déjà fragile, la précarité de ces fonds n'en a été que plus grande en la matière.

Dès lors, la loi de 2011 est venue, vu les situations constatées, a essayé de créer des fonds solidarisés des pensions. Pour faire bref, pour ne pas vous retenir trop longtemps sur ce dossier-là, parce que les questions vont venir, l'idée était qu'il y avait chaque année, on devait se baser sur les dépenses de pension pour les anciens agents nommés à titre définitif, et la masse salariale des agents nommés dans chaque administration locale, et on déterminait ainsi ce qu'on appelle la cotisation de responsabilité et on précisait à combien elle s'élevait. C'était donc la naissance de ce coefficient de responsabilisation pension voulant dire : « si vous n'avez pas assez de nommés par rapport à ceux qui sont pensionnés, vous devrez être solidaires avec ces pensionnés ».

On va voir, Monsieur le Ministre, et c'est là que j'en viens aux questions, des comportements très différents entre Wallonie et Flandre. Je pense que nous avons été coupables de ne pas anticiper le problème, et nous le serons encore plus si nous ne l'appréhendons pas aujourd'hui. Nos amis flamands, dès 2008, ont pu bénéficier d'un accord sectoriel régional au terme duquel ils ont lancé un deuxième pilier de pension. Nous sommes maintenant 13 ans plus tard, que constate-t-on ? Quatre-vingts pour cent des administrations locales flamandes ont un deuxième pilier. Cela veut dire que les agents flamands sont bien contents, puisqu'ils ont une pension complémentaire dont ne disposent pas les Wallons. Deuxième élément, les communes flamandes, ayant moins de statutaires, sont donc moins sollicitées par la cotisation, qui se calcule en enveloppe fermée. Que se passe-t-il pendant ce temps-là en Wallonie ? Mme De Bue, consciente du problème, l'ancien gouvernement se dit : « On va essayer de soutenir les communes – c'était bien l'objectif de la prime – pour essayer de rattraper les Flamands ». Le résultat, si je suis bien informé, à peu près 25 % des administrations locales ont un deuxième pilier en Wallonie, puisque maintenant il y a eu des remises en cause par les organismes sollicités.

Cela veut donc dire, Monsieur le Ministre, que demain, dans cette enveloppe fermée de statutaire, qu'il faudra toute façon acquitter, il n'y aura quasiment plus d'assiette flamande. Ils auront leur deuxième pilier. Par contre, il faudra payer les statutaires Flamands pensionnés. Qui va les payer ? Je vous le donne en mille, les Bruxellois et les Wallons puisque pour 75 %

des communes il n'y a pas de deuxième pilier. Ce qui veut dire qu'aujourd'hui, je veux vraiment attirer votre attention, à vous et tous les municipalistes ici présents, sur le fait que nous avons fait fausse route, j'ose le dire, et nous sommes en train de nous retrouver dans une situation épouvantable où nous allons devoir payer la pension des statutaires Flamands. Croyez-moi, les Flamands ne demanderont jamais à le régionaliser, ils ont bien trop compris que les braves Wallons qui n'ont pas fait de deuxième pilier et chéri leur agents en leur permettant d'avoir une pension digne, continueront à la pension des statutaires Flamands. C'est ce qui fait que notre cotisation de responsabilisation-pension explose et que les chiffres que vous avez évoqués, je vous les ai empruntés dans la note Oxygène, me semble déjà dépassés. Parce que, votre tableau c'est à politique constante, mais comme nos amis flamands n'en auront quasiment plus, la charge wallonne, francophone, sera de plus en plus importante.

Monsieur le Ministre, vous êtes là aussi à un virage. Vous allez me dire que cela ne fait qu'un an que vous êtes là avec le sentiment que tout vous tombe sur la tête, c'est vrai, il y a eu les inondations, et cetera. Je ne veux pas être antipathique, mais un Ministre est là pour régler des problèmes. On a tous connu des problèmes. Je suis personnellement devenu ministre du Budget après la dérégulation bancaire, avec Dexia à régler, on a tous connu des problèmes. Ce que je veux dire ici, c'est que pour tous les municipalistes, c'est un vrai problème. La charge de cotisation pension est explosive et fait que, d'ici une décennie, elle ne sera probablement plus supportable. Alors, Monsieur le Ministre, que fait-on ? Qu'allez-vous faire ? C'est en cela que nous, députés du cdH, sommes un peu dépités, car le premier geste que vous posez est de supprimer cette prime. Je sais bien que les prédécesseurs ont toujours tort, c'est d'ailleurs à cela qu'ils servent, c'est-à-dire à justifier le choix de leurs successeurs, en disant avoir hérité d'une situation difficile. Il n'empêche, Monsieur le Ministre, que vous devez, à un moment donné, en concertation avec l'Union des villes et communes de Wallonie, poser un choix clair. Parce que ce que le Gouvernement wallon fait pour lui-même, le choix des contractuels, que dit-il à ses collectivités locales ?

D'autre part, je vous rappelle, sans vous faire injure, qui est aujourd'hui en responsabilité au niveau fédéral : Mme Lalieux. Vous avez une chance inouïe. Vous allez parler en français et en camarades. C'est peut-être le moment d'aller poser une légitime question sur la soutenabilité de la pension des statutaires et d'un financement alternatif pour sortir de l'enveloppe fermée. Tant qu'il y aura une enveloppe fermée, les wallons et les bruxellois – Mme Lalieux est une bruxelloise et municipalise de surcroît, si je suis bien informé –, cela va être terrible pour le Sud.

C'est à ce point vrai, rappelez-vous en Monsieur le Ministre, que le COCOF est allée en conflit d'intérêts à ce propos-là. Nous les Wallons, parce que l'on est

braves, on a rien dit. Je voulais vous exhorter, je sais que c'est difficile parce qu'aujourd'hui, il y a un avantage et un inconvénient. Moi, j'ai fait partie d'un Gouvernement wallon qui n'avait pas d'effet miroir au Fédéral. Cela nous permettait, en tout cas pour nous cdH, d'être un peu plus décomplexés. Vous avez l'avantage du Gouvernement miroir du côté francophone, avec les mêmes socialistes, les mêmes écolos, les mêmes libéraux, cela n'empêche pas un peu de tirage. Cependant, Monsieur le Ministre, tout à l'heure j'ai bien apprécié, vous avez dit à M. Beugnies : « moi, quand je vais sur les inondations, je mets ma carte de parti dans ma poche, c'est le ministre qui parle ».

Vous devez faire la même chose au nom des Wallons. Aujourd'hui, vous avez une cause, la cause de tous les Wallons, à porter à l'encontre du Fédéral. C'est cela qui me rend un peu triste, je vais le dire comme cela, parce que je vous aime bien.

Quand je vois que votre note Oxygène dont on reparlera tout à l'heure dit que l'on va d'abord consulter, concerter, voir les groupes de travail, et aller frapper à la porte du Fédéral au mieux en mars 2022.

J'ai siégé pendant 10 ans dans ce conseil d'administration de la Belgique que l'on appelle le CODECO maintenant. Dès que vous arrivez avec une note, savez-vous ce que l'on fait ? On fait un groupe de travail : 80 % des notes du CODECO, ce sont des groupes de travail.

Je veux lui rendre cet hommage, vous aviez des temps en temps M. Guy Verhofstadt qui en avait marre d'un problème et qui disait que l'on allait le régler. On changeait de pièce, on allait dans la pièce en traduction, et il fallait trouver un compromis politique. On en a sorti quelques-uns, et je veux lui rendre cette justice.

Vous n'allez pas avoir une solution aussi vite que vous l'imaginez. Vous devez presser le pas, parce que toutes les communes wallonnes sont derrière vous. Elles sont toutes concernées par ce problème de la cotisation pension.

Oui ou non, M. Christophe Collignon, s'adressant aux mandataires wallons, va faire un deuxième pilier ? Allez-vous proposer cela ? Comment et avec quels types de soutiens ? Si vous ne faites pas cela en même temps qu'une interpellation du Fédéral – vous avez deux mains : une pour tirer le Fédéral et l'autre pour pousser les communes wallonnes à sortir de ce problème –, je vais vous dire ce qu'il va se passer.

Je me tourne vers un ami et un collègue, puisque nous avons été sur les bancs du gouvernement en même temps. Il était le père de ce décret, et j'en étais le parrain. C'était le Fonds des communes.

M. Courard s'en souviendra, je vais le laisser entendre les derniers conseils. Je rappelle que la

dernière réforme du Fonds des communes était en 2008, avant celle de 1989 qui avait été menée par M. Cools. Autrement dit, on ne l'a pas négociée, il nous l'a imposée.

(Réactions dans l'assemblée)

J'étais déjà là. Quand vous alliez voir M. Cools, vous ne négociez pas avec lui. Vous lui disiez « bonjour » et parfois « merci », mais rien d'autre.

Je ne voudrais pas prêter la même fin à tous les mandataires socialistes que la sienne, malheureusement.

Il avait ses bons côtés. Je rappelle que celui qui était l'artisan de ce Fonds des communes était M. Didier Donfut. Il faut lui reconnaître cette justice.

En 2008, 20 ans après 1989, arrive M. Courard. Qui est présent comme expert ?

(Réaction d'un intervenant)

M. Dermagne. Excellente réponse, vous viendrez en deuxième semaine.

M. Demeuse (Ecolo). – Vous l'avez déjà expliqué trois fois, j'écoute souvent vos interventions, et je retiens.

M. Antoine (cdH). – Merci de votre compréhension, je vais aller un peu plus loin. La difficulté du fonds des communes, le ministre va vite la comprendre. C'est comment avoir des critères objectifs qui soient acceptables pour les grandes, les moyennes et les petites communes ? Vous ne pouvez pas faire une réforme du Fonds des communes sans remettre de l'argent, sinon vous êtes dans une enveloppe fermée.

On disait chez nous dans le temps : « on déshabille Saint-Joseph pour Saint-Michel ». On ne peut plus dire tout cela maintenant. On prend à l'un pour donner à l'autre.

Le grand mérite du décret Courard est d'être très équilibré, je ne pense pas que l'on va le changer si vite. Vous vous en souviendrez, n'est-ce pas M. Courard ?

Si cet accord a pu se concrétiser, c'est parce qu'au préalable Philippe Courard a lâché 600 millions d'euros.

(Réaction de M. le Président)

Ce n'est pas faux, vous pouvez demander à votre technicien, on vient de terminer le remboursement en 2018. Six cents millions d'euros : 450 millions pour Liège et 150 millions pour Charleroi. Pourquoi ? Parce que ces grandes villes-là ont considéré, et je le disais à mon ami Laurent Devin en aparté tout à l'heure, et je vais citer Édouard Close, bourgmestre de Liège, qui disait : « quand j'ai des difficultés de quelques millions, c'est le problème de la Ville de Liège. Quand cela atteint des milliards, c'est celui du Gouvernement. »

C'est malheureusement ce qui risque d'arriver avec les pensions de ces grandes villes et ce qui risque d'arriver, au passage, pour votre plan Oxygène. Au moment où il faudra basculer d'un remboursement régional à un remboursement ville – or, dans les 35, il y a toutes les grandes villes –, je vous fiche mon billet que Patrick Collignon, le fils de Christophe, qui sera alors ministre des Pouvoirs locaux – c'est dans la tradition –, le nouveau Collignon va dire : « On va refaire un effort pour les grandes villes et l'on va rembourser à votre place. » C'est comme cela dans l'histoire de la Wallonie. Cela démontre au passage que, tous les 10 ans, tous les 15 ans, on y va, et pas à la cuillère, à la louche.

(Réaction d'un intervenant)

Que voulez-vous ? Je comprends très bien Christophe Collignon. Quand il voit sur son téléphone « PM », ce n'est pas l'après-midi, c'est Paul Magnette qui téléphone, il ne va pas lui dire « va te faire foutre, je ne vais pas répondre ». Tout le monde a bien compris.

(Réaction d'un intervenant)

Croyez-moi, Monsieur Devin, là où le boulanger passe, le ministre suit.

Cela veut dire, Monsieur le Ministre, que dans votre dispositif, pour les pensions – c'est ce que je voulais partager avec vous et pardonnez-moi pour mes excursions et pour mettre un peu d'humour en cette fin de journée –, vous devez faire un choix clair à l'égard des communes par rapport au type de contrat et prendre un dispositif qui l'accompagne.

Ensuite, vous ne pouvez plus donner de l'argent au nom de la Wallonie, qui n'en a plus ou qui n'en aura plus, sans qu'il y ait un réel dispositif d'accompagnement. Quand je vois votre note, vous dites : « Quand les communes vont me remettre leur comité, leur plan de rationalisation, et cetera, alors je vais réfléchir à une sanction. » C'est extraordinaire, il faut d'abord que les joueurs arrivent...

(Réaction de M. le Ministre Collignon)

Je touche à la cotisation de pensions, qui est pour moi un des éléments clés du plan Oxygène.

Cela voudra dire que vous allez discuter avec les joueurs des règles arbitrales, alors que vous, ministre, vous devriez dire : « À l'abord, ne fut-ce que par correction pour les communes bien gérées ou qui se serrent la ceinture, qui n'ont pas facile, qui ont parfois des publics aussi précarisés que d'autres, mais qui ne tendent pas la main, qui se retroussent les manches », pour ceux-là vous devez dire : « Voilà mes règles. »

Pour moi, j'en arrive à ma troisième leçon, c'est l'échec du CRAC. Pourquoi ? Au CRAC – c'est probablement des cracs qui doivent le gérer, à coup sûr –, regardez les liquidités considérables qu'ils ont,

simplement parce que – je l'ai bien connu par le passé avec les financements alternatifs de Michel – on a doté le CRAC, tout le temps, et le CRAC a encaissé, du reste dans les conditions fixées par Belfius, ou Dexia à l'époque, et aujourd'hui le CRAC a trop de moyens.

Monsieur le Ministre, vous qui êtes un municipaliste averti, quel bilan tirez-vous du CRAC ? Pour moi, le CRAC, soit certains s'y trouvent par confort et à d'autres on n'a pas imposé suffisamment d'efforts. Je vais donner un exemple : demandez à notre excellent collègue Jean-Paul Wahl.

Il est au CRAC avec la Ville de Jodoigne. Pensez-vous qu'il veut en sortir ? Pas du tout.

Pour lui, le CRAC c'est le bonheur. Vous pouvez lui demander. Il s'y trouve très bien par rapport aux conditions qu'on lui offre. Pour d'autres, il n'y a pas assez d'efforts et de monitoring qui est imposé. Je pense vraiment, Monsieur le Ministre, je vais vous dire, la Wallonie n'aura plus les moyens de faire du Courard, c'est-à-dire – Courard ou Antoine, je me mets dedans, rassurez-vous – pour dire : « Viens, allez, toi, je vais te faire un gros chèque, t'es reparti pour 10 ans ».

Réaction d'un intervenant

Ce n'est pas cela, c'est que son portefeuille est malheureusement moins alimenté aujourd'hui. Il est probablement peut-être plus généreux que vous, Monsieur le Président. Je le connais, c'est un homme généreux. Cela, je veux quand même lui reconnaître : patient, généreux, courtois et très respectueux. Je vais arrêter là parce que sinon il y aura trop de cirage sur ses chaussures.

Simplement pour dire que vous n'aurez plus les moyens et vous allez tirer hypothétiquement – on y reviendra tout à l'heure sur le plan Oxygène – des gros montants sur des critères statiques.

Pour moi, ce n'est pas un bon plan et il ne m'étonne pas, du reste, qu'il a été plusieurs fois reporté au Gouvernement.

Quand j'ai mis mon oreille à la porte du Gouvernement, cela a quand même bien chahuté et cela a toujours été comme cela. Je pense qu'entre socialistes et libéraux, on a du avoir vraiment des parties gouvernementales bien différentes que la tête que j'ai vue de M. Jean-Luc Crucke hier.

Monsieur le Ministre, quelle est votre position sur le statut contractuel ? Comment allez-vous faire pour financer cette évolution ? Par quelle technique ? Parce que, finalement, les Flamands, qu'ont-ils fait, évidemment avec des moyens qui ne sont pas les nôtres ? Ils ont pris en charge la moitié de la cotisation de responsabilisation-pension. À quelle condition ? De continuer à alimenter le deuxième pilier. Donc, ils ont tout gagné. Ils font plaisir à leurs salariés communaux.

Ils se débarrassent du problème des statutaires et ils sont solidaires de leur commune.

Nous, reconnaissons quand même qu'on vient avec un plan – et à mon avis on a du le charcuter ce plan parce que quand je vois l'évolution des notes qui ont été assez différentes, j'en ai l'habitude pour avoir été au Gouvernement pendant 10 ans – je ne suis pas sûr que ce soit la bonne réponse.

J'attends vraiment, Monsieur le Ministre, votre réponse sachant que Mme De Bue avait quand même eu le courage, le 28 juin 2018 – je vous donne la date –, elle avait lancé une prime pour trois ans et cette prime devait faire l'objet d'une évaluation après les trois ans. J'en viens à ma question.

Vos amis libéraux, j'imagine qu'ils vous ont quand même réclamé une évaluation ? Pourquoi ?

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Confiance.

M. Antoine (cdH). – Ils vous font confiance.

Manifestement, ils font plus confiance à des bonnes politiques et des ministres d'autres partis que du leur, mais cela ce n'est pas mon problème.

(Rires)

Monsieur Evrard, vous étiez peut-être dans les rebelles.

M. le Président. – Monsieur Antoine, vous avez dit il y a 12 minutes que vous alliez conclure.

M. Antoine (cdH). – Monsieur le Président, je vous ai toujours écouté. Considérez que c'est ma dernière question.

M. le Président. – Y a-t-il d'autres interventions sur cette thématique-là ?

Je crois que c'est terminé. M. le Ministre n'a rien à ajouter ?

Nous allons passer au vote.

Ah, vous n'avez pas encore répondu, c'est vrai. On n'est pas au deuxième tour.

Je m'emballe.

M. le Ministre va répondre et puis il y aura les répliques, le vote et puis on fera une toute petite suspension technique également quand on aura voté le texte avant de poursuivre.

La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Tout d'abord, concernant le

dossier du numérique et de la digitalisation, bon nombre d'entre vous m'ont interrogé. Quel est l'objectif ? L'objectif, c'est de renforcer l'infrastructure de nos villes et communes, la connectivité, la formation, les solutions logicielles, l'interopérabilité et la mutualisation, j'y ajouterai également la sécurité informatique, puisque fort à propos certains d'entre vous ont évoqué le fait que diverses communes ont été hackées.

Comment va-t-on s'y prendre ?

Pour ce qui concerne les budgets qui sont dans mon département pour la mandature, de ce qu'il en reste, ce sont 41 millions. En 2020-2021, un montant de 10 millions d'euros en droit de tirage a été adressé aux communes et aux CPAS. En suite de l'exécution de l'accord TOP, c'est un montant qui vient des opérateurs à hauteur de 11 millions d'euros pour la connectivité ; 10 millions d'euros qui sont issus de 2,5 millions pour mon département, 2,5 millions du département de M. Borsus et encore 5 autres millions des opérateurs, pour la transition numérique. Il y aura donc, dans l'exercice 2021-2023, 10 autres millions d'euros qui sont dans le Plan de relance, ce qui donc va faire le montant que je vous ai annoncé de 41 millions d'euros, consacrés à cette donnée de la mise à niveau des villes et communes en matière informatique.

Pour des problèmes relatifs à des réunions à distance, ce sont 2 millions d'euros. Les 10 derniers millions : l'interopérabilité, 6,9 millions d'euros, les formations 100 000 euros et 1 million d'euros pour la sécurité informatique.

Voilà pour ce qui concerne le numérique.

Sur la problématique des compensations forfaitaires, vous avez été attentifs aux montants. En 2022, le montant est moindre parce que l'on a anticipé avec des crédits que l'on avait en 2021. Il y avait 60 millions en 2021. En 2023, on alimentera à nouveau le crédit à la hauteur ordinaire. En réalité, on a profité de disponibilités que l'on avait en 2021.

Pour ce qui concerne en fait IMIO, il est effectif que l'on a augmenté les crédits dans le cadre d'une nouvelle mission qui vise à soutenir les pouvoirs locaux en matière de cybersécurité. Mme Galant me demande si la loi sur les marchés publics a été étudiée. Je crois que l'on peut utiliser l'application du *in-house* avec IMIO, sauf erreur. Je pense que oui.

Pour ce qui concerne les financements qui sont relatifs au soutien des provinces, on m'a demandé les montants qui sont d'ailleurs dégressifs : 7,5 millions lors du précédent exercice, 6,5 millions pour cet exercice. Je compte les retirer pour les monnayer ? Ce n'est pas du tout dans ma philosophie. Je ne compte pas procéder de la sorte. Je compte plutôt essayer de faire comprendre aux provinces que la réforme, elles ont intérêt à y adhérer. Je me suis déjà exprimé sur la

matière. Cette réforme est une réforme qui doit être du win-win pour les provinces : trouver des compétences qui ne sont plus remises en cause et soutenir les différentes villes et communes. A priori, je ne compte pas du tout faire de chantage par rapport à cette dotation. Il y a d'autres leviers qui pourraient être utilisés, mais je n'ai pas, dans mes intentions, de pratiquer de la sorte.

Pour ce qui concerne la prévention de la radicalisation, on l'a intégrée au Plan de cohésion sociale. En effet, sauf erreur, chaque ville et commune doit avoir une cellule locale de veille. Je renonce à prononcer l'acronyme « CESE ? », « CESE ? ».

Vous avez raison c'est une politique qui est importante, mais qui doit aussi faire en sorte, soyons de bon compte par rapport aux différents plans de cohésion sociale, on doit aussi faire des politiques qui ne sont pas uniquement des politiques qui sont destinées à utiliser les deniers que l'on a, pour faire de l'occupationnel. Je suis peut-être un peu dur, mais je pense que, globalement, il y a matière pour que l'on s'occupe de cela.

Pour ce qui concerne les questions, c'est M. Demeuse, je crois, qui m'a posé la question, relatives aux registres et aux cadastres qui devraient sortir en 2022, c'est un travail qui est réalisé avec le ministre-président, la finalisation est en cours.

Pour ce qui concerne l'AB 43.28, c'est une dotation complémentaire qui monte en puissance. Cela permet de s'assurer que les communes n'ont pas moins qu'avant la réforme. C'est la réponse technique, relativement, à cela.

Pour ce qui concerne la question relative à la consultation populaire, je crois que c'est M. Demeuse qui pose la question, même si c'est pas directement la consultation populaire, dans le plan de relance, 4 millions sont destinés à générer les bonnes pratiques et à essayer les budgets participatifs. Cela fait partie d'un même angle. Des réflexions sont en cours sur la modification décrétable sur les consultations populaires locales. Je regardais, d'ailleurs, l'ordre du jour. Il y a une excellente proposition de la précédente législature que l'on avait déposée avec mes collègues. Ensuite, il y aura également des incitants qui sont prévus, c'est-à-dire, des guides méthodologiques et/ou des incitants financiers pour les budgets participatifs, comme je l'ai exprimé, en tout cas. On va essayer de donner aux communes des boîtes à outils pour faire en sorte qu'elles se saisissent de la thématique de manière plus globale.

Mme Galant m'a interrogé par rapport à ma position sur les revendications des policiers. Je l'ai déjà exprimée. Je n'ai pas à me prononcer sur la légitimité ou non de leurs revendications. Tout corps social peut l'exprimer. Mais il est certain que l'on ne peut pas

continuer de la sorte. Que des décisions soient prises à un autre niveau de pouvoir, et en l'occurrence le Fédéral, et que le coût de ces mesures soit assuré par le dernier niveau de pouvoir qui n'est pas, à mes yeux, le dernier en termes qualitatifs, mais en terme institutionnel, c'est vrai que cela pose soucis. La philosophie que l'on a mise en place relativement au plan Oxygène dont on parlera tout à l'heure, qui porte bien son nom, qui est pour une mesure qui est là pour donner du temps au temps, pour permettre de faire en sorte que l'on puisse aboutir à des réformes qui sont plus structurelles. Justement, pour saisir le comité de concertation sur ce type de thématique, et pour faire en sorte que, lorsqu'une décision se prend au niveau du Gouvernement fédéral, et qui a un impact sur les villes et communes, l'on vise notre unité budgétaire comme on essaie de le faire en Région wallonne.

Je partage assez votre réflexion relativement à la planification d'urgence. Chaque commune doit avoir un plan-U. Cela est une obligation. Maintenant, tout dépend du degré de professionnalisme et de formation de ce plan-U. Les récentes inondations ont encore démontré l'importance d'avoir un professionnel ou, en tout cas, d'avoir des gens qui sont formés. Je ne raconterai pas de témoignages que l'on m'a donnés, pour que certaines communes, par rapport au fonctionnaire plan-U, c'est parfois ahurissant. Ce sera peut-être l'une des conclusions de la commission d'Enquête que je ne préjuge pas de ce qu'il en ressortira. L'on ne doit pas exclure le fait, et vous l'avez évoqué les uns et les autres, par rapport à la supra-communalité, que l'on puisse se saisir de ce type de matière, s'il y a des communes qui n'ont pas les moyens et qui peuvent, peut-être, se mutualiser pour essayer d'organiser cela. La planification d'urgence est une matière qui n'est pas à négliger parce que ce n'est pas uniquement lorsqu'il y a de grosses crises, comme les inondations.

On peut très bien déclencher une phase communale – et les bourgmestres le savent – pour d'autres événements, que ce soit une rue qui est coupée de distribution d'eau, que ce soit pour une coupure de gaz, que ce soit pour un immeuble qui menace ruine. Tout cela doit se réaliser. Je crois que c'est en lien avec la montée en puissance de la notion de sécurité civile, à laquelle je suis attaché en matière communale. Pour tous ces projets, il faut des moyens. Ce sont, à ce stade, des réflexions, intéressantes, mais je pense, comme vous, qu'il faut essayer, en supracommunalité, de cibler quelques objectifs pour travailler ensemble pour être plus efficace.

Monsieur Antoine, je partage fatalement ce que vous avez dit, puisque, pour la plupart des choses, ce sont des constats qui font en sorte que, oui, le système des pensions est un système qui est totalement incontrôlable. Que ce soit 800 millions ou 1 milliard à l'aube de 2030, cela ne va pas changer grand-chose, ce qui veut dire que le système doit être revu et corrigé,

parce qu'il est impayable, tout simplement. Il est inique à la base. Je ne connais pas beaucoup d'autres niveaux de pouvoir qui seront leur propre assureur.

J'ajoute que, lorsque, au niveau des communes, on doit alimenter les statutaires, ce n'est que les communes qui les alimentent. Les fonctionnaires régionaux et fédéraux sont alimentés par la Caisse de la sécurité sociale. Les communes, elles, doivent faire face à leurs propres difficultés et être leur propre assureur. Ce que l'État se contente de faire – puisqu'une cotisation, c'est payé par qui ? C'est payé par le travailleur, qui va laisser une partie, et c'est payé par son employeur, donc la commune – c'est le solde de la cotisation de modération salariale, que l'État n'avait d'ailleurs plus payée. Cela fait seulement depuis deux exercices qu'il l'a reprise en charge.

En sus de cela, je ne partage, par contre, pas votre analyse sur le fait de se dire : « Les Flamands ils ont été malins ». Je trouve surtout que l'État fédéral a élaboré un système qui préjudicie la Wallonie : le fait de faire en sorte que l'on diminue la cotisation de responsabilisation par le fait que l'on est engagé à avoir un second pilier. A fortiori la situation, vous l'avez démontré par l'absurde, les Flamands étaient prêts. La loi qui a mis cela en place n'est pas si vieille que cela. On savait qu'il aurait un transfert sud-nord, que l'on a déjà tenté de quantifier. La vraie difficulté, c'est que si l'État fédéral veut inciter un second pilier, qu'il verse lui-même l'incitant. Ce n'est pas sur une enveloppe fermée aux communes, qui sont en difficulté, qui plus est. Le deuxième pilier je n'ai rien contre, pour être très franc. D'ailleurs, dans la note Oxygène, que vous lue – et les différentes versions apparemment –, ce qui est indiqué, c'est que cela ne va pas soi que c'est nécessairement de l'intérêt d'une commune de rentrer dans le second pilier. Par contre, c'est un autre débat, parce que les débats sont vastes.

(Réaction de M. Antoine)

Oui, mais ce n'est pas si automatique que cela, parce que, à l'absurde, comme je vous l'ai dit, les communes ont été leur propre assureur. Quand tout le monde aura payé sa cotisation de responsabilisation, autant que l'on paie chacun de nos pensionnés, ce qui veut donc dire que, globalement, le système est vicié. Le système, quelque part c'est un système qui mortifère, qui doit être revu. Le fait de faire financer une option sur une enveloppe fermée par les différentes communes, je pense que cela ne va pas. Je pense que l'État fédéral doit faire en sorte de verser de lui-même l'incitant.

La question que vous me posez est : pourquoi a-t-on arrêté le système ? D'une part, la première réponse, c'est dans le plan Oxygène, les communes qui rentreront dedans ont l'obligation de faire leur propre analyse par rapport à ce qui est utile pour leur commune. Ce qui veut donc dire que certaines rentreront dans le système.

Puis, soyons quand même de bons comptes, l'incitant, la prime au niveau de la Région, c'était 2,9 millions d'euros. Vous me parlez d'un montant de 1 milliard d'euros. Vous pensez quand même bien que ce n'est pas cela qui va changer quoi que ce soit.

J'ajoute que le second pilier a un avantage – ce n'est pas le bon mot –, mais il donne un statut, il donne une garantie aux contractuels. Mais la commune s'engage aussi pour un certain nombre d'années dont il faudra aussi quantifier les choses.

Un, ce n'est pas du tout certain que, en fonction de la géographie de votre commune, si vous entrez dans le système du second pilier, vous êtes gagnant. Ce n'est pas du tout certain. J'en veux pour preuve : j'ai fait faire l'analyse à la Ville de Huy et c'est Ethias qui avait remporté le marché. Ils ne nous ont pas du tout conseillé cela. Je pense donc que ce n'est pas si automatique que cela.

Deux, dans le plan Oxygène, je crois que, enfin, on en parlera tout à l'heure, le plan a certains mérites. Ce n'est pas la panacée, mais je n'ai jamais dit que cela solutionnerait toutes les difficultés que rencontrent les communes. Vous avez raison sur le fait de dire : ce sont de grands chantiers et de grandes thématiques qu'il faudra, dans les années à venir, se poser ce type de question.

Se poser aussi la question, vous avez évoqué la notion du statut qui est trop rigide. C'est une réalité. Il y a un groupe de travail qui est en concertation sociale et dont on ne désespère pas qu'il puisse aboutir en fin de législature.

Il est clair que, avec l'Union des villes et communes notamment, on devra se pencher sur toutes ces différentes données.

Je vais m'arrêter là puisqu'on a encore du pain sur la planche. J'ai bien entendu toutes vos réflexions, mais tout cela mériterait un débat plus approfondi et l'on pourrait y consacrer différentes matinées et différentes après-midi. À ce stade, je n'ai pas non plus toutes les réponses.

L'objectif, je le répète, du plan Oxygène est de se donner du temps au temps, de répondre à une urgence. Une urgence qui est celle des communes.

Je n'aime pas distinguer par rapport aux petites ou aux grandes. Il y a une situation structurelle qui est telle qu'elle est pour certaines, qui fait que, tout simplement elles sont virtuellement en difficulté, voire dans l'impossibilité d'équilibrer en budget en 2022. Il fallait une réponse. Il y a eu une réponse du Gouvernement.

Il faudra par la suite prévoir, et c'est un travail collectif, toute une série de réformes. Là, on pourra rentrer dans différents débats, mais je déflöre un peu le débat que l'on aura par la suite. Quelle est la taille

critique suffisante d'une commune pour pouvoir, en termes d'économie d'échelle, être suffisante pour rendre les services adéquats à la population ? Tous ces types de questions devront se poser dans les années à venir et le plan Oxygène vise à répondre ponctuellement à une difficulté et à passer un cap qui est difficile.

M. le Président. – La parole est à M. Beugnies.

M. Beugnies (PTB). – Je vous avais posé juste une question et, sauf erreur de ma part, vous n'y avez pas répondu. Je voulais savoir d'où venait cette baisse de compensation au niveau des communes, de la forfaitarisation des réductions...

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Si, j'y ai répondu. J'ai dit en fait que l'on avait profité de crédits que l'on avait en 2021. On avait mis 60 millions d'euros en 2021 pour utiliser ces crédits-là. Ce qui fait qu'ils agissent sur 2022 et que, en 2022, on n'a plus que 30 millions d'euros et, en 2023, on retrouvera 60 millions d'euros.

M. le Président. – La parole est à M. Dispa.

M. Dispa (cdH). – Merci, Monsieur le Ministre, pour vos éléments de réponse. Je dois dire que je ne suis pas du tout rassuré sur notamment cette thématique du deuxième pilier de pension. J'ai compris que Mme Galant était rassurée parce qu'on lui avait promis une forme de concertation entre vous-même, Monsieur le Ministre, et le ministre Crucke. Bon.

Toujours est-il que dans les colonnes budgétaires et les tableaux budgétaires que vous nous présentez, il n'y a plus un euro pour les incitants. Jusqu'à présent, on a supprimé les incitants et on n'a rien mis en place à titre d'alternative. Je ne suis donc vraiment pas rassuré par rapport à cet enjeu qui est à la fois un enjeu financier et un enjeu d'équité par rapport à la fonction publique locale.

Je regrette que ce chantier-là reste en plan.

Vous ne m'avez pas répondu, sauf erreur, Monsieur le Ministre, concernant les compensations à destination des pouvoirs locaux – communes et provinces –, notamment liées aux précomptes immobiliers. On voit que les chiffres évoluent à la baisse. Y a-t-il une logique à cette réduction ? Quelle est la réforme que vous préparez, si vous en préparez une, puisque vous aviez annoncé votre intention de repenser un peu ce mécanisme de compensation ?

Pour le reste, je ne suis pas sûr qu'en termes de publicité sur le cadastre, vous ayez donné une information. Je ne l'ai pas notée. Je ne vais pas revenir sur les autres points. Je pense que l'enjeu véritable pour la réponse aux défis des pouvoirs locaux se situe – ou

pas – au niveau du plan global que le Gouvernement nous présentera tout à l'heure et qui appellera sans aucun doute des commentaires et des objections de fond. On préparera ce débat par après.

M. le Président. – La parole est à M. Demeuse.

M. Demeuse (Ecolo). – Je serai très bref pour ne pas remonter jusqu'avant ma naissance. Il n'y a aucune remarque désobligeante derrière cela. Je voudrais juste remercier M. le Ministre pour ses éléments de réponse. Je serai heureux d'entendre les réponses par rapport à la diminution en matière de compensation parce que c'est un des éléments que j'ai peut-être loupé également et qui faisait partie des points d'attention. Pour le reste, je vous remercie.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Pour faire simple, c'est parce qu'il y a deux questions. Je n'ai rien à cacher. Il y a la question de M. Beugnies qui me dit : « Vous avez mis moins de crédit par rapport aux compensations forfaitaires ». J'ai expliqué. Je ne vais pas refaire ce que j'ai expliqué. Puis, il y a la thématique globale relativement aux compensations réelles des pertes par rapport aux communes que j'avais obtenues lors de l'ajusté 2021 et qui n'est pas dans l'initial 2022.

Maintenant, vous suivez aussi l'actualité des communes. Il y a différentes communes qui ont posé un recours au Conseil d'État, d'ailleurs auquel, *in tempore non suspecto*, la Ville de Huy s'était jointe. Il y a ce que vous nous avez dit en filigrane tout à l'heure relativement à ce que M. Dispa a dit : « Si l'on ne remet pas tout cela à plat ». Là, je ne m'engage pas le Gouvernement, je m'engage que ma propre réflexion : je pense qu'au bout d'un moment, il faudrait quand même se poser ce type de questions par rapport à l'équilibre entre les finances qu'une commune peut avoir et l'attrait économique pour savoir si le dispositif est encore utile.

Comme cela, vous avez la correction la plus complète de ce que j'ai comme information.

M. le Président. – La parole est à M. Demeuse.

M. Demeuse (Ecolo). – Je remercie M. le Ministre pour les éléments de précision. On suivra avec attention l'évolution de la réflexion. Je pense que cela mérite que la réflexion se poursuive et qu'une solution puisse être trouvée en la matière.

Pour le reste, on poursuivra le débat dans le cadre du plan Oxygène. Je ne serai donc pas plus long.

M. le Président. – La parole est à Mme Galant.

Mme Galant (MR). – Très brièvement, Monsieur le Ministre, j'ai peut-être été inattentive, mais je pense que

vous n'avez pas répondu par rapport au volet « Formations » et la révision RGB. Allez-vous toujours garder le même système par rapport au droit de tirage pour la formation du personnel et par rapport aux travaux de la convention sectorielle pour la révision des barèmes ?

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – La première, c'est simple : oui.

La seconde, cela va arriver.

M. le Président. – La parole est à M. Antoine.

M. Antoine (cdH). – Merci à toutes celles et tous ceux qui m'ont écouté. Je suis désolé si j'ai utilisé l'Histoire en renfort. C'est probablement l'âge qui me conduit à évoquer ces grands personnages qui ont marqué l'histoire de la Wallonie.

Toutes mes excuses si j'ai été long, mais cela permet aussi de mieux comprendre le présent par rapport au chemin parcouru.

Monsieur le Ministre, je vous remercie d'avoir pris en considération mon appel parce que je considère qu'aujourd'hui dans le portefeuille de compétences qui est le vôtre, si je dois pointer cinq questions essentielles je pense que la cotisation de pension est probablement la deuxième.

Je mettrais le logement en premier pour des raisons évidentes, mais juste après, c'est la cotisation de pension.

J'ai du mal à admettre que vous plaidez la patience, « attendez, il faut concerter ».

On est déjà largué. Au tour de France, nous serions éliminé parce que l'on serait hors des délais, tout simplement. Alors que les Flamands l'ont fait d'initiative, avec la complicité du Fédéral, c'est possible. Toujours est-il qu'aujourd'hui, sans les jalouser, reconnaissons qu'ils ont une réponse claire, simple, précise, cohérente.

Nous, nous n'avons pas de réponse. On a tenté une prime. Évidemment que je sais que la prime de Valérie De Bue ce n'est pas cela qui allait nous sauver, mais elle avait un grand mérite, Monsieur le Ministre, je vais quand même vous le dire, c'est que les conseils communaux, un certain nombre d'entre eux ont découvert ce problème-là à travers la prime. Ils se sont dit : « Tiens, il y a une prime, mais pourquoi ? »

Alors, ils ont interrogés – je vous parle d'expérience – le receveur communal, le secrétaire, enfin le directeur général maintenant, pardon, pour appréhender le problème.

Mme De Bue, je veux lui rendre cette justice, a allumé la lumière, c'était un grand mérite.

Maintenant que l'on a découvert clairement le dossier, que vous en maîtrisez – je vous ai bien entendu – les tenants et les aboutissants, bon sang, qu'allez-vous faire ?

J'ai lu les notes – peut-être pas toutes, mais il y en a moins que chez vous – de Mme Lalieux, mais je vous assure que ce n'est pas dans ses priorités de revoir le système de financement des pensions des pouvoirs locaux. Ce n'est pas dans ses priorités.

À un moment donné je pense que vous devez lui dire, au Bureau du parti, au 1er mai ou je ne sais pas quand, ou au 31 décembre : « Écoute, cela ne va plus, où en sera le financement alternatif ? »

M. le Ministre Crucke a dit hier : « C'est scandaleux la manière avec laquelle le Fédéral a traité les inondations » et il faisait référence à un avis de Moody's.

Mais nous lui avons dit. Le Gouvernement fédéral vous a laissé tomber sur les inondations. Vous a laissé tomber. Il vous a dit : « Je vous donne un prêt, je vais payer les premières années ». Le gain : 50 millions d'euros. Mais vous, rien que sur la TVA, vous allez leur en donner 180, rien que sur la TVA.

J'ai presque à dire, avec un peu de provocation, vous le comprendrez, les inondations c'est plutôt une bonne nouvelle, même, pour le Fédéral. Il va gagner par la TVA.

C'est terrible. S'il y avait eu des communes flamandes inondées, croyez-moi, la réponse n'aurait pas été la même.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Si vous me permettez cette incise, Monsieur Antoine, la différence entre vous et moi c'est que je ne découvre pas que l'État fédéral est majoritairement flamand.

M. Antoine (cdH). – Hé bien, considérez alors que j'ai la candeur du naïf et la fraîcheur de la révolte. Je ne suis donc pas du tout assagi ni résigné, certainement pas.

Vous, je vous connais, je sais que vous êtes un régionaliste de longue date et vous êtes favorable à une absorption de la communauté française et vous n'avez pas peur de prendre des compétences fédérales.

Si c'est cela votre destin, qu'est-ce qui vous empêche d'aller boxer au niveau fédéral ?

Oui, vous avez compris la formule. Parce que, aujourd'hui, je trouve

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Je ne vois pas cela comme ainsi. J'ai rencontré mon homologue Bart Somers, les villes et

communes en Flandre ont aussi des difficultés. Plutôt que de s'opposer, je crois que l'on a plutôt intérêt à porter les dossiers.

M. Antoine (cdH). – Mais qu'a fait Bart Somers, à votre différence ? Pardonnez-moi.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Il a fait un plan de rationalisation et ce n'est pas lui qui l'a fait.

M. Antoine (cdH). – Les Flamands ont un deuxième pilier, mais Bart Somers vient de prendre une mesure radicale, vous la connaissez, à la fonction publique du Gouvernement flamand, plus de statutaires, tous contractuels. Tous. D'ailleurs, les syndicats sont en émoi.

Je peux comprendre, je me mets à votre place, que pour un socialiste fut-il régionaliste convaincu, allez dire urbi et orbi, c'est chez nous : « Vous savez, nous on fait le choix des contractuels et pas des statutaires ». C'est sûr que vous risquez d'avoir un peu d'ennuis. Avec votre aile gauche, tous les copains de M. Beugnies.

Mais bon sang vous avez dit tout à l'heure que vous aviez, vous, l'intelligence de mettre votre carte dans la poche. C'est ce que vous avez dit. Un moment, M. le Ministre Somers fait des choix clairs, tous contractuels.

Deuxième pilier, nous on est là : « je ne vais pas aller boxer le Fédéral, je vais chercher des appuis, attendez, ne soyez pas impatient ».

Si c'est vrai M. le Ministre, alors ne soyez pas résigné s'il vous plaît. Il faut aller sur le terrain du Fédéral. Je vous exhorte, dès le début de l'année prochaine, à mettre le pied dans la porte et aller dire au nom de M. Devin, de M. Evrard, de Mme Galant, de M. Demeuse et tous les autres ici réunis, et M. Dispa, : « cela ne va plus, cela ne va plus au Fédéral ». Dites-le à Mme Lalieux. Vous de votre côté, vous devez donner des indications claires. Aujourd'hui, vous ne m'en voudrez pas, je reste sur ma faim pour les pensions. Je vous ai parlé de la fin du modèle CRAC en évoquant le confort pour certains et le manque d'efforts pour d'autres. Quid des sanctions ? Parce que si c'est toujours pour mettre, pardonnez-moi, dans un seau troué, vous pouvez toujours mettre de l'eau, on l'a fait avec Philippe, on l'a fait. Cela n'a pas marché. Monsieur le Ministre, je vous attends dans cette volonté parce que, et j'en termine M. le Président rassurez-vous, la Wallonie ne pourra durablement payer pour toutes les communes, ce n'est pas possible. Elle doit établir un partenariat de responsabilité avec les communes en les aidant quand c'est nécessaire et en les rendant responsables aussi d'un certain nombre de décisions. J'en ai terminé.

M. le Président. – Merci. On va peut-être revenir un instant à la réponse qui devait être fournie à

Mme Galant. Après on passera aux votes si vous le permettez.

La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Sur le personnel, le chantier sera initié début 2022 comme d'autres, relativement aux échelles : l'attractivité, la formation, tout cela sera abordé à l'occasion d'un groupe de travail qui est mis en place avec les syndicats et l'Union des villes et communes. Ceci étant, je crois que vous avez raison, c'est vraiment un dossier important, c'est d'adapter les statuts et de faire en sorte que celui qui s'engage dans la fonction publique ait aussi une perspective de carrière et que l'on puisse trouver un peu plus de souplesse.

Quant au volet formation, on maintient jusqu'à l'issue du groupe de travail Fonction publique locale mise en place dans le cadre des conventions sectorielles.

M. le Président. – L'on a bien fait le tour. Cela fait à peu près six heures qu'on en parle. Je vous propose maintenant de voter ou pas la recommandation par voie électronique, je vous la lis. Oui ?

La parole est à M. Dispa.

M. Dispa (cdH). – Sans vouloir prolonger, mais j'avais tout à l'heure interrogé M. le Ministre sur un cavalier budgétaire, à l'article 19 du projet de décret qui continuait à autoriser les pouvoirs locaux à faire référence au dispositif antérieur à la loi de 2018 concernant le recouvrement. C'est un cavalier qui pérennise finalement une forme de dérogation. Je voulais vous demander si, comme vous l'aviez déjà annoncé en 2020, il y avait une solution alternative qui était en préparation du côté des services du Gouvernement.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Il y a toujours la volonté. Des experts et des directeurs financiers ont été sollicités, ils soulèvent quelques problèmes et envisagent quelques améliorations. C'est toujours prévu normalement dans le cadre du troisième trimestre 2022. Ne me demandez pas pourquoi le troisième trimestre, mais en tout cas au cours de l'année 2022.

M. le Président. – Plus personne ne demande la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

Vote

M. le Président. – La Commission du logement et des pouvoirs locaux recommande, par 7 voix contre 2, à la Commission du budget et des infrastructures

sportives l'adoption du projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2022, pour les sections et programmes afférents aux compétences *ratione materie* du ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.

Confiance au président et au rapporteur

M. le Président. – À l'unanimité des membres, il est décidé de faire confiance au président et au rapporteur pour l'élaboration du rapport.

Nous allons faire une petite pause technique de deux ou trois minutes puis nous reprendrons avec le projet de décret modifiant le Code des impôts sur les revenus concernant les dépenses pour habitation propre et unique (Doc. 731 (2021-2022) N° 1).

La séance est suspendue.

- La séance est suspendue à 17 heures 46 minutes.

REPRISE DE LA SÉANCE

- La séance est reprise à 17 heures 54 minutes.

M. le Président. – La séance est reprise.

PROJET DE DÉCRET MODIFIANT LE CODE DES IMPÔTS SUR LES REVENUS CONCERNANT LES DÉPENSES POUR HABITATION PROPRE ET UNIQUE (DOC. 731 (2021-2022) N° 1)

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen du projet de décret modifiant le Code des impôts sur les revenus concernant les dépenses pour habitation propre et unique (Doc. 731 (2021-2022) N° 1).

Désignation d'un rapporteur

M. le Président. – Nous devons désigner un rapporteur. Quelqu'un a-t-il une suggestion à faire ?

La parole est à M. Devin.

M. Devin (PS). – Je propose M. Lomba comme rapporteur.

M. le Président. – À l'unanimité des membres, M. Lomba est désigné en qualité de rapporteur.

Exposé de M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Monsieur le Président, la thématique est importante puisqu'elle vise les suites du contexte sanitaire dans lequel bon nombre de citoyens ont souffert sur le plan financier, en raison d'une mise au chômage temporaire, d'une maladie liée au coronavirus ou encore d'une suspension de fermeture de commerce.

Toutes ces personnes ont pu bénéficier d'un report de paiement de leur emprunt hypothécaire. Cette possibilité de report est basée sur deux chartes signées entre le Gouvernement fédéral et Febelfin. Celle-ci était de maximum neuf mois entre le mois d'avril 2020 et le 30 juin 2021.

Il s'agissait donc d'aider les citoyens à faire face à des difficultés engendrées par la crise et les confinements qu'elle a imposée. Cette aide particulière a toutefois pu entraîner, et c'est l'objet du décret, des effets non désirés et des conséquences non voulues en matière fiscale.

En effet, le décret qui introduit le chèque habitat, à savoir le nouveau régime des dépenses déductibles à l'impôt des personnes physiques, a aussi introduit, pour les régimes antérieurs, notamment le bonus logement et l'épargne logement, une règle qui supprime le maintien de la déduction fiscale pour les dépenses liées à une prolongation de contrat d'emprunt. C'est ce que l'on appelle la clause d'inopposabilité.

L'objet du décret est de faire en sorte que ces personnes ne soient pas doublement punies. Ce qui est proposé dans le cadre du présent décret, c'est d'introduire une exception à cette règle d'inopposabilité pour les mois de report liés exclusivement à la crise sanitaire et obtenus selon les conditions des deux chartes de report de paiement.

J'attire votre attention sur le fait que d'importantes adaptations ont dû être opérées entre la première version du texte et celle qui vous est soumise puisque la volonté initiale était de compenser stricto sensu l'incidence fiscale.

Le texte a été soumis au SPF Finances pour examen dans son applicabilité technique. Il a été jugé compliqué et donc impraticable, car il nécessitait une gestion non automatisée.

De nombreuses réunions ont alors été organisées avec le SPF Finances et avec Febelfin, associée au sujet des informations que les organismes prêteurs étaient prêts à produire dans les attestations annuelles de remboursement d'emprunt hypothécaire.

Au fil de ces réunions, il s'est avéré que seuls les mois de report, soit une seule ligne supplémentaire dans l'attestation, étaient envisageables. Ce fut d'ailleurs aussi le principe retenu avec la Flandre.

Le projet qui vous est soumis est donc très simplifié. S'il est moins précis quant à l'incidence fiscale pour les contribuables, il s'agit de la seule proposition qui s'est avérée praticable.

J'ajouterai, pour terminer, qu'il y a lieu d'apporter un petit correctif. C'est pourquoi je laisserai aux différents groupes le soin de le présenter.

En conclusion, j'espère réunir une large adhésion autour de ce projet qui vise à répondre concrètement à un effet indésirable – un de plus – de la crise sanitaire sur nos concitoyens, qu'elle affecte déjà durablement et durement.

Discussion générale

M. le Président. – Je déclare la discussion générale ouverte et cède la parole à M. Evrard.

M. Evrard (MR). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour cette présentation.

Nous soutiendrons ce texte parce qu'il répond à une certaine nécessité par rapport à la double crise que nous venons de subir et aux deux vagues importantes de l'année dernière.

Je ne vais pas revenir sur tous les dispositifs d'aide complémentaires, notamment le chèque habitat qui avait déjà bien alimenté nos débats en la matière.

J'ai une question qui porte sur l'estimation du nombre de ménages touchés par cette mesure. Je me réjouis que le public soit large et qu'aucune distinction ne soit faite entre travailleurs et indépendants, pour autant qu'ils répondent aux différents critères qui ont été établis. Je crois que ces personnes peuvent en bénéficier et elles sont vraiment dans le besoin à ce niveau-là.

Ma deuxième question porte sur l'avis du Conseil d'État qui avait suggéré de mieux communiquer, notamment, avec les autres Régions et la Cour des comptes. Votre représentant jugeait cela pas tout à fait nécessaire en l'absence de modification des taux et des réductions, mais la Cour ne rejoignait pas cet avis. À ce niveau-là, avez-vous pu communiquer et clarifier la situation ?

Merci pour vos éléments de réponse.

M. le Président. – La parole est à Mme Delporte.

Mme Delporte (Ecolo). – Nous approuverons ce décret, car il donne du sens à la fiscalité en tant qu'instrument de justice sociale. Le décret vise, in fine,

à conserver une égalité de traitement entre contribuables suivant qu'ils ont dû ou pas avoir recours à un report de paiement de leur crédit hypothécaire du fait des conséquences de la crise sanitaire. C'est une mesure raisonnablement justifiée au regard des principes d'égalité et de non-discrimination, nous dit l'Inspection des finances.

Au vu de la complexité de nos lois, c'est un défi que d'aboutir à une exception à la règle de l'inopposabilité en faveur des personnes touchées financièrement par la crise du covid.

On parle du caractère marginal de ce décret, mais je serais aussi intéressée d'avoir une estimation nombre de personnes ou du budget que cela représente.

M. le Président. – La parole est à M. Dispa.

M. Dispa (cdH). – Nous considérons qu'il s'agit d'un texte correctif qui vient, en quelque sorte, rétablir une situation plus juste que celle à laquelle les intéressés sont confrontés. En ce qui nous concerne, nous n'aurons pas de problème pour approuver ce texte. Je prendrai connaissance, avec intérêt, des questions qui seront apportées aux réponses posées par les collègues.

M. le Président. – La parole est à M. Beugnies.

M. Beugnies (PTB). – Je n'aurais pas dit mieux que M. Dispa.

La parole est à M. Devin.

M. Devin (PS). – Je n'ai pas tout à fait compris l'intervention de Mme Delporte. Pouvez-vous répéter ce que vous avez dit, Madame Delporte ? Franchement.

Mme Delporte (Ecolo). – Que franchement je trouve ce décret extrêmement bien, qu'il donne du sens à la justice fiscale.

M. Devin (PS). – La question que vous posiez.

Je ne remets pas en doute vos propos. C'est une question sérieuse. Pouvez-vous répéter votre question ?

Mme Delporte (Ecolo). – La question c'est un peu la même que M. Evrard. Il est dit que l'impact serait marginal et je voulais donc simplement avoir une idée du nombre de personnes touchées et du budget que cela représente. C'est tout. Cela correspond un peu à la question de M. Evrard.

M. le Président. – La parole est à M. Devin.

M. Devin (PS). – On a déposé un amendement signé par l'ensemble des groupes. C'est juste un amendement technique. Je remercie l'ensemble des groupes d'avoir soutenu cet amendement.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Pour la Région wallonne, il s’agit de plus ou moins 38 000 ménages qui ont obtenu un report. Toutefois, il est impossible de déterminer le nombre de ménages chez qui un impact fiscal est avéré. Ce sont 38 000 ménages potentiellement.

Ensuite, l’avis de la Cour a été reçu le 1er décembre. Il relève que le projet de décret ne modifie pas les taux en vigueur. Il suspend uniquement la clause d’inopposabilité, qui est introduite en 2016, en cas de modification de la durée du crédit hypothécaire en application d’une mesure destinée à limiter les effets économiques de la pandémie du covid-19. Par conséquent, le respect du principe de progressivité ne doit pas être évalué.

M. le Président. – Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

Un amendement (Doc. 731 (2021-2022) N° 2) a été déposé.

Examen et vote des articles

M. le Président. – Je vous propose de passer à l’examen et au vote des articles du projet de décret modifiant le Code des impôts sur les revenus concernant les dépenses pour habitation propre et unique (Doc. 731 (2021-2022) N° 1).

Art. 1er

L'article 1er ne fait l'objet d'aucun commentaire.

L'article 1er est adopté à l'unanimité des membres.

Art. 2

À cet article, un amendement (Doc. 731 (2021-2022) N° 2) a été déposé par MM. Devin, Evrard, Demeuse, Beugnies, Dispa et Lomba.

Cet amendement ne fait l'objet d'aucun commentaire.

L'amendement (Doc. 731 (2021-2022) N° 2) est adopté à l'unanimité des membres.

L'article 2 tel qu'amendé est adopté à l'unanimité des membres.

Vote sur l'ensemble

M. le Président. – À l’unanimité des membres, la Commission du logement et des pouvoirs locaux recommande l’adoption du projet de décret, tel qu’amendé, par l’assemblée plénière.

Confiance au président et au rapporteur

M. le Président. – À l’unanimité des membres, il est décidé de faire confiance au président et au rapporteur pour l’élaboration du rapport.

DÉBAT SUR LE PLAN OXYGÈNE

M. le Président. – L’ordre du jour appelle le débat sur le plan Oxygène.

Exposé de M. Collignon, ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – C’est un peu tard, mais je m’étais engagé à le faire et je tenais à vous exposer ma vision sur le plan Oxygène qui a fait l’objet de nombreux débats. Depuis que je suis venu à la tête de ce département, j’avais dit que nous ferions un plan d’aide aux communes.

Le plan Oxygène que nous avons conçu se veut une réponse, globale et phasée, à différents constats que nous partageons tous et qui concernent de manière générale l’ensemble des villes et communes.

Ces constats sont au moins au nombre de trois :

Le premier, c’est que la dégradation des finances locales du fait de décisions qui sont prises souvent à d’autres niveaux de pouvoirs. On pense, bien sûr, au Fédéral qui impose des charges excessives et ne finance pas suffisamment certaines politiques, comme les zones de police ou les zones de secours.

Deuxième point, c’est le fait et cela a été évoqué lors des dernières prises de parole, notamment avec M. Antoine, c’est que le coût des mécanismes légaux s’emballe. Il s’agit principalement des charges grandissantes qui sont liées notamment au revenu d’intégration, aux cotisations de responsabilisation en matière de pensions. Les cotisations de responsabilisation de l’ensemble des pouvoirs locaux wallons devraient, sur base des éléments en notre possession, passer de 200 millions en 2020 à 800 millions d’euros. Dans la version pessimiste, à 1 milliard, comme évoqué par M. Antoine.

Trois, les provisions et les réserves des villes et communes s’amenuisent.

Tout cela engendre un déséquilibre structurel pour un nombre croissant de communes et réduit dangereusement leur capacité d’investissement.

Le plan Oxygène poursuit un triple objectif, visant à apporter trois réponses adaptées, à court, moyen et long termes.

Le premier, c'est que le Gouvernement a décidé de saisir le Comité de concertation pour agir sur les causes et identifier les pistes possibles de rééquilibrage des politiques fédérales qui sont à l'origine de l'emballlement subi par les communes.

Il est donc temps de mettre en œuvre un nouvel adage qui est celui-ci : qui décide paie.

La *task force* des finances locales doit préparer minutieusement la saisine du CODECO. Elle recensera l'ensemble des dispositifs fédéraux générant un impact à l'échelle communale.

Bien entendu, cette saisine ne va pas produire par elle-même des changements immédiats. Il faudra du temps, mais c'est une étape indispensable dans l'affirmation des demandes wallonnes à l'égard du niveau fédéral.

Deux, à moyen terme, une deuxième réponse qualitative passera par la mise en œuvre de réformes de structure, tant au niveau communal qu'à l'échelle de la Région, accompagnées par le CRAC, le SPW IAS, les villes et les communes qui décident de recourir au plan Oxygène devront mettre en œuvre des mesures structurelles pour améliorer l'efficacité du service public aux citoyens.

Synergie, suppression de doublons, collaboration, numérisation, autant de chantiers qu'il faudra mener pour rendre des meilleurs services à la population, avec un coût plus maîtrisé.

Parallèlement, le Gouvernement s'engagera également dans plusieurs réformes susceptibles de générer un effet positif sur les coûts et surtout sur l'efficacité, l'efficience de l'action communale. Ce seront des incitants au regroupement ou aux fusions, des mécanismes de bassin de vie – on l'a évoqué tout à l'heure – ou encore des incitants à la fusion des zones de secours ou de police qui seront sur la table du Gouvernement wallon.

Enfin, dans l'attente de ces réformes, nous devons permettre aux communes qui se trouvent en déficit structurel de restaurer l'équilibre pendant cinq ans.

Le plan Oxygène qui a été adopté permettra aux communes en déficit structurel de restaurer leur équilibre sur la période 2022-2026 en recourant à l'emprunt, avec remboursement par le CRAC, d'une partie des charges, dans tous les cas les intérêts jusqu'en 2041, et pour certaines communes, pour une intervention en capital à hauteur de 15 %.

Avec ce plan, nous avons choisi de travailler à tous les niveaux, tout en apportant une première réponse

immédiate. Cela va rendre des perspectives aux communes qui vont envisager des projets à plus long terme.

Oui, le Gouvernement wallon a pris ses responsabilités. Il revient maintenant au Fédéral de prendre les siennes. La saisine prochaine du CODECO va dans ce sens.

Venons-en maintenant au contenu concret du plan Oxygène.

Au niveau des principes, il permet à chaque commune d'évaluer sa propre situation et, en fonction de celle-ci, de décider s'il est intéressant ou opportun pour elle de recourir à l'emprunt d'une durée de 30 ans, avec une intervention régionale, comme je l'ai exprimé, pour toutes les communes sur les intérêts, pour certaines en capital. Le mécanisme est bien connu et consacré par le décret constitutif du Centre régional d'aide aux communes.

Je n'ai donc pas voulu réserver a priori le plan à quelques villes et communes. Au contraire, chacune pourra se positionner et demander l'intervention de la Région, si elle en éprouve le besoin et fait sienne les obligations d'engager les réformes structurelles que j'ai énoncées plus haut.

Le montant des crédits et la hauteur des interventions régionales dans leur remboursement varient en fonction des critères suivants :

- la quote-part des dépenses dites indépendantes de la gestion courante de la commune, à savoir les dépenses de transfert obligatoires, les dotations aux CPAS, le volet RIS, la dépense de transfert aux zones de police ou aux zones de secours ainsi que la charge des pensions, dans les recettes ordinaires de la commune au budget initial 2021 ;
- l'aide est proportionnelle au nombre d'habitants ;
- elle doit tenir compte de la disponibilité des réserves ou du boni global au service ordinaire du budget initial 2021 ;
- enfin, l'utilisation de la fiscalité en 2021, sans aucunement rejeter les communes dont la fiscalité serait inférieure aux moyennes régionales.

Le plan permet aux communes de mobiliser des crédits d'aide extraordinaire sur la période 2022 à 2026, à raison de 20 % la première année, de 25 % la seconde, 30 %, 15 % et enfin 10 % la dernière année.

Sur la base d'une activation du plan à 80 %, les montants d'emprunts contractés par les villes et les communes seront de près de 2,8 milliards, avec une intervention régionale d'un peu plus de 1 milliard, 261 millions en capital et 780 millions en intérêt.

J'ai pris connaissance des questions qui ont suscité l'organisation de ce débat. Je vais y répondre plus précisément.

En ce qui concerne les conditions d'utilisation des crédits, je peux d'ores et déjà que répondre à M. Demeuse que le crédit levé annuellement par la commune ne peut être affecté qu'au paiement des charges de pension, dont les cotisations de responsabilisation de la commune, soit au CPAS, soit à la zone de police, ainsi qu'à la couverture d'un éventuel déficit qui serait induit par une augmentation d'autres dépenses de transfert, telles les dotations au CPAS, ou aux zones de police ou de secours. J'ajoute pour Mme Galant que ces aides prennent la forme de crédits extraordinaires qui viennent alimenter le service ordinaire au budget, étant entendu que c'est bien ce service ordinaire que les communes peinent à équilibrer.

Concernant les obligations des bénéficiaires, elles se déclinent de deux manières en fonction de la situation actuelle de la commune. Pour les communes qui sont déjà soumises à un plan de gestion, celles bénéficiant d'une intervention en capital et celles confrontées à un déficit structurel, l'octroi des aides est conditionné à l'adoption, à l'actualisation préalable du plan de gestion et d'accompagnement du CRAC. Elles le font de manière ordinaire. Il est évident qu'elles devront adapter ce plan à la nouvelle situation. Cette adoption, cette actualisation devra être réalisée par le conseil communal et notifiée au CRAC avant le 30 juin 2022. Elle sera soumise au Gouvernement au plus tard le 15 septembre 2022 pour approbation.

Pour les autres communes, l'octroi de ces crédits est conditionné à l'octroi d'un plan d'accompagnement démontrant la manière dont cet équilibre structurel sera maintenu. Ce plan d'accompagnement constitue une nouvelle notion en ce qu'elle décline des obligations plus légères que celles qui sont induites par les communes qui, elles, seront soumises à un plan de gestion.

Enfin, certaines pistes visant à mutualiser les coûts doivent être rencontrées. Il est également demandé aux communes d'investir dans leur transformation digitale, ainsi que de se soumettre, pour celles sous plan de gestion, à un screening mené conjointement par le CRAC et le SPW IAS, afin d'identifier, et d'améliorer l'efficacité du service public local.

Le Gouvernement wallon a donc adopté le principe de l'octroi des aides et leur mise en place. Les circulaires viendront ensuite, le cas échéant, décliner les aspects pratiques. Un premier courrier détaillant les modalités du calendrier de mise en œuvre a déjà été adressé aux communes. Au cours de la semaine dernière, une circulaire précisant les modalités du plan d'accompagnement leur parviendra au plus vite.

Concernant le calendrier maintenant, je l'ai dit, les communes souhaitant bénéficier de la capacité d'emprunt du plan Oxygène devront en formuler la demande pour décision du collège, notifiée au CRAC pour 15 février prochain. La décision sera motivée par

un descriptif précis des difficultés auxquelles la commune est confrontée, précisera si la commune souhaite bénéficier de tout, ou une partie du plan et portera l'engagement de réaliser un plan de gestion et d'accompagnement démontrant comment l'équilibre sera atteint durant toute la période et mettant en œuvre les réformes structurelles qui ont été identifiées. Le plan de gestion devra être voté par le conseil communal et notifié au CRAC pour le 30 juin 2022. Le Gouvernement statuera sur ces plans, ainsi que sur les montants sollicités en septembre 2022, afin de permettre la liquidation de la première tranche d'emprunt et l'intervention concomitante du CRAC le 1er décembre.

Je voudrais également répondre à certaines interrogations qui se sont fait jour par l'intermédiaire de certains d'entre vous.

Premièrement, je suis surpris que l'on me pose la question de savoir pourquoi je n'ai pas choisi la voie de l'accroissement du Fonds des communes. En l'état actuel des choses, je vous le confirme, la Wallonie n'a pas les moyens d'accroître substantiellement le 1,3 milliard consacré annuellement au financement général des villes et communes. Dans notre situation, il est inconcevable d'accroître structurellement l'endettement de la Wallonie.

Au passage, je dois simplement rappeler que je veille, comme au lait sur le feu, au respect de l'engagement de la DPR consistant à faire croître le Fonds des communes de l'inflation plus 1 %. Autrement dit, si l'inflation est à 2 %, l'accroissement budgétaire du Fonds sera de 3 %. C'est une forme de refinancement que je souhaite mettre en exergue, je l'ai encore exprimé tout à l'heure.

Deuxièmement, le choix de recourir aux mécanismes de l'emprunt avec intervention du CRAC est encadré légalement et a déjà été utilisé à plusieurs reprises au cours des législatures précédentes.

Troisièmement, ce plan énonce des conditions à respecter pour les communes qui, au vu de leur situation, souhaitent l'activer. Parmi celles-ci, il y a notamment l'obligation de renforcer les synergies des communes avec les CPAS, de définir une politique GRH la plus cohérente possible au regard du déficit structurel et de ne pas diminuer l'impôt local, c'est-à-dire l'IPP ou le précompte immobilier sur la période d'ici à 2026. Ces conditions sont obligatoires.

Quatrièmement, si la consommation du plan est telle que les dépenses consenties par la région sont moindres que celles que nous avons prévues, il est programmé que les communes ne bénéficiant pas d'intervention en capital à ce jour pourraient en bénéficier dans les limites du budget qui a été défini.

Il n'est pas, à ce jour, prévu de porter l'intervention en capital au-delà des 15 % prévus.

Toujours en ce qui concerne l'intervention en capital et pour répondre à M. Antoine qui n'est plus là, mais vous lui répercutez ma réponse, au sujet des communes du Brabant wallon, puisque j'ai vu qu'il avait commis une conférence de presse signalant qu'aucune ne bénéficie de l'intervention en capital de 15 %. Elles peuvent cependant, bien entendu, d'abord répondre et prétendre au prêt avec une prise en charge des intérêts, ce n'est pas si mal, c'est déjà une amélioration par rapport au précédent gouvernement.

Je dirai que c'est plutôt une bonne nouvelle. Ce qui veut dire que sur la base des ratios établis pour définir la capacité à l'emprunt, cela signifie que ces communes sont moins en déficit structurel que les autres.

Les politiques différenciées en fonction des réalités ne sont pas nouvelles. C'est notamment le cas en matière de logement, particulièrement, pour les prêts sociaux qui bénéficient de mesures de discrimination positive dans les zones à forte pression immobilière comme le Brabant wallon. Elles permettent de majorer les maxima des prêts et les valeurs de 35 % par rapport à la moyenne régionale qui, comme je l'ai exprimé tout à l'heure, a porté la valeur de 320 000 euros à 351 000 euros. C'est donc un exemple de politique différenciée dont bénéficie le Brabant wallon.

Nous reproduisons ce modèle dans le cadre du plan Oxygène au bénéfice des communes qui sont plus en difficultés, et ce, pour des raisons que nous avons objectivées.

En conclusion, je le répète, ma démarche est globale, car elle implique tous les niveaux de pouvoir, elle permet à chaque commune de se positionner selon sa situation. J'invite chacun à sortir de son pré carré et à soutenir, comme je le fais à travers ce plan, le rôle de proximité indispensable joué par les pouvoirs locaux.

De la ville de 200 000 habitants à la commune de 5 000 âmes ou moins, nous avons besoin de faire face aux difficultés si nous voulons pouvoir continuer à compter sur la vitalité de toutes les villes et communes wallonnes.

Échange de vues

M. le Président. – La parole est à M. Beugnies.

M. Beugnies (PTB). – Je ne vais pas faire une redite de ce que j'avais déjà dit tout à l'heure parce que je m'étais déjà exprimé sur le sujet avant que l'on ne décide que finalement le débat se ferait après le budget. Néanmoins, je vais quand même rappeler brièvement, en tout cas, les points principaux et surtout les questions que j'avais pour M. le Ministre.

On l'a déjà dit, dans le budget les finances communales sont vraiment mises à mal et les recettes

ont baissé, les dépenses ont augmenté avec la crise du covid. Pour faire face à cela, les communes ont déjà dû largement s'endetter, au total plus ou moins 8 milliards d'euros. Je ne vais pas répéter les chiffres de WalStat avec différents exemples de villes, mais c'est quand même assez important.

On constate, finalement, que le fameux prêt covid, le fameux prêt CRAC sans intérêts, en 2020 et 2021 n'a pas eu beaucoup de succès par rapport à ce que l'on escomptait puisque l'on avait imaginé un maximum de 160 millions d'euros sur la période 2020-2021 que le CRAC pouvait octroyer. Cependant, seulement 14,5 millions d'euros ont été sollicités. C'est quand même un signe que finalement il y a peu de communes qui veulent de nouveau s'endetter.

Ma question était de savoir pourquoi les communes qui n'ont pas sollicité les prêts mis en place pendant le covid voudraient le faire ici. Quel est l'intérêt pour elles ? Quelle est la différence, d'après vous, Monsieur le Ministre ? Il y a en plus des conditions qui sont quand même beaucoup plus exigeantes puisque vous demandez des réformes structurelles aux communes participantes. On parle de mutualisation, de rationalisation, et cetera, et même de sanctions si les communes ne respectent pas finalement le plan. Cela peut quand même, à mon avis, refroidir les communes de solliciter cette aide Oxygène.

Vous dites aussi que l'on va saisir le Comité de concertation dans le but de créer un groupe de travail pour définir des réformes, afin d'équilibrer les finances des communes.

Cela fait quand même depuis un an et demi qu'il y a une *task force* « Finances locales » qui se réunit. Comment peut-on encore être dans l'étude quasiment 2 ans après le début de cette *task force* ? Comment est-il possible de n'avoir encore aucune mesure structurelle qui soit sortie de ce groupe de travail ? Quand aurons-nous une quelconque présentation du travail qu'elle a accompli ? Pourquoi attendre autant de temps avant de saisir le Fédéral ?

Il est également question de créer un fonds de pension à l'initiative de la Wallonie. Pouvez-vous, Monsieur le Ministre, nous en dire un peu plus là-dessus ?

Pour terminer, pouvons-nous avoir des rapports plus réguliers sur l'avancement du travail de la *task force*, notamment sur les mesures structurelles qui vont être mises en place et sur l'avancement du CODECO ?

J'ai fait au plus court, je vous remercie.

M. le Président. – Merci beaucoup, Monsieur le Député. Vous êtes toujours court et percutant.

La parole est à M. Dispa.

M. Dispa (cdH). – En ce qui me concerne, c'est percutant, mais peut-être un peu moins court.

L'heure est tardive, c'est vrai. Cela fait 9 heures que nous sommes en réunion et ce ne sont probablement pas les meilleures conditions pour entamer ce débat, mais il est vraiment important. Cela fait deux ans que la *task force* a été mise en place, un an que le Gouvernement wallon a pris la décision d'élaborer un plan et nous sommes ici maintenant pour en débattre, après avoir enfin entendu sa présentation par Monsieur le Ministre.

Je pense qu'il faut y consacrer le temps nécessaire pour échanger un certain nombre d'analyses et croiser nos regards sur cette proposition du Gouvernement wallon.

Il y a plusieurs volets dans votre plan. Il y a d'abord un volet que je qualifierais de « long terme ». Je ne sais pas si c'est dans ce long terme que vous l'avez situé, mais j'y vois toute une série de perspectives et de rationalisations. Elles ne sont pas inintéressantes intellectuellement. Il y a les perspectives de fusion volontaire de communes, de fusion de zones de police ou de secours, d'établissement de bassins de vie, de rationalisation des différents dispositifs de compensation. Tout cela est intéressant et mérite certainement que l'on y consacre un temps d'analyse. Ce n'est pas pour demain, c'est le moins que l'on puisse dire.

Cela n'est également pas nécessairement générateur d'économies. Tous les processus de fusions qui sont envisagés peuvent, dans certains cas, générer des économies, mais l'on connaît aussi des processus de méga fusion où finalement on se retrouve dans une taille qui n'est pas nécessairement plus économe des deniers publics.

Quoi qu'il en soit, ces perspectives sont pour le moins lointaines. L'arrêté du Gouvernement wallon pour le processus de fusion sera certainement le bienvenu. Peut-être que l'une ou l'autre commune pourrait s'y intéresser de plus près, mais cela n'est évidemment pas une réponse au défi auquel toutes les communes sont confrontées.

Les perspectives de fusion de zones de police et de zones de secours, je dirais que ce n'est pas tout à fait de la compétence de la Région. Par ailleurs, un groupe de travail existe déjà au niveau fédéral pour évaluer les bienfaits, les effets positifs ou négatifs des fusions qui sont intervenues au nord du pays, où 10 fusions ont déjà eu lieu. C'est sans doute intéressant de suivre ce processus-là, mais, à ma connaissance, au niveau wallon, je ne connais guère qu'un projet de fusion qui soit en gestation. On peut s'y intéresser, mais cela n'est évidemment pas cela qui va apporter une réponse structurelle.

Les bassins de vie, c'est un concept très intéressant. Le moins que l'on puisse dire, c'est qu'il est difficile à

définir. Vous avez vous-même, Monsieur le Ministre, soutenu un processus de supracommunalité. C'est intéressant. Tous les municipalistes, en tout cas la plupart d'entre eux, ont vu l'intérêt de cette démarche-là ; une démarche ascendante, puisque vous-même n'avez pas imposé de contraintes très formelles pour l'élaboration de ces expériences pilotes. Il y aura certainement des enseignements à en tirer, mais de là à imaginer un dispositif uniforme qui aurait pour effet de générer des économies, on en est loin. En effet, pour le moment, ces expériences pilotes sont soutenues par la Région.

Ce sont plutôt des dépenses supplémentaires. On peut penser qu'à terme, il y aura des retombées positives, mais on est encore très loin d'avoir rationalisé le paysage institutionnel des pouvoirs locaux.

Cette perspective est-elle en lien avec le groupe de travail qui a été mis en place sur l'avenir des provinces ? C'était envisagé dans la DPR. Il y a beaucoup d'inconnus sur ce concept même de bassin de vie.

En ce qui concerne les dispositifs de compensation, on en a débattu dans le cadre de la discussion budgétaire. Vous nous avez dit que vous pensiez qu'une remise à plat, tôt ou tard, serait sans doute intéressante. Cependant, on a vu l'évolution des chiffres, on est plutôt sur une réduction progressive des crédits affectés à ces compensations. Ce n'est pas par ce biais qu'une réponse structurelle interviendra au regard des défis financiers des communes.

Je porte un intérêt à ces perspectives, mais aucune d'entre elles ne produira ses effets avant la fin de la législature. On est sur du long terme.

Un autre volet qui touche la saisine du Comité de concertation. C'est indispensable, dès lors qu'un certain nombre de thématiques procèdent du niveau fédéral. Deux ans après avoir mis en place la *task force*, on en est maintenant à se dire qu'il va falloir saisir le Comité de concertation. On a perdu beaucoup de temps.

Je vous avais dit, lors d'un débat en séance plénière, que je pensais que cette saisine avait déjà eu lieu et que les discussions étaient en cours entre le Gouvernement régional et le Gouvernement fédéral au moins dans le cadre d'échanges bilatéraux que vous auriez pu avoir avec vos homologues en charge des pensions ou des services de sécurité.

La notification qui nous a été communiquée me paraît révélatrice du train de sénateur que l'on a emprunté pour essayer de faire bouger la situation. « Le Gouvernement marque son accord sur la saisine du Comité de concertation dans le but de créer un groupe de travail. C'est souvent la conclusion des discussions en Comité de concertation, on l'a dit tantôt.

Ce groupe de travail sera chargé de réaliser un état des lieux des principales dépenses de transfert à

l'origine des déséquilibres budgétaires, et d'identifier les réformes qui seraient susceptibles d'éviter l'emballement des dépenses précitées dans le chef des communes wallonnes.

Un dossier sera préparé par la *task force* d'ici la mi-décembre. L'objectif est de saisir le Comité de concertation au plus tard fin mars 2022, c'est écrit dans la notification ». Cette saisine est indispensable. Elle aurait dû intervenir beaucoup plus tôt.

On voit bien, à travers la formulation de cette notification, que vous ne misez pas beaucoup d'espoir sur ce processus, puisque tout ce que vous en escomptez – vous ne placez pas la barre très haut – est d'obtenir la création d'un groupe de travail qui réalisera un état des lieux. Ce n'est pas inintéressant, mais on est très loin d'avancer rapidement et de répondre aux besoins urgents.

Pourriez-vous nous faire état des contacts que vous avez pris de manière officieuse, notamment en ce qui concerne les ministres en charge des pensions et des services de sécurité ? À ma connaissance, la réforme des pensions, préparée par votre coreligionnaire si j'ose le dire, Mme Lalieux, n'intègre rien de particulier en ce qui concerne les pensions des agents locaux. Que ferez-vous si cela devait se confirmer ? Seriez-vous prêt à actionner une procédure en conflit d'intérêts ?

En ce qui concerne vos contacts avec la ministre d'Intérieur, où en est-on en ce qui concerne notamment le financement des zones de secours par les assurances ? C'est une idée que vous relancez régulièrement. Est-elle en passe de se concrétiser si peu que ce soit ?

Autant les rationalisations sont sur le long terme, autant le Comité de concertation est sur un moyen terme, puisque vous avez vous-même un peu reporté les échéances.

L'on peut réellement être dubitatif par rapport aux résultats concrets qui en ressortiront. Il reste donc le volet principal de votre plan qui est ce fameux emprunt de 30 ans. C'est là que l'on devrait trouver une réponse aux difficultés immédiates dont vous avez rappelé, Monsieur le Ministre, à quel point elles sont aiguës. Elles ne sont pas nouvelles pour certaines d'entre elles. Elles ont été accentuées par les dernières évolutions et nécessitent des interventions de toute première urgence et de toute première nécessité.

Par rapport à ce dispositif, je vous avoue d'abord que je suis assez étonné que ce plan, qui procède un peu des travaux de la *task force*, travaux qui ne nous ont jamais été présentés – je me permets de le rappeler pour le regretter – ce plan ne semble pas, à ma connaissance, avoir été élaboré au sein de la *task force*. Elle a sans doute fourni des données, des chiffres, des informations, mais le plan en lui-même, je pense qu'il a été conçu et élaboré sans doute dans les cabinets ministériels, le vôtre et ceux de vos collègues. C'est un peu étonnant

que l'on se soit privé de l'expertise de la *task force* que l'on avait pourtant sollicité pour poser un diagnostic qui ne nous a jamais été communiqué.

Surtout, je suis surpris que vous n'ayez pas associé, que ce soit via la *task force* ou en direct, l'Union des villes et des communes de Wallonie qui, objectivement, a une réelle expertise sur les enjeux communaux et les enjeux financiers. L'Union des villes et des communes réalise très régulièrement une veille sur la santé financière des pouvoirs locaux en établissant un peu l'actualisation du diagnostic sur l'ensemble des menaces ou des risques qui pèsent sur les pouvoirs locaux.

Ici, l'Union des villes et des communes a pris connaissance de ce plan comme nous même. Nous ne pouvons pas nous en plaindre puisque nous ne sommes jamais que des parlementaires, mais l'Union des villes a pris connaissance de ce plan par la presse et via le communiqué que vous avez publié. Je regrette vraiment que vous n'ayez pas davantage impliqué l'Union des villes puisqu'elle a une vraie expertise et qu'elle aurait pu, je crois, nourrir utilement les échanges intragouvernementaux.

Du coup, l'Union des villes et des communes, à défaut d'avoir été interrogée, il est vrai que ce n'était pas une obligation, je pense que la fonction consultative ne s'applique pas formellement, mais je pense que cela eut été utile, elle va vous rendre un avis d'initiative. Elle s'est réunie ce midi à travers son conseil d'administration pour analyser le plan et formuler toute une série de remarques et d'observations.

Pour avoir assisté et participé à cette réunion, je peux vous dire que l'avis, je ne dirais pas qu'il sera cinglant parce que je pense que personne n'a envie d'être assassiné sur cette matière, mais il sera très largement l'expression d'une immense déception qui a été nourrie par l'analyse des services de l'Union des villes puis relayée et amplifiée par l'ensemble des administrateurs.

Pour dire la vérité, certains d'entre eux ont expliqué que, sans remettre en question les griefs que l'on pouvait nourrir à l'égard du plan, leurs communes allaient néanmoins rentrer dans le dispositif. Ce sont notamment les représentants des villes de Mons et de Namur qui se sont exprimés en ce sens. On peut le comprendre. Les grandes villes, qui sont déjà assujetties au CRAC, ont un intérêt à rentrer dans le plan, mais toutes les autres n'en voient honnêtement pas la nécessité. Je ne voudrais pas être désobligeant, mais j'ai noté au vol quelques expressions utilisées par les administrateurs de tous bords politiques, y compris le vôtre, Monsieur le Ministre. D'aucuns ont parlé d'un « cadeau empoisonné », d'un « leurre absolu », d'un « piège ». On a parlé d'un « plan baxter », d'une « perfusion plutôt que d'un plan Oxygène ». Franchement, l'avis que, j'imagine, vous allez recevoir et qui va sans doute être communiqué officiellement, comme tous les avis de l'Union des villes et des communes, est l'expression d'une

déception qui est à la mesure des attentes que l'annonce de ce plan avait suscité des attentes très fortes, parce qu'il y a de réels besoins, et une déception par rapport au plan qui est proposé.

Il y a d'abord une déception de principe, puisque l'on peut s'interroger et les municipalistes s'interrogent sur l'opportunité de passer par un prêt pour couvrir des déficits courants, résultant de déficits structurels d'évolutions divergentes entre les dépenses et les recettes ordinaires de la commune.

Dans le modèle de financement des pouvoirs locaux, il y a une sorte basculement, étant donné que l'on va recourir à l'endettement de la Région et des communes pour couvrir des déficits ordinaires et non pas des investissements, comme c'est en principe le cas lorsque les communes ont recours à l'emprunt.

Il y a aussi une grosse déception, parce que ce recours à « emprunt ne résout aucun problème de fonds. C'est la représentante des directeurs financiers qui l'a dit en conseil d'administration. Elle s'exprimait au nom des directeurs financiers qui avaient eu l'occasion d'examiner le plan. Il n'y a aucune solution apportée aux problèmes de fonds, ceux que vous avez cités que l'on connaît bien. Certains relèvent de l'État fédéral, d'autres de la Région dans une moindre mesure. Ces problèmes ne sont pas résolus, ils sont postposés. Dans l'intervalle, on assure la couverture du déficit sans remédier aux causes de ceux-ci.

La déception provient aussi du constat que ce plan n'implique aucun refinancement. C'est un recours à l'emprunt. Le soutien est réel et on peut le saluer d'une certaine manière, mais il se manifeste uniquement sous la forme d'un prêt. Il n'y a pas de refinancement structurel comme celui qui avait été mis en place, notamment via la réforme du financement des zones de secours.

Les communes avaient pu reconquérir un espace budgétaire, puisque les provinces s'étaient substituées partiellement à elles dans le financement des zones de secours. Dans l'intervalle, les dépenses se sont accrues. Pour ce que je peux en dire, un certain nombre de communes qui ont fait des « économies » à l'égard des zones de secours ont dû assumer des charges supplémentaires et des dotations beaucoup plus importantes à l'égard des CPAS. Au total, la mesure a été utile, mais elle n'a pas solutionné l'ensemble des problèmes.

Toujours est-il qu'il y avait un espace budgétaire accordé aux communes, ce qui n'est pas le cas à travers le prêt. L'Union des villes et des communes redoute qu'à défaut...

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Excusez-moi, parlez-vous en tant que député de l'opposition ou en tant que l'Union des villes et communes ? Ce jeu de rôles est agaçant. Je

vous le dis, je ne vaudrais pas faire d'incident, mais ce n'est pas correct intellectuellement. Je recevrai l'avis de l'Union des villes et communes, et vous n'êtes pas leur représentant. Il est temps que le député s'exprime et que vous cessiez de parler au nom de l'Union des villes et communes. C'est agaçant comme méthode, c'est incorrect intellectuellement.

M. Dispa (cdH). – Monsieur le Ministre, je ne veux en rien vous agacer.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Vous avez réussi, je trouve cela incorrect. Arrêtez de prendre un paravent, c'est le cdH qui s'exprime, arrêtez.

M. Dispa (cdH). – Monsieur le Ministre, je me suis déjà exprimé il y a 15 jours en séance plénière lors de l'examen d'un projet de décret. J'assume l'analyse que je développe et celle du groupe cdH. Je ne veux pas tenir un discours d'opposition par principe. Je veux essayer de dépasser un peu mon statut d'opposant, même si je l'assume, et exprimer des déceptions largement partagées, au-delà du groupe au nom duquel je m'exprime aujourd'hui.

Je vais poursuivre en tenant le propos plus personnel, sans plus impliquer qui que ce soit, chacun assumera ses responsabilités ainsi. Ce que je dis, je ne le dis pas seulement en mon nom ou au nom du groupe. J'exprime une déception qui sera largement partagée. Pour ne pas citer l'Union des villes et des communes, dès l'annonce du plan, le directeur financier est revenu vers moi dans ma propre commune, en disant que ce plan n'était pas pour eux.

C'est un constat que de nombreuses communes ont ou vont poser, puisque en définitive, et je l'ai dit sur base de votre présentation, là où il y a une part de refinancement, c'est en faveur des communes pour lesquelles la Région va assumer une partie du remboursement du capital.

Ces communes-là sont au nombre de 35 donc c'est 14 % de l'ensemble des communes wallonnes, dont les communes que j'ai citées tout à l'heure, les grandes villes. Pour celles-là, il y a objectivement un intérêt puisqu'il y a une prise en charge, par la Région, du remboursement du capital, mais pour toutes les autres il n'y a pas d'intérêt puisqu'il n'y a aucune forme de refinancement. Je tiens à vous dire que ce que vous mettez en place, vous le présentez sous l'allure d'un droit de tirage, mais en réalité ce droit de tirage là est un peu illusoire. Il est fictif.

La plupart des communes, je prends rendez-vous, Monsieur le Ministre, la plupart des communes ne vont pas solliciter ce dispositif sauf celles qui sont déjà au sein du CRAC et qui sont déjà en quelque sorte soumises à un plan de gestion et qui, de surcroît, vont bénéficier d'un remboursement du capital emprunté.

Toutes les autres, elles ne vont pas considérer que c'est intéressant et je le dis notamment parce que, M. Beugnies l'a signalé également, l'expérience le démontre. Les prêts à long terme qui ont été mis en place dans le cadre de la pandémie et qui portaient sur un montant total de 160 millions d'euros, si je ne me trompe, ces prêts-là n'ont pas trouvé preneur si ce n'est dans le chef des communes qui étaient déjà au CRAC et en l'occurrence, c'était les communes de Liège, de Charleroi et de Seraing.

À plusieurs reprises dans notre commission, votre prédécesseur et vous-même avez convenu qu'effectivement ces emprunts ou ces prêts à long terme se heurtaient à de grosses réticences de la part des communes qui n'y adhèrent pas, peut-être parce que les contraintes qui sont couplées à ces prêts à long terme, sont trop fortes pour les communes qui perdent ainsi, via les plans de gestion, une forme d'autonomie de gestion.

Toujours est-il que le plan que vous présentez comme un plan visant à répondre aux difficultés de l'ensemble des communes, il se révèle potentiellement intéressant pour une toute petite partie d'entre elles, 14 %, puisque ce sont les seules qui, par le biais des critères que vous avez élaborés, pourront bénéficier d'un remboursement du capital.

En ce qui concerne les critères que vous avez mis en place, tous les critères sont contestables par principe, mais voilà vous en avez préconisés quelques-uns. On peut s'interroger sur le choix de ces trois ou quatre critères. Vous faites par exemple le choix de prendre en considération le volet revenus d'intégration sociale et dépenses de CPAS. C'est une partie des dépenses sociales que les CPAS et les communes doivent assumer. D'autres dépenses, y compris les dépenses juridiquement obligatoires, auraient pu être prises en compte. Un autre critère qui fait intervenir la disponibilité des réserves ou du boni global des communes, ce qui a pour effet d'éliminer un certain nombre de communes qui, sans cela, auraient pu bénéficier du remboursement du capital, ce sont sept communes, je crois, qui sont ainsi écartées.

Il y a en tout cas besoin de transparence totale sur les critères que vous avez choisis pour que vous puissiez faire la démonstration qu'il y a effectivement un traitement équitable.

Je crois qu'entre des communes limitrophes qui ont des situations globalement très comparables, on verra si l'on rentre dans l'analyse, au cas par cas, qu'il y a des différences énormes qui sont difficiles à expliquer et qui donc interpellent les pouvoirs locaux, d'où une question qui est une question de fond par rapport à votre projet, c'est de savoir quelle est la force légale de ces critères-là ? Votre plan va-t-il reposer à nouveau sur une décision du Gouvernement, la notification que vous en avez faite ou une circulaire que vous allez élaborer ? Ce qui va

fragiliser l'assise juridique. Ce ne serait pas la première fois. Vous l'avez déjà fait notamment pour la réforme du financement des zones de secours. Ou allez-vous opter pour une voie plus solide juridiquement, une voie décrétole qui permettrait peut-être d'avoir une analyse plus complète notamment de ces critères auxquels vous voulez recourir ?

Enfin, Monsieur le Président, je voudrais aussi exprimer certains questionnements par rapport au mécanisme du prêt que vous mettez en place.

C'est un prêt de longue durée. C'est 30 ans. Ce qui est assez exceptionnel par rapport aux prêts habituels, sauf erreur de ma part, que le CRAC met en place. Pourquoi 30 ans et non pas 20 ou 15 ?

Le remboursement ou la prise en charge des intérêts, si j'ai bien compris, n'est pas prévu jusqu'au terme de l'emprunt, jusqu'en 2056 en l'occurrence, mais jusqu'en 2041.

Même pour les communes qui ne bénéficieront pas d'un remboursement du capital, mais qui bénéficieraient uniquement de la prise en charge des intérêts, il y a quand même un questionnement fondamental puisque, au-delà de l'année 2041, si j'ai bien vu, il n'y aura plus de prise en charge de ces intérêts. Il me semble que c'est donc une incitation à devoir assumer à long terme des charges supplémentaires.

Je ne suis pas sûr que ce soit réellement attractif pour les communes qui veulent au contraire assainir leur situation. Cette durée de 30 ans, pourquoi l'avoir fixée de la sorte ? Pourquoi ne pas avoir par exemple imaginé que les communes puissent avoir une part d'autonomie dans la fixation de la durée du remboursement ? On peut imaginer qu'une situation n'étant pas l'autre, certaines communes faisant usage de leur autonomie auraient pu imaginer des délais différents.

Voilà, Monsieur le Président, quelques-unes des objections que soulève ce plan. Il sera utile, je veux conclure par là, pour certaines communes, les communes les plus importantes, celles qui sont déjà bénéficiaires notamment de cette politique intégrée de la ville dont on vient de parler, bénéficiaires du Plan de relance, de toute une série de mécanismes régionaux qui bénéficient déjà de l'assistance du CRAC et qui vont, là, ici, avoir un ballon d'oxygène ou un baxter supplémentaire.

Mais pour l'ensemble des autres communes, en réalité, il n'y a pas de véritables réponses aux problèmes qu'elles connaissent, si ce n'est une possibilité de s'endetter pour couvrir leur déficit courant. Je crois que, pour la plupart d'entre elles, pour les raisons que j'ai exposées, y renonceront.

On aura l'occasion sans doute de se revoir très rapidement pour vérifier si ce constat, cette crainte que

j'exprime se vérifie ou non. À mon estime en tout cas il n'y a guère de doute à ce sujet.

M. le Président. – La parole est à Mme Galant.

Mme Galant (MR). – Très brièvement, Monsieur le Président, vu que nous en avons déjà débattu, il y a 15 jours en séance plénière via une question d'actualité. Avant, M. Dispa m'avait volé la vedette en vous interrogeant très longuement sur le sujet. Nous avons donc déjà eu pas mal d'informations.

Puis, en tant que bourgmestres, nous avons reçu votre circulaire vendredi dernier qui donne toutes les informations sur ce plan. On n'a donc plus beaucoup de choses à vous demander. En plus, dans l'introduction du plan, vous avez déjà répondu aux questions que l'on vous avait posées. Nous sommes donc assez restreints dans l'intervention.

Simplement dire que la Déclaration de politique régionale a confié au Gouvernement la délicate question du financement des pensions des agents communaux et des zones de police qui menace les finances d'un grand nombre de villes et communes wallonnes. Le Gouvernement vous a chargé de proposer un plan d'aide aux communes. Pour ce faire, vous avez bénéficié d'un montant de 251 millions d'euros.

Ce plan prend la forme, comme vous l'avez largement expliqué, d'un droit de tirage sur la période 2022-2026 sur des montants établis par commune et qui se traduiront par la souscription d'un emprunt de 30 ans levé annuellement.

Que les communes y adhèrent ou pas, ce sera un choix politique de chaque commune, de voir s'ils bénéficient de ce droit de tirage ou pas. Ce sera une décision politique qui appartiendra à chaque commune d'y souscrire ou pas.

J'avais un seul bémol, comme je n'ai pas l'habitude d'endetter la commune, j'essaye d'avoir sur fonds propres et j'essaye d'avoir le maximum de subsides. Pourquoi ne pas avoir choisi par exemple d'augmenter le Fonds des communes pour certaines communes ? C'est un choix aussi qui devait être posé. Vous avez préféré cette formule-là avec des emprunts sur 30 ans.

Monsieur le Ministre, on vous a confié la mission de faire un plan, vous l'avez fait.

Maintenant, il appartiendra à chaque commune politiquement de décider ou non si elle adhère à ce plan que vous avez largement commenté il y a 15 jours et aujourd'hui.

M. le Président. – La parole est à M. Lomba.

M. Lomba (PS). – Je ne serai pas long non plus, mais c'est quand même un plan d'importance. On a donc quelques éléments à partager.

Ce n'est pas nouveau, les finances communales sont mises sous tension depuis plusieurs années avec notamment, mais pas seulement, des transferts de charges qui viennent essentiellement du Fédéral, que ce soit le *tax shift*, la réforme des polices, la réforme de la sécurité civile ou encore le financement des pensions des agents communaux.

Ce n'est pas nouveau, mais à ces éléments sont venus s'ajouter des éléments conjoncturels qui ont encore un peu plus alourdi les choses et qui pèsent sur les finances communales : la crise sanitaire et les inondations de juillet dernier. Conscient de cette situation, ce Gouvernement s'est évertué à soutenir les pouvoirs locaux dans la mesure du possible : maintien du mécanisme d'indexation du Fonds des communes et même un peu plus, compensation des taxes communales suspendues durant la crise sanitaire, mise en œuvre d'une véritable politique intégrée de la ville largement subsidiée – une ville, ce n'est pas que la ville qui en bénéficie, mais tout un bassin autour, avec les petites communes qui entourent les villes –, lancement d'appels à projets variés concernant la numérisation des communes et enfin la reprise partielle du financement des zones de secours par les provinces.

Malgré cela, on le sait, les finances communales vont être mises sous pression à court et moyen termes, parce qu'il y a vieillissement de la population, parce qu'il y a inflation des dépenses d'aides sociales, parce qu'il y a le financement des pensions des agents communaux dont on a déjà parlé aujourd'hui, parce que l'on parlera encore du financement des zones de secours et des zones de police, sans oublier le débat qui concerne pour le moment l'augmentation des policiers.

Les cotisations de responsabilisation devraient doubler d'ici la fin de la mandature communale, qui passerait donc de 96 millions à 217 millions d'euros en 2024, et plus que tripler à l'horizon 2030, qui passerait à 357 millions d'euros pour les communes.

Ce Gouvernement prend donc le problème de financement des communes à bras-le-corps et se démène pour, tant que faire se peut, offrir des solutions aux communes en difficulté. Un plan global d'aide aux communes, dont les finances sont mises à mal par des crises successives, a donc été adopté par le Gouvernement. Ce plan, le plan Oxygène, à défaut d'être la solution ultime aux problèmes des communes, se veut être un outil complémentaire qui permet aux communes de sortir la tête de l'eau en les mettant en condition de remplir des obligations de service public qui sont les leurs et de faire face à toutes leurs obligations.

L'objectif est de ce plan est donc clairement de permettre à chaque commune, moyennant l'adoption de réformes structurelles, de faire face à l'accroissement des charges issues du niveau fédéral. Le plan d'aide consiste ainsi à octroyer un programme d'aides via des

crédits au travers du compte CRAC, avec une intervention régionale sur les intérêts et le capital, dans certaines circonstances, et dans les conditions arrêtées par le Gouvernement.

Je vais faire une incise et je vais rappeler aussi l'histoire, mais pas aussi loin que tout à l'heure M. Antoine, mais rappeler l'expérience qui est la mienne depuis quelques années dans ma Commune de Marchin. Nous avons, en 2014, pu bénéficier d'un prêt du CRAC pour les communes qui avaient des entreprises en restructuration sur leur territoire ; il y en avait quelques-unes en Wallonie. Nous avons donc eu ce même mécanisme d'un prêt qui nous permettait de sortir la tête hors de l'eau, puisque l'équilibre de nos finances avait été rompu structurellement, suite à des décisions qui n'étaient pas dues à la gestion communale, mais due à des éléments extérieurs. Tout cela, avec l'objectif de reprendre un équilibre en 2019.

D'expérience, nous n'avons eu qu'à nous en féliciter. Nous avons pu effectivement mettre cinq ans pour essayer de refaire un équilibre structurel de nos finances, qui avaient été mises à mal par des décisions exogènes. On a effectivement eu le soutien du CRAC – et ce n'est pas grave – qui nous a aidés à avoir une vision budgétaire à long terme, c'est-à-dire à cinq ans. Nous avons maintenant ce que l'on appelle un plan de gestion. Ce n'est pas que des coupes dans les budgets, ce n'est pas que du licenciement de personnel, c'est simplement la capacité qu'ont les communes grâce à ce plan de gestion d'avoir une vision à cinq ans de leurs finances communales, à toute chose restant égale.

Je dois vous dire que, depuis 2014, on a une vision bien meilleure des finances communales dans ma commune et que toutes les communes devraient avoir un plan de gestion du CRAC pour avoir une vision à toute chose restant égale à cinq ans d'avance. C'est d'ailleurs un peu l'esprit du programme stratégique transversal, puisque c'est justement cette idée de voir plus loin que le bout de son nez, plus loin qu'à la petite semaine, mais voir à quelques années de distance l'ensemble des projets et de ce que l'on veut faire et de les mettre en perspective. Je trouve que cette expérience a été très bénéfique pour ma commune. Donc, il n'y a pas de raison que d'autres communes ne soient pas contentes d'en bénéficier. Je rassure, je suis certain que des communes solliciteront cette aide et ce soutien, en ce compris l'accompagnement du CRAC qui était très bénéfique, de manière à mieux mettre en perspective l'avenir.

Par ailleurs, comme cela a déjà été indiqué, des décisions prises au Fédéral, sans concertation, au préalable, avec les représentants des communes, engendrent de nombreuses conséquences dans le chef des villes et des communes en général, en Wallonie plus particulièrement. Dans ce cadre, il importe que le Gouvernement saisisse le Comité de concertation, dont on a déjà parlé, quant à ces transferts de charges afin de

voir dans quelle mesure des mesures compensatoires pourraient être envisagées.

Comme dit plus haut, le Gouvernement est pleinement concerné – il le démontre – par la situation des communes et tente d'offrir des solutions concrètes aux communes. Le plan Oxygène n'est pas la seule solution, mais cela ne peut se faire que moyennant une série de réformes structurelles ; réformes que la Wallonie ne peut porter seule.

Je vous remercie.

M. le Président. – Y a-t-il encore d'autres demandes d'intervention ? Non.

La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Tout d'abord, la première des choses que je souhaiterais dire, c'est que je n'ai jamais vendu mon plan pour ce qu'il n'était pas. Je n'ai jamais dit que de deux, trois coups de baguette magique, sur un an, nouveau dans la fonction, j'allais résoudre tous les problèmes que les villes et communes, les pouvoirs locaux ont depuis 25 ans. J'ai dit que j'étais face à une situation d'urgence. Entre parenthèses, Mme Galant a cité, avec beaucoup d'honnêteté, ce qu'il y a dans la DPR par rapport au plan d'action et à l'accord de gouvernement. J'ai dû, par la suite, me faire charger de réaliser un plan d'aide.

Oui, structurellement, les communes sont en difficulté et, que cela déplaie ou non au cdH, il y a des communes qui sont plus en difficulté que d'autres, d'une manière structurelle. C'est juste la réalité. Vous avez une situation socioéconomique plus compliquée. Vous savez comme moi – je ne dois pas vous apprendre les choses – que les communes vivent essentiellement, sauf activité exceptionnelle sur votre territoire, du retour IPP – plus vous avez une population aisée, mieux c'est – et de votre retour sur le cadastre. Vous le savez aussi bien que moi. Il y a des difficultés qui sont proportionnelles en fonction des différentes communes.

Les gestes que nous posons sont-ils des gestes qui sont définitifs ? Non, j'ai dit que mon plan était un plan transitoire. Il s'appelle d'ailleurs « Oxygène » pour cela, pour permettre de passer le cap. Pourquoi ? Parce que, tout simplement, certaines communes ne savent pas équilibrer leur ordinaire avec leurs recettes. Elles sont au bout du bout. Elles ne savent plus augmenter l'impôt. M. Dispa m'a dit : « Pourquoi dit-on aux communes de puiser dans leurs provisions ? » Bien évidemment, pour pouvoir bénéficier d'une aide, il faut d'abord pouvoir s'aider soi-même. Il me semble que c'est un principe que vous connaissez bien. C'est d'abord maîtriser sa situation. Cela me paraît quand même logique que, lorsque l'on intervient, il faille d'abord que l'on ne mette pas un petit magot de côté. Vous connaissez la situation – c'est dans toutes les communes pareil –, lorsque vous avez l'une ou l'autre structure paracommunale, vous

savez quand même comment cela va. Il faut aussi que les choses puissent être assainies d'abord à ce niveau-là.

J'assume que ce plan est un plan qu'il fallait faire d'urgence parce que certaines communes ne parvenaient plus à équilibrer leur ordinaire. C'est une réalité, les grandes villes sont plus en difficulté que les autres communes ou que d'autres communes qui sont dans une situation comparable. Il y a des communes qui sont dans une situation structurelle comparable où elles sont en difficulté. C'est se donner le temps de pouvoir réaliser toute une série de réformes structurelles. M. Antoine l'a exprimé tout à l'heure. Ces réformes devront pouvoir intervenir. Pourquoi passer par le fait d'une décision du Gouvernement plutôt que faire un décret ? D'abord, pour répondre à une urgence, réaliser un décret, ce n'est peut-être pas la meilleure des solutions, compte tenu de tous les organes de consultation. Au mieux, il faut un an et demi. Cela fige, en outre, les critères, ce qui veut donc dire que les aides que nous aurions décidées collectivement seraient pérennes dans le temps. Objectivement, cela n'a pas de sens. Ce n'est pas adapté. D'ailleurs, par le passé, on est toujours passé par le CRAC parce que c'est sa mission et parce qu'il a été créé pour cela, par un ministre-président qui a toute ma considération. Le CRAC, c'est sa mission, sa raison d'être.

Pourquoi, Madame Galant, n'ai-je pas choisi de passer par une augmentation du Fonds des communes ? Parce que la Wallonie n'en a plus les moyens d'augmenter cette enveloppe.

M. Antoine me titille tout le temps en disant : « Comment allez-vous maintenir cette grosse masse ? Vous ne saurez pas avoir l'index ». D'autre part, si j'augmente pour certaines communes, M. Courard sait aussi bien que moi, même mieux que moi, que c'est un fonds fermé, ce qui veut dire que si l'on augmente pour une commune, on diminue pour une autre. C'est une garantie de difficulté, à moins d'avoir un apport global, et la deuxième partie de la législature est bien entamée, c'est impossible à pouvoir réaliser. Il fallait utiliser les outils que nous avons, à savoir trouver un point d'équilibre. Monsieur Dispa, je crois que si M. Antoine était là, il vous aurait rappelé l'état de la Wallonie, des entités publiques, de l'endettement wallon, de la difficulté d'augmenter la trajectoire, et je considère que le Gouvernement m'a fait confiance par rapport à la démonstration que je lui ai faite relativement au système que j'ai mis en place. C'est pour cela d'ailleurs, que l'on passe par un prêt que les communes réalisent pour pouvoir faire en sorte de ne pas trop augmenter l'endettement wallon. D'ailleurs, on y touche que très peu, hormis les 251 millions d'euros évoqués par Mme Galant dans l'impact de la trajectoire SEC, sans rentrer trop dans les détails techniques, pour faire en sorte d'utiliser les moyens mis à disposition, cela a été dit tout à l'heure, au fur et à mesure des années qui sont au CRAC. On mobilise le CRAC pour pouvoir venir en aide aux communes qui sont le plus en difficulté. Des

réformes, il faudra qu'il y en ait, sans doute relativement à l'émergence de la supracommunalité, sans doute à la définition de ce qu'est l'échelle la plus pertinente pour la taille d'une commune. Je suis, comme vous, l'actualité, je vois bien qu'il y a peu de communes qui vont vouloir fusionner volontairement. D'un point de vue macro, c'est la meilleure solution, mais on voit bien que le chemin est de toutes les façons compliqué, ce pour quoi j'ai indiqué à plusieurs reprises que je pensais plus à miser sur la supracommunalité. Des réformes, il en faudra aussi pour plus de solidarité entre communes. Qu'avons-nous fait avec les zones de secours ? Nous avons demandé aux provinces qui, je ne dis pas qu'elles étaient dans l'aisance, mais qui parfois dupliquaient certaines compétences, d'agir utilement pour soulager le premier niveau de pouvoir. On leur a demandé de s'investir dans cette thématique des zones de secours. Je crois que c'est de bonne intelligence, je crois qu'au sein de ce Parlement, on nous parle souvent d'efficacité, de regroupement, de meilleur niveau de pouvoir. On procède en cela.

Autre réforme, je ne sais pas s'il y a un consensus global. Pourquoi avons-nous visé les critères relatifs au RIS ? Parce que c'est un critère extrêmement objectif, et surtout, parce que le revenu d'intégration est payé à 40 % par les citoyens de la ville concernée. En d'autres termes, quand vous êtes un centre et que vous avez tous les services, vous devez faire face à plus de précarité, et vous devez faire face à vos obligations, mais uniquement sur un pot qui est communal à 40 %. Si je fais le comparatif entre la personne allocataire sociale, qui est du ressort du revenu d'intégration, son revenu est payé à 40 % par la solidarité communale, tandis que si vous êtes au chômage, il est payé à 100 % par la sécurité sociale. Tout cela est-il juste ? Les villes qui sont les plus en difficulté assument leurs responsabilités, organisent des services à destination des plus faibles d'entre nous, et que d'autres communes, qui elles, parce qu'elles ont un tissu social plus favorable, dont on doit notamment adapter les dispositifs pour qu'ils puissent bénéficier de prêts sociaux, avec des maisons à 360 000 euros, allez à Liège, allez à Seraing, vous verrez ce que vous faites avec 360 000 euros. Il faut donc pouvoir répartir l'effort global du fruit de la solidarité, c'est-à-dire l'intervention de la Région, là où on en a le plus besoin. C'est cela, être juste. C'est cela, être prégnant, c'est cela faire de la politique et faire des choix. Nous avons visé l'ensemble des communes, c'est aux communes à se déterminer elles-mêmes si elles ont un intérêt à le faire, et comme je l'ai déjà exprimé, nous prendrons en charge l'ensemble des intérêts, puisque dans le seul gouvernement où n'étions pas et où vous étiez, Monsieur Dispa, le CRAC ne prenait plus en charge les intérêts.

Déjà rien que cela, par rapport à vous, on est déjà dans une nette amélioration.

Le Comité de concertation, je sais que ce n'est pas la panacée, mais, sempiternellement, il faut, à un moment

donné, que l'on prenne le dossier par le bout. Vous m'avez dit : « Vous auriez du faire cela il y a deux ans ». Je vous fais quand même remarquer que le Gouvernement fédéral est en place depuis 2019, soit depuis seulement un an. Cela aurait été un peu compliqué de pouvoir le réaliser.

Oui, ce sera un dossier compliqué, mais, au bout d'un moment, il faut essayer de rompre avec ces mécanismes. Il faut essayer de pouvoir construire quelque chose qui est viable. La philosophie du plan, c'est, premièrement, venir en aide aux communes qui sont en difficulté et proportionnellement plus à celles qui sont le plus en difficulté et, deuxièmement, les communes doivent faire leur propre effort, elles doivent faire leur autocritique, elles doivent pouvoir engager leur propre réforme et elles doivent pouvoir essayer, dans les années qui viennent, de mettre à profit ces années pour pouvoir, elles aussi, faire leur effort au niveau de leur budget, réduire leur voilure, et faire en sorte qu'elles s'adaptent à cela. Troisièmement, je pense que, collectivement, l'on ne fera pas l'économie de réformes qui sont des réformes plus structurelles si l'on veut que les communes continuent à jouer leur rôle relativement à ce que l'on attend d'elles.

Pourquoi la *task force* n'a-t-elle pas été associée ? La *task force* a été associée. C'est elle qui a posé les différents constats, mais, je suis désolé, la *task force*, les syndicats, l'Union des villes et communes, ce n'est pas le Gouvernement. Le Gouvernement, c'est celui qui a été désigné. C'est celui qui pose les choix. Après, ils sont validés par le Parlement ou pas et c'est le lieu du débat.

Le Gouvernement prend ses responsabilités. Dans ce dossier, très honnêtement, je n'ai pas le sentiment d'une part d'avoir été partial, d'avoir été partisan vis-à-vis de certaines communes. J'ai essayé d'établir des critères objectifs. J'ai essayé, dans un contexte budgétaire extrêmement compliqué, de faire en sorte que l'on maintienne la trajectoire de la Wallonie, mais que l'on réponde aussi aux inquiétudes des différentes villes et communes.

Si j'étais comme vous, je vous répondrais simplement que la Ville de Namur et son bourgmestre étaient un des premiers à m'avoir félicité pour la tenue de ce plan.

Je ne veux pas jouer dans la caricature, mais vous l'avez fait et vous avez voulu jouer dans la caricature. Je vous réponds que, oui, structurellement, il y a des villes qui sont plus intéressées.

Je n'ai pas dit que ce plan était la panacée. C'est le début du travail. C'est de l'oxygène pour les communes. C'est leur permettre aux communes d'équilibrer leur budget, c'est leur permettre de passer un cap, mais c'est aussi un rendez-vous que nous prenons collectivement pour faire en sorte que, demain, nous puissions réguler

notre paysage institutionnel et faire en sorte que demain ceux qui sont les réceptacles de nos décisions, c'est-à-dire les citoyens, puissent s'en trouver avec de meilleurs services, mais, malheureusement, avec un coût qui est moindre. Au bout d'un moment, il faut pouvoir prendre ses responsabilités.

M. le Président. – Si vous pouviez réagir avec un peu de plus-value, c'est-à-dire ne pas répéter ce qui a déjà été, qui est consigné évidemment dans toutes les notes, nous serions très heureux.

La parole est à M. Beugnies.

M. Beugnies (PTB). – Dans le fond, avec ce plan, vous dites : « Les communes ont le choix ou pas de l'utiliser ». C'est vrai. Finalement, j'ai l'impression que les communes ont le choix soit d'emprunter auprès des banques avec intérêts, mais là elles ne seront pas obligées de faire des restructurations, des rationalisations, soit elles d'emprunter au CRAC avec des conditions beaucoup plus avantageuses, mais elles devront faire des restructurations et des rationalisations. Je trouve que c'est quand même une réponse faible par rapport aux besoins des communes actuellement vu leur situation, vu la crise que nous connaissons et vu les inondations pour certaines communes.

Je pense que des aides directes, mais cela on l'a toujours dit, auraient été – non pas des emprunts, mais des aides directes – nettement plus profitables pour ces communes.

Je pense que vous n'avez pas envie de répondre à mes questions. J'avais posé quelques questions. Simplement, je vais répéter celles...

(Réaction de M. le Ministre Collignon)

J'avais posé la question par rapport au Fonds de pension à l'initiative de la Wallonie pour que vous puissiez nous en dire un peu plus. L'autre question, c'était de savoir si l'on pouvait avoir des rapports plus réguliers de l'avancement du travail de la *task force* et sur l'avancement du CODECO.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – J'ai oublié une autre question que vous aviez formulée : ce qui a fait que les précédents dispositifs au CRAC n'ont pas fonctionné.

D'une part, je crois que ces dispositifs étaient conçus en temps de covid. Je vais vous prendre mon exemple. Je n'étais pas encore désigné. La première des choses que l'on fait est de se dire : « Fait-on un emprunt ou pas ? En a-t-on les moyens ? » Finalement, comme je l'ai déjà exprimé, la situation n'est pas l'autre. Dans le covid, on a fait des dépenses, mais on a aussi fait des non-consommés. Je vous rassure tout de suite. Par

exemple, au centre culturel, on a continué à donner toute la dotation, mais toutes les manifestations que nous avons envisagées nous ont fait des non-consommés. On a pu utiliser cet argent-là et les provisions pour faire en sorte de pouvoir mener les différentes politiques de soutien économique.

À l'époque, lorsque mon prédécesseur, Pierre-Yves Dermagne, a fait cette possibilité-là, c'était pour permettre aux communes de développer des plans de soutien socioéconomique pour leur environnement. Je pense que la plupart des communes ont fait ce calcul-là. Celles qui sont déjà à sec, soyons de bons comptes, les grandes entités, ont quand même voulu soutenir et sont donc rentrés dans ce plan. Je pense que l'on est dans une autre perspective et que c'est plus structurel.

Les fonds de pension, on pourrait en parler à l'envi. Je pense l'avoir démontré. Je ne suis pas quelqu'un de fermé d'esprit. Ce qui m'intéresse, c'est l'intérêt des travailleurs. Si les communes avaient les moyens de nommer, pour moi, c'est la meilleure voie. Je dois bien constater que c'est de moins en moins le cas. Il faut se rendre compte de la réalité budgétaire. Que se passe-t-il ? Il se passe que l'on doit trouver un statut et une aide aux contractuels. C'est de se dire : « Va-t-on dans le deuxième pilier ? Crée-t-on un fonds de pension ? » Bruxelles va peut-être le faire. Nous voulons le faire en solidarité avec l'État fédéral. En réalité, on a mis toutes les hypothèses sur la table. Pourquoi ? Parce que l'on veut que, dans l'exemple que M. Antoine a pris, les deux travailleurs trouvent également un filet de sécurité lorsqu'ils auront terminé leur tâche au profit de la collectivité. C'est juste ceci que cela veut dire.

Avec cela, je pense avoir répondu.

M. le Président. – La parole est à M. Antoine.

M. Antoine (cdH). – Simplement si l'on pouvait avoir plus d'informations sur l'état d'avancement des travaux de la *task force*.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – La première des choses que vous aurez comme information, c'est l'état. On verra le nombre de communes qui entrent dans le plan. Ensuite, ces plans doivent être validés par le Gouvernement. A fortiori, vous aurez l'information. Vous aurez l'information par rapport à la saisine du CODECO. Vous aurez l'information sur les différentes réformes que l'on pourra envisager, mais il faut quand même être de bons comptes.

J'ai voulu mettre des choses que je maîtrisais. Il reste deux ans et demi de législature, je ne peux pas mettre des choses pour lesquelles je sais que je n'y arriverai pas. Je pense que j'ai été relativement honnête dans ma réflexion.

M. le Président. – La parole est à M. Dispa.

M. Dispa (cdH). – Merci, Monsieur le Président. Merci, Monsieur le Ministre, pour votre réponse.

Je suis assez content de vous avoir fait sortir de vos gonds parce que, finalement, quand vous êtes agacé, vous dites les choses plus crûment. D'une certaine manière, elles sont plus claires sur plan politique. Vous avez dit, par exemple, en termes de méthode de travail, que vous assumez pleinement la responsabilité du Gouvernement qui a décidé de décider seul et de faire le plan en son sein. C'est un choix. Personnellement, je le regrette. Votre prédécesseur nous avait annoncé une méthode davantage inspirée d'une certaine forme de coconstruction. C'était l'idée de la *task force* avec l'implication de toute une série d'acteurs et de personnes-ressources, en ce compris l'Union des villes et des communes. Finalement, dans la phase finale, vous avez fait le choix de travailler seul. C'est un choix politique. Vous l'assumez clairement. Personnellement, je le regrette. Je pense que le plan aurait été meilleur si l'ensemble des intervenants, certains d'entre eux sont particulièrement autorisés, avait pu être associé à son élaboration.

Vous dites aussi les choses plus crûment que dans votre présentation initiale. Vous avez commencé par dire que les constats valaient pour l'ensemble des communes. Les constats des difficultés financières, des défis auxquels les pouvoirs locaux sont confrontés. Finalement, dans votre réplique, vous assumez d'apporter une aide préférentiellement, prioritairement, aux communes qui, dites-vous, en ont le plus besoin.

Il y a une espèce de contradiction entre d'une part un diagnostic qui vaut pour l'ensemble des communes et une proposition d'actions qui vaut principalement pour certaines d'entre elles. C'est un choix que vous assumez. Au total, votre plan pourra être intéressant pour un maximum de communes que l'on peut évaluer à 35, soit 14 % des communes.

Soyons honnêtes jusqu'au bout et ne parlons pas d'un droit de tirage. Ceci n'est pas un droit de tirage. Les communes qui ne bénéficieront pas du remboursement de l'emprunt n'auront aucun intérêt à rentrer dans le dispositif, d'autant plus que vous dites que le CRAC prend en charge les intérêts grâce à vous. En réalité, il ne les prend en charge que jusqu'en 2041, si je ne me trompe.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – C'est exact, je vous le confesse.

M. Dispa (cdH). – Vous me le concédez ?

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Oui, c'est dans la décision.

M. Dispa (cdH). – Vous ne le contestez pas ?

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Je ne le conteste pas, c'est exact.

La décision qui a été prise par le Gouvernement va impacter des gouvernements futurs. Je ne désespère pas que des successeurs prennent à cœur et à bras le corps le problème des communes. Il n'est pas interdit à un gouvernement subséquent de prolonger ce que l'on a fait.

M. Dispa (cdH). – OK, mais si c'est comme pour les incitants régionaux pour le deuxième pilier de pension, il risque d'y avoir des surprises. Dans l'état actuel, dans le dispositif que vous mettez en place, il y a une prise en charge jusqu'en 2041. Je ne sais pas si votre Gouvernement va rester en place jusqu'à 2041.

Vous estimez pouvoir engager votre responsabilité personnelle jusque là, et je vous le souhaite sur le plan personnel.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Je ne le souhaite pas.

M. Dispa (cdH). – Il me semble que vous tirez déjà une traite sur l'avenir, mais vous ne la tirez pas jusqu'au terme de l'emprunt jusqu'à l'échéance 2056. Cela vient nuancer votre affirmation selon laquelle le CRAC prend désormais en charge l'ensemble des intérêts. Cela renforce le caractère dissuasif du plan pour la plupart des communes.

Ce n'est pas un droit de tirage, c'est un plan qui est préférentiellement orienté vers certaines communes. Je comprends que certaines d'entre elles s'en réjouissent. J'ai moi-même évoqué la Ville de Namur. Il n'y a pas de difficulté.

Dans l'ensemble de nos familles politiques, on trouvera sans doute des responsables communaux heureux, parce qu'ils vont pouvoir bénéficier notamment du remboursement du capital. Beaucoup d'autres vont se dire que cela ne les concerne pas. C'est en cela que ce plan me semble une occasion manquée.

Vous concédez que ce n'est pas une solution miracle et que vous n'avez jamais prétendu apporter une solution miracle. Vous dégagez un milliard d'euros pour ce plan. Cela ne va pas se reproduire tous les six mois. C'est maintenant ou jamais.

Pour certaines communes, ce sera maintenant. Pour d'autres, ce sera jamais. C'est cette forme de discrimination que vous motivez par des critères « objectifs » ; c'est cette discrimination qui fait que le plan ne constitue pas une vraie réponse pour l'immense majorité de nos communes.

Si vous le permettez, sans vouloir prolonger le débat, je voudrais vous poser une question complémentaire concernant les décisions que le Gouvernement sera appelé à prendre. Les collègues communaux vont se prononcer d'ici le mois de février.

Pour certains d'entre eux qui n'étaient pas dans la confiance, ils ont déjà élaboré leur budget 2022 sans avoir pu prendre connaissance de la circulaire qui vient d'arriver, passons. Les communes directement intéressées avaient sans doute reçu de l'information préalablement.

Ensuite vous allez prendre des décisions sur base des dossiers qui seront rentrés. Je prends les paris, l'immense majorité des communes n'adhérera pas au plan. Qu'allez-vous faire des moyens non utilisés ? Les communes que vous aurez retenues et qui seront rentrées dans le plan pourront-elles bénéficier d'une intervention majorée dans le remboursement du capital ?

Au-delà des 15 %, vont-elles pouvoir passer à 20, 25 %, que sais-je, pour avoir un avantage additionnel par rapport aux autres ? Ou faudra-t-il rentrer impérativement dans le plan pour espérer glaner un remboursement du capital ? Incitez-vous les communes à rentrer même si elles n'ont pas de prise en charge du capital, dans l'espoir qu'elles puissent bénéficier d'un remboursement en capital au deuxième tour quand on répartira la manne qui subsistera ? Il y a une ambiguïté pour moi.

Je plaide pour que les moyens soient utilisés dans l'intérêt de toutes les communes, et non pas concentrés sur certaines d'entre elles, même si je ne sous-estime pas la difficulté des grandes communes.

Objectivement, l'accumulation des dispositifs d'aide et de soutien en faveur de certaines communes – et donc au détriment d'autres – finit par poser un problème, qui est un problème politique puisque c'est une décision politique que vous assumez clairement, Monsieur le Ministre.

De mon côté, je plaide pour davantage d'équité et pour une réponse qui soit valable pour l'ensemble des pouvoirs locaux. Ce n'est pas le cas à travers ce plan et je le regrette. Je serais content d'avoir vos explications complémentaires sur cette deuxième répartition qui pourrait intervenir, au-delà de la première répartition. Sur la première, je ne me fais pas d'illusion. Je pourrais vous citer les interventions du ministre Dermagne, ou les vôtres, les 160 millions d'euros qui ont été dégagés ont été utilisés à concurrence de 20 millions par trois communes. C'est un précédent qui en dit long et je crains qu'il ne se reproduise. Au passage, certaines communes auront pu se servir, tant mieux pour elles. C'est une réponse sans doute utile, mais toutes les autres resteront dans la difficulté et dans l'attente de solutions structurelles qui ne sont pas sur la table à ce jour.

M. le Président. – Quelqu'un d'autre souhaite-t-il rajouter quelque chose ?

La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – La première des choses que vous me demandiez est celle de savoir si les communes qui n'ont pas souscrit peuvent y rentrer plus tard. La réponse est oui, mais elles perdent alors l'avantage du droit de tirage. Imaginons qu'elles souscrivent en 2023, elles auront alors l'intervention liée – en pourcentage – à partir de 2023. Il n'y aura pas d'effet rétroactif.

Le deuxième élément concerne les communes qui ont droit à un remboursement en capital. On ne l'a pas fait n'importe comment, mais bien en fonction du pourcentage de politique de transferts obligatoires sur lesquels elles n'ont pas de prises. C'est ce taux-là qui a déterminé les choses et il est objectif.

Il n'est pas exact de dire qu'il n'y a que de grandes communes. Prenez, par exemple, Dinant. Dinant est dans le plan. Mais, il en va de la même manière pour les communes de Beyne-Heusay, Farciennes, Morlanwelz, Esneux. Ce ne sont pas de grandes communes, je suis désolé. Il y a des structures de commune qui font que c'est comme cela. La réponse à votre question sur le fait de savoir s'il y a encore des marges : oui, on pourra intervenir en capital vis-à-vis de communes qui ne sont pas en dessous du seuil des 19 % en matière d'externalités.

Vous m'avez posé une deuxième question. Vous m'avez dit, si l'on n'a pas utilisé tous les moyens, les communes peuvent-elles rentrer après ? Réponse oui. Je complète en disant que s'il y a encore des possibilités par rapport au plan et à la fourchette que l'on a fixée du taux d'utilisation, c'est-à-dire de 80 %, on pourra admettre des communes qui sont juste en dessous du seuil et pourront alors bénéficier du taux d'intervention à hauteur de 15 %. C'est dans la note, celle qui tombe régulièrement du fourgon à destination du cdH. Cela s'y trouvait. Normalement, vous l'avez lue.

M. le Président. – Une dernière réaction ?

La parole est à M. Dispa.

M. Dispa (cdH). – Je ne conteste pas que certaines communes de petite taille vont pouvoir bénéficier du remboursement en capital. Objectivement, nous ne parlons pas des mêmes montants. Vous avez parlé de Beyne-Heusay. Si je vois bien votre notification, qui n'est pas tombée du camion, mais qui nous a été communiquée officiellement par la voie parlementaire, on parle là d'un montant de 15 millions d'euros. On parle de dizaines, voire de centaines de millions d'euros pour d'autres communes. La répartition n'est pas équilibrée et les montants sont sans commune mesure. Tout cela résulte de choix politiques que vous assumez. Je continue à penser que pour la grande majorité des communes, elles ne trouveront pas une réponse à leurs difficultés dans le plan que vous proposez.

M. le Président. – Quelqu'un souhaite-t-il ajouter quelque chose ?

La parole est à M. Lomba.

M. Lomba (PS). – Oui, personnellement je ne pense pas que 15 millions soient des roupies de sansonnet. Il semble que nous n'ayons pas tous les mêmes réalités budgétaires, apparemment, et pour les petites communes c'est beaucoup.

Néanmoins, j'ai compris aussi que Gembloux ne demandera pas l'aide, ils nous le confirment en plus. C'est toujours cela de gagné.

Vous l'avez dit, Monsieur le Ministre, il ne faut pas prendre ce plan pour ce qu'il n'est pas. Nous avons bien parlé ici d'une bouffée d'oxygène, d'une aide ponctuelle, qui n'est pas un octroi de moyens financiers. C'est un soutien à un moment donné pour sortir la tête hors de l'eau.

Qu'attend-on des pouvoirs locaux demain ? Au-delà de la rigueur de la gestion, évidemment, mais on attend plus de solidarité, plus de créativité et surtout, si j'ai bien compris, et je le partage, plus d'intelligence territoriale, et là il y a des choses à faire.

M. le Président. – Je pense que tout le monde est heureux.

La parole est à M. Dispa.

M. Dispa (cdH). – Monsieur le Président, dans la foulée du débat que l'on vient d'avoir, je dépose une motion que je vais vous remettre. Cette motion vise, d'une part, à demander au Gouvernement de doter une assise juridique plus forte à sa décision. D'autre part, elle propose de s'inspirer de ce qui est fait du côté du nord du pays, où des incitants réels ont été mis en place au bénéfice de toutes les communes qui ont mis en place un deuxième pilier de pensions. Ces communes-là bénéficient d'une intervention de la Région flamande à concurrence de 50 % de leur cotisation de responsabilisation, donc il y a là un mécanisme qui est d'une tout autre nature. C'est la proposition que je voudrais soumettre à nos collègues via cette motion que je vous remets en main propre.

M. le Président. – Des motions ont été déposées en conclusion du débat. La première, motivée, a été déposée par MM. Dispa et Bastin (Doc. 773 (2021-2022) N° 1) et la seconde, pure et simple, par MM. Lomba, Evrard, Mme Galant et M. Demeuse (Doc. 774 (2021-2022) N° 1).

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

INTERPELLATION DE M. BEUGNIES À M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT, DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR « LA VENTE DE VOO À ORANGE »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'interpellation de M. Beugnies à M. Collignon, Ministre

du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la vente de Voo à Orange ».

La parole est à M. Beugnies pour développer son interpellation.

M. Beugnies (PTB). – Monsieur le Ministre, le sujet a déjà pu être abordé légèrement en séance plénière il y a deux semaines : la privatisation de l'entreprise Voo, propriété de l'intercommunale Enodia, est en passe d'être finalisée et les négociations sont en cours avec le candidat sélectionné, Orange.

Le besoin d'accès à internet a été amplifié depuis le début de la crise sanitaire. À l'heure actuelle, l'accès à internet est une vraie question d'intérêt général. Avec le confinement, on a vu à quel point c'était un secteur stratégique pour la population. Il est donc primordial de pouvoir garantir un accès à internet accessible à tous et de qualité. Garder Voo dans le giron public permettrait d'avoir un contrôle sur les prix et sur la qualité du service. La vente par contre va nécessairement avoir un impact sur ces deux facteurs.

Selon la fondation Roi Baudouin, en Belgique, quatre Belges sur dix risquent l'exclusion numérique. En Wallonie, selon le dernier rapport de l'Agence wallonne du numérique, 20 % des 15 ans et plus sont dans une situation de fracture numérique. Les risques de tomber dans une situation de fracture numérique ont évidemment été renforcés par la crise du coronavirus. En Belgique, selon Statbel, la crise a augmenté la fracture numérique de 8 %, ce n'est pas négligeable. L'accès à internet est un droit, le système actuel ne parvient pas à le garantir, il faut trouver d'autres solutions, pourquoi pas une solution publique ? C'est d'ailleurs ce que disait par exemple Pascal Labille, le président de Solidararis, dans *Le Soir* le 16 novembre 2020 : « L'accès universel à internet, voilà une belle mission de service public ».

Dans sa Déclaration de politique régionale, le Gouvernement wallon veut « poursuivre le développement d'espaces publics numériques pour permettre l'accès collectif aux technologies numériques, comme un accès à internet ». Elle veut aussi « déployer l'internet dans toutes les écoles, mais aussi continuer à résorber la fracture numérique ».

Selon nous, la meilleure stratégie pour arriver à ces objectifs est une stratégie publique. Il faut créer une entreprise publique démocratique d'accès à internet. Contrairement aux libéraux, on ne pense pas que la mise en concurrence des opérateurs va exercer sur le territoire une pression qui va faire que l'offre tarifaire sera adaptée et accessible aux usagers.

On le voit avec le secteur de l'électricité en Belgique. En 2007 ce secteur a été complètement privatisé, il n'y avait donc plus aucun acteur public sur le marché qui pouvait tirer les prix vers le bas. Le résultat a été que, entre 2007 et 2019, en Belgique

l'électricité a augmenté de 66 %, alors que l'on nous avait dit que la concurrence allait avoir l'effet inverse.

La crise actuelle de l'énergie montre encore tous les problèmes que cette libéralisation a engendrés. On sait aussi que dans le plan de relance, 195 430 000 euros vont être utilisés par exemple pour développer une connectivité numérique équilibrée du territoire. Pourquoi ne pas passer par une entreprise publique pour porter ce développement ?

De plus, l'entreprise Voo a renoué avec les bénéficiaires en 2020 après avoir investi beaucoup d'argent dans son développement. C'était l'argent des citoyens finalement qui a été investi pour cette entreprise. Donc cette entreprise a renoué avec les bénéficiaires en 2020.

Pour rappel, Voo est le résultat du rachat par Nethys des huit autres câblo-opérateurs wallons. Pour ce faire, elle a contracté un emprunt de 425 millions d'euros qui est venu à terme fin 2018. Ce prêt a été remboursé par les bénéficiaires de Resa, et donc par les factures d'électricité et de gaz des habitants des communes de la Province de Liège. Voo est donc à nous. En plus, Voo est une entreprise qui fonctionne très bien, preuve en est, les montants évoqués pour son rachat, qui atteignent 1,8 milliard d'euros pour 75 % de l'entreprise actuellement.

Malgré ces éléments, on doit bien constater qu'il y a manifestement un accord entre les partis traditionnels pour vendre cet outil. Comme le prouve l'accord à la vente de Brutélé à Voo afin de privatiser le tout par les différents conseils communaux qui étaient actionnaires de Brutélé.

Cette vente n'inquiète pas que le PTB, le personnel, par son syndicat, s'inquiète du sort qui lui sera réservé après le rachat de l'entreprise. En février dernier, lors du lancement de la procédure de mise en vente, le CEO de Nethys avait évoqué la négociation d'une garantie d'emploi. Mais apparemment il ne tiendrait plus le même langage maintenant et se refuse à s'engager formellement envers chaque travailleur.

Les travailleurs ont vraiment raison de s'inquiéter au vu du candidat repreneur Orange. Celui-ci veut d'ailleurs économiser 1 milliard d'euros d'ici 2023. Il envisage de tailler une nouvelle fois dans les effectifs : 7 500 postes sont menacés en France, par exemple, chez Orange.

Alors que la Wallonie a une volonté de développement numérique, ne faudrait-il pas un acteur public pour l'aider à accomplir cela ? Notamment dans l'objectif de résoudre la fracture numérique et d'accès internet pour tous ?

Le rachat par Orange laisse également craindre le pire pour les travailleurs de l'entreprise. Ne vaudrait-il pas mieux un secteur public capable de garantir les emplois ainsi que des conditions de travail correctes pour les travailleurs ?

Enfin, au vu des échecs de la libéralisation et du tout au marché du secteur du gaz et de l'électricité pour ce qui est du prix final pour le consommateur, ne faudrait-il pas laisser un levier d'action public dans ce secteur ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Monsieur le Député, réponse en fin de commission à cet important dossier, mais je crois que ma réponse ne va pas vous surprendre beaucoup, même si j'ai parfois l'impression de me répéter.

La première des choses, je sais que ce n'est pas compréhensible, mais c'est comme cela, je suis, à la base, ministre de Tutelle qui doit recevoir des actes et je ne peux pas laisser transparaître un sentiment de partialité et donc ces actes vont me revenir et j'aurai à me positionner sur la légalité et sur la notion d'intérêt général.

En suite de quoi, ENODIA et Nethys conçoivent, eux, la vente de Voo comme étant une opération indispensable, d'une part à la redéfinition du périmètre des activités du groupe, redéfinition qui a été mentionnée dans le rapport de la Commission d'enquête qui, je le rappelle, a été votée à l'unanimité par ce Parlement. Pour être précis, vous retrouverez ce dispositif au point 3.2 du rapport du 6 juillet 2017.

En outre, car on ne peut nier la réalité des faits, le secteur des télécommunications et celui de la télévision dans lesquels Voo est active, c'est un secteur qui est libéralisé. Le droit de l'Union européenne y impose une concurrence libre et non faussée, ce qui interdit donc les discriminations entre les opérateurs économiques publics et privés dans l'accès à ces secteurs ainsi que dans l'exercice et la gestion de ses activités. En d'autres termes, il n'est pas possible d'avoir un seul acteur dans ce champ d'activités.

Enfin – c'est peut-être le plus fondamental –, l'opération relève d'abord de l'autonomie locale, c'est-à-dire de l'appréciation en opportunité qui sera réalisée par les actionnaires, c'est-à-dire les pouvoirs locaux quant à la gestion de leur actif et de leurs biens.

Dans ce cadre, il appartient moins à l'autorité de tutelle de s'opposer par principe à une opération qu'à la manière dont elle pourra être menée.

Au-delà de cela, je ne peux pas vous suivre sur le plan politique quand vous instrumentalisez le dossier de la vente de Voo alors que tous les acteurs travaillent pour lui apporter la meilleure issue pour les travailleurs, pour les communes et la Wallonie.

Vous savez comme moi que tous les opérateurs publics et privés sont soumis aux mêmes règles qui s'imposent à nous.

Vous savez aussi que les plus grandes craintes existent quant à la capacité de Voo de consentir les investissements nécessaires pour éviter la perte de la valeur du réseau, donc de la dépréciation de l'outil public.

La nouvelle équipe a donc mené des négociations de haut niveau pour obtenir un maximum de garanties et la meilleure valorisation des actifs publics, et ce, dans le but d'assurer l'avenir de l'emploi et de dégager un maximum de moyens publics pour réinvestir dans des priorités d'intérêt public et des actions proches des intérêts des communes.

Voilà donc ce que je pense :

Premièrement, je suis ministre de tutelle. Je dois garder une certaine réserve.

Deuxièmement, je pense que vous faites fausse route lorsque vous pensez que ce n'est pas un secteur qui est ouvert. Un secteur qui est ouvert et libéralisé.

Troisièmement, ce sont les actionnaires qui doivent se décider sur la façon dont ils veulent agir.

Quatrièmement, il y a nécessité dans ce secteur de réinvestir dans le réseau. Les communes en ont-elles la capacité ? On vient de terminer un débat important sur leur financement, vous en êtes conscient. Donc, on ne peut pas tout.

Enfin, je crois que la meilleure des choses – et je pense que l'on pourra se réunir, à tout le moins sur ce sujet – c'est que, s'il y a vente, sur le produit de cette vente, il faut alors que l'on puisse mener des missions d'intérêt public qui servent la collectivité et qui soient proches du métier des communes.

M. le Président. – La parole est à M. Beugnies.

M. Beugnies (PTB). – Merci pour votre réponse.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Désolé de vous décevoir....

M. Beugnies (PTB). – Non, pas « décevoir ». C'est un sujet tellement important, il faut quand même s'en rendre compte. C'est pour cela que l'on revient toujours là-dessus et que l'on est vraiment en train d'essayer de mettre la pression pour éviter cette vente.

D'abord, sur votre positionnement de ministre de tutelle, je voudrais vous dire que l'on avait aussi voulu poser la question au ministre-président. C'est pour cela que vous avez une double question ici, c'est qu'on l'avait envoyée au ministre-président, mais cela a été redirigé chez vous.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Vous pouvez poser deux fois la question, vous aurez la même réponse.

M. Beugnies (PTB). – Oui, mais le ministre-président n'est pas ministre de tutelle.

On pense que cette affaire, comme je vous l'ai dit, mérite d'avoir un positionnement du Gouvernement wallon que vous représentez aussi. C'est un peu dommage. J'ai vraiment l'impression que, votre Gouvernement, vous l'utilisez comme un bouclier pour ne pas avoir à vous prononcer là-dessus.

Par exemple, sur la possibilité de la Région wallonne de faire les investissements nécessaires par ses bras financiers. Je crois que c'est quelque chose de possible pour faire évoluer le réseau. C'est aussi quelque chose qui est possible.

Vous dites souvent que vous êtes garant de l'intérêt général, mais l'intérêt général ce n'est pas que les intérêts des actionnaires. C'est aussi les intérêts des travailleurs, des consommateurs et des Wallons. En effet, quand on voit comment Orange...

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – On a au moins avancé sur un point : vous convenez que les communes et la province n'ont pas les moyens de remettre le réseau en état pour être concurrentiel.

M. Beugnies (PTB). – Mais, le réseau a déjà été mis en état.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – C'est ce que vous venez de dire.

M. Beugnies (PTB). – Non non, le réseau a déjà été mis en état. Justement, tous les investissements sont faits et maintenant que Voo est rentable, comme par hasard, on le refile au privé.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Il n'est pas rentable, vous avez mal lu les bilans.

M. Beugnies (PTB). – Si si, maintenant, il est rentable. Depuis 2020, il est rentable.

Par exemple, je vous disais que l'attitude d'Orange vis-à-vis des travailleurs, ce sont les licenciements dont je vous ai parlés tout à l'heure. Orange a déjà annoncé aujourd'hui qu'il allait augmenter ses tarifs en janvier.

Tout cela fait craindre justement une augmentation des tarifs et des licenciements. Je trouve que cela fait aussi partie de l'intérêt général. C'est pour cela que l'on trouve vraiment dommage que la Région wallonne ne se positionne pas là-dessus et ne se bat pas pour conserver le numérique, en tout cas pour conserver Voo dans le giron public. C'est un petit peu notre critique et c'est pour cela que l'on revient toujours là-dessus, que l'on se bat depuis le début contre cette vente. J'espère vraiment ou j'aurais espéré que vous interveniez, mais malheureusement, comme vous le dites, cela ne sera pas le cas. Je suis un peu déçu.

Une motion a été déposée également.

M. le Président. – Des motions ont été déposées en conclusion de l'interpellation de M. Beugnies. La première, motivée, a été déposée par M. Beugnies (Doc. 777 (2021-2022) N° 1) et la seconde, pure et simple, par MM. Lomba, Evrard, Mme Galant et M. Demeuse (Doc. 778 (2021-2022) N° 1).

L'incident est clos.

**QUESTION ORALE DE M. DEMEUSE À
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR
« LE DISPOSITIF D'AIDE AUX POUVOIRS
LOCAUX POUR L'EXÉCUTION DE MARCHÉS
PUBLICS RESPONSABLES »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Demeuse à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « le dispositif d'aide aux pouvoirs locaux pour l'exécution de marchés publics responsables ».

La parole est à M. Demeuse pour poser sa question.

M. Demeuse (Ecolo). – Monsieur le Ministre, je suis très heureux de conclure la soirée avec vous sur cette importante question des pouvoirs locaux qui ont un rôle clé à jouer en matière de développement durable.

Les objectifs de développement durable de la DPR, qui englobe d'ailleurs de nombreuses compétences des communes et villes de Wallonie, dans cette perspective, il y a un nouveau dispositif d'aide aux pouvoirs locaux qui a été mis en place pour l'exécution de marchés publics responsables, qui est le fruit d'une étroite collaboration entre le SPW et l'Union des villes et communes de Wallonie. Il arrive à point nommé pour soutenir les villes et communes dans leurs efforts en faveur du développement durable.

Il s'agit d'une boîte à outils contenant des fiches et clauses types permettant de renforcer l'inclusion de clauses environnementales, sociales et éthiques dans les marchés publics.

Je me réjouis vraiment de la création de ce dispositif qui devrait s'avérer pour le moins utile pour les pouvoirs adjudicateurs. C'est fondamental, en particulier pour les petites communes qui ne disposent pas d'administration pléthorique pour consacrer beaucoup de ressources aux marchés publics.

Les premiers marchés concernés par le dispositif sont visiblement le nettoyage et le *catering*, et vous avez annoncé que d'autres marchés étaient amenés à suivre, pour les marchés publics de collectivités visant à favoriser des repas sains, de qualité, issus de circuits courts, pour lutter contre le dumping social, pour le programme de digitalisation des autorités locales, et cetera.

J'aurais voulu en savoir un peu plus, notamment sur le choix de commencer par ces marchés en particulier, sur les délais dans lesquels on pouvait espérer la publication de fiches et de clauses types pour les autres types de marchés, puis, sur les autres secteurs auxquels vous envisagiez d'étendre le dispositif, en dehors des premiers marchés précités.

Par ailleurs, je m'interroge aussi sur l'accessibilité et la publicité que vous entendiez réserver à ce dispositif. Quelles initiatives prenez-vous pour assurer son utilisation la plus large possible par les communes ? Une campagne de communication est-elle envisagée afin de populariser ce nouvel outil ?

D'autres dispositifs, éventuellement plus contraignants, sont-ils aussi à l'étude afin de renforcer l'inclusion des clauses économiques, sociales, éthiques qui sont prévues dans les marchés publics ?

Enfin, quelles autres initiatives prenez-vous pour faciliter, de manière générale, la gestion des marchés publics par les plus petites communes ? On sait que c'est un enjeu important. Par exemple, réfléchissez-vous à la mise en place d'équipes spécialisées, mais qui seraient centralisées ? Est-ce une dynamique envisageable ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Monsieur le Député, la boîte à outils que vous évoquez a été mise en ligne sur le portail wallon des marchés publics. J'ai annoncé d'ailleurs sa publication à l'occasion du rendez-vous sur les achats publics responsables qui s'est tenu le 19 novembre dernier. Elle a fait l'objet d'une newsletter du portail et d'une communication du SPW IAS à l'adresse de tous les pouvoirs locaux le 22 novembre dernier. Elle est également le thème d'un webinaire organisé aujourd'hui apparemment par l'Union des villes et communes, avec plus de 170 inscrits, me dit-on.

Avant de lancer les travaux, pour prioriser les clauses proposées, le SPW IAS a identifié les marchés

les plus fréquemment passés par les pouvoirs locaux, sur la base des dossiers remis à la tutelle en 2019. Les clauses proposées dans un premier temps sont ainsi celles qui leur sont les plus utiles.

L'offre va néanmoins continuer à s'étoffer, suivant la logique évolutive de cet outil. Les prochaines livraisons concerneront :

- les marchés publics des collectivités visant à favoriser des repas sains, de qualité, issus de circuits courts ;
- la lutte contre le dumping social ;
- le programme de digitalisation des autorités locales du volet européen du Plan de relance.

Ces clauses types devraient être mises à la disposition des pouvoirs locaux pour la fin 2022.

Le phasage est encore à définir et un sondage est prévu à l'occasion du webinaire pour identifier les priorités des pouvoirs locaux représentés. Des propositions pour les travaux à mener en 2023 seront également soumises à leur vote. On y retrouve des marchés de fournitures, de services et de travaux.

Concernant les dispositifs plus contraignants, vous savez qu'il existe le décret wallon du 2 mai 2019 conditionnant l'octroi de certains subsides à l'insertion de clauses environnementales, sociales ou éthiques dans les marchés subventionnés par la Région. Il convient cependant toujours de respecter l'autonomie locale.

S'agissant du soutien apporté aux pouvoirs locaux pour la passation de marchés responsables, divers outils sont également disponibles sur le Portail. Je pense notamment un service d'assistance gratuit dédié aux achats durables par les pouvoirs adjudicateurs wallons, dont les pouvoirs locaux. Il offre un accompagnement à tous les stades du marché, quel que soit le type de marché et pour l'insertion de toute clause environnementale, éthique et sociale.

Enfin, pour toute question générale relative aux marchés publics, voire les demandes d'avis préalable sur les projets, je rappelle le rôle de conseil joué par la tutelle. Ce rôle continue de s'amplifier au sein de la Direction des marchés publics et du patrimoine. Les pouvoirs locaux sont, en effet, de plus en plus enclins à demander de tels conseils en amont de la passation de leur marché. Je ne puis évidemment que m'en réjouir, vu l'esprit de partenariat qui m'anime et que je veille à insuffler.

M. le Président. – La parole est à M. Demeuse.

M. Demeuse (Ecolo). – Monsieur le Ministre, je vous remercie pour votre réponse. Je me réjouis de la prise de conscience générale de cet enjeu et de la dynamique qui est enclenchée avec ce nouvel outil qui est véritablement utile parce que les marchés publics sont des leviers essentiels que l'on n'utilise pas toujours à bon escient. Dans la politique de redéploiement de la

Wallonie à laquelle on est confrontée, si l'on veut que les pouvoirs locaux jouent un rôle important, les marchés publics sont un des outils que l'on doit pouvoir mobiliser, mais il faut pouvoir les mobiliser correctement. Pour cela, les clauses environnementales, éthiques et sociales sont importantes. Souvent, vu les manques de moyens, elles passent en dernier lieu.

Il est clair que, dans ce cadre-là, toutes aides qui peuvent aider les petites communes, en particulier, à mieux mobiliser ces clauses sont les bienvenues. Je me réjouis des mesures qui sont prises.

J'insiste aussi sur l'importance de réfléchir à la question de la mutualisation des ressources humaines en la matière. Je pense que la réflexion ne peut que se poursuivre pour s'améliorer en la matière encore et encore.

M. le Président. – Je remercie M. Demeuse, M. le Ministre, tous les collaborateurs courageux de M. le Ministre qui ont passé la journée avec nous, les députés restants, M. Lomba.

Un grand merci tout particulier aux services du Parlement wallon qui nous permettent de tenir, avec qualité, ce type de séance. Ils sont toujours au rendez-vous, du matin au soir. Merci et bravo à vous.

Bonne soirée à toutes et à tous. À demain.

ORGANISATION DES TRAVAUX

(Suite)

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites

M. le Président. – Les questions orales de :

- M. Dodrimont, sur « les accords-cadres concernant le relogement modulaire » ;
- M. Bellot, sur « la hausse constante des bénéficiaires du CPAS en Wallonie » à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sont transformées en questions écrites.

Interpellations et questions orales retirées

M. le Président. – L'interpellation de M. Mugemangango à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la vente de Voo à Orange » est retirée.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

- La séance est levée à 19 heures 54 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

M. André Antoine, cdH
M. John Beugnies, PTB
M. Christophe Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville
M. Philippe Courard, Président
Mme Valérie Delporte, Ecolo
M. Rodrigue Demeuse, Ecolo
M. Laurent Devin, PS
M. Benoît Dispa, cdH
M. Yves Evrard, MR
Mme Jacqueline Galant, MR
M. Éric Lomba, PS
M. Anthony Selleslagh, Auditeur adjoint à la Cour des comptes

ABRÉVIATIONS COURANTES

AB	allocation de base / allocation budgétaire / article de base
AIS	agence immobilière sociale
APE	aide à la promotion de l'emploi
APL	association de promotion du logement
AViQ	Agence pour une vie de qualité
BBZ	budget base zéro
BEI	Banque européenne d'investissement
CALRE	Conférence des assemblées législatives régionales d'Europe
CAWA	Contrat d'avenir pour la Wallonie actualisé
CEHD	Centre d'études en habitat durable (ASBL)
CEO	chief executive officer (chef de la direction, directeur général ou administrateur délégué)
CESE	Conseil économique, social et environnemental
CODECO	Comité de concertation
CoDT	Code du développement territorial
covid	coronavirus disease (maladie à coronavirus)
covid-19	coronavirus disease 2019 (maladie à coronavirus 2019)
CPAS	centre(s) public(s) d'action sociale
CRAC	Centre régional d'aide aux communes
DO	Division organique
DPR	Déclaration de politique régionale
Ethias	compagnie d'assurance belge d'inspiration mutualiste (appelée SMAP jusqu'en 2003)
Febelfin	Fédération financière belge
FEDER	Fonds européen de développement régional
FGTB	Fédération générale du travail de Belgique
FMI	Fonds monétaire international
FRIC	Fonds régional des investissements communaux
GCOM	système informatique de gestion comptable et budgétaire de la Région wallonne
GRH	gestion des ressources humaines
HP	Habitat permanent
IAS	Intérieur et Action sociale (SPW)
IMIO	Intercommunale de mutualisation informatique et organisationnelle
IPP	impôt des personnes physiques
ONSSAPL	Office national de sécurité sociale des administrations provinciales et locales
OSSOM	Office de sécurité sociale d'outre-mer
PCDR	programme(s) communal(-aux) de développement rural
PIC	plan(s) d'investissement communal(-aux)
PIV	politique intégrée de la ville
PLANU	planification d'urgence
PM	Post méridiem (Après-midi)
PPP	partenariat public-privé
PRI	précompte immobilier
Resa	gestionnaire de réseaux de distribution d'électricité et de gaz
RGB	Règlement général sur les bâtisses
RIS	revenu d'intégration sociale
SACA	service administratif à comptabilité autonome
SEC	Système européen de comptes économiques intégrés
SLSP	société(s) de logement de service public de la Région wallonne
SOGEPA	Société wallonne de gestion et de participations
SOWAER	Société wallonne des aéroports (SA)
SOWAFINAL	Société wallonne pour la gestion d'un financement alternatif
SOWALFIN	Société wallonne de financement et de garantie des petites et moyennes entreprises

SPAQuE	Société publique d'aide à la qualité de l'environnement
SPF	service public fédéral
SPW	service public de Wallonie
SRIW	Société régionale d'investissement de Wallonie
Statbel	Office belge de statistique
SWCS	Société wallonne du crédit social
SWL	Société wallonne du logement
TOP	tax on pylons (taxe sur les pylônes)
TVA	taxe sur la valeur ajoutée
UAP	unité(s) d'administration publique